

PLAN
de la
FORÊT DE MER

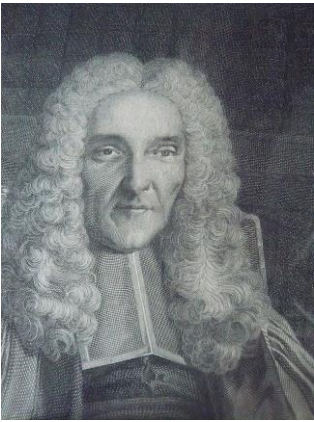
Année où est fait un arpentage de la forêt (ce n'est pas le premier), très intéressant pour nous encore aujourd'hui.

Nous allons emboîter nos pas dans ceux des officiers forestiers et suivre, au jour le jour, cette inspection qui nous permettra, encore aujourd'hui, de découvrir des lieux quasiment oubliés, pareillement surtout, le nom de ceux-ci.

Le **garde forestier** et son supérieur →

L'administration forestière de la Maîtrise des Eaux et Forêts de Fontenay le Comte, va procéder au relevé des surfaces de la dite forêt mais auparavant elle va aussi recenser les propriétaires riverains (que nous verrons aussi au fur et à mesure) et s'assurer que les lisières de la forêt sont bien respectées et entretenues.

Nous allons donc suivre, au jour le jour, le déroulement de cette opération (qui va durer 21 jours), et découvrir aussi tous les lieux-dits (moulins ou autres avec leurs habitants et que pour certains nous connaissons déjà un peu ; ce descriptif sera assorti du relevé GPS et de photos dans la mesure du possible, ceci afin de retrouver sur le terrain les lieux qui seront décrits) et où les administrateurs et les gardes vont se déplacer. Nous verrons aussi qui sont



les administrateurs, les gardes et leurs fonctions, etc., . .

← **Magistrat** sous l'Ancien Régime (Jolly de Fleury)

« Aujourd'hui 31 mai 1735, Nous **Alexis Léon Bonnet** (signe bien + +) Seigneur de la Richardière Conseiller du Roy **Maître particulier** de la Maîtrise des Eaux et Forêts de Fontenay le Comte, Grurie et seigneurie de Parthenay, Secondigny, Béceleuf, le Coudray Salbart, Vouvant, Mervant, Mouilleron et dépendances. **Jean-Baptiste Nicolas Savary** (signe bien + +) Conseiller du Roy, **lieutenant. Joseph Simon Scimars** (signe bien + +), sieur de Boinizeau (Bois-Nizeau), conseiller du Roy et son **procureur** au siège de ladite maîtrise. **Jean Louis Palliot** (signe bien + +), Seigneur du Plessis (domicilié à Vouvant) conseiller du Roy, **garde manteau** au siège de la dite maîtrise (en place depuis le 23.10.1730) ».

« En conséquence de l'arrêt (arrêt) du Conseil d'Etat du 19 avril dernier portant entre autre chose qu'un partage général sera fait de la forest de Vouvant en présence de tous les riverains hautement appelés qu'ils seront tenus quinzaine après la signification qui leur sera faite dudit arrêt de représenter par devant Monsieur le Grand Maître des Eaux et Forêts de ce département ou tels des officiers de cette maîtrise qu'il pourra commettre, les titres en vertu desquels les dits riverains possèdent des bois et héritages dans l'étendue et aux rives de ladite forest de Vouvant pour en estre (être) dressé procès-verbal en présence du Procureur du Roy de cette Maîtrise, qu'après ledit arpentage général la dite forest de Vouvant sera divisée en 25 coupes ; et que vente et adjudication sera faite de la totalité des lisières qui renferment la dite forêt de Vouvant par Mondit Sieur le Grand Maître, et en vertu de la Commission de Monsieur de Bazoncourt, Grand Maître des Eaux et Forêts de France au département du Poitou, qui nous commet pour l'exécution dudit arrêt ».

Mais qui sont donc ces Messieurs les administrateurs de la forêt ?



← Carte de la **Maîtrise** et **Mervant**

Les officiers forestiers supérieurs de la Maîtrise de Fontenay-le-Comte sont alors au nombre de quatre. En règle générale, ils ne sont pas tous sur le terrain au moment de ces arpentages.

Messire Alexis Bonnet, Seigneur de la Richardière Conseiller du Roy Maître particulier de la Maîtrise des Eaux et Forêts de Fontenay le Comte, est un personnage très important.

Messire Jean-Baptiste

Nicolas Savary, est un conseiller du Roy et son Lieutenant.

Messire Joseph Simon Scimars, sieur de Boinizeau (Bois-Nizeau), conseiller du Roy et son procureur au siège de ladite maîtrise (qui s'occupe des revenus).

Officiers royaux →

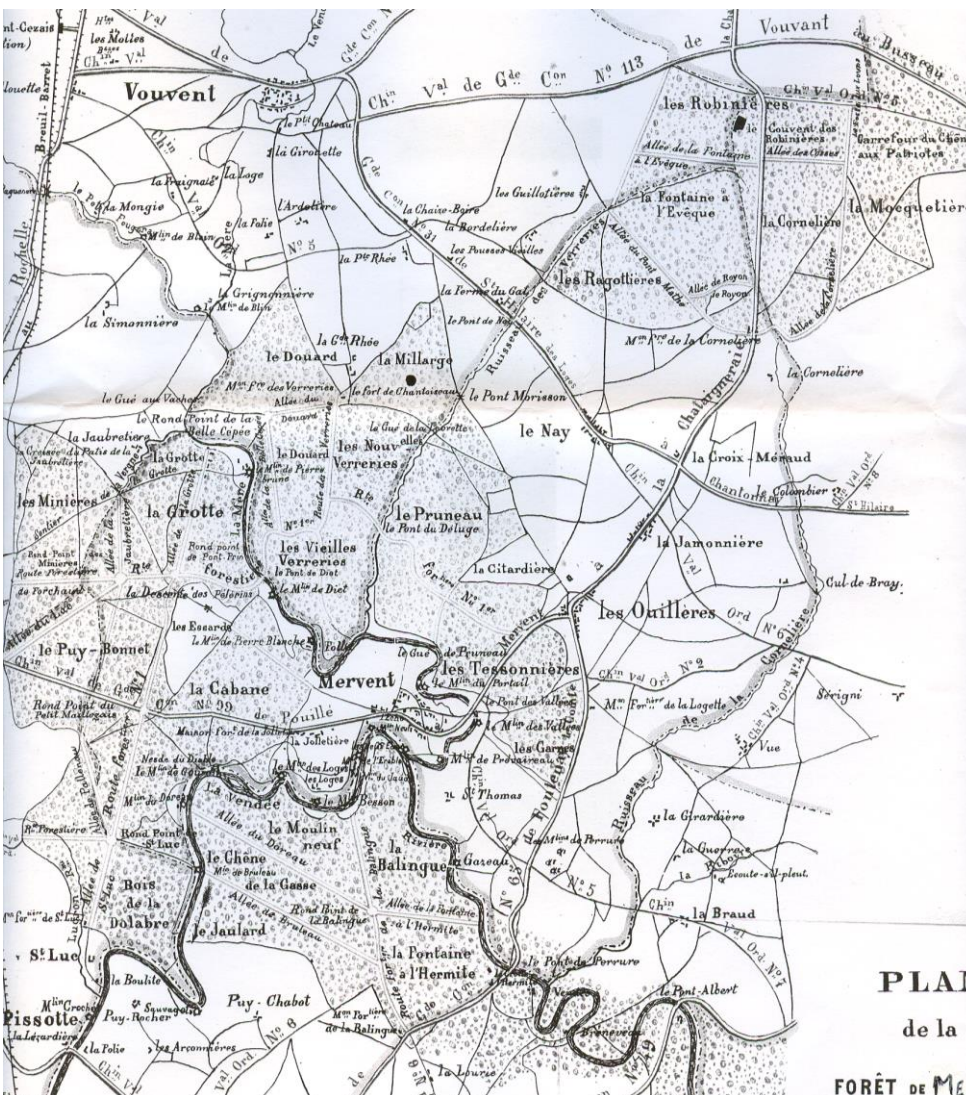
Messire Jean Louis Palliot (signe bien + +), Seigneur du Plessis (domicilié à Vouvant) conseiller du Roy, garde manteau au siège de la dite maîtrise (en place depuis le 23.10.1730). C'est sûrement lui, et les gardes, qui connaissent le mieux la forêt pour l'arpenter très souvent. De plus, il demeure à Vouvant.

Ils sont naturellement secondés par des subalternes : « *Nous officiers susdits, avant de procéder à l'arpentage général de ladite forest de Vouvant, et étant préalable d'en connaître tous les riverains et la qualité et quantité des domaines que chacun d'eux possèdent aux rives (= lisières) d'icelle, nous nous sommes pour cet effet transportés dans la dite forêt de Vouvant, ayant avec nous Messieurs : Jean Baptiste Letard (greffier, signe bien), commis de Maître Pierre Berton (appelé aussi Paul, arpenteur juré, signe bien), greffier en chef de la dite Maîtrise et à notre suite : Hyllaire Jacques Boutin (garde 3 de la forêt), du bourg et sergent garde (n'écrit pas très bien et signe mal), Jean Berton (garde 2 de la forêt signe mal) du Nay, François Charron (écrit bien), de Vouvant, officier garde (garde 4 de la forêt), Simon Foucaud (signe bien avec une belle écriture) sergent garde, domicilié dans les Loges de Fontenay ».*

Lors de cet arpentage, qui commence probablement tôt le matin, les officiers forestiers vont d'abord faire toutes les lisières de la forêt royale de Mervent-Vouvant (puisque principalement sur ces deux paroisses mais aussi en moindre surface sur celle de Bourneau, Pissotte, l'Orbrie et St-Michel-le-Clouc).

Ils vont donc mesurer du mardi 31 mai 1735 au 8 juillet, les lisières puis un à un, les triages de la dite forêt.

Le mot triage (sous sa forme actuelle) apparaît en 1370 (voir bull. 45 le Portail). Certains de ces triages s'étendent du nord au sud, et sont enserrés entre la rivière Mère et le ruisseau des Robinières ou le Vent dit aussi Ruisseau des Verries puis d'autres seront en bordure de la rivière Vendée et parfois seront traversés par quelques ruisseaux.



Arpentage des lisières dans les 42 triages : 1 de Puy-Brunet, 2 le Petit Guyet (7 juin 1735), 3 le Petit-Barot, 4 Saint-Mandé, 5 la Montrée-Madame, 6 la Montrée-du-Château (8 juin), 7 les Naides, 8 la Gite-Belin, 9 les Hautes Minières, 10 les Minières-du-Poiron (appelée aussi les Basses Minières), 11 les Minières-des-Essarts (ou Minières Brûlées 10 juin), 12 le Petit-Maillezais, 13 la Remigère, 14 le Bois-Blanc, 15 la Cabane, 16 Leuly, 17 les Écossais, 18 l'Écusseau (11 juin), 19 Pellegasche, 20 le Chail, 21 Peuron, 22 le Moulin-Neuf, 23 les Garennes, 24 les Tessonnières, 25 le Parc (14 juin), 26 le Pruneau, 27 les Verries (20 juin), 28 la Millarge, 29 le Douïard (21 juin), 30 la Charière, 31 les Sansoudayées, 32 le Bois-Mainguet (22 juin), 33 la Trappe, 34 les Ragotières, 35 le Gast (23 juin), 36 la Trimillière, 37 Fausse-Rue, 38 les Vieux-Arpents, 39 les Rejets (28 juin), 40 le Bois-du-

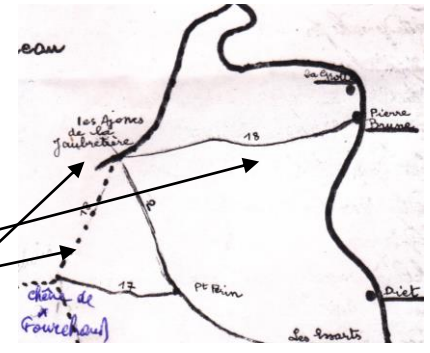
Château, 41 les Cosses, 42 les Petits-Arpents (30 juin).

Pour une meilleur compréhension de leur parcours, je vais traiter d'abord l'inspection des bois de lisière (bois privés) qui est faite dans le sens inverse des aiguilles d'une montre (allant vers la gauche) et parler de leurs propriétaires. Et ensuite, chaque triage (selon l'ordre réel donné ci-dessus).

Cette façon de mener mon travail me semblerait plus compréhensible pour mes lecteurs. En gros et pour exemple, lorsque je serais sur la lisière du triage du *Puy-Brunet*, la date (journée) ne sera pas forcément la même pour la lisière que pour le triage lui-même, bien évidemment !

Au moins quatre des officiers forestiers arrivent de Fontenay.

De Fontenay, pour parvenir, aux lieux qu'ils doivent vérifier, ils rejoignent en premier le lieu-dit *Fourchaud*, passe le *Pont Racasson* (limite de Bourneau, chemin n° 95 en 1848) et rattrapant la « *Grande Lisière* » (d'ailleurs, celle qui fait complètement le tour de la forêt), ils prennent le chemin n° 18 (plan 1825) dit « *Chemin de Pierre-Brune* » jusqu'au lieu-dit de la jonction ou « *croisée* » dite « *les Ajoncs de la Jaubretière* ».



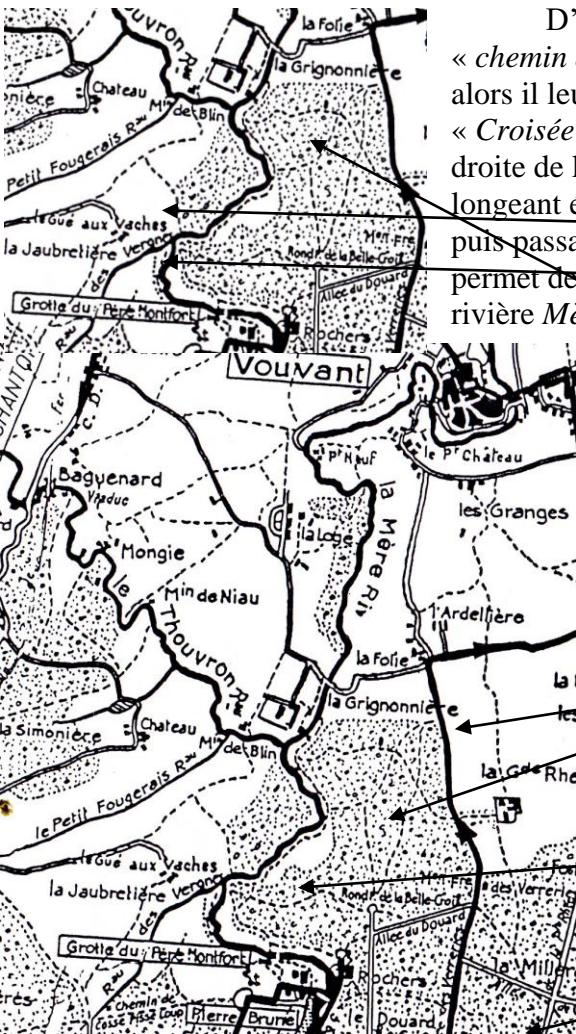
D'ici, soit, ils bifurquent à droite par le chemin n°18 appelé ici « *chemin de la Cosse de Pisse-Loup* », en direction de *Pierre-Brune* mais alors il leur faudra traverser la rivière *Mère*. Mais, plus raisonnablement, à la « *Croisée des Ajoncs de la Jaubretière* », ils peuvent continuer, sur la rive droite de la rivière *Mère*, en territoire de Vouvant, jusqu'à la *Grignonnière*, longeant également les terres de la *Jaubretière*, logis juché sur les hauteurs, puis passant alors aussi, proche ou par le « *Gué aux Vaches* », qui leur permet de traverser le *ruisseau des Vergnes*, enfin toujours suivant encore la rivière *Mère*, ils sont alors sur les terres de la *Grignonnière*.

L'inspection, à pieds, bien sûr, commence probablement tôt le matin du mardi 31 mai 1735 (qui est le 1^{er} jour de leur tournée) et par les lisières du **Douard** (triage n° 29) P GPS 46° 32' 49'' N - 0° 45' 53'' W –

↑ Nord

Bois de lisières : (donc tous ces messieurs commencent par les bois privés et dont ils connaissent les propriétaires) « *Nous Sergents gardes de ladite forêt, où étant au triage du Douard nous y avons remarqué que le sieur Le Bagueu (Messire Léopold Stanislas Frotier propriétaire de La Grignonnière) demeurant à Poitiers à cause de sa terre de la Grignonnière possède joignant ledit triage du Douard un bois taillis nommé le « bois du Château » (de la Grignonnière) du côté du soleil levant (Est) et du côté du Nord un autre bois taillis, plus le « bois des Petites Verries » joignant le dit triage du côté du couchant (Ouest) ; et au Nord aux Grandes Verries (triage n° 27) du côté du levant avec son pré qui joint pareillement ledit triage du côté du Nord* ».

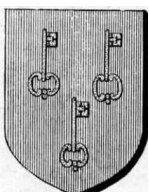
Avant d'aller plus loin, voyons qui est le sieur Le



Bagueu dont la famille blasonne : « *D'argent au pal de gueules accosté de dix losanges du même, posés 2, 2 et 1 de chaque côté* », et pour devise : « *Nul ne s'y frotte* ». Il s'agit de Messire Léopold Stanislas Frotier, *escuyer*, seigneur de Bagneux, issu d'une ancienne famille de la noblesse du Poitou (connue dès 1393).

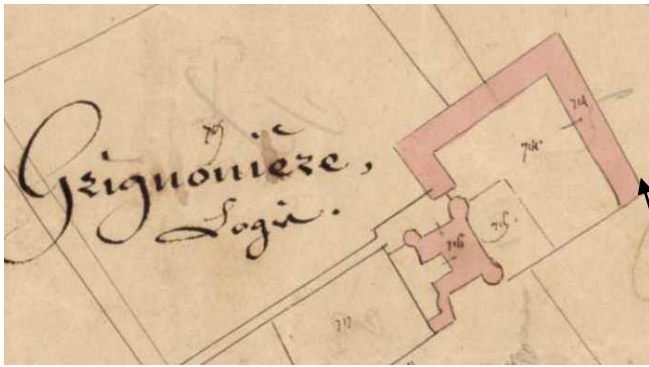
Descendant : **Geoffroy Frotier de Bagneux** (1909-1973) → Mais comment ce fief et château de la Grignonnière (qui ne relève pas des fiefs de Mervent-Vouvant) sont-ils passés entre les mains de la famille Frotier ?

Tout d'abord, la *Grignonnière*, a jadis, appartenue à la famille Grignon (laquelle a pris le nom du fief ou le lui a donné son nom), qui était une famille noble du Bocage. Elle possédait de nombreux fiefs dont la *Grignonnière*, et même le marquisat de Pouzauges. Cette famille d'origine chevaleresque, naturellement blasonnait : « *de gueules à 3 clefs d'or, mise en pal, 2 et 1* ».



Cependant, les Grignon (dont David en 1594) semblent ne jamais avoir demeuré dans ce coin isolé de forêt, ce qui ne fut pas le cas pour les Tiraqueau. Mais, ceux-ci n'en était pas forcément propriétaire à part entière. Ainsi, qu'on a vu plus haut, les Tiraqueau l'ont tenu pendant plusieurs





génération dont :

P. 2055

François, le frère d'André (juge prévôtal et lieutenant-général du Sénéchal du Poitou à Fontenay-le-Comte) puis Lancelot, et puis encore son fils Hilaire époux de Marie Rapin (fille de Nicolas du château de Terre-Neuve à Fontenay). Devenue veuve et remariée, elle met la *maison noble de la Grignonnière*, en fermage d'abord en 1619 (3 E 37/289) puis le 27. 7. 1624 (3 E 37/305). Enfin quelques décennies plus tard, la Grignonnière, par achat, passe, en 1685, entre les mains d'un certain Nicolas Aubineau Seigneur de Réguy puis, par

héritage à sa fille Marie Aubineau qui est dite alors *Dame de la Grignonnière*.

C'est probablement pour un membre de la descendance de Nicolas Aubineau, que l'administration forestière fait la Déclaration d'ordonnances, en date du 9 octobre 1710, permettant à Charles Aubineau, chevalier, seigneur de Montbrun et de la *Grignonnière*, de « *faire la coupe d'un taillis dépendant de la Grignonnière, paroisse de Vouvent* » (A.D.V. – 8 1241). Naturellement, c'est un fermier, sur place, qui le représente, comme de 1740 à 1750 Paul Caillaud y demeurant.

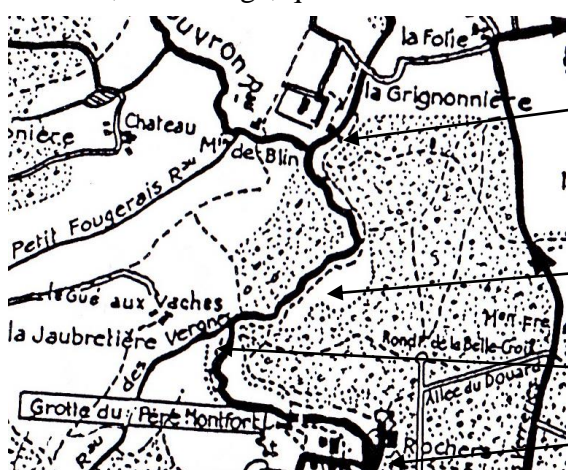
Puis, la *Grignonnière* passe alors dans la famille Frotier De Bagneux, dont à *Messire Louis Frotier*, escuyer, seigneur de Bagneux lorsqu'il épouse Marie Aubineau *Dame de la Grignonnière*. Enfin, ce fief passe à leur fils, Léopold Stanislas, marié à Suzanne Jourdain de Boistillé, laquelle, après le décès de son époux en 1764, vendra la *Grignonnière* en 1767. Par la suite, à qui appartiendra la *Grignonnière* ?

Précédemment, Le 27 février 1745 (Fonteny notaire ; Maillaud T 9 notes Pineau + Maillaud T 6 notes Daguin + dossier Clisson), *Mtre Jacques Munier*, marchand demeurant à l'Hostellerie Ste-Catherine, au bourg de Foussais, « *estant chargé de pouvoir de Messire Louis Frotier, escuyer, seigneur de Bagneux, demeurant ordinairement en la ville de Poitiers, donnait à ferme pour neuf ans à Mtre Jean Pineau* (gendre de Jacques Munier), et à *Mtre Louis Daguin* (de *Cul-de-Bray* et parent de Pineau) et aussi à *Mtre Joseph Rimbert* (du *Nay* et aussi parent de Pineau), *demeurant paroisse de Mervent, les bois taillis dépendant de la Maison de la Grignonnière* » (afin de les exploiter et nommé le « *Bois du Château* »).



Restauré trois fois comme il est indiqué sur une pierre gravée : en 1588, 1703 et 1805 (brûlé en partie durant la Révolution). En 1786, lors du mariage de sa fille en l'église de Bourneau, *Messire François Jacques de Hillerin*, est dit seigneur de la *Grignonnière*, avec lui son épouse Thérèse Victor Pichard. Mais, y demeure-t-il pour autant ? Mais la Révolution avec la vente des biens nationaux passèrent par là !

En tous cas, quelques décennies plus tard, c'est un roturier, célibataire, qui en est propriétaire et qui y demeure : *Monsieur Jean Baptiste Louis Esserteau* (° 1778 à Paris fils de Louis et de Rauze Joinville Claire tous deux décédés à Niort) qui a, avec lui, tout de même six domestiques. Il en sera propriétaire et y demeurera jusqu'à son décès le 6 mai 1855. Vivent avec lui au château : Louis Pallardy (° 1797) dit encore en 1861, aussi propriétaire de même que Paul Esserteau (° 1835). Avec eux sur ce domaine, deux parfois trois autres familles nombreuses : celle d'un fermier (dont plusieurs générations jusqu'en 1931), d'un bordier et même celle d'un jardinier. Ce sont ces familles, en fermage, qui font tourner cette belle propriété.



Situation : Après avoir vu le propriétaire, d'alors, et de ses bois, voyons où ils sont situés :

Le « *bois du Château* » (aujourd'hui en partie sous l'eau du barrage de *Pierre-Brune*), en bordure de la rive gauche de la rivière *Mère* et, faisant face, de l'autre côté du cours d'eau, au château lui-même de la *Grignonnière*.

Puis le « *bois des Petites Verries* » recensé en bordure de ce qu'on nommait le « *Petit-Douard* » ; ces « *Petites Verreries* », se trouvaient en bordure de la rivière *Mère* (partie blanche, sur la carte) et naturellement bien au-dessus du hameau de *Pierre-Brune* et également faisant face à la *Jaubretière*, qui elle, est au-delà du ruisseau des *Vergnes*. Elles furent fouillées en 1990, par l'archéologue Emile Bernard. Hélas, la construction du



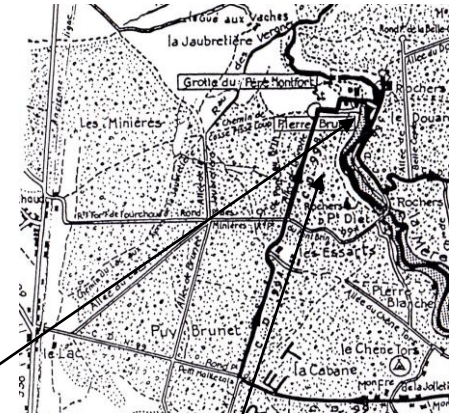
La Dame Vve Guyot a été, d'ailleurs, **P. 2057** priée de présenter ses titres de propriété et de faire creuser à ses frais les fossés de limite avec la forêt royale. Mais, en 1738, les travaux ne sont toujours pas faits. Pour ce, alors, elle est convoquée sur place par les officiers forestiers (A.D.V. série B 1403) pour dresser un procès-verbal (voir la suite de cette affaire bull. n° 29).

← La « *maison de Pierre Brune* », la chaussée

La Dame Vve Guyot était déjà propriétaire avant le 13 mai 1733 (Maillaud T notes Tabarit + bull. Pierre-Brune) de l'ensemble de *Pierre-Brune*. Mais réellement depuis quand ? Son second fils, Pierre Jacques Guyot, est

prêtre, desservant le Prieuré de Vouvant, où il décède âgé de 25 ans et est inhumé dans la nef de l'église le 7 mars 1723.

La famille Guibert (voir bull. n° 29) est à *Pierre-Brune* mais aussi la famille Ayrault qui est là depuis au moins le 13 février 1610 (Maillaud T 6 notes Millouain + Gouyn not Fontenay), date où a lieu le mariage avec contrat de Solennités de l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine, de Françoise Ayrault, fille de feu Pierre Ayrault et Mathurine Foucaud, présente, demeurant à Mervent. Le 22 juin 1705 (Yvon Legal p. 215), une procédure est engagée sur plainte de Jean Ayrault, métayer à *Pierre-Brune*, qui sera jugée à Poitiers le 1 juin 1709 : c'est un procès sérieux (à propos de trafic d'argent, etc.), à la suite de quoi, le Procureur du Roy de la Maîtrise des E & F de Fontenay, doit même se défaire de son office (voir p.).



Situation : cette fois, la « *maison de Pierre Brune* » et ses parcelles se situent sur la rive droite de la rivière *Mère*, au fond de la vallée.

Au-dessus de ce hameau, c'est le triage du **Puy-Brunet** (que nous verrons plus loin), qui de là, va jusqu'à l'allée de la *Jaubretière* d'une part et, au Sud, jusqu'au *Rd-Point du Pont-Prin*. Le hameau, qui comporte peu d'habitats et peu de terres cultivables, encaissés entre des coteaux très élevés voire des hauteurs vertigineuses comme les *rochers du Douard* (dit de nos jours les *Rochers de Pierre-Brune*) qui font face au plateau du *Puy-Brunet*, est complètement isolé dans la forêt.

← Près de ce plateau, qui domine les maisons de *Pierre-Brune*, subsiste encore une **borne forestière**, en pierre, qui a probablement été posée à cette époque-là ; elle surplombe un restant de fossé qui avait été creusé alors pour délimiter les terrains des propriétaires d'avec la forêt royale. Miraculeusement, elle est toujours à sa place !

Etymologie :

Pierre-Brune (

voir bull. n° 29) : ce lieu évoque sans conteste la période gauloise (ou celte), et était probablement un site sacré. Les rochers très élevés, énormes, en schiste noirâtre, ont sûrement donné son nom à ce lieu. Dire quand ce lieu fut habité ? Peut-être à l'époque celtique ou alors un peu plus tard au féodal ! On pourrait avancer, en tous cas, que le *moulin de Pierre-Brune* (il ne reste rien du moulin) et sa chaussée, remonte peut-être au XIIème, guère avant.

La renommée de ce lieu est surtout due au passage, en 1715, d'un saint missionnaire Mr de Montfort (voir bull. n° 27, 28, 29 et 54 l'Eglise), qui s'est installé dans une petite grotte qui depuis porte le nom de « **Grotte du Père de Montfort** ». Il n'y resta pas longtemps car il en fut chasser par l'administration forestière d'alors.

Continuons l'arpentage des lisières :

Tout à côté, et longeant alors le *trriage du Puy-Brunet* en direction des *Minières* (Ouest), les officiers contrôlent également le secteur de la *Jaubretière* (point **GPS** 46° 32' 35'' N - 0° 46'49'' W) :





Où : « les **religieux de l'abbaye de l'Absye en Gastine** à **P. 2058** cause de leur **mestairie de la Jaubretière** possèdent un pré (le pré Marchais) joignant le **triage du Puy Bonnet** (Puy-Brunet n° 1) du côté du midi avec un bois taillis (le Bois du pré Marchais) joignant le même triage du côté du levant et encore celui (triage) des **Hautes Minières** (hostes minières n° 9) du côté du midi ».

← Le **seigneur** : l'attributaire et le **bénéficiaire** : le religieux

Les religieux bénédictins, de l'abbaye de l'Absie-en-Gâtine fondée

vers 1120 par privilège d'Aliénor d'Aquitaine, ont participé à de nombreux défrichements notamment sur des terres qui leur sont données.

Situation : juste au-dessus de **Pierre-Brune** mais sur la commune de Bourneau. La Jaubretière est assise sur un plateau qui domine, et le **ruisseau des Vergnes** coupé par le « **Gué aux vaches** », et la rivière **Mère**. Ce secteur est (était) composé, à l'origine d'un logis, d'une borderie, de quelques parcelles de terres, d'un bois, le tout non loin d'un **étang** alimenté par un ruisseau et probablement l'œuvre des moines.

Etymologie :

Jaubretière : (Point GPS 46° 32' 35'' N - 0° 46' 49'' W) le nom (tel qu'il se présente ici), du fief et de ce Logis, devenu une grosse métairie, et à cause du suffixe *ière* dérivé du latin *aria* qui signifie à peu près « *propriété de* », en l'occurrence d'un nommé « *Jaubert* » dont le patronyme est d'origine germanique, et date de la seconde période du **Moyen-Age**. A cette époque, beaucoup de petits domaines ruraux se voient attribuer comme nom de baptême celui de leur fondateur (et comme déjà à l'époque gallo-romaine). Mais, il serait plus sérieux de penser qu'il puisse venir du nom *jau*, qui à l'époque gauloise, est un coq, ou appelé « *coq de bruyère* » qui pullulait sur les abords et dans les forêts.

« **ruisseau des Vergnes** » (sur la commune de Bourneau) : *vergne* ou *verne* représente l'héritage français du mot **gaulois** *verno* qui veut dire aulne. C'est le nom d'un arbre qui ne poussait que dans des endroits très humides. En conclusion, le **ruisseau des vergnes** traverse une aulnaie et porte ce nom depuis au moins l'époque gauloise.

« **Gué aux Vaches** » (sur la commune de Bourneau) : ce nom de lieu indique tout simplement un gué, un passage, où les vaches et le vacher pouvaient aisément traverser un cours d'eau.

Signature 2.4.1788 : De la **Haye MontBault** →

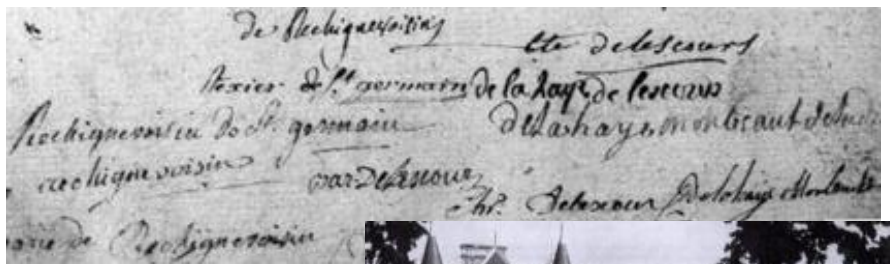
Bois de lisières : **Bois de la Gîte de Belin**.

« Le **Sieur de la Haye** à cause de sa dite terre de Bourneau, demeurant ordinairement à Paris possède un bois-taillis joignant le triage de La **Gette Bellain** (Gîte Belin n° 8) et les Hosts **Minières** du côté du levant » (n° 9).

Le propriétaire de ce bois est *Messire Jean Baptiste de la Haye MontBault*, seigneur de Bourneau. La seigneurie de Bourneau, consistait, semble-t-il que dans « *l'hôtel noble* » (logis puis château entouré de douves) et ne possédait que des fiefs à moyenne et basse justice mais cependant elle était tenu par des « *gentilhomes* ».

Château de Bourneau →

Le château de Bourneau n'est autre que « *l'hôtel noble* » (remplacé par le château actuel) tenu dès 1382 par Jean de la Ramée puis en 1428 par Louis, son fils. En 1586, pendant les guerres de religion, le sieur de la Ramée est assassiné près du Pont des Sardines à Fontenay (voir bull. 54 la *Cornelière* p. 1448, 49) tandis qu'après le mariage de Jacquette de la Ramée (fille de Louis), ce fief et château passe pendant quelques décennies entre les mains de son époux Jean Iè du Puy-du-Fou.





C'est vraisemblablement encore par acquêt (par mariage) **P. 2059** que Bourneau arriva également (faute d'héritier de la famille La Ramée-Du Fou) en 1698 à Jean Baptiste de la Haye –Montbault, « *seigneur des Hommes* », du nom du « *Fief des Hommes* », petit-fils de Suzanne du Puy du Fou. C'est lui qui est seigneur de Bourneau au moment de l'arpentage puisqu'il décède en 1741. Les Haye-Montbault en font l'aveu jusqu'au moins 1788. Bientôt, en 1789, tout bascule !

← **Pacage des moutons** dans un « *gîte Belin* » au Moyen-Age

Situation : ces bois se situent sur Bourneau, au-delà du « *grand chemin de Bagnard à Fontenay* » (actuellement dite *route de Fontenay à la Châtaigneraie*, qui sous Napoléon verra son tracé remplacé par une voie plus rectiligne, appelée alors *Route nationale de la Rochelle* ; aujourd'hui D 938 T), entre les *Hautes Minières*, les terres de la *Jaubretièrre* jusqu'au triage de la *Gitte Bellain*.

Etymologie : **Bourneau**, ou *Bournea* en poitevin, tire son nom de l'ancienne forme *Bornellum*, nom construit sur la racine pré-latine *Born* (= source) avec un suffixe diminutif latin *-ellum* ; donc Bourneau c'est « *la petite source* ». Sachons qu'autrefois, la présence d'un point d'eau déterminait souvent le choix d'implantation d'un village.

Gitte Bellain : *Gitte*, gîte ou jette, vient de *gîter*, mot qui apparaît en 1265, lieu réservé pour faire pacager les ovins ; Bellain, *Bellin* ou *Belin*, en Poitou, veut dire mouton, bélier. Ces emplacements se trouvaient non loin d'une grosse exploitation ou d'un château : ainsi, sur les coteaux nord en dessous du château de Mervent, entre *Foulet* et *Pruneau*, se trouvaient pas moins de 5 parcelles, ayant cette appellation, et réservées au pâturage et aussi le « *Bois de la Gîte* ». En ce qui concerne, la terre de la *Gitte Bellain*, cette désignation a été également donné au moulin proche dit le « *moulin de Blin* » (*Blin*, était au Moyen-Age, un surnom très populaire) ou écrit parfois « *Bellin* » (moulin de Belin p/sse de Vouvant).

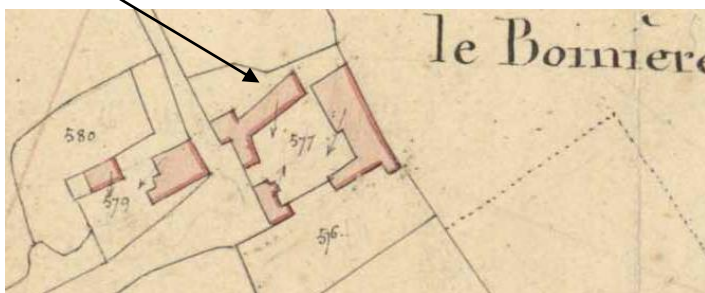
Ensuite de quoi les officiers ont poursuivi leur inspection (toujours dans le sens contraire des aiguilles d'une montre) et se sont transportés à la lisière de la paroisse de Sérigné (proche de la D 938 T) où :

« **Le Seigneur des Boisnières** (ou Bouynières, Boinière ou Bornière) *paroisse de Sérigné* demeurant à Fontenay possède un **pré** joignant la lisière des **Basses Minières** (ou *Minières-du-Poiron 10*) du côté du levant et attendu qu'il est nuit (fait nuit) nous nous sommes retirés en la ville de Vouvant pour y coucher et remis à demain la continuation de notre présent procès-verbal de visite ».



Le propriétaire de ce pré, situé entre le lieu-dit « *le Lac* » (déjà signalé en 1825 p/sse de Sérigné, et en bordure de la D 938 T et, plus tard, de la ligne de chemin de fer Angers-Niort, côté Pissotte, dont aperçoit encore le tracé) et les terres du *Poiron* (plus bas encore allant vers Fontenay, p/sse de Pissotte), possède un beau et immense domaine.

← **Sérigné** Section F du Boinière (Vue 1)



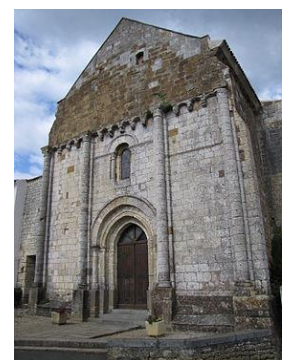
Il s'agit, en 1735, de *Messire Jean de Nicou* (décédé avant 1758 domicilié à St Laurent de la Salle), écuyer, seigneur des Boisnières, y demeurant encore le 11. 12. 1716, à la naissance de son fils, Pierre.

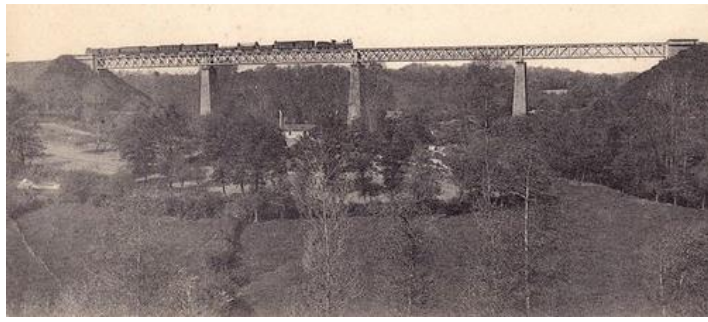
Il tenait ce fief et seigneurie de son père, *Messire André de Nicou*, écuyer, *sieur de Champdollant* et seigneur de la « *maison et dépendances de Boisnières* » où il demeure lors de son

décès le 27. 5. 1717 âgé de 72 ans. Ce dernier fut enterré dans l'église de Sérigné. Quelques années plus tôt, le 26 février 1707, le même André de Nicou, domicilié en sa *maison des Bonnières* (sic) paroisse de Sérigné, convenait : « *me connaissant avancé en âge et infirme* », il testa et partagea ses biens entre ses enfants.

L'église **Saint-Hilaire de Sérigné** →

Parmi ses enfants, il y avait Suzanne Marie, mariée à Sérigné le 1. 6. 1711, avec Louis de Lespynais, et où étaient présents des seigneurs des environs : *Messire Charles Moriceau de Cheusse* (propriétaire de la *Citardièrre*), *Bodet de la Fenestre* (René-Joseph Bodet, et Françoise Sabourin, son épouse, propriétaire de la *Grand'Rhée*), *Jean Jolly* (apparenté et





dont la famille est à la *Cornelière*).

P. 2060

Cette famille de Nicou était également propriétaire de la « *Chapelle des Boisnières* » (où cette chapelle se trouve-t-elle dans l'église – celle-ci est composée d'une nef unique et d'un transept dont les deux bras abritent chacun une chapelle - dont la façade ouest du XII^e siècle est le seul vestige de l'église romane primitive. Le portail central, encadré par les restes de la façade romane, est de style gothique dit de transition, c'est-à-dire de la fin des XII^e-début XIII^e siècles) et autres biens à Bourneau.

Situation : cette pièce de pré fait partie de Sérigné, de l'autre côté du « *grand chemin de Bagnard à Fontenay* » (actuellement dite *route de Fontenay à la Châtaigneraie*, qui sous Napoléonverra voit son tracé remplacé par une voie plus rectiligne, appelée alors *Route nationale de la Rochelle* ; aujourd'hui D 938 T), le long de l'ancienne ligne de chemin de fer La Rochelle – Bressuire (dont le pont de Bagnard construit à cet effet), en bordure des *Basses Minières* (ou *Minières du Poiron* n° 10) et les terres de la seigneurie du **Poiron** (p/sse de Pissotte).

Etymologie :

Bonnières : (Boisnières) plusieurs explications sont plausibles, *Bonnière* pourrait remonter à l'époque gauloise et dans le latin médiéval pourrait exprimer une « *borne frontière* » ; pareillement cela a pu être aussi le *Bois-Nières* (*nière*, noir en Poitou), qui après avoir été défriché a pu laisser la place au domaine des Boisnières.

Bagnard (Bagnard) : rien trouvé si ce n'est que ce pourrait être le nom du *viguier* responsable forestier.

Château du **Poiron** →

Poiron : au XI^{ème}, il est mentionné *Perun* tandis qu'au XIV^{ème} *Poyron* et le *Payron* qui évoque « *Petra* » ou « *pierre* » mais aussi un sol rocheux ou un pré parsemé de cailloux et où a été édifié un domaine.

Après s'être retirés en la ville de Vouvant pour y coucher et remis à demain la continuation du procès-verbal de visite, les officiers sont à nouveau sur pieds, où :

« *Et le lendemain mercredi 1er juin 1735 (2^{ème} journée), huit heures du matin, nous officiers, commis greffier et gardes susdits, nous sommes transportés en ladite forêt de Vouvant aux Basses Minières (Minières du Poiron n° 10) et avons remarqué que le Seigneur du Poiron (Gabriel de Villedon), demeurant à ? (sic ; en fait, les officiers forestiers semblent ignorer que le sieur du Poiron, demeurait alors au château des Chastelliers à Fenioux, où il a épousé le 1er octobre 1729, sa cousine, Marguerite Raoul) possède, joignant ledit triage, un bois taillis nommé le **Bois Bouchet**, un autre bois nommé le **Bois des Palneau** joignant le triage de la **Remigère** (triage n° 13) du côté Nord, et celle du **Bois Blanc** (triage n° 14) du côté du levant; un autre bois nommé le **Bois de la Prée** joignant ladite lisière du côté du levant avec deux prés joignant la dite lisière l'un d'un côté du levant et l'autre du côté Nord ».*

Le fief du Poiron (à basse justice) appartenait à la famille Dorin (voir bull. n° 53 La *Cornelière* p. 1464, 65 etc.) depuis presque quatre siècles, où vont se succéder au moins 9 générations de Dorin et qui le gardera presque jusqu'à la Révolution (rare exemple de propriété féodale immobilisée si longtemps dans la même famille; le fief ne tombe jamais en quenouille).

Cette *maison noble du Poiron*, située sur la lisière de la forêt de Mervent-Vouvant (46.51745, -0.80084 près de *St-Luc*), à l'orée du village et de la paroisse de Pissotte dont elle fait partie, aurait été une ancienne commanderie des Templiers.

C'est un beau domaine de dix hectares, avec un château entouré de très belles douves (ci-contre plan 1844 Pissotte : ce n'est plus le cas aujourd'hui ; le château a été reconstruit sous sa forme actuelle, en 1887 et les douves ont disparues), et quasiment fermé entourant une immense cour où semble être, une tour ou un pigeonnier. Naturellement, le domaine est affermé depuis 1588 au moins.

Et le 3 décembre 1594 (A D V 3 E 37/258) : Jacques



Martineau, chirurgien demeurant à Fontenay, et Pierre Chabot, marchand demeurant au bourg de P. 2061
Pissotte, *fermiers de la seigneurie du Poiron*, afferme pour cinq ans à René Auguyn, sergent et garde de la forêt
de Vouvant, demeurant à Pissotte, le four (à pain) dépendant de ladite seigneurie du Poiron au bourg de

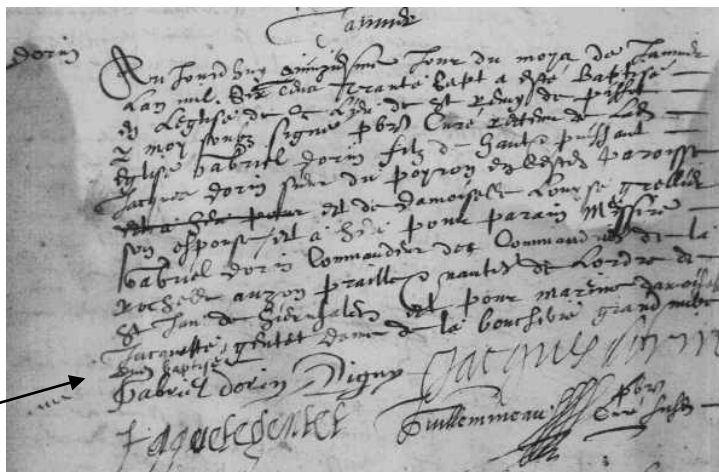


Pissotte.

Cette famille évidemment porte blason « *d'argent à 3 alouettes huppées de sable* ». Pourtant l'origine de ce patronyme « *dorin* » pourrait être « *Dorinus* », comme cité dans quelques textes médiévaux, ou alors un nom de famille dérivé de doré, surnom d'orfèvre et nom du métier. Alors pourquoi leur blason représente-t-il des alouettes ?

Le plus illustre, si l'on puit s'exprimer ainsi, est « *Haut et Puissant* » Messire Gabriel Dorin, qui demeure naturellement à la *Maison Noble du Poiron*, p^{ss}e de Pissot, et qui en 1624 est dit encore, « *chevalier de l'Ordre de St-Jehan de Jérusalem* », et commandeur de la dite « *Commanderie Magistrale du Temple de la Rochelle* » (qui bénéficiait depuis 1139 d'un droit leur permettant à transporter par eux-mêmes et sans taxes toutes marchandises). Messire Gabriel Dorin (° ?) qui était le fils de Jacques Dorin et de Louise Grellier, avait épousé une femme remarquable et d'une grande piété, comme cela est signalé lors de ses funérailles le 4 février 1734.

« *Le quatorzième jour de février mil sept cent trente quatre fut inhumée au tombeau de ses ancêtres dans cette église (Notre-Dame de Fontenay) vis-à-vis la chapelle qui est au-delà de celle de St F . ? . en présence de Messire de Villedon chevalier seigneur de Gournay (beau-frère et époux de Madeleine Dorin ; ce sera leur fils Gabriel Aimable de Villedon qui recevra le fief et seigneurie du Poiron), de Messieurs Pichard avocat au Parlement et François Dutemps autrefois Maire (sic) de cette ville, ses parents et d'un grand nombre de personnes de distinctions et de différents états. Le corps **D'honorable Françoise Rose Thomas** épouse de Messire Gabriel*



Dorin chevalier seigneur de St-Cyr (des Gâts ou St-Cyr en Talmondais ?), de la Jonchère, du Poiron et autres terres, âgée de quarante un an et six mois ou environ, laquelle s'est rendüe aussi recommandable par sa piété envers Dieu, et sa charité à l'égard du prochain, que par ses souffrances et sa patience à supporter les différentes épreuves auxquelles il plut à l'adorable providence de l'assujettir : munie de la force et l'espérance que donne la grace, elle scüst combattre le monde sen dattaches (sic) au milieu des richesses et d'attendre la mort sans trop la craindre ayant reçu les sacrements de l'église (sic), avec les sentiments de la plus tendre émotion ; elle mourut regrettée des grands et des Petits (sic), mais encore plus des pauvres que des riches. Les présents quelle fist à l'église de cette paroisse et à plusieurs autres soit de la ville ou de la campagne en rendront la mémoire également digne de vénération et de reconnaissance et apprendront à la postérité quelle n'eust pas moins de zèle pour la gloire de Dieu et Lhonneur de son Peuple que d'attention à se mériter la couronne d'immortalité – signatures : Barraud De Thorigny prêtre vicaire de Notre Dame, Messire de Villedon ».



D'après cet acte et les écrits du prêtre, on en déduit que l'épouse de Gabriel Dorin, est décédée de longue et pénible maladie. De plus, elle semble ne pas lui avoir donné d'enfant.

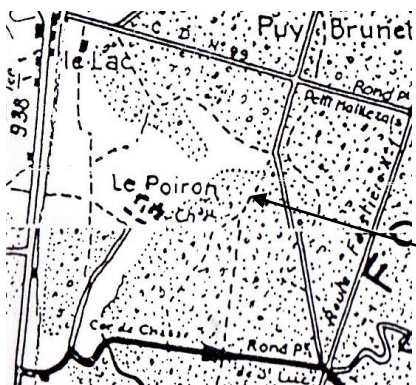
← Blason **Villedon** : « *D'argent à fasces ondées de gueules* » alias « *De gueules à fasces ondées d'argent* ».

Quand le chevalier Gabriel Dorin seigneur du *Poiron* décède-t-il ?

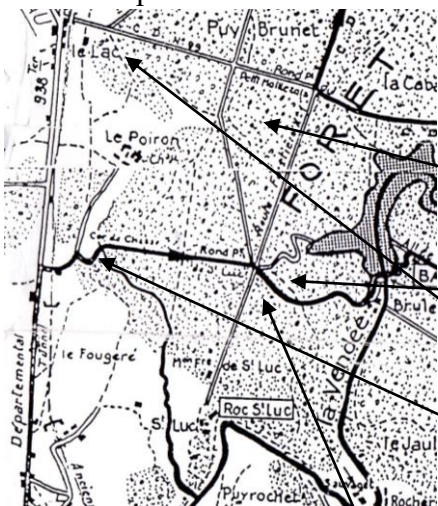
Le 22 juin 1735, Gabriel de Villedon, son parent (décèdera, lui, qu'en 1764 et sera inhumé dans l'antique église de St-Pierre de Fenioux (79), qui avait hérité de ce domaine, avait fait hommage, comme principal héritier de Gabriel Dorin (son grand-oncle maternel), entre autre, du fief du Poiron mais qu'il vendit les 3 et 5 août 1746, à René Auguste de Mouillebert, chevalier, seigneur de Puisec (bull. n ° 53 l'Eglise). Il avait épousé en 1725 Marie Brunet de la Soulière (Saucelière ?), Neslie des Roches de Chassay, héritière du Poiron, épouse en 1845 Louis-Félix de Chantreau. Le château du Poiron, reconstruit en 1887, appartiendra encore en 1896 à Mr Hubert de Chantreau.

Situation :

Les terres et château du Poiron (ci-contre en blanc), bien que très proches de la limite de la paroisse de Mervent, sont encastés dans la forêt



mais font partie de Pissotte même s'ils sont très éloignés de ce bourg. C'est une enclave d'une dizaine P. 2062 d'hectares dans la forêt de Mervent-Vouvant.



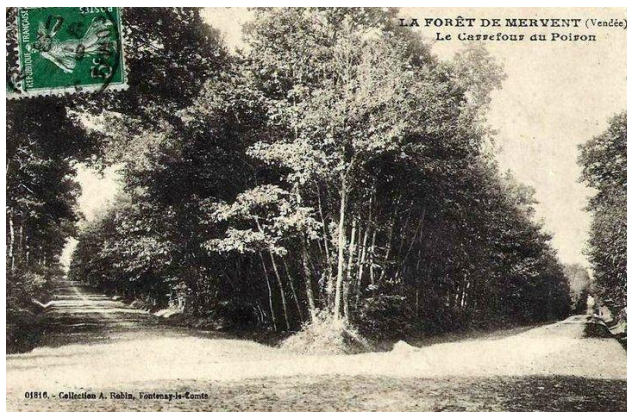
Ce domaine, à l'Ouest, est proche de la voie appelée autrefois le « *Grand chemin de Baguenard* » (puis dite *route de Fontenay à la Châtaigneraie*, qui sous Napoléon verra son tracé remplacé par une voie plus rectiligne, appelée alors *Route nationale de la Rochelle* ; aujourd'hui D 938 T).

Ce domaine touche le triage des *Minières du Poiron* (n° 10) lequel est encadré dans un angle formé par l'*allée du Palneau* et le chemin (devenu Rte forestière n° 1) qui conduit à la « *Croisée des sept chemins* » qui est devenu le « *croisement de St-Luc* ». Les terres du Poiron, vont au Nord presque jusqu'au « *croisement de la Naïde des Vergnes* » (presque au lieu-dit « *le Lac* », se prolongeant vers Pissotte jusqu'à la « *Pâture du Pont-Puychard* » (ou Pt-Puychard, pré = 62 ares 44 en 1810 ; pont qui enjambe le ruisseau de l'Ugron) qui touche la Forêt Impériale et où sera posé, beaucoup plus tard, la « *Borne du Cor de Chasse* ».

Etymologie : Poiron : comme vu plus haut.

Bois Bouchet : *bois* et *bouchet* ont la même origine mais en Poitou le *Bouchet* était un bois plus petit que le *Breuil*. Cependant, cette appellation peut aussi évoquer un bois de broussailles.

Bois des Palneaux (dit aussi le *bois du Palleneau du Poiron* ; faisant partie du Poiron, commune de Pissotte, où se trouvent également des terres nommées *Fief du Grand Palneau*, et les bois des *Hauts Palneaux*) : *Palneau* pourrait être une forme de *palu*, marais, étang, avec la terminaison poitevine *eau*. Cet endroit de la forêt comprend beaucoup de joncs, de saules et de vergnes (aulnes). L'*allée du Palneau* (ou appelée parfois *Allée Verte*) part du *Rond-Point de St-Luc* sur la route D 99 ; le *ruisseau du Palneau* (ou Palleneau appelé aussi *ruisseau de Doreau*) s'écoule de la « *mare du Palneau* » jusqu'à la rivière *Vendée* qu'il rejoint à *Doreau*. Il fut enjambé par un aqueduc appelé le « *Pont de Doreau* » puis le « *Pont écroulé* » suite à son effondrement (voir bull. n° 26 Doreau). La *mare du Palneau* est appelée aussi la « *mare du Pendu* » depuis qu'on a y trouvé, il y a bien longtemps, le squelette d'un homme pendu à une branche.



Allée du Palneau à gauche et en-dessous sous la neige →

Naïde des Vergnes : *naïde* évoque un lieu humide avec même des trous d'eau ou des mares ; *vergne* est le nom de l'aulne donc on en conclut que le lieu-dit la « *Naïde des Vergnes* » est un endroit planté d'aulnes, arbre de taille moyenne qui croissent dans les bois humides ou marécageux, ou encore en bord de cours d'eau ou des terres traversées par de nombreux ruisseaux et ruisselets.

Remigère (triage n° 13) : pourrait être dérivé de *remy* du nom d'un saint du Moyen-Age. Le patronyme se terminant en *ère* s'ajoutait au nom du propriétaire d'un domaine. La *Remigère* pourrait être une terre appartenant à l'origine à un nommé Remi. Je pense plutôt que son appellation a un lien avec la nature du terrain.



Bois Blanc (triage n° 14) : (vient du gaulois « *vindo* » devenu « *blanc* » ; lieu situé proche de *St-Luc* ; mais « *Bois Blanc* » peut venir aussi de « *Blanc Bois* », terme forestier ancien et nom donné aux arbres qui ne portent pas de fruit tels que : « *saules, marsaults, épines* (avec lesquels, d'ailleurs, on fait le *vin d'épines* qui est mi-apéritif, mi-liqueur, bien connu en Poitou), *aulnes, peuples* (peuplier), *genests et semblables* (sic) ». Ce sont des espèces qui ne sèment pas (le chêne fait des glands, des descendants mais eux doivent repousser), donc le « *Bois Blanc* » était probablement boisé de ces espèces. Ces bois-là avaient, en principe, un grand besoin d'humidité. D'ailleurs, il est dans le même secteur que ceux ci-dessus cités.

Bois de la Prée : se situe en lisière de forêt entre le « *chemin n°1* », le

bois et le domaine de *St-Luc*. C'est un bois en bordure d'une *Prée* ou prairie. Les officiers, toujours P. 2063 entourés du commis greffier et gardes susdits, continuent leur arpentage des lisières. Après en avoir terminé avec le fief et domaine du Poiron, ils se dirigent en direction du domaine de St-Luc, au Sud, où :

« Le Sieur **Journolleau**, procureur, demeurant à Fontenay, possède à cause de sa Mestairie de Monthalanbert (métairie de St Luc) un pré joignant la lisière du Bois Blanc (triage n° 14) du côté du Nord et levant ».



← Plateau de **St-Luc** (p/sse de Pissotte) (triage n°

Un site fortifié est localisé au XIXe siècle dans le massif forestier de Mervent-Vouvant : le **roc Saint-Luc**. Situé sur un plateau enserré par la Vendée et par le ruisseau de l'Ugron, cet espace était fermé, au nord, par un retranchement en terre associé à un fossé.

Les traces de cet aménagement étaient encore visibles au XIXe siècle. Elles sont bien plus difficilement repérables aujourd'hui. Selon, certains auteurs, la toponymie environnante appuie cette hypothèse d'un lieu

de défense utilisé à la fin de la Protohistoire. Le promontoire escarpé de *Saint-Luc* aurait constitué un sanctuaire druidique. Des lieux-dits, au nom curieux, proche de *St-Luc*, rappellent ces temps antiques : *Mont-Pinson*, *Feu de Joie*, *La Tonnelle* (en principe indique, beaucoup plus tard, un moulin à vent) et le *Bois Brûlé*, qui aurait pu donner le nom du moulin *Brûleau* !

La proximité du site de St-Luc, juché sur un haut plateau rocheux, avec en bas la rivière *Vendée*, était un atout majeur. Elle coule à ses pieds dans un décor de toute beauté, aux pieds de gigantesques rochers qui lui ont donné son nom : *Roc St-Luc* (voir

bull. n° 7). La partie qui surplombe la rivière est quasiment inaccessible car elle est formée de pics saillants et abrupts. On devine à peine une piste appelée le « *sentier de la mort* ». Ce site portait un « *Oppidum* » qui protégeait le camp romain de *Sauvaget* (voir historique de Pissotte).

Car, déjà au Moyen-Age, cet espace terrien ou une petite exploitation agricole, était devenue une seigneurie, mais également une dépendance du prieuré bénédictin de Fors (79). Ces bénédictins vont la conserver jusqu'à la Révolution.

Plan 1810 Pissotte →

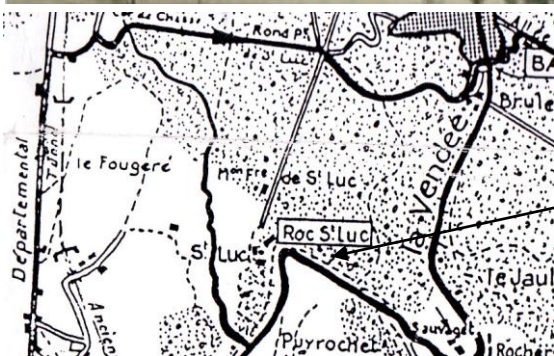
Le 26 octobre 1613 (3 E 37/283 -Etude F Notaire Jehan Robert), François Boexon, religieux de l'abbaye de la Grainetière, y demeurant et prieur au prieuré de Notre-Dame de Fors, afferme pour 5 ans à Antoine Gordien, laboureur à charrue, demeurant à *Saint Luc* paroisse de Pissotte, une petite métairie audit *Saint Luc*, dépendant du prieuré de Fors.

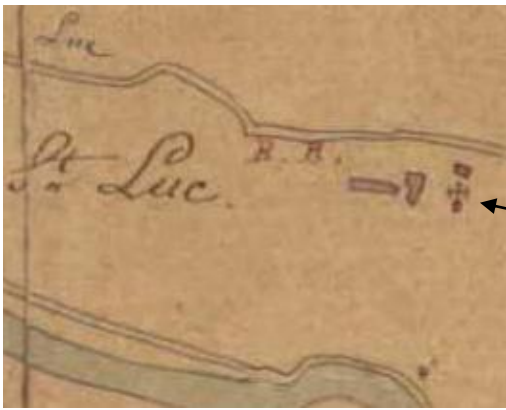
Puis, deux ans plus tard, le 21 janvier 1614 (3 E 37/284 Etude F Notaire Jehan Robert), Boexon, de l'abbaye de la Grainetière (mais le 17 avril 1619, c'est Jehan Villattes qui est prieur du prieuré Notre-Dame de Fors), prieur du prieuré Notre-Dame de Fors, y demeurant, vend 110 boisseaux de blé à Leonard Bigot, sergent royal à Fontenay.

Le 13 janvier 1615 (Etude F - 3 E 37/286 - Notaire Jehan Robert), Leonard Bigot, sergent royal, fermier de la métairie et **seigneurie de Saint Luc**, à Pissotte, appartenant au prieur de Fors, afferme pour 6 ans ladite métairie dépendant dudit prieuré, à Antoine Gordier, laboureur à charrue, toujours y demeurant.

← Les rochers de **St-Luc**

Le 2 mai 1620 (3 E 37/297), Sébastien Gorrin, *sieur de Charron*, demeurant au château de Fors, comme procureur de Jehan Villatte, prieur du prieuré Notre-Dame de Fors, afferme pour six ans à Leonard Bigot, sergent royal, demeurant à Fontenay, la *métairie à Saint Luc* paroisse de St-Rémy-de-Pissot, dépendant dudit prieuré, et les terrages, dîmes et bois taillis en dépendant, pour six vingt livres par an. En 1665, ce prieuré qui rapportait encore 100 livres, vit se



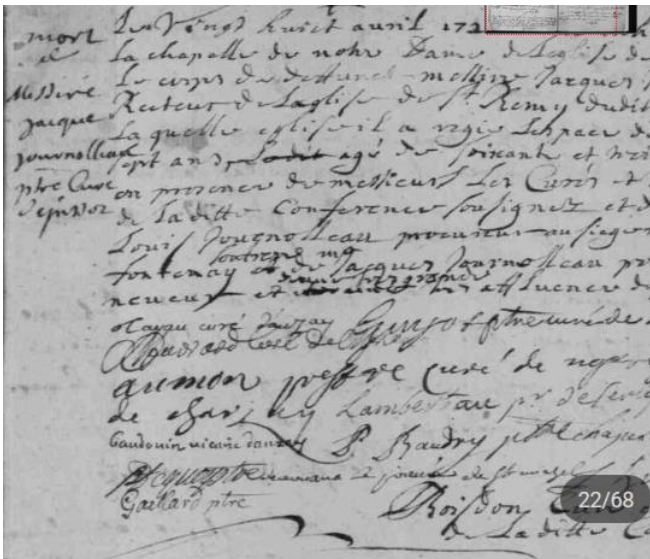


succéder sur les lieux quelques moines de Fors et de St-Maixent (79) pour veiller aux intérêts de leur communauté. D'ailleurs, ils avaient même édifié une petite chapelle (il n'en reste aucune trace). Ce qui est sûr, c'est qu'en 1790 ce domaine était toujours sous la tutelle du Prieur de Fors.

Sur le plan cadastral de Pissotte (1811), on remarque nettement, qu'est indiqué encore un petit bâtiment et une croix qui signale bien une petite chapelle.

En tous cas, cette propriété appelée en 1735 *Mestairie de Monthalanbert* (ou métairie de *St Luc*) comprend une bâtisse où s'installera juste après la Révolution l'Abbé Garnereau (et où sera

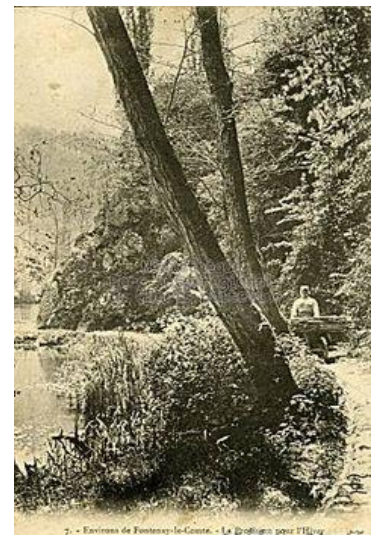
construit beaucoup plus tard le *Chalet Espierre* toujours visible), et un grand corps de bâtiment agricole, le tout avec à l'avant un grand parc (on remarque à gauche, une zone bleue où se trouvera, plus tard, la *Maison Forestière de St-Luc* – nous y reviendrons).



Ce sieur, Louis **Journolleau**, procureur, demeurant à Fontenay, est donc dit en 1735 propriétaire de ce domaine, probablement sa maison de campagne. En est-il réellement le possesseur ou bien tout simplement n'en était-il que le fermier (bien sûr pas le cultivateur du lieu), alors, responsable de sa bonne tenue ? Et, depuis quand ?

En tous cas, il semble que ce soit au moins depuis 1680. A cette date, son frère, *Messire Jacques Journolleau*, est prieur, curé de Pissot (Pissotte ; il est en procès e 1697 - A.D.V. série B 1238). Il y sera pendant quarante sept ans et décèdera à la suite d'une incapacité de 6 ans pour infirmité ou maladie.

Sa sépulture a lieu dans cette paroisse, le 28 avril 1726 : « a été inhumé dans la chapelle de Notre Dame de l'église de Pissot, le corps de deffunt Messire Jacques Journolleau, Recteur (sic) de l'église de St-Rémy dudit Pissot laquelle église, il a veillé l'espace de quarante sept ans, il était âgé de soixante et treize ans (° 1653), en présence de Messieurs les curés et vicaires soussignés (12 prêtres dont Ouvrard curé de Mervent et P. Baudry son chapelain) et de Messire Louis Journolleau procureur au Siège royal de Fontenay, son frère et de Jacques Journolleau, son neveu (fils de Louis, et qui porte le même prénom que son oncle curé qui a probablement été son parrain) . . . , à *St-Luc* ».



Le curé avait également deux sœurs : Marie Jeanne marraine en 1686 et Marie Magdeleine en 1706. Toute la famille Journolleau demeurait-elle à *St-Luc* et surtout depuis quand ?

Le chemin de **St-Luc** en bordure de la rivière →

A l'époque de l'arpentage (1735), le fermier du petit domaine de *St-Luc* est alors un des officiers de la Maîtrise de Fontenay, Mr Jean Constantin, demeurant paroisse Notre-Dame. Entré au service en qualité de garde général, le 13 août 1735, il a pour mission principale d'encadrer les sergents – gardes.

L'homme (ancien commis greffier) est connu auprès de ses subalternes pour son caractère difficile. Quelques années plus tard, sur un acte de baptême de Mervent en date du 25. 5. 1767 est déclarée Françoise fille illégitime de Marie Poupeau ; il est signalé aussi « que le dit enfant appartient à Monsieur Jean Constantin de Fontenay chez lequel a servie en qualité de servante domestique et qu'elle n'a point eu de commerce illicite (relations sexuelles) avec d'autres et l'enfant est de luy » (sic).

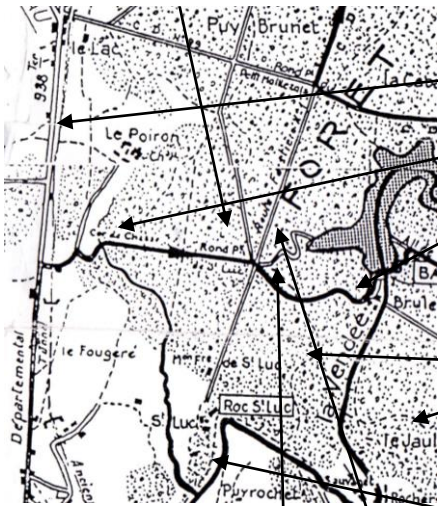


Beaucoup plus tard, après la Révolution et en 1810-1820, le domaine de *St-Luc* écrit alors *St-Luque* et où il y a un aubergiste, appartient à Pierre Hérignon, y demeurant, qui possède 27 parcelles « maison et grange » plus « grange et servitude », une mare (que l'on voit bien sur le plan) et des bois taillis.

Beaucoup plus tard encore, Mr Gabriel Espierre y fera construire un pavillon appelé le « *chalet Espierre* ».

Situation :

La Croisée des sept chemins (point GPS 46°30'47'' N 0°47' 37'' W ; sur la carte ci-contre on en voit plus **P. 2065**



que 6), comme son nom l'indique est la rencontre de 7 voies : la 1^{ère} qui partait depuis la D 938 appelé autrefois le « *Grand chemin de Baguenard* » passant devant la « *Borne forestière du Cor de Chasse* » et qui se prolongeait depuis ce croisement par la n° 3 l'allée de Brûleau, sinueuse, très pentue et accidentée, et qui, ensuite, s'éclaircissait en ligne droite entre le Jaulard et le triage de Pellegasche (n° 19) où se trouve le *Chêne de la Gasse* (point GPS (UTM-WGS84) : 5152,97 - 671,30); c'est actuellement la route qui descend jusqu'au barrage et qui rejoint la Balingue), ensuite, toujours partant de ce croisement, la 2^e l'allée de St-Luc, bordée à sa gauche par le Bois de La Dolabre (doit son nom à cet objet qui comme antiquité romaine est un outil constitué par un long manche muni d'une double tête de métal dont un côté forme hache et l'autre un pic recourbé, et utilisé pour couper, tailler, casser et creuser, C'était un instrument de sacrifice chez les Druides ; cet objet fut trouvé dans ce bois en face de la maison forestière de St-Luc), et qui va jusqu'à la pointe extrême du dudit plateau.



Le Chêne de la Gasse →

Puis toujours partant du même point la 4^{ème} chemin de Doreau : c'est l'un des plus beaux chemins de la forêt, qui descendait en sinuant au moulin du même nom. Depuis la rivière, il se prolongeait par une allée rectiligne, l'allée

de Doreau qui remontait jusqu'à la Balingue entre le triage de Pellegasche (n° 19) et celui du Moulinneuf (n° 22), ensuite la 5^{ème} chemin du Petit-Maillezais qui devient plus tard aussi, route n° 1 ou « *route du Cor de Chasse* », et aussi s'est appelé « *Route du Pont-Ecroulé* », viaduc qui s'est effondré justement vers 1866 (voir p. et voir bull.n° 7), la 6^{ème} l'allée du Palleneau (ou l'allée Verte, aujourd'hui très empruntée par les marcheurs ; voir plus haut 2 cartes postales p. 11) rejoint la D 99 entre le Pt-Maillezais et le lieu-dit le Lac, enfin la 7^{ème} n'existe plus, il conduisait à travers la forêt directement au domaine du Poiron.

La « *Route Forestière n° 1* » fut créée avant 1863 afin de permettre un accès plus facile à l'exploitation sylvicole. Ce nouveau tracé, qui reprend beaucoup d'anciens chemins utilisés depuis des lustres, est aussi nommé « *Route du Cor de chasse* », à cause de la borne posée lors de la création de ce tracé, et qui fut installée dès le début du circuit, au lieu-dit le « *Pont Puichard* » sur le ruisseau l'Ugron ; cette borne est ornée justement d'un cor de chasse (voir bull.n° 7).

Etymologie :

Pellegasche : est le nom d'un triage (n° 19) où se trouve le fameux *Chêne de la Gasse*. Commençons par la Gasse qui évoque un terrain boueux ; en Poitou gasse est une forme de gasche (boue) mais aussi souvent des lieux marécageux comme à la Gasse Marquas près du Nay et proche de la Haute Forêt. Alors, Pellegasche parle-t-il d'un lieu où l'on pourrait en ramasser à pleine pelle !

Le Jaulard : son appellation vient de Jaud, jault, jal, surnom d'un petit coq ou coq de bruyère. Celui-ci est l'hôte des endroits froids et boisés. Il s'établit de préférence sur les versants de forêts à dominante de résineux, avec quelques feuillus, âgées et claires, et agrémentées de trouées.



← Chaussée du **Moulin du Jaud**

La dénomination de cet endroit Jaulard a un lien certain avec le lieu-dit le Jaud situé, lui, sur la rive droite de la rivière Vendée (p/sse de Mervent) sitôt après le secteur de l'Erable (moulin de Mervent voir bull. n° 35) et également juste en-dessous de la Jolitière, et le moulin appelé « *moulin du Jaud* » qui, lui, se trouve sur la rive gauche de la rivière Vendée (mais sur la commune de L'Orbrie). Le moulin du Jaud se situe dans le triage du Moulinneuf ? (n° 22). Nous parlerons un peu de ce moulin lorsque les officiers forestiers se



trouveront à nouveau dans ce secteur.

Et, pareillement, au passage des triages où ils se trouvent, je re-parlerais du moulin de **Doreau**, puis de celui de **Brûleau** (tout proche et sur lequel je n'aurais plus l'occasion de revenir), qui d'ailleurs au début du XVII^{ème} appartiendront, tous deux, à la **Dame Rapin** (demeurant au château de Terre-Neuve à Fontenay), puis enfin de celui de **Sauvaget** (appelé *moulin à l'eau de Sauvagette* p/sse de Pissotte). Ces trois moulins faisaient-ils partie de ceux mentionnés lors d'une donation fortement ancienne ?

Ces moulins furent fondés et créés au début du Moyen-Age, à la même période que l'église de Mervent, souvent au profit des religieux !



Ainsi, avant 1155, un don est fait par Raoul III^{ème} de Mauléon (qui avait épousé Alix la fille de Thibaud II Chabot seigneur de Mervent, et dont la sœur, Eustachie avait épousé Geoffroy I^{er} de Lusignan, seigneur de Mervent ; Savary de Mauléon, fils de Raoul III^{ème}, lui succèdera – voir bull. n° 46), seigneur de Fontenay, à l'abbaye de l'Absie de la dime des moulins à eau de Pissotte (Extrait de la Bibliothèque nationale, collection Dupuy, vol. 822, f° 138 v°. Copie de J. Besly. Cartulaire de l'Absie). De même, le 6 mai 1190, est produite un charte de fondation du petit monastère des **Gourfailles** (tout proche du bourg de la p/sse de Pissotte et l'autre côté de la Rte de Fontenay E DEPOT 92 1 II 1) par Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine, partant pour la Terre-Sainte (Copie du XIII^{ème} siècle, entre les mains de M. Andrew Barnard, de Londres). C'est grâce à ces donations qu'apparaissent ces premiers aménagements.

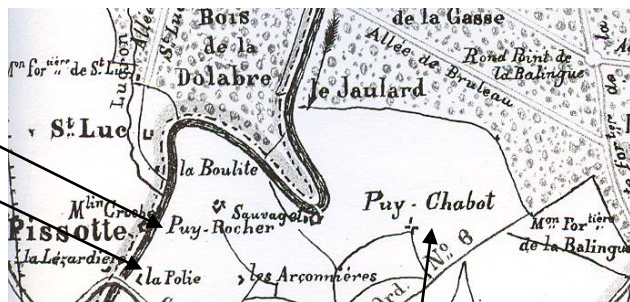
← Savary de Mauléon fils de Raoul III^{ème}

Malgré que la forêt soit très fournie, des lieux sont donc déjà habités, en des temps très anciens, surtout au bord de la rivière *Vendée*, et notamment des moulins nichés dans les boucles de la rivière. Pour le moment, remettons-nous dans les pas des officiers forestiers.

Quatre sites, tous hautement celtiques et devenus des domaines se suivent : **la Folie-Brunetière**, Logis de **Puy-Rocher**, Les **Arsonnières** et **Puy-Chabot**.

Après avoir inspecté les bois de lisière qui jouxtent le domaine de *St-Luc* (p/sse de Pissotte), les voici en lisière de l'Orbrie où :

« Le sieur **Babin**, élu, demeurant à Fontenay-le-Comte, à cause de sa Maison des Arsonnières, possède un pré joignant la lisière de la Cabane (triage n° 15) du côté du levant ».



Les lisières des bois privés étaient très surveillées mais aussi les terres : pré, pâture, etc.

← Logis des Arsonnières plan ci-contre et double porche

Le Logis des Arsonnières :

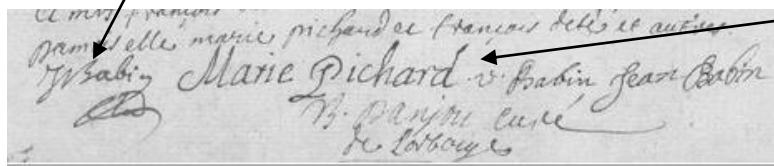
Etymologie : ce mot provient d'un ancien « *arsis* » (qui veut dire brûlé) et résulte également d'anciens écobuages ; on a donc, en ce lieu, détruit puis brûlé la primitive forêt pour y implanter un domaine agricole qui deviendra un fief.

Adossé à la forêt (entre La Folie et Puy-Chabot donc proche du lieu-dit la *Balingue*), ce logis domine la vallée de la *Vendée*. A l'origine, le domaine comprend maison de maître, borderie, métairie et diverses pièces de terre. Il a les caractéristiques d'un logis traditionnel féodal, avec sa cour presque carrée entourée de bâtiments mais surtout son double porche. De plus, il possède un bel étang.

Le sieur Babin était le fils de Jean François Babin, seigneur de Bellemont, élu au siège de Fontenay le Comte, qui fit un procès contre ledit Guillaume et Pierre Mestayer, époux de Marie Veslin, laboureurs à propos d'un fermage (Série B 1238 procès 23 août 1697 folio 63, v°)

Le sieur Babin François Nicolas, sieur des Arsonnières, élu aussi à Fontenay sera en procès en 1740 contre Pierre Jouinau *sieur de Vergnais*, licencié es loix (Série B 92 Procès-verbaux).

Bien que cette famille demeure à Fontenay-le-Comte, ses membres sont présents pour les mariages de leurs fermiers, métayers ou simples bordiers. D'ailleurs, le quatorze juillet mi sept cent quatre-vingt-douze, en l'église de l'Orbrie, plusieurs membres de cette famille sont présents : *Maistre* Jean Babin seigneur de Bellemon, conseiller en l'Election de Fontenay-le-Comte, Jean



Babin, etc.

Dans ces mêmes moments, le citoyen Pierre Pître, alors âgé de 28 ans et natif de la région de Pontoise, est garde de la forêt domaniale (la ci-devant forêt royale de Vouvant est

devenue, avec la Révolution, forêt domaniale puisque dorénavant elle fait partie du domaine de l'Etat).

L'Orbrie Section B des Métairies 1810 →

Il est le fils de François Noël Pître, aussi garde-forêt, et de Catherine Halé. Il demeurait avec ses parents dans une maison particulière et forestière, située sur le bord du « chemin de l'Orbrie à Pérochet » (Puy-Rocher), soit la « Métairie de Pérochet » (Puy-Rocher devenu Logis) ou celle proche la « Métairie des Arsonnières » (à cette époque les maisons forestières que nous connaissons n'existaient pas ; d'ailleurs la future « Maison forestière de la Balingue » sera construite à quelques centaines de mètres de là). Vers cette période, quelques terres du logis des Arsonnières appartiennent à Brunetière médecin à Fontenay.



← Logis de la **Folie-Brunetière**

Bien que les officiers forestiers ne soient pas concernés par les terres de la Folie Brunetière, ni par celles de Puy-Rochet, arrêtons-nous un instant sur ces deux domaines qui pareillement sont proches de la rive gauche de la rivière *Vendée*.

La **Folie-Brunetière** (voir bull. n° 52 La Cul-de-Bray) :

Etymologie : ce mot « *Folie* » pourrait laisser penser qu'en ce lieu se trouvait un mégalithe préhistorique mais aussi évoquer une terre si ingrate qu'il était fou d'essayer de la cultiver.

En ce lieu très pittoresque mais surtout très ancien, furent trouvés en 1990 des vestiges gallo-romains. Cette demeure construite en 1772 par Pierre Brunetière, dans le style du moment fut montée sur une structure probablement bien plus ancienne comme le prouve une cave voûtée de facture antérieure. La famille Brunetière qui nous intéresse n'est autre qu'une branche bâtarde de la famille Brunet (voir bull. *Cul-de-Bray* n° 52 p. 1403).

Bien qu'installé à Fontenay, Pierre Brunetière, un des descendants, se fit construire, à l'Orbrie, près de la rivière *Vendée* (sur un lieu-dit appelé la Folie) une magnifique maison dont il fit sa résidence secondaire, utilisée surtout en été, comme c'était



l'accoutumée, il la renomma : La *Folie Brunetière*. Il était alors le doyen des Procureurs & encore l'un des échevins de la ville de Fontenay.

Plus tard, la Folie Brunetière est vendue et achetée dans les années 1850-90 par la famille Audé et c'est Alexandre Audé, fils, médecin à Fontenay qui en hérita en 1892 (à Fontenay, une rue porte toujours son nom).



Un peu plus loin, les officiers forestiers passent sans s'arrêter au domaine de Puy-Rocher. Par contre, nous allons nous y arrêter un instant.

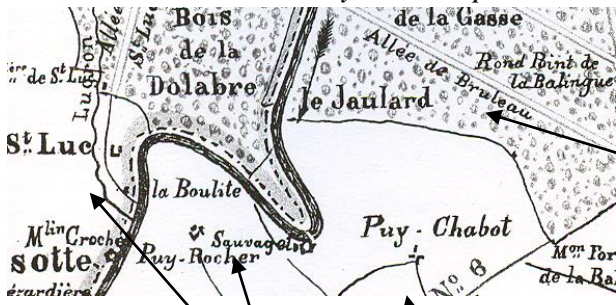
← Logis de Puy-Rocher (où se trouvait une chapelle selon Cassiny

Le **Puy-Rocher** (ou *Pérochet* une abréviation) :

Etymologie : « *Puy* », ce mot provient de « *podium* » (hauteur, élévation, socle), et « *rocher* » du latin « *rocca* » qui rappelle une particularité géographique, un relief rocheux.

Cette « *folie* » (sic) a été construite à la fin du XIXe siècle par un aviateur argentin tombé sous le charme des paysages environnants. L'utilisation de la brique rouge tranchant sur le calcaire blanc donne à la maison un aspect riant.

Enfin, les officiers arrivent aux terres de *Puy-Chabot* où ils constatent « que le **Sieur de Lucq à P. 2068** cause de sa *Maison de Puy Chabot*, possède un bois-taillis joignant la lisière de *Pellegache* (triage 19 ou écrit parfois *Fillegasche*) du côté du levant et celle du *Puron* (triage du Peuron 10 ou *Minières-du-Poiron* appelée aussi les *Basses Minières*) du côté du Nord ».



Si l'on prend le chemin qui va du château d'eau actuel de la *Balingue* en direction de l'Orbrie, systématiquement on passe devant l'entrée de *Puy-Chabot* reconnaissable par sa longue allée. Ses bois privés sont-là, tout autour et s'étalent jusqu'à la rivière *Vendée* au-dessus du *Jaulard*.

Le Puy-Chabot :

Etymologie : Ce domaine doit son nom à sa situation élevée « *puy* » et à la famille *Chabot* qui possédait ce fief au Moyen Âge. La seigneurie de *Puy-Chabot* relevait des seigneurs de *Vouvant* et *Mervent*. Ce fief dont les aveux sont rendus à *Vouvant* consiste en « *l'herbergement* (terme féodal pour héberger ou l'habitation) de *Puy Chabot* et le *pacage* (droit de pâturage, alors très rare) en forêt royale de *Mervent* ».

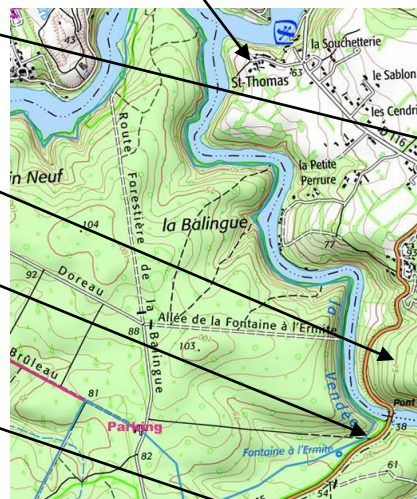
Puy-Chabot (ou « *Pied-de-Chabot* ») qui était un comp fortifié romain, se situe bien au-dessus de la rive gauche de la *Vendée*, non loin du *Pont de Perrure* et du *moulin de Gazeau* qu'il domine (et qui en dépendait voir bull. n° 14 *moulin de Gazeau*) tandis que le *Roc Saint Luc* se trouve, lui, sur la rive droite. Ces deux lieux : *Puy-Rocher* et *Puy-Chabot*, en hauteur, portaient un « *Oppidum* » (un ancien camp fortifié) protégeant le camp romain de *Sauvaget* (voir historique de *Pissotte*). Ceci atteste d'une occupation bien antérieure aux *Chabot*. On a retrouvé à *Puy-Chabot* des statuette en bronze et surtout une magnifique statue d'*Epona* (ci-contre à gauche), déesse protectrice des chevaux, dont l'original se trouve au musée de *Saint Germain-en-Laye* ; une réplique en plâtre est exposée au musée de *Fontenay-le-Comte*.



Il semblerait qu'à l'origine l'étendue de ce fief de *Puy-Chabot* (les parties blanches ci-dessus) soit plus importante. Devaient en faire partie les domaines de la *Folie*, *Puy-Rocher*, les *Arsonnières*, lesquels en ont été détachés (vers 1739), le *moulin à eau de Sauvaget* ainsi les

moulins à vent du même nom, et peut-être aussi les terres de *St-Thomas*, de la *Gde* et *Pte Perrure* ainsi que le *moulin à eau de Gazeau* (avant 1400 pour en être aussi séparés également et de *Mervent*) où se trouvait la *Planche aux Brulés* (passerelle antique en bois). Il semblerait aussi que les terres du *Gros Roc* (actuel zoo), plus celles proches du *Pont de Perrure* (ou se trouvait probablement et préalablement un gué), et ainsi que le *Bois Machon*, où fleurissent des bruyères (et qui domine le pont), faisaient partie du lot.

Le *Bois Machon* (*bois Méchin* ou *Mechin* est situé juste en-dessous du zoo mais s'étant du *Pont de Perrure* jusqu'à l'arrière du zoo) doit son nom à *Jean Machon* seigneur des terres de « *La Mothe de St-Thomas de Péruse* » (peut-être déjà détachées de *Puy-Chabot*), puis ensuite à son fils *Pierre* jusqu'en 1426, date où elles passent dans la famille *Gazeau*.



Quand et combien de temps la famille *Chabot* posséda-t-elle le fief et seigneurie de *Puy-Chabot* ?

Guillaume Ier Chabot (990-1058 x de *Mahaut de Lusignan*) s'était établi sur le territoire de la commune actuelle de l'Orbrie (mais pas que), vers 1040.

Le Pont de Perrure et le Bois Machon →

Cette seigneurie de *Puy-Chabot*, à l'orée de la forêt de *Mervent* (comprenait également les terres des *Arsonnières* et de la *Folie* mais après le 27.04.1739 a lieu la séparation des *Arsonnières* et du *Puy Chabot*, tandis qu'à la suite de cette scission la *Mestairie* de la *Folie* va demeurer dans la mouvance de *Puy Chabot*. Au moment de ce partage, *Jean François Babin*, dont



nous avons parlé plus haut, devient propriétaire de la Folie mais ne la conserve que jusqu'au 27.11.1746 ; elle devient alors P. 2069 propriété des Brunetière), n'a jamais été lié aux Lusignan, mais à la famille Gazeau de Champagné et de Landourie (selon Mr Francis Moreau).



L'église de l'Orbrie (ci-contre) abritait, d'ailleurs, un oratoire dit « *chapelle des Gazeaux* » ou « *chapelle du Puy-Chabot* » (l'église s'étant écroulé en 1831, cette chapelle a-t-elle été rétablie ?).

Le blason (moderne ci-contre) de la commune de l'Orbrie porte, d'ailleurs, à la droite de son écusson les armes de la famille de Chabot, et à gauche, figurent les armes de la famille de Suyrot, seigneurs de L'Orbrie et de Puy-Chabot de 1575 à 1667.



Les aveux de ce fief ont été rendus à Vouvant, le 22 février 1405, par de Catherine Belline veuve de Nicolas du Barrot et pour Guillaume, son fils, dont elle est tutrice.

En 1446, il appartient à Henri Hansquier lequel le transmet à sa fille Françoise, femme de Nicolas Gazeau qui possédait alors le fief

de la « *Mothe de St-Thomas de Péruse* » (*St-Thomas, Gde et Pte Perrure à Mervent*).

Les Gazeau seront de généreux donataires pour l'église de l'Orbrie où ils fondent un oratoire dit « *chapelle des Gazeaux* » ou « *chapellenie du Puy-Chabot* ».

D'ailleurs, le 18 septembre 1596. (A D V 3 E 35/14 François Mesnard notaire), « *Messire Pierre Grolleau, chapelain de la chapellenie ou stipendie de Puy Chabot, fondée par feu François Gazeau, seigneur de Puy Chabot, et desservie en l'église de Saint Vincent de L'Orbrie, en prend possession réelle et corporelle* ».

En 1451, Jean **Gazeau**, qui est procureur, « *avocat feudiste* », chargé du relevé des fiefs, de « *Très redouté et très puissant seigneur de Mervent, Monseigneur le comte de Richemont*.

. » possédait le fief de « *La Mothe de St-Thomas de Péruse* et en fait l'aveu jusqu'en 1496. Mais son descendant, Nicolas Gazeau, ne le gardera pas : ce fief sera alors séparé en deux et il y aura deux nouveaux possesseurs.

Famille Gazeau : marquis de Champagné et de la Boissière. Parmi la noblesse du Poitou, il n'y en a peu de si ancienne dont l'existence est prouvée dès 1236, mais dont la filiation ne commence qu'à partir du XVe siècle. Elle s'est divisée en de nombreuses branches et porte « *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois trèfles de même, posés deux en chef et un en pointe* ».

Jacques Gazeau reconnu noble en 1230

X

/ ?

Une filiation qu'à partir du XVe siècle

/

Antoine Gazeau 1427 rend aveu pour le fief de « *La Mothe de St-Thomas de Péruse* »

X

/

Jean Gazeau 1451 procureur et « *avocat feudiste* », rend aveu pour *Puy-Chabot* et le fief de « *La Mothe de St-Thomas de Péruse* » (*St-Thomas, Gde et Pte Perrure à Mervent*) dont fait partie le *moulin de Gazeau* qui porte leur patronyme (voir *Fiefs Mouvants des châteaux de Vouvant et Mervent* C 530 *Puy-Chabot*).

/

Nicolas Gazeau en 1496 rend aveu pour *Puy-Chabot* à cause de sa femme mais plus pour « *La Mothe de St-Thomas de Péruse* »

X Françoise Hansquier

/

aveu par le même encore en 1506 pour *Puy-Chabot* seulement.

François Gazeau (son fils) 1520 rend aveu pour *Puy-Chabot* et crée en l'église de l'Orbrie, un oratoire dit « *chapelle des Gazeaux* » ou « *chapellenie du Puy-Chabot* ».

X

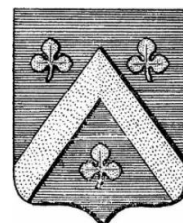
/

Marie Gazeau (sa fille)

x René Yougues 1572 écuyer devenu Seigneur de *Puy-Chabot* rend l'aveu pour sa femme



Blason des Gazeau →



Sont-ils sans enfants ?

La seigneurie de **Puy-Chabot** change de mains. Elle passe dans la famille De Suyrot.

François de Suyrot 1578 écuyer Sgr de Champeaux rend aveu pour Puy-Chabot

x

Daniel Suyrot (son fils) 1628 écuyer Sgr de la Coussaye et de *Puy-Chabot* rend l'aveu

x

Le 15 avril 1589 (3 E 69/69 vues 214 et 215 Jehan Lymonneau notaire à Fontenay), François Leboulleux, demeurant à Fontenay, et Pierre Bodillon, demeurant à *Puy-chabot*, fermiers de la seigneurie de *Puy-chabot*, afferme pour cinq ans à François Mothe et Jacques Jourdain, beaux-frères, demeurant à Mervent, la *métairie de Puy-chabot*.



Le 31 mars 1601 (Mesnard notaire Fontenay – Maillaud T notes Cherbonneau, Maillaud T 2 notes Poytier), *Sire* Jehan Cherbonneau et *Dame* Marguerite Poictier sa femme demeuraient en la *maison noble de Puy-chabot* p/sse de l'Orbrie.

Le 4 août 1607 (3 E 35/19 Rousseau not. Fontenay), Jacob Leroy, sieur du Puy, demeurant en la *maison*

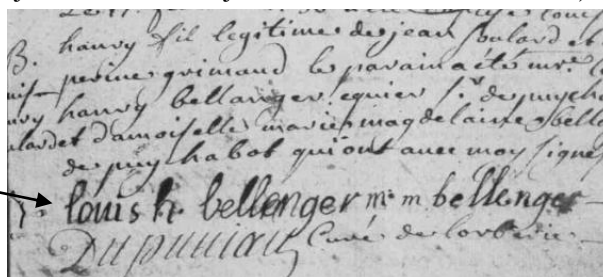
noble de Puy-Chabot paroisse de L'Orbrie et fermier dudit lieu, transportent pour 90 livres à Jehan Boyssinot, prêtre, curé de L'Orbrie, Jehan Guerry, Jehan et Barnabé Cherbonneau, la coupe et tonsure du Boys du Pin (sic) dépendant de ladite seigneurie de *Puy-Chabot*.



En 1635, M° Jehan Creuzeron a quitté *Culdebray* (voir *Culdebray* bull. n° 52) et a pris en fermage la *Maison noble et métairie de Puy-Chabot* (appelées sur le plan de 1810 *Pied Chabot* ci-contre) qui appartenait alors à Daniel Suyrot, écuyer, seigneur de *Puy-Chabot* (la famille De Suyrot existe toujours et demeure aujourd'hui au château du Mazeau)

en la paroisse de l'Orbrie.

En 1671, eut lieu une saisie de la seigneurie de *Puy-Chabot* sur Marie Suyrot femme de Jean Reignier et Elizabeth Suyrot épouse de Louis de Bellanger écuyer, Sr de la Brachetière, héritières bénéficiaires de défunt Daniel Suyrot. Il semblerait que ce soit ses filles. Quel fut la raison de cette saisie ? L'affaire ne sera réglée que 25 ans plus tard et ce fief revient à Elizabeth et son époux Louis Bellanger écuyer, Sgr de Lucq, Boisbasset et autres lieux (voir *Fiefs Mouvants des châteaux de Vouvant et Mervent* C 530 *Puy-Chabot*).



Finalement, ce fief restera dans la même famille.

Louis Henri Bellanger 1697 écuyer Sr de la Brachetière, Sgr de Lucq et de *Puy-Chabot*

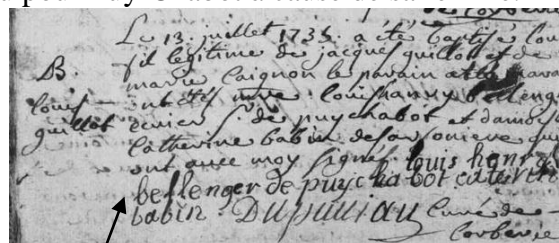
x Elizabeth de Suyrot

rend en 1723 aveu pour Puy-Chabot à cause de sa femme.

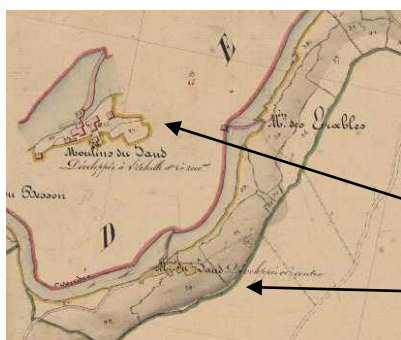
Henri Bellanger (fils) 1728 à 1754

x Marguerite Barbe Jouaut

Le seigneur de Puy-Chabot rendait également hommage en 1728 pour le *Fief de Sautegrelet* (Saute-grelet) p/sse de l'Orbrie.



Le 4. 9. 1710, a lieu à l'Orbrie, le baptême de la fille de Boniface Grimaud (signe B ++) x Françoise Tabarit, et qui est fermier de *Puy-Chabot*.



En 1735, est mentionné comme propriétaire de bois limitrophe de la forêt royale *Messire* L Henry de Bellanger écuyer, seigneur de Lucq et sieur de *Puy-Chabot* signe parfois comme parrain : Louis H Bellanger ou *Bellanger de Puy-chabot* comme en 1735 ayant à ses côtés *Demoiselle* Catherine Babin des *Arsonnières* (famille que nous avons vu plus haut) ; ces deux familles, voisines, et de l'Orbrie se fréquentaient beaucoup comme on peut le voir dans registres paroissiaux.

Cette seigneurie de *Puy-Chabot*, nichée au cœur de la forêt, n'est pas très loin également du moulin du Jaud, rive gauche de la rivière Vendée, lequel

est dans une enclave, qui étrangement, faisait partie de la paroisse de Mervent. Néanmoins, les **P. 2071**

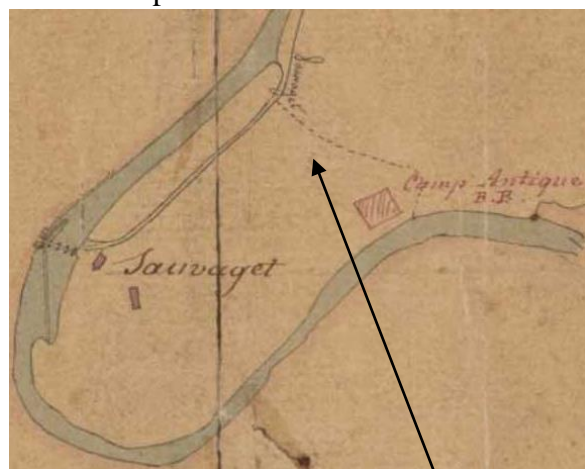


occupants de ce petit hameau étaient presque toujours enregistrés sur les registres paroissiaux de l'Orbrie. Les moulins à eau du *Jaud* et de *Sauvaget* sont les seuls « moulins à méture » (céréales) pour alimenter l'un la paroisse de l'Orbrie, l'autre celle de Pissotte.

Sur la commune de l'Orbrie, se trouvent, en-dessous de *Puy-Chabot*, trois moulins à vent qui dépendent (encore en 1810-

20 cadastre l'Orbrie aujourd'hui on ne doit guère en trouver de trace) de la seigneurie de *Puy-Chabot* et appartiennent à ce moment-là à *Demoiselle Richebonne* (descendante des Bellanger ?) propriétaire demeurant à Niort. On les appelle « les moulins de *Sauvaget* ». Le moulin à eau de *Sauvaget* appartient-il aussi, alors, à cette personne ?

Tout proche, un autre site fortifié, de moindre importance que ceux dont à parler plus haut, est mentionné par L. Brochet dans le massif forestier. Il s'agit d'un camp romain.



← L'Oppidum et en-dessous le moulin de Sauvaget

Localisé à **Sauvaget**, sur la commune de Pissotte, ce site a depuis fait l'objet de relevés archéologiques. Aucune investigation du sous-sol n'a été menée jusqu'à aujourd'hui mais des objets découverts sur place au XIXe siècle permettent à L.



Brochet de considérer ce site comme un camp romain (il est cité et apparaît nettement sur le plan Napoléon de Pissotte, tableau assemblage 1843).

Des anomalies topographiques encore

visibles aujourd'hui démontrent qu'un fossé bordé d'un talus fermaient l'éperon formé par un des méandres de la Vendée. Cependant, on sait que ce talus était régulièrement relevé à la pelle, dans le milieu du XXe siècle, pour marquer les limites de parcelles. Aussi, la topographie actuelle du site est-elle à considérer avec prudence. Cependant des monnaies gauloises, retrouvées, en attestent.

Mais, il est déjà fait mention depuis longtemps de ce moulin.

Ainsi, Le 17 juin 1595 (3 E 37/259 Pierre Robert notaire Fontenay), un accord de mariage est passé entre Phellipon Morin, meunier demeurant au **moulin de Sauvaget** paroisse de L'Orbrie, et Marie Grellier, fille de feu André Grenier et de Gabrielle Sirelle (Sireau).

Cependant, depuis quand, Mathieu Robin, alias Mathieu de Vendée (voir bull. n° 53 *La Cornelière*), est-il nommé *sieur de Sauvaget* ?

Son fils, Paul de Vendée, célèbre huguenot, écrit dans son fameux « Journal » en octobre 1617, « le lundy 23, *Dejean* (Isaac) le marchand (d'étoffes de Fontenay), et *Besly* (Jacob, d'une famille de magistrats de Fontenay), procureur, disnèrent avec moy aux noces des filles de ma métoyère de *Biossais* », et le même jour, dans la foulée, à nouveau, il « afferme les moulins de **Sauvaget** (moulin à deux meules sur la rivière *Vendée* – situé un peu plus bas en aval que le barrage de *St-Luc* et qui est toujours visible, enfin la maison du meunier), à *Vredon* (= *Verdon*) ».

En juin 1617 (toujours selon Paul de Vendée) « le mardy 27, je fis marché à *Fourneau* et (qui est) *cherpentier* (charpentier) pour me raccomoder la **maison Sauvaget**, qui est auprès du moulin, pour le pri (sic) de 10 livres. Il me doit fournir de douze chevrons et deux fillières et les mettre ». Il s'agit certainement de la toiture de la



maison où loge le meunier et sa famille, mais ce même mois aussi, « *il doit faire refaire le plancher de ma métairie (sic) de Bioissais* » P. 2072



Cependant, peu après, Le 23 février 1619 (3 E 37/294 Jehan Robert notaire Fontenay), Paul de Vendée, écuyer, sieur dudit lieu, et Françoise (sic) d'Appelvoisin, sa femme, cèdent à Jacques Berthon, sieur de Fontbriand, conseiller et assesseur pour le roi en la vice-sénéchaussée de Fontenay, Niort et Bas-Poitou, maire et capitaine de Fontenay, les *moulins à eau et à vent de Sauvaget* paroisse de L'Orbrie, tout ainsi que lesdites choses

obtenues audit De Vendée de la succession de ses défunts père et mère Mathieu de Vendée, écuyer, sieur dudit lieu et de Bioissais, et Perette Goguet.

Le 18 février 1662 (Maillaud T 6 notes Granger + Train notaire Fontenay), Jean Granger est meunier à **Sauvaget**, et est présent à Mervent lors du mariage de Anne Granger, sa nièce, avec André Rambaud meunier, demeurant *moulin du Jau* (et jusqu'en 1672 voir acte). Son autre nièce, Jeanne, a épousé Michel Rambaud, meunier (frère de André) et tous deux demeurent au *moulin de l'Erable*.

Le moulin et la passerelle de **Sauvaget** →

Le lieu de *Sauvaget* où se trouve la passerelle (46° 30' 00'' N - 0° 47' 00'' W) et le « *moulin de Sauvagette* » comprend outre le moulin à eau, des bâtiments d'habitations, des granges, des pâtures, des bois taillis, qui appartiennent en 1810, à Poupin Louis, alors maire de l'Orbrie. Il semblerait que le moulin ne tourne plus !



← La rivière **Vendée** vers Pissotte

Il est à remarquer que les tenanciers des moulins : *Sauvaget* (de l'Orbrie), *Brûleau*, *Jaud* et *l'Erable* (de Mervent), ont bien souvent un lien de parenté.

Remettons nos pas dans ceux des officiers forestiers et continuons avec eux la surveillance des lisières de la forêt.

Après être partis des limites de la forêt depuis les bois de Bourneau, s'être dirigés vers ceux du *Poiron*, de *St-Luc*, ceux de *Puy-Chabot* et redescendre jusqu'à *Sauvaget*, les voilà qui remontent maintenant le cours de la rivière *Vendée*, mais sur sa rive droite.

Plusieurs moulins vont se présenter à eux dont en premier le *moulin de Brûleau* « où les **Pères de St-Lazare de Fontenay** possède un bois taillis dépendant du moulin Boureau (sic) joignant la lisière de la Cabane (triage n° 15) du côté du couchant avec un autre bois joignant la lisière du Peuron

(triage n° 21) du côté du levant et du midi » (nous sommes ici un peu plus bas que le barrage actuel).

Ces bois et le *moulin de Brûleau* (comme celui de *Doreau* situé encore un peu en amont de *Brûleau*) faisaient partie précédemment du patrimoine de Nicolas Rapin dont, à Fontenay, le château de Terre-Neuve.

Le château de **Terre-Neuve** →

Nicolas Rapin était installé à Fontenay comme avocat où il épouse (27. 8. 1562) Marie Poitier. Ils auront 9 enfants dont 5 connus : Nicolas et surtout Marie qui épousera Jean Tiraqueau, et à qui Rapin cèdera sa charge de magistrat.

En 1584, il avait déjà acheté une grosse métairie dotée de nombreuses terres, sur les hauteurs de Fontenay.

Jusqu'en 1562, il se consacra à la gestion de ses biens et de ceux de la famille Poitier (issu de l'Orbrie). Sa renommée n'est plus à faire. De plus, il est immensément riche et fait construire, à la place de la métairie, son château de Terre-Neuve vers 1590-60.



Fervent catholique, il est chassé de Fontenay par les Huguenots (ou protestants) pendant les guerres de **P. 2073** religion.

Peu avant sa mort, il teste et par une donation (25. 12. 1601), sa fille Marie reçoit les domaines de *Doreau* et de *Brûleau*. Il décède sur le chemin de Paris, à Poitiers le 16 février 1608, d'une pleurésie. Il semblerait que sa succession soit très compliquée (mais certaines sources disent qu'il n'a pas eu d'héritiers directs).

← Allée du **château de Terre-Neuve**

En tous cas, la succession de Marie Rapin est tout aussi compliquée !

← plan « *château de St-Lazare* » (ou Terre-Neuve)



Plus tard, les descendants de Nicolas Rapin vendent (1701) aux « *Pères de la Mission, les Lazaristes* », le château de Terre-Neuve. Sur le plan de 1808-1810, la propriété est encore nommée « *château de St-Lazare* ».

Les congrégations des « *Frères Lazaristes* » sont créées en

1625 par St-Vincent de Paul et ont pour mission : l'instruction des classes pauvres, formation du clergé et le développement des missions.

C'est probablement avec la vente du château que leur échoue le *moulin de Brûleau*.

Etymologie :

Brûleau (*Brureau, Boureau*) : non loin se trouve le *Bois Brûlé*. Est-ce à cause de cette appellation que le lieu et son moulin ont porté ce nom ?

Ainsi, après celui de *Doreau*, en descendant vers Pissotte, il y a un assez gros hameau où se trouve le « *moulin de Brûleau* » (ou par déformation *Brureau* p/sse de Mervent). Ce moulin a deux roues et donc deux meules.

Le 22 mai 1535 (Laurens Lymoneau, notaire Fontenay - Maillaud T 6 famille Renaud ou Regnaus), Rémy Regnault et Arlecte (sic) Renaude sa sœur, majeurs de 25 ans, avec Guillaume Courrillet et Gervayse

Gourdyenne (Gourdien) sa femme, demeurant au Marchou faubourg de Fontenay, vendaient à Jehan Charron, *mosnier* (meunier) demeurant à *Brureau* paroisse de Mayrevent (sic), un masurault et jardin au bourg de Pissot.

Le 8 janvier 1578 (Maillaud T 13 Pressard dans dossier notes Bouron + Robert not Fontenay), Thomas Pressard est meunier au *moulin de Brureau* (sic) et achetait quatre journaux de vignes assis à Pissot (le 19 décembre 1591, il part à Sérigné comme meunier, et sera remplacé plus tard par un autre membre de sa famille).

Le 26 décembre 1594 (Etude F (3 E 37) Notaire Pierre Robert 3 E 37/258), Loys Cherbonnier, meunier au faubourg du Marchou de Fontenay, cède à Jehan Millan, meunier au **moulin de Bruneau** (Brûleau) paroisse de Mervent, la moitié de la ferme desdits moulins de Bruneau et du moulin à vent appelé le moulin de Charron, près du bourg de Pissotte et à eux affermés par Marie Charron veuve de Mathurin Turcault.

Le 25 avril 1595 (3 E 35/13 - Notaire François Mesnard), Jehan Citron, laboureur à bras demeurant au bourg de L'Orbrie, et Florence Baterelle (Batereau) sa femme, vendent à Jehan Millaud, meunier p/sse de Mervent, deux journaux de vignes au fief de la chapellenie Viaud desservie en l'église de L'Orbrie.

Le 23 octobre 1610 (Maillaud T 13 Pressard dans dossier notes Bouron + Robert not Fontenay), Anthoine Pressard, fils de Thomas, épouse le 18 mars ou mai 1592 (Morisset notaire à Sérigné) Françoise Engibaud ; au 23 octobre, meunier au bourg de Sérigné, il vendait à M^o André Bouheron, notaire en cour lay, demeurant aux *Ouillères*, la 16^{ème} partie en la succession de feu Martin Marie, vivant demeurant village d'*Aulnay* (*Nay*), appartenant audit Pressard de l'estoc (héritage) des Ragondil.

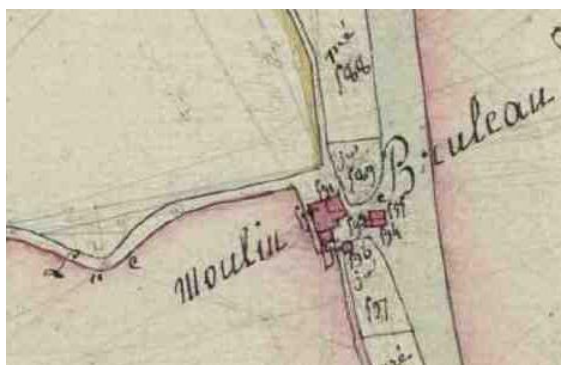


Le fils de Antoine (probablement), André Pressard, est aussi meunier le 27 février 1650 au **P. 2074** moulin de **Brûleau** (puis à Sérigné à la suite de son père) et il a épousé avec contrat « *Solennités de Notre Mère Sainte Eglise Catholique Apostolique et Romaine* » le 25 juin 1651, Marie Simonneau (fille de feu Jean Simonneau et Marie Tardé, meunier au moulin de Crochet à Pissotte) qui mourut 4 décembre 1653 sans laisser d'enfants

Le 23 janvier 1618 (3 E 37/291), Marie Rapin, demeurant en la maison noble de Terre Neuve paroisse Notre-Dame de Fontenay, femme de Sébastien de Mahé, écuyer, sieur de la Tricherie, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, afferme pour 3 ans à Pierre Ayrault, meunier demeurant au moulin à eau de **Brureau**, les deux moulins à eau de **Brureau** (deux roues) et le moulin à vent en dépendant, paroisse de Mervent (faux, pas à Mervent sur Pissotte).

Le 20 juin 1621 (Etude F 3 E 37/299 - Notaire Jehan Robert), Marie Rapin, *dame* de la Touche et de Terre Neuve, femme de Sébastien de Mahé, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, afferme pour trois ans à Hilaire Caillé, meunier, demeurant au moulin à vent de Goullard, paroisse de Saint Mars des Prés, *les moulins à eaux de Brureau*, sis le long de la rivière de Vendée (sic) à Mervent, avec le moulin à vent en dépendant à Pissotte.

Le 28 mars 1624 (Etude F 3 E 37/304 Notaire Jehan Robert), Marie Rapin, *dame* de la Touche et de Terre-Neuve, demeurant en sa maison noble de Terre-Neuve paroisse Notre Dame de Fontenay-le-Comte, afferme pour cinq ans à Hilaire Caillé, meunier, demeurant au *moulin de Brureau* à Mervent, *les moulins à eau et à vent de Brureau*.



Le 12 décembre 1624 (3 E 37/305), Marie Rapin, *dame* de la Touche et de Terre Neuve, femme de Sébastien de Mahé, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, autorisée par justice à la poursuite de ses droits, demeurant à sa maison noble de Terre Neuve paroisse Notre-Dame de Fontenay, afferme pour cinq ans à Mathurin Giraud, demeurant au bourg de Marans, et à Jehan Nourry son gendre, demeurant au village de Boisse à Saint Médard des Prés, meuniers, *les deux moulins à eau de Brureau* à Mervent et le moulin à vent de Charron en dépendant (situé) à Pissotte, pour 285 livres par an.

Le 20 juillet 1625 (Etude F 3 E 37/307 vues 53 et 54 Not. Jehan Robert),

arrêt de compte entre Marie Rapin, épouse de Sébastien de Mahé, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, *dame* de la Touche et de Terre-Neuve, autorisée par justice à la poursuite de ses droits, demeurant à sa maison noble de Terre-Neuve paroisse Notre-Dame de Fontenay, et Hilaire Caillé, meunier, et Mathurine Boisseleau sa femme, demeurant au moulin du *Jau* à Mervent, pour la ferme du *moulin à eau de Brureau* et du moulin à vent de Charron.

← Le **Barrage de St-Luc** en construction

Le 26 juin 1669 (Maillaud T 5 notes Simonneau + Mesnard not Fontenay) est célébré à Mervent le mariage Pierre Simonneau (fils de Ollivier Simonneau X Mathurine Boutet) étant alors farinier et demeurant au *moulin de Brureau* en qualité de serviteur, avec Anne Mariteau, de Fontenay.

Le 11 octobre 1721 (dossier généalogie Bonneau + Maillaud T 8 + Ballard not Fontenay + Raymond not la Meslleraie), a lieu, au *moulin de Brûleau*, le décès de Me Augustin Bonnaud, notable de Mervent, 67 ans et époux de feu Marie Picard

Le 20 mars 1731 (Maillaud T 4 notes Mallet + dossier généalogie Bonnaud + Doizeau not), un don est fait par une pieuse personne de la paroisse, « *Gabrielle Bonneau, testait et donnait à l'église de Mervent deux années de son revenu annuel et mentionnait aussi (comme exécuteurs) ses neveux François Clavurier, André et Augustin Ferret* » ; elle était la fille de Me Augustin Bonneau, riche meunier de *Brûleau* et avait épousé en 1^{ère} noce M^{tre} Aubin Mallet du *moulin de Prousteau* (Portail) décédé jeune puis M^{tre} Jacques Daguin md-fermier de *Culdebray*.

Beaucoup de dégâts sont commis en forêt même parfois par les meuniers.

Pourtant, le 20 mai 1733 (B. 1243, f^o 10, v), est parvenu aux officiers forestiers, une Ordonnance du grand



maître des Eaux et forêts du Poitou sur l'interdiction de la chasse, attendu : qu' « *il se commet journellement dans toute l'étendue de notre département nombre d'abus et contraventions par des gens de toutes sortes d'états, gentilshommes, routuriers (sic), marchands, bourgeois, artisans et paisans, lesquels portent le mépris, la licence et la division jusqu'à chasser en tout tems (sic) et en toutes saisons dans les forêts de sa Majesté, sur les terres ensemencées, dans les vignes, lorsque les fruits y sont pendans, et dans tous les temps prohibez ; que l'on tire indistinctement sur les cerfs, les biches, les faons, les chevreuils et sur toute espèce de gibiers tant de poil que de plume, jusques là que l'on tend des lacets , colliers (collets) et autres instrumens (sic) pour les prendre ; qu'enfin par une autre contravention qui n'est pas moins punissable, on lève les œufs des perdrix et cailles dont on fait ouvertement commerce, ce qui tend à la destruction totale de cette sorte de gibier ».*

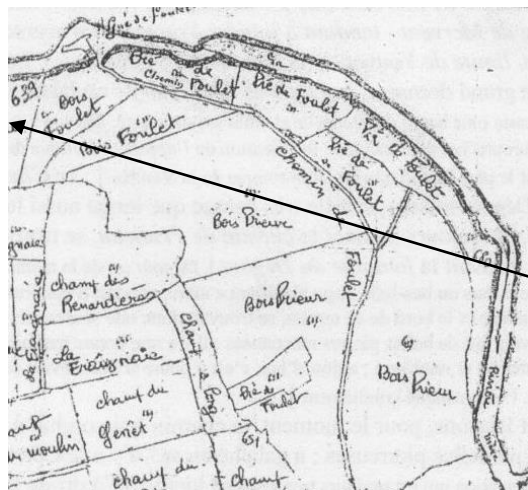
P. 2075

Du 5 au 7 février 1770 (B. 1272) sont dressés par le garde marteau, Palliot du Plessis, des procès-verbaux de visite sur ce « *que tels riverains de la forest royale du dit Vouvent se sont, depuis quelque temp (sic), avisés d'envoyer paître leurs bestiaux dans les jeunes rais (parcelle nouvellement plantée ou aménagée) et même de les laisser coucher et d'y construire des loges, notamment ceux des villages de Puy Chabot, paroisse de l'Orbrie, du Mazeau, de la Jonchère, de la Lourie, paroisse de Saint-Michel-le-Clous, ceux des moulins de Bruleau, de Doreau, et autres des environs ».*

En 1839, le moulin de Brûleau ne tourne plus et est démoli.

Les habitations de l'ex-moulin de **Brûleau** étaient les seules qui avaient échappées à la destruction lors de la création du barrage en 1954-56.

Après sa construction, le barrage attira une foule de touristes qui allait boire, se restaurer ou même danser le dimanche au moulin de Brûleau. Hélas, depuis peu d'années, il a été rasé lui aussi !



Maintenant, remettons nous dans les pas des officiers forestiers et continuons l'inspection des lisières de la forêt royale en 1735. Ils s'intéressent maintenant aux terres dépendant de la *Métairie de Chalandrie*, ce qui les mène au bourg, puis vers les terres et bois privés situés en allant vers le Nord et la rivière *Mère*, avec les lieux-dits *Foulet* et *Pruneau*. Ensuite, remontés au bourg, ils continuent vers la *Jolitière* pour redescendre au bord de la rivière *Vendée* avec les lieux : dont autour de celle-ci situées en partie plus près du bourg, où :

« *Le sieur de la forêt de Chalandrie à cause de sa maison ("grand logis" au bourg, rue Chalandrie voir bull. n° 54 l'Eglise) de Mervant demeurant à Salaterne (Salertaine du côté de Challans) possède un pasty (probablement du côté du Chêne-Tord) joignant La Montrée du Château*

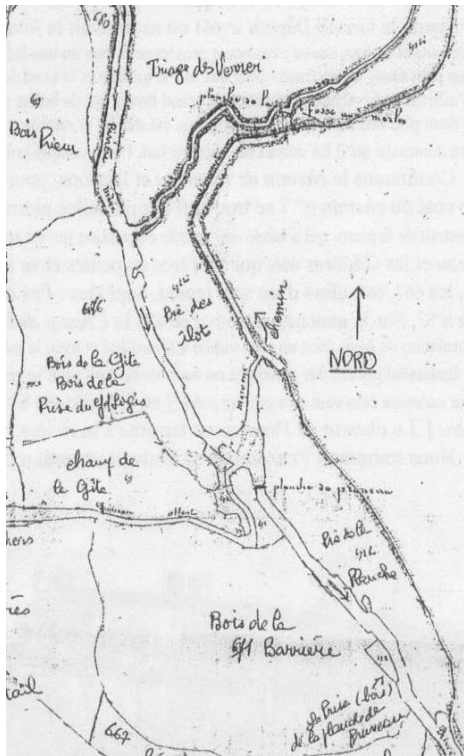
(triage 6) du côté du couchant (celui dit : *Pasty des Ceps* qui se trouve juste après la *Maison forestière de la Jolitière*, à droite en direction du *Petit-Maillezais*), deux près joignant le triage de *l'Escusseau* (18 ou les *Escusseaux* ; ce triage se trouve en face du moulin des *Deux-Eaux*, de l'autre côté de la rivière *Vendée* qu'il borde et les deux près en question pourraient être ceux situés entre les moulins du *Moulinneuf* et celui des *Deux-Eaux*, moulins qui dépendaient jadis du château et par conséquent du *Grand Logis* voir bull. n° 46 le *Château*) du même côté, un autre pré (voir bull. n° 46 le *Château* en bas de la *Chalandrie* ou *Grand Logis*, au bord de la rivière *Mère*, et de *Pruneau*, appelé *pré des Ilots*) joignant le triage du *Parc* (face au moulin du *Portail*, triage 25) du côté du levant, et encore un autre pré (le *pré de la Planche*) joignant la lisière du *Pruneau* (triage 26) du côté du Nord, un pasty, un jardin, une maison et un autre pré joignant la dite lisière (du *Pruneau* où se trouvait le *gué de Pruneau*, la *planche de Pruneau*, et le moulin de *Pruneau* depuis longtemps disparu et aujourd'hui sous les eaux du barrage) du même côté, une autre coullée (poulée, parcelle en pente ou en pallier) de bois (*bois de la Prise de Pruneau*) joignant le triage de *Pruneau* du côté du levant



avecq un pré joignant ledit triage (de Pruneau ; le Pré et planche de la Fosse aux Merles) du côté du levant et **P. 2076** le triage des **Verreries** (triage 27) du côté du couchant avec un bois (vers Foulet ; probablement le Bois Prieur) joignant les Verries (sic Verreries) du côté Nord ».

Deux moulins n'existent plus, déjà sur le plan de 1810, le moulin de *Foulet* et celui de *Pruneau*.

L'un comme l'autre étaient très petits et dépendaient probablement, jadis, du *Grand Logis* ou *Logis de Chalandrie*. Cependant, tout autour, beaucoup de parcelles ont gardées leurs noms.



← Les prés de **Foulet**

A *Foulet*, comme son nom l'indique, c'était un moulin à foulon (à fouler les draps de laine ; s'écrit aussi *Foullé*), tandis qu'à *Pruneau* (vient de prunellier qu'on appelle en Poitou « l'épine noire » qui fleurit au printemps ; après la floraison des jeunes pousses colorées sombres apparaissent. Ce sont celles-ci qu'on utilise pour faire le « vin d'épine » alcoolisé que l'on sert en apéritif et qui est très apprécié en Vendée. Ses fruits, les prunelles servant à faire un digestif tout autant estimé), il y avait un moulin à farine avec « un pasty, un jardin, une maison et un autre pré », un gué et une planche qui sera remplacée beaucoup plus tard par une passerelle.

← La passerelle de **Pruneau**

Le propriétaire, de ces bois privés et des pâtures citées, est *Messire Claude François de la Forest de Chalandrie* marié en 1691 à *Demoiselle Marie Cormier de la Pajauderie*.

Il ne fait aucun doute que ce propriétaire a un lien de parenté avec

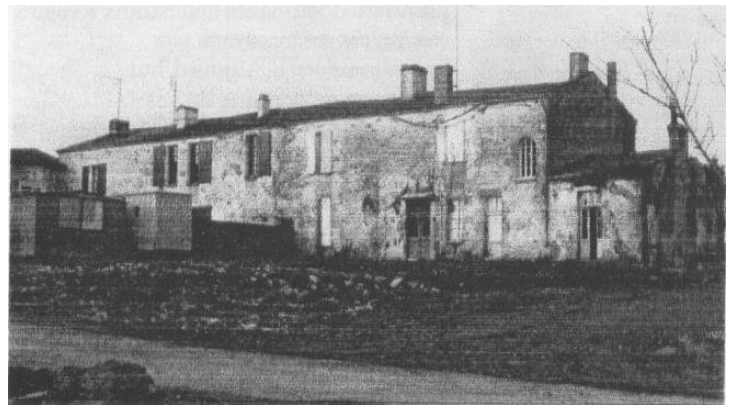
François Durand

François Durand, *sieur*

de *Chalandry*, qui résidait à Mervent puisqu'il s'agit du même nom et surtout des mêmes terres.

Le **Logis de Chalandrie** au bourg →

En 1609, avait été conclu un marché de construction (ou reconstruction) d'une maison (A.D.V. 3 E 36/93 Jehan Lymonneau notaire à Fontenay vues 227 et 228), pour François Durand, *sieur de Chalandry*, de Mervent, par Barnabé Bourgleteau, maître tailleur de pierre à Fontenay. Il y est fait mention d'une porte : c'est



assurément la porte qui porte pour inscription « **1610** » (voir bull. n° 54 l'Eglise).

Le **côteau de Foullé** →

Cette famille Durand de la « *Forest de Chanlandrie* », blasonne naturellement ainsi, ci-contre, le blason de Charlotte Durand *dame de Chalandrie*.

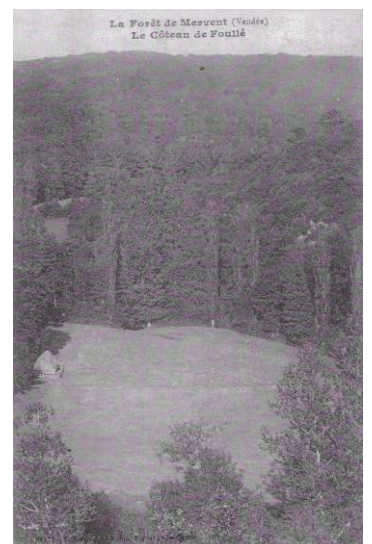
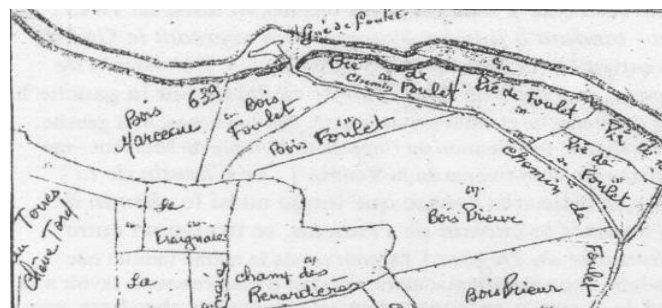


Leurs ancêtres ont demeurés à Mervent pendant des

décennies.

Maintenant, les officiers forestiers se déplacent un peu plus loin vers *Foulet*, où :

« *La Demoiselle Magnant* demeurant ordinairement à Mervent à



cause de sa dite maison possède un bois taillis (bois Marceau) joignant les lisières du triage de la **P. 2077** Montrée du Château (n° 6 derrière le Chêne Tord) et du Petit Barot (triage 3) côté du midi et celle du triage de St Mandé (n° 4) du couchant au Nord ».



Ce bois Marceau, assez important, se trouve en-dessous, entre le lieu-dit le Chêne-Tord, les Bois de Foulet et la rivière Mère (voir plan p. précédente). Tout en bas de ceux-ci se trouvait un gué et même une planche qui permettait de traverser la rivière pour rejoindre, alors, le moulin de Pierre-Blanche.

← La « Roche à Falaiseau »

En bordure des prés de Foulet, sur la rive droite la rivière Mère, se trouvaient beaucoup de rochers dont l'un était plus particulièrement énorme et proéminent, nommé la « Roche à Falaiseau » (aujourd'hui presque submergé par les eaux du

barrage). Pourquoi porte-t-il ce nom et depuis quand ?

En tous cas, ce lieu, et plus particulièrement la « Roche à Falaiseau », était le lieu de prédilection des pêcheurs d'anguilles qui y passaient même la nuit lors de petites crues de la rivière.

Il faut savoir qu'avant d'appartenir à la Demoiselle Marie-Madeleine Le Maignan, toutes ces parcelles comme les « bois Priou » (en patois, mais qui évoque le prieur) étaient la possession des religieux du Prieuré de Mervent.

Mais qui est donc la Demoiselle Marie-Madeleine Le Maignan ?

Le « Logis du Corps de Garde » (1, 3, 5, 7 rue de l'Eglise) →

Cette famille Le Maignan (blason ci-contre) avait arrenté le « Logis du Corps de Garde » dans le bourg (maison Colas-Boutin, n° 1, 3, 5, 7 seule maison jadis rue de l'Eglise A328-29-30, ancienne propriété de la Fabrique - voir bull. n° 54 l'Eglise 3^{ème} partie) et également de la seigneurie de St-Thomas (voir bull. n° 9 St-Thomas).



« La Demoiselle Magnant », demeurant ordinairement

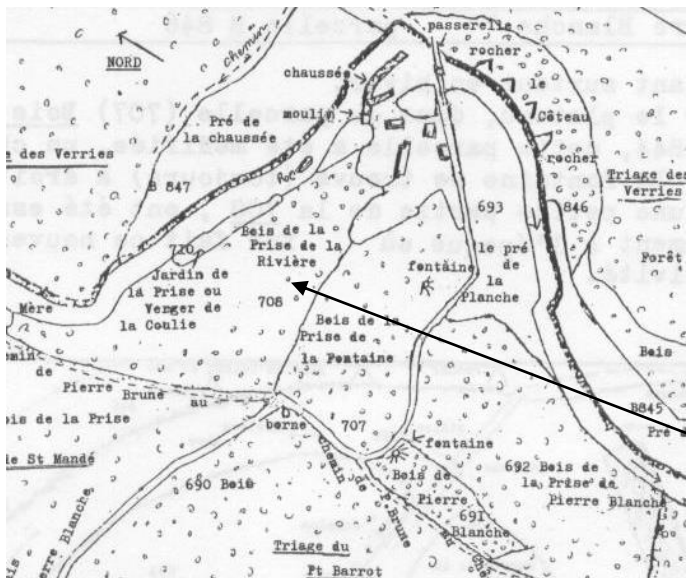
à Mervent, n'était autre que, Marie Madeleine, la fille d'Alexis Le Maignan et de Dame Marie Anne Garipault, et qui au décès de son père en 1722, reprendra la succession des biens situés à Mervent.

Marie Madeleine épousera en 1735 Jacques Henri Bernardeau (qui est propriétaire de St-Thomas, jadis également propriété des religieux), et qui décèdera en 1775. Elle avait un frère, Gabriel, (qui avait reçu la Haute Clavelière qui lui venait de sa mère – voir bull. n° 49 La seigneurie de la Clavelière). Mais, suite au décès prématuré de Gabriel Alexis âgé de 25 ans, c'est la Demoiselle Magnan qui reçoit la Clavelière.

De son époux, elle aura seulement trois filles. Au décès du couple, c'est la seconde de leurs filles, Julie, religieuse à Vouvant, qui recevra la « la dite maison » du bourg et des terres dont le Bois Marceau.

Reprenons le trajet qu'empruntent les officiers forestiers, qui après être passés au lieu-dit le Chêne-Tord, abordent les terres d'un autre moulin, celui-ci bien en activité, où :

« Le Sieur Drapron à cause de Dame Marie Hay du bois, sa femme demeurant à Pierre Blanche paroisse de Mervent possède un bois taillis (bois de la Prise de la rivière 708) joignant la lisière du



trriage **St Mandé** (n° 4) du côté du couchant (c'est-à-dire du côté du bourg), levant et midy, un pré (847 pré de la chaussée), joignant le triage des **Verries** (n°27) du côté Nord au levant avecq un autre bois (846 bois du côteau du Roc), et attendu qu'il est soleil couchant, nous nous sommes retirés à Fontenay et remis à demain pour continuer notre présente visite » (voir pour plus de complément bull. n° 30 *Pierre Blanche*).

P. 2078

Le moulin de *Pierre-Blanche* est totalement enserré sur trois côtés par la rivière *Mére* laquelle s'encastre au fond de la vallée, entouré par les hauteurs du triage des *Verreries*. Ce triage fait partie de la paroisse de Vouvant, la rivière en étant la frontière.

La boucle de la rivière au **rocher de Pierre Blanche** →

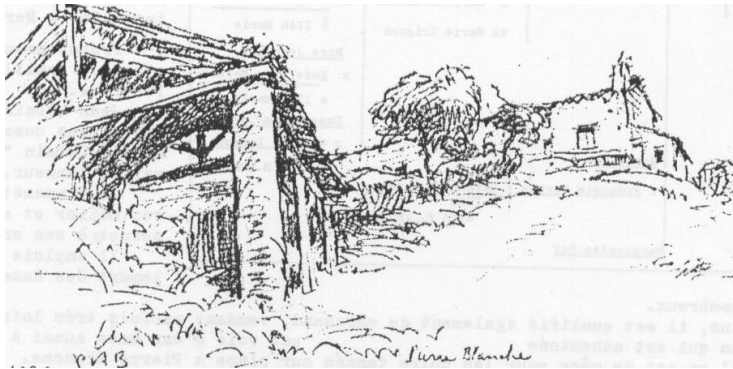
L'appellation, du lieu *Pierre Blanche*, (**P GPS** 46°31'45" N – 0°46'03" W) vient de son haut rocher de 35 mètres qui domine cette zone. Cet espace fut probablement un site sacré sous l'époque celtique puis la propriété d'un possesseur local. Ce sont de riches personnes qui mettent en fermage leurs biens afin de les faire exploiter par des foulonniers car il s'agit d'un moulin à foulon (à draps) et des mouliniers aussi tanneurs pour le moulin à tan (broyage des écorces).

La plus ancienne connue est la famille Vernède.

Déjà, le 7 juin 1567 (Maillaud T 11 notes Vernède, notaire Nicolas Misère), *Messire André Vernède, sieur de Pierre-Blanche*, père (époux de Marguerite Goguet, sœur de Perrette Goguet, la mère de Paul de Vendée, aussi protestant, qui possède le moulin de *Sauvaget* – voir plus haut p. 20), avocat et praticien au siège de Fontenay, élu en Poitou pour le roi au siège royal de Fontenay, affermait pour 5 ans à Eutrope et Micheau (Michel) Mothes, frères, demeurant audit lieu de **Pierre-Blanche**, paroisse de Mervevent (sic), la maison, terre et jardin appartenant audit Vernède audit lieu de *Pierre-Blanche*.



Panorama de Pierre-Blanche-Mervevent-85 C. Terres de Loire.



← Le hangar à écorce de Pierre Blanche

Hilaire Goguet (blason ci-contre) **protestant**



André Goguet *Sieur de Péré* **protestant**

X Perrette Goguet propriétaire de *Doreau*

Marguerite **protestant**

X André Vernède *Sieur de Pierre Blanche*
Possède le moulin **Pierre-Blanche**

X Marie de Vernède

/ Hôtel noble de Bioissais p/sse de St-Médard-des-Près

Perrette

X Mathieu de Vendée **protestant**
possède le moulin de *Sauvaget*

Joachim

Sieur de Brétignolles

André

Sieur de la Poincte

Hilaire

Sr de Pierre Blanche

Françoise

X v. 1589 Marie Blouin

Marie Vernède

x David Grignon de Vouvant de Foussais

ptre de Doreau

Paul de Vendée

protestant

Marie

moulin *Pierre-Blanche*

x Jean Hay = Me Urbain Hay x Marie Pestrault

Marie Hay

X Estienne Drapron propriétaire *Pierre Blanche* en 1735

Si, au XVIème, le moulin de *Pierre Blanche* appartient à *Messire André Vernède, sieur de la Pierre Blanche*, et qui lui vient probablement de Marguerite, son épouse, qui, elle, le tient de ses parents, Hilaire et Perrette Goguet, qui, dans ces moments-là, possèdent déjà (où leurs enfants) à Mervevent les moulins de *Sauvaget* et de *Doreau*. Les Goguet, qui blasonne « d'azur à 3 coquilles d'or et un croissant d'argent en cœur », ne sont pourtant issus que d'une riche famille de marchands drapiers (voir bull. °53 *la Cornelière*) de Fontenay d'où l'intérêt de posséder leurs propres moulins à draps.

Pour sa part, André Vernède, possédait également (entre autre) un moulin à vent, proche de Fontenay, mais situé sur les hauteurs de la paroisse de Charzais, le moulin de *Pierre Blanche* (ce moulin, à farine, est un peu au-dessus des moulins Liots bien connus à Fontenay). Est-ce une annexe du moulin à eau de Mervevent, et dont il porte le titre, *sieur de la Pierre Blanche*.



Le 7 juin 1567 (Maillaud T 11 notes Vernède Nicolas Misère not) André Vernède, *sieur de la Pierre-Blanche*, père, avocat et praticien au siège de Fontenay, élu en Poitou pour le roi au siège royal de Fontenay, affermait pour 5 ans à Eutrope et Micheau (Michel) Mothes, frères, demeurant audit lieu de *Pierre-Blanche*, paroisse de Merevent, la maison, terre et jardin appartenant audit Vernède audit lieu de *Pierre-Blanche*.

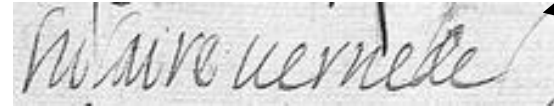
Pierre Blanche aujourd'hui →



Le 10 novembre 1594 (3 E 37/258 Notaire Pierre Robert), *Messire André Vernède, sieur de la Pointe*, fils d'André, protestant, demeurant à Fontenay, pour lui et pour ses frères (dont Hilaire qui possède le 3. 4. 1614 le moulin de *Pierre Blanche* et Joachim le moulin de *Doreau*) et sœurs (Françoise, Marie), afferme pour cinq ans à Daniel Aubrit, demeurant au moulin à draps de la *Pierre Blanche* à Mervent, ledit moulin à draps. A cette date, André Vernède, est également fermier des fruits et revenus de Notre-Dame de Coussay (cure de Payré de Velluyre) selon bail à luy fait par les commissaires, députés du roi de Navarre (futur Henri IV), des biens ecclésiastiques, député demeurant à Fontenay, et faisant pour lui.

Le 15 janvier 1605 (Etude F 3 E 37/271 Notaire Pierre Robert), André Vernède, *sieur de la Pointe*, fils d'André, demeurant à Fontenay-le-Comte, afferme pour cinq ans à Jacques Aubrit, moulinier, demeurant au moulin à draps de *Pierre Blanche* à Mervent, ledit moulin.

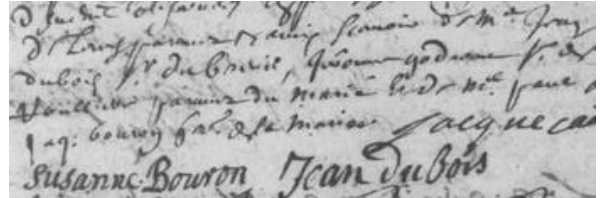
La même année, le 17 août (Etude F Notaire Pierre Robert 3 E 37/272 vues 317 et 318), a lieu le contrat de mariage (solennités de l'Église) de David Grignon, *sieur du Courtyou*, demeurant à Fontenay, fils de David Grignon, notaire royal à Fontenay, et de Marie Penisson, avec Marie Vernède, fille de feu André Vernède, *sieur de la Pierre Blanche*, élu audit Fontenay, et de Marguerite Goguet. Sont présents : Hilaire Vernède *sieur de la Pierre Blanche*, Joachim Vernède, *sieur de Bretignolles* et André Vernède, *sieur de la Pointe*, tous frères de Marie Vernède, qui font suivre leurs signatures de la mention « sans approuver les solennitez de leglise romaine ». Bien évidemment puisqu'ils sont protestants ! C'est Marie Vernède et son époux qui, plus tard, bien



après le décès ses frères, hériterons du moulin à draps de *Pierre Blanche*.

Le 9 avril 1614 (Maillaud T 11 notes Vernède) a lieu le décès d'André Vernède, sieur de la Pointe, protestant, suite à quoi ses biens sont partagés entre ses frères et sœurs, ses héritiers, dont le « moulin à draps de *Pierre-Blanche* avec ses appartenances et dépendances paroisse de *Mairevent* ».

Signature 1703 : Mtre Jean Dubois, Sr du Bois →

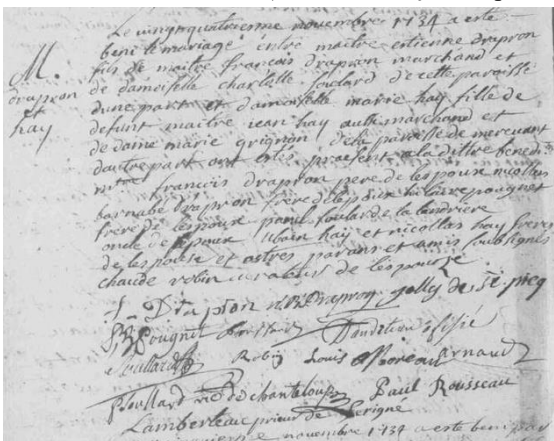


Le 4 avril 1615 (3 E 37/286), Jacques Tabarit, sieur des Ouillères, y demeurant, à Saint Laurent de la Salle, au nom d'Abel Tabarit son fils, époux de Marie Vernède (cousine de ceux déjà cités), afferme pour trois ans à Jacques Bouquet, meunier demeurant au faubourg des Loges de Fontenay-le-Comte, un moulin à vent mais à farine, appelé le moulin de *Pierre Blanche* (à farine, près des moulins Liots à Fontenay mais sur la p/sse de Charzais), appartenant à ladite Vernède.

Cette famille immensément riche possède donc trois sortes de moulins (à foulon, à tan et à farine).

Du fait qu'il y a, à *Pierre Blanche*, deux sortes de moulins (à foulon et à tan avec deux roues et deux passées) dont le travail est totalement différent, il y avait deux familles pour les exploiter (voire plus bull. n° *Pierre Blanche*), dans ces moments-là.

La plus connue est la famille Hay dont *Honorable Homme* Jean Urbain Hay *sieur du Bois* associé à Mtre Noël Pestrault (son fils François a épousé Marie, la nièce d'Urbain) qui est « *blanconnier* » (blanchisseur de peau de



mouton) car tout le travail des tanneurs : broyage des écorces pour obtenir la poudre de *tan* qui servaient à la préparation des peaux jusqu'à la finalité c'est-à-dire la vente, concernaient des familles entières.

D'ailleurs, *Honorable Homme* Jean Urbain Hay *sieur du Bois* a épousé *Dame* Hélesne Pétrault. Ils ont, sans aucun doute plusieurs enfants dont Jean Hay, dit *sieur du Bois*, qui se marie à son tour.

← 1734, Mariage **Drapron & Hay** à Sérigné

Le 31 août 1702 (Maillaud T 13 famille Creuseron), Marie Grignon (fille de David Grignon et Marie Vernède, elle-même fille de André

et Marguerite Goguet, les propriétaires de *Pierre Blanche*), demeurant à Vouvant, se marie (Fourneau notaire) **P. 2080** avec Jean Hay, *sieur du Bois*, marchand demeurant au bourg de Mervent (je pense à *Pierre-Blanche*), veuf de Marie Rousseau et fils de défunts M^{re} Urbain Hay, marchand-tanneur, et Hélène Pestrault. Il semblerait qu'après cette union la famille Hay devient propriétaire dudit *Pierre Blanche*. Leurs enfants, dont Henry et Marie (jumeaux) sont baptisés à Mervent le 21. 12. 1707 ainsi que Nicolas. Plus tard, c'est Marie qui, après son mariage avec un homme aisé dit même « *bourgeois* » de Sérigné, qui héritera de *Pierre Blanche*.

Le 24. 12. 1734 a lieu à Sérigné, le mariage catholique de M^{re} Estienne Drapron marchand avec *Delle Marie Hay* fille de M^{re} Jean Hay marchand à Mervent, présents : Urbain et Nicolas Hay, ses frères ainsi que des parents et amis également que de nombreuses personnalités. Quelques temps après cette union, on ne retrouve presque plus de Hay à Mervent.

Mais, en 1735, lors du passage des officiers forestiers, « *Le Sieur Drapron à cause de Dame Marie Hay du bois, sa femme demeurant à Pierre Blanche paroisse de Mervent* » est propriétaire du lieu (voir pour complément de cette famille bull. n° 30 *Pierre Blanche*).

Après la Révolution, lors de la création du cadastre de 1810, tout *Pierre-Blanche* appartient à François Pouponneau dit « *la Liberté* » (révolutionnaire) adjoint de l'Orbrie de 1805-09, époux de Jeanne Guesdon (dossier généalogie Pouponneau).

La Passerelle de *Pierre Blanche* →

En 1870, le moulin de *Pierre Blanche* est démoli et n'est plus imposable. Pourtant, en 1810, il était le plus imposé de tous les moulins de Mervent. C'est dire qu'il était la plus grosse usine (si l'on peut dire) de Mervent.

Une passerelle est construite (ce n'était qu'une grosse poutre de bois) pour accéder sur la rive d'en face, dans le *triage des Verries* (n° 27) p/sse de Vouvant.

Le barrage construit dans les années 1954-56, a englouti une douzaine de moulins dont celui de *Pierre Blanche* mais aussi sa chaussée et sa passerelle. Seule la maison du Maître meunier de *Pierre-Blanche* a été épargné, parce que construite plus haut. C'est la seule, d'ailleurs, de tous les moulins de Mervent.

Aujourd'hui, ce n'est plus que l'immense falaise blanche, qui est située en face de ce domaine de Pierre Blanche, qui attire de nombreux sportifs amateur de varape !



3^{ème} journée, **Diet**.

Les officiers forestiers poursuivent leur inspection en remontant toujours la rive droite de la rivière *Mère* en direction du Nord. Ils arrivent à l'avant dernier moulin de la paroisse de Mervent. De l'autre côté de ce cours d'eau, c'est la paroisse de Vouvant.

← Le croisement du **Pont-Prin**

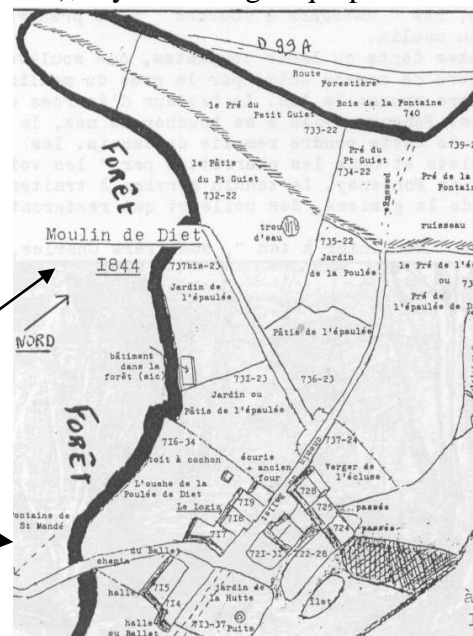
Le moulin de *Diet* tient probablement son nom d'un gué. En effet, avant la construction d'un pont de pierres (appelé *Pont de Diet* **P. GPS** 46° 32' 00" N - 0° 46' 26" W), il y avait un gué qui permettait de franchir la rivière.

D'ailleurs, toujours à cet

endroit, un petit ruisseau, qui roule une belle quantité d'eau par temps de pluie, s'y jette. Il descend d'abord du plateau des *Minières*, proche du croisement du *Pont-Prin* (**P. GPS** 46° 31' 58" N - 0° 47' 03" W), où il dévale dans une vallée très étroite et sombre, et traverse un peu plus bas, la *fontaine du Cerisier* (voir bull. n° 25 *Le moulin de Diet*), avant de se jeter dans la rivière.

Dans une courbe molle de la rivière *Mère*, bordée par deux pentes boisées, sur la rive concave, à flancs de coteaux, avec juste quelques petits près et jardins, se trouve niché le hameau de *Diet*.

« *Et advenant, le lendemain deuxième jour (jeudi 2 juin 1735) desdits mois et au, nous officiers susdits nous sommes transportés dans la forêt de Vouvant où étant au triage de St-Mandé (n° 4) nous avons remarqué que la Veuve Blanchard (Andrée Larignon) demeurant au moulin Guiet paroisse de Mervent possède sondit moulin Guiet avec*



deux prés (734 pré du Petit- Guiet, 712 pré de la Porte) et ouches (731 l'ouche de la Poulée, 716 Pastis de la Poulée) joignant les lisières dudit triage de St-Mandé, du **Petit Guiet** (n°2) et du triage du **Puy-Brunet** (n°1) ».

P. 2081

Mais à la date de 1735, la veuve Blanchard est-elle propriétaire du droit du moulin à tan où seulement du logis de *Diet* ? Car, en effet, ce droit d'utiliser cette petite usine va perdurer encore pendant des décennies.



Cependant le 15. 8. 1609, le *logis de Diet* appartenait à Dame Catherine Cardin, alors veuve de M^o François Mesnard, de son vivant procureur à Fontenay-le-Comte. A cette date, elle passait un marché avec Gabriel Micheau, maçon demeurant à Vouvant, qui doit lui refaire le pignon du logis où était situé le moulin appelé *Guiet* paroisse de Mairevent (sic).

← Le Logis de Diet

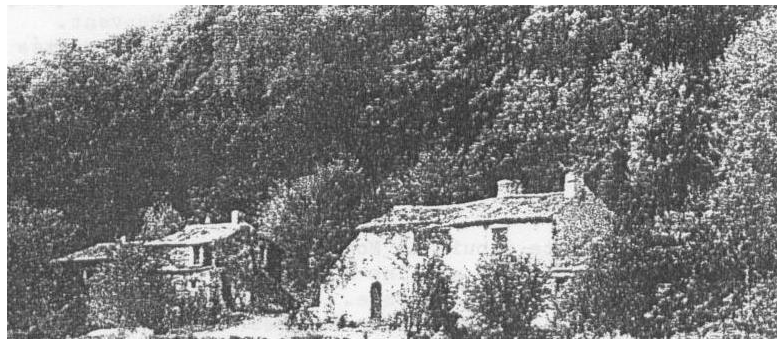
Sa fille Jehanne et son gendre, hérite de ce bien.

Ainsi, le 25 juin 1619 (Etude A 3 E 35/28 - Notaire François Mesnard), « M^o Jehan Coustin (Courtin époux de Jehanne Mesnard fille de feu François Mesnard procureur et notaire royal à Fontenay), procureur au siège royal de Fontenay, avait affermé pour cinq ans à Pierre Bouju, moulinier demeurant au moulin de *Guiet* (*Diet*), à Mervent, ledit moulin ». On en conclut qu'il était alors propriétaire dudit moulin de *Diet*.

En 1660, le moulin est arrenté. Le 21 janvier « la dite rente, sans intérêt, est dûe par Pierre Juillet demeurant à *Diet*, à Messire Michel Coustin », fils des précédents.

Le 20. 2. 1693, la rente est payée par Pierre Blanchard et autres, à Dame Marie Courtin veuve du sieur Raison.

Le 23. 3. 1699, M^o Jehan Coustin (Courtin), héritier du précédent et frère de Marie, était procureur aux Traités (de toutes les ventes faites) de Fontenay, à la suite de son grand-père, feu François Mesnard ; il exercera provisoirement la fonction de *procureur* du Roi au sein de la Maîtrise des E. & F. de cette ville.



Sa sœur, Marie Coustin, épousa le sieur Mathurin Raison, conseiller du Roi, doyen des élus de Fontenay (il est décédé à Chantonnay le 12 juin 1730, et son épouse à Chantonnay le 21 février 1762).

Leur fille, Marie Jeanne Raison, épousa catholiquement en mai 1715 à Notre Dame de Fontenay-le-Comte, Jacob Marchegay, sieur des Brissonneries, né le 22 mai 1677, baptisé protestant le 25 aux Touches. Il est conseiller du Roi, lieutenant civil en l'élection de Fontenay ; il abjura lors de la révocation de l'Edit de Nantes. Cette famille blasonne « d'argent au cheval gai de gueules », cheval gai, c'est à dire sans ornement, et qui marche . . . « *marche gai* ».

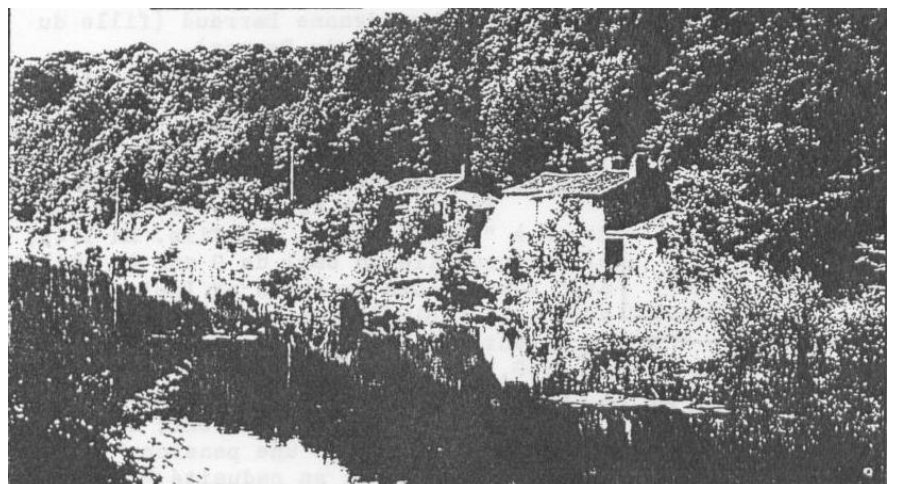
A son tour, leur fille, Marie Aimée Marchegay, née vers 1719 (décédée à Fontenay-le-Comte le 13 novembre 1791), épouse à Chantonnay le 2 septembre 1738, Charles Venant Brunet, écuyer, seigneur de Biossays, lieutenant des gendarmes de la garde du Roi (fils de Jacques François et d'Hélène Colin). Cette lignée semble être propriétaire encore en 1754, au moins du moulin qui fait l'objet d'une rente.



Comme pour les autres moulins, il y a le propriétaire et les familles qui y travaillent et qui sont en ferme ou bien, alors, qui arrentent leur outil de travail.

Mais comment cette famille Blanchard a-t-elle fini par acquérir un tel bien ? A *Diet*, est signalé dès 1693, Pierre Blanchard époux d'Hélène Joguet. Cette dernière, devenu veuve se remarie avec Louis d'Enfer. Jean, le fils de son premier mari, épouse Marie Marthe Dutaud (+ 1724). Veuf, il se remarie avec Andrée Larignon. Mais, il décède à son tour en 1731.

La rivière et la forêt à **Diet** →
Lors du passage des officiers



forestiers en 1735, c'est elle qui est citée à cause de « *sondit moulin Guiet* ». Du fait qu'elle paye **P. 2082** cette rente, elle semble être considérée comme la propriétaire ! Mais n'a-t-elle point eu d'enfants ? C'est peut-être pourquoi, en 1754, son neveu, Pierre Hérignon qui demeure à *Diet*, passe encore acte pour cette rente qu'il paie à la St-Michel (29 septembre), au sieur Charles Venant Brunet époux de *Dame Marie Aimée Marchegay*.

Pont de Diet →

Et, le 2 mars 1792, les enfants de Pierre Hérignon, qui avait épousé Marie Desmié, et alors tous deux décédés, se partagent leurs biens : maisons, terres et les moulins. Leurs quatre enfants reçoivent chacun un lot dont le 1^{er}, la moitié du « *moulin à écorce avec ses tenailles* » (sic) qu'il détiendra en pleine propriété et à perpétuité ; il s'agit du moulin à tan. Le second lot, n'a que le « *droit de se servir du moulin à draps* » (à foulon) et encore seulement certains jours de la semaine. Le 3^{ème} lot n'a aucun droit sur le (ou les) moulin. Enfin le 4^{ème}, aura droit de « *faire travailler le moulin à écorce* » et encore certains jours bien précis. Les « *réparations du moulin se feront en commun et par moitié* » avec le 1^{er} lot tandis



que celles de la chaussée seront réparties entre le 1^{er}, le 2^{ème} et le 4^{ème} lot. Dans ce partage, il est bien stipulé que « *les domaines (cités et leurs possesseurs) sont tenus de partager la rente de 51 livres envers Madame Marchegay qui sera réglée à la fête de la St-Michel. Paieront les dits copartageants en commun les cens et devoirs à l'exception de la redevance des anguilles laquelle sera seulement par le 1^{er} et le 3^{ème} lot* » (la rente, c'est le loyer, le cens l'impôt et la pêche aux anguilles toujours une redevance).

La loi sur l'Abolition des Privilèges, votée dans la nuit du 4 août 1789, est loin d'avoir été judicieusement conçue !

En 1808, la rente est toujours due à la même famille, en la personne de Mr Charles Gaspard de Théronneau, à cause de sa femme, *Dame Bénigne Brunet* (fille de + Charles Venant Brunet, écuyer, seigneur de Biossays – vu plus haut). Cette rente sera payée jusqu'en 1876. Le moulin presque en ruines arrête de fonctionner en 1889. C'est à cette période qu'est construit le *pont de Diet* afin de faciliter le transport des bois de la forêt.

← Un descendant en 1942 : **Ferdinand Bard** et Marie son épouse

Les descendants de Pierre Hérignon (Boutet, Bard, Normand) seront, beaucoup plus tard, propriétaires de tout le village de *Diet* (dont le Logis jusqu'en 2000). Mais, le moulin et le hameau n'ayant plus la même activité, périssent, presque abandonnés, se trouvant alors encore plus isolé dans ce coin de forêt.

Le Moulin des Deux-Eaux

Les officiers forestiers après avoir inspecté cette partie de la

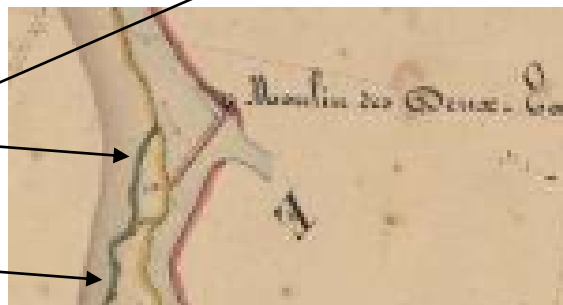


forêt se dirigent totalement à l'opposé. Ils reviennent au bourg qu'ils traversent et se dirigeant maintenant au

Moulin des Deux Eaux afin de suivre, rive droite la rivière *Vendée*.

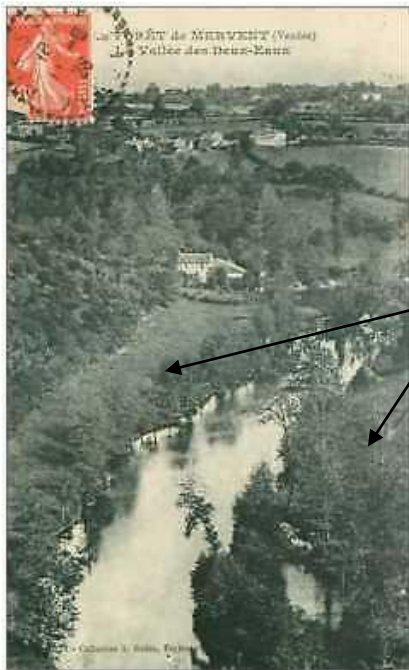
Comme son nom l'indique, ici, la rivière *Mère* se jette dans la rivière *Vendée* d'où son nom : les *Deux-Eaux*, (voir bull. n° 39 Les *Deux-Eaux*). La chaussée des *Deux Eaux* (que l'on voit ici, à droite, Section A de la Forêt plan 1843 l'Orbric) est très importante au point que les charrettes y passaient sans problème. De plus, on remarque qu'elle barre deux rivières à la fois : la *Vendée* qui arrive du *Pont de Perrure* et la *Mère*, du moulin du *Portail* au Nord-Est, d'où son nom les *Deux Eaux*, où :

« La veuve **Gaschet** demeurant au moulin des *Deux-Eaux*, paroisse de *Mervent*, possède un pré (parcelles 44, 45, 46, de l'autre



côté de la rivière mais sur la paroisse de l'Orbrrie) *joignant le (triage du) Moulinneuf* ».

P. 2083



Ces trois parcelles de pré, alors probablement d'un seul tenant, touchant le *trriage du Moulinneuf*, lequel fait partie de la forêt royale, les officiers se doivent de les inspecter.

La veuve de François Gaschet (+ 1719 et fils de Jacques) est Marie Chesne (native de Chaix). Entouré de domestiques, elle élève seule ses enfants.

Une pâture (379 *Pré du Bas* ou *Pré du Milieu*), mérite notre attention. Toute en longueur, elle est enserrée entre la rivière *Vendée* et le chemin qui conduit au moulin suivant, le *Moulinneuf*, que nous verrons un peu, à la suite du moulin des *Deux Eaux*, d'ailleurs. De l'autre côté de la rivière, se trouve, à l'arrière, le *trriage de L'Ecusseau* (n°18), et à l'avant, celui (n°22) du *Moulinneuf-Neuf* que les officiers forestiers visiteront un peu plus tard, après avoir franchi la rivière *Vendée*.

← La vallée des **Deux Eaux** avec son chemin, sa longue pâture

Voici, au début du siècle, les impressions d'un pêcheur à la ligne :

« *Le village est là, en effet au confluent de la Mère et la Vendée, aux rives tour à tour riantes, désertes ou sauvages. Coteaux arides ou pierreux, agrestes, prairies émaillées de fleurs, épais taillis, forment un cadre charmant aux maisons bâties dans le ravin. Des murs en surplomb, plusieurs fois séculaires, des maisons aux toits rougeâtres ou bruns adossées à des*

rochers, un moulin à aube bordé d'ormeaux, de frênes et de peupliers ; de blancs tourbillons qui s'échappent de son écluse bouillonnante, des cerisiers, des ruches d'abeilles, des chèvres, paissant des mousses vertes et du lichen sur des rochers abrupts, les deux rivières confondues fuyant entre les vergnes, des saules, des arbustes penchés sur leurs bords forment un tableau harmonieux et pittoresque, à la vue duquel vous ne pouvez-vous arracher qu'avec peine ». Voici, certainement le tableau idyllique qu'ont rencontrés nos officiers forestiers et, sans doute peut-être, encore plus sauvage.

Nous avons la chance de posséder une vieille carte postale des années 1900-40, qui nous montre encore la roue à aubes du *moulin des Deux Eaux* (pourtant le plan de 1844 montre 2 passées donc 2 roues). C'est, d'ailleurs, le seul vieux moulin de Mervent qui possédait encore sa roue antique dans ces années-là !

← La **roue à aubes** du moulin des **Deux Eaux**

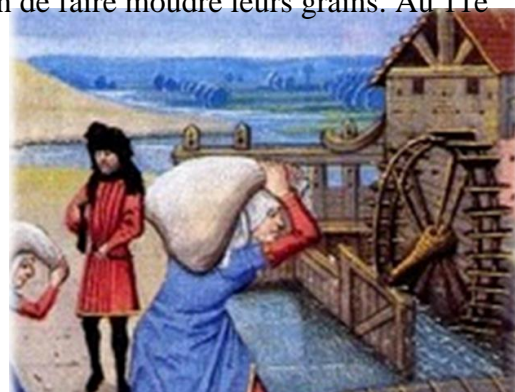
Le *moulin des Deux-Eaux*, bien que distinct du *Moulinneuf*, a été tenu pourtant, pendant des décennies, par la même famille : les Gaschet, dont la branche de « *Joseph et les siens* » (sic) au *Moulinneuf* et celle de « *Jacques et les siens* » aux *Deux Eaux*, ainsi que nous allons le voir plus loin.

A l'origine, ce moulin des *Deux Eaux* a probablement appartenu aux religieux de Mervent avant de passer entre les mains de laïcs dont je ne connais pas les noms. En 1589, il s'appelle encore le « *moulin des Deux Daymes* » ; dans le dictionnaire du vieux français, « *dayme* ou *daime* », qui en 1455, veut dire alors « *digue* », alors qu'aujourd'hui on parle de chaussée.

Cela laisse à penser qu'il y aurait pu avoir en des temps immémoriaux deux chaussées, l'une barrant la rivière *Mère* et l'autre coupant la rivière *Vendée*. Chacune alimentant un moulin, l'un pour le bourg au profit des religieux de l'église, l'autre desservant, peut-être, le gros village de *St-Thomas*, qui, en des temps immémoriaux, fournissait probablement les religieux de la léproserie – maladrerie de *St-Thomas*, de Mervent dont il est souvent fait mention.

Les premiers moulins ont été aménagés relativement tôt sans doute avant le 13e siècle, le village ayant été développé au 12e siècle, le prieuré et ses paysans ayant donc besoin de faire moudre leurs grains. Au 11e siècle, on compte environ 50 000 moulins en France et au 16e siècle, environ 75 000 moulins.

Au Moyen Age, la plupart des moulins à eau appartiennent aux seigneurs ou aux monastères qui disposent juridiquement des voies fluviales et ont les moyens de les faire construire et entretenir. Ils usent de leur droit de ban (pouvoir sur l'ensemble de la seigneurie) pour instaurer le monopole du moulin banal : tout le blé récolté dans un certain périmètre du moulin, doit y être amené et moulu contre redevance (dite banalité) reversée d'une part au seigneur et de l'autre



au meunier. Le seigneur concède également au meunier des terres à cultiver pour sa propre consommation.

P. 2084



En contrepartie, le meunier doit entretenir le canal, le bâtiment et les meules.

Cependant, même à l'époque féodale, certains moulins sont déjà en d'autres mains que celle des seigneurs ou des ecclésiastiques.

Les moulins les plus anciens sont les moulins à bleds (ou bladiers) pour la mouture des céréales (le mot bleds désigne l'ensemble des céréales cultivées dans nos régions, le blé, l'orge, l'avoine, le blé

noir, l'épeautre).

Au 18e siècle, quelques meuniers, laboureurs ou vignerons, un peu plus aisés que la moyenne peuvent acheter un moulin. A la Révolution, la vente des biens nationaux (confiscation des biens du Clergé et des nobles émigrés) permet à certains meuniers déjà assez fortunés de racheter plus facilement leur moulin.

Le moulin des **Deux Eaux** →

Un problème majeur pour les meuniers tient à l'irrégularité du débit. La sécheresse et les basses eaux, les fortes gelées qui durent sont une très mauvaise chose, les crues, une catastrophe.

Le 10 décembre 1581 (Robert, notaire Fontenay + Maillaud T 13 dossier Gobin), « *Noble Homme Guillaume Gobin* » (frère de Marie Gobin), propriétaire en indivis avec ses frères et sœurs, d'un moulin à vent, le « *Moulin des Ajoncs* », près de **Perrure** (Perreure).

« *Noble Homme Guillaume Gobin* », a pour tante *Dame Marguerite Gobin* qui est alors propriétaire *des Essarts* (grosse métairie et ancien fief de



Mervent).

Il est receveur 1581 à 1586, du Tallion à Fontenay où il demeure (près du Pont des Sardines, à Fontenay, où se trouve l'**Hôtel Gobin**, que l'on appelle aussi la Sénéchaussée, construit entre 1590 et 1595 par son fils, Guillaume Gobin, personnage extrêmement riche) et l'époux de Marie Robin.

Devenue veuve avant 1590, *Dame Marie Robin*, demeure à Mervent (où : maison noble de *St-Thomas* ou à la *Grande Perrure* ?), et est dite alors, propriétaire du **moulin des Deux-Eaux** et du **moulin des Aiglon** (moulin à vent des *Ajoncs* où, en fait, il y a deux moulins à vent détruit au cours du 19^{ème} siècle), qu'elle donne à ferme pour 5 ans à Louis Joly, meunier, et à Marie Escotière, sa femme.

Le 26 mars 1589 (Robert not. Fontenay), est cité dans un acte Pierre Mainard (Ménard, Maynard) qui est meunier au *moulin des Deux Daymes*. Un de ses parents, Jacques Ménard dit « *La Fontaine* », quelques décennies plus tard, émigre en 1643 en Nouvelle-France (Canada) où il fondera une innombrable lignée (voir bull. n° 48). Un acte d'identité est passé le 19 décembre 1592 (Etude A (3 E 35) - Notaire Claude Rousseau) « *Ester Pichon, demeurant au moulin des Deux Aymes à Mervent, est fille des feus Jehan Pichon et Perrette Pellegaud* ».

Le 18 janvier 1608, s'y trouve comme meunier Mathurin Bonnaud dont les descendants seront en 1721 à *Brûleau*.

Le 3 mars 1619, y est installé Mathurin Giraud, et le 9 mars 1619 (Etude F (3 E 37) Notaire Jehan Robert 3 E 37/294), Jacques Bernardeau et Paul Gorron, marchands, fermiers du prieuré de Notre Dame d'Auzay, afferment pour cinq ans à Jehan Nourry, meunier au moulin à eau de Pilorge paroisse Notre-Dame de Fontenay, et à Mathurin Giraud, meunier au *moulin des Deux-Eaux* à Mervent, les deux moulins *baniers*, l'un à eau (*Deux-Eaux*) et l'autre à vent (*les Ajoncs*), dépendant dudit prieuré (d'Auzay).





← Descendant canadien des Caillé : **Jean-René Jasmin** vers 1952 **P. 2085**
 Cet acte démontre que le *moulin des Deux-Eaux* a bien appartenu, jadis, aux religieux !

Vers 1675, Izaac Caillé, meunier, et son épouse Françoise (native de Foussais fille de Mtre Antoine Barraud et Thèrèse Fonteni) demeurent au *moulin des Deux Eaux*. Isaac Caillé (+ 21 mars 1684) était le fils de François Caillé et de Gabrielle Pivot.

Leur fils, Aubin Caillé dit « *Jasmin* », part en Nouvelle-France (Canada). Il était à son arrivée en Nouvelle France, un soldat de la marine franche à la solde de la Compagnie du sieur Le Villier, et plus tard de la compagnie du Sieur Dauphin de Laforest, ainsi que soldat pour le sieur de Repentigny. Il se marie en Nouvelle-France en 1716 avec Louise Couvret, native de Monréal. Cette lignée, issue de Mervian (sic) évêché de Poitiers, a depuis ce temps-là, pour patronyme « *Jasmin* » (selon les informations d'un de leurs descendant :

Michel Jasmin 6317 rue Aumont Brossard Q.C. J4Z 1E9 Québec, Canada).

C'est la deuxième famille connue de Mervent expatriée au Canada : les Ménard et les Caillé. Je salue leurs descendants.

En tous cas, le 25. 7. 1709, le *moulin des Deux Eaux* est tenu par Jacques Gaschet tandis que son frère, Joseph (tous deux fils de François et tous deux protestants), est installé juste à côté au moulin dit le « *Moulinneuf* » (voir complétement sur cette famille Gaschet qui y demeura jusqu'en 1915 date où le moulin brûle sur bull. n° 39 *Les Deux Eaux*).

Le moulin dit **Moulinneuf**.

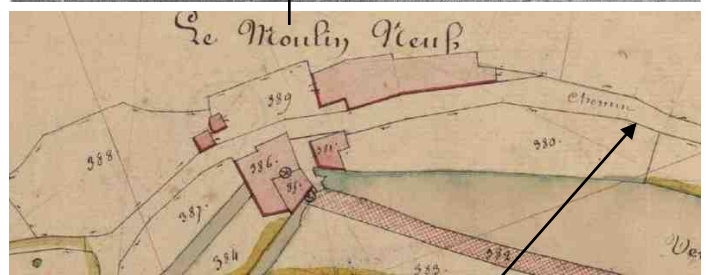
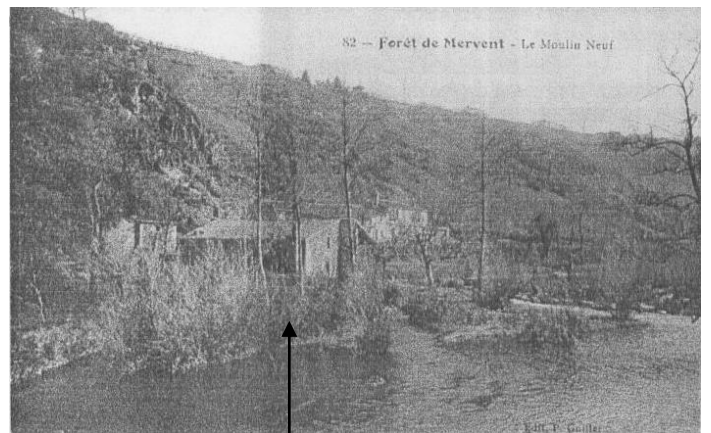
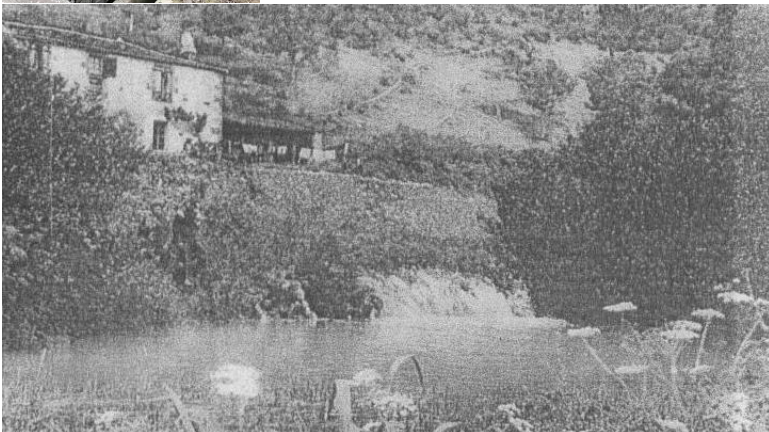
Les officiers de la Maîtrise empruntent l'unique chemin, en bordure de rivière, qui passe devant le *Moulinneuf*. Bien qu'ils n'aient rien à contrôler, ici, nous allons en parler un peu.

La rivière et la chaussée du **Moulinneuf** →

Le chemin qu'ils empruntent, très étroit, portera en 1825 le n° 1 « *Chemin du Moulinneuf* ». Partant du bourg, passant devant le dit moulin, franchissant la rivière *Vendée* par la chaussée (il devait sûrement y avoir également un planche, grosse poutre, pour piétons), il conduisait à travers la forêt au lieu-dit « *la Balingue* », puis le territoire de l'Orbrie et St-Michel (le Clouc) pour se terminer à Fontenay-le-Comte.

Voici, ce que décrit vers 1900, un pêcheur à la ligne à propos de ce lieu « *le chemin étroit où deux charrettes se peuvent à peine croiser, qui serpente entre deux haies d'aubépines et de houx, de vertes prairies bordées d'aulnes et de peupliers, un vieux chêne jeté au milieu de la Vendée (rivière), balançant au-dessus des eaux ses branches multiples, des fleurs et des ruisselets partout jalonnent la ligne à suivre pour arriver au **Moulinneuf*** ».

Certes le *Moulinneuf* était beaucoup moins important que celui des *Deux-Eaux* (il a cependant deux roues ou deux meules en action) néanmoins, il tournait à plein rendement surtout



lorsqu'on y installa la machine à vapeur pour le faire fonctionner.

← La maison du Mtre meunier du **Moulinneuf**

Voici, comment il est décrit « *Un vieux moulin à aubes (au pluriel), habité par un ormeau plusieurs fois séculaires, au tronc noueux et aux racines plongeant dans les murs du bief (canal de dérivation pour conduire l'eau de la rivière aux roues du moulin), dissimule la maison du meunier ; des îlots ravissants, une rivière qui fuit entre de grands arbres, de la verdure et du soleil . . . »*. Voici le décor de ce lieu.

Le Triage *du Moulinneuf*, la *Mère* et la *Vendée* →

Pourquoi son nom de moulin neuf ?

En fait, ce moulin porte le même nom que le *triage du Moulinneuf* (n° 22) qui se trouve de l'autre côté de la rivière. Les noms de tous ces triages remontent au moins au haut Moyen-Age, voire encore plus loin.

A l'origine, ce moulin comme celui des *Deux Eaux* (probablement aussi celui du *Portail*), sont signalés déjà dans une charte en 972, lors d'une donation faite aux moines de Maillezais, probablement défricheurs à Mervent où ils ont laissé leur nom à un triage (n°12) et au lieu-dit le « *Petit-Maillezais* ». Cette charte mentionne « *un don fait par le comte du Poitou, des revenus et cens à l'église de Mervent, des bénéfices des terres, des vignes, des moulins* ».

Mais lesquels ?

← La vallée entre les *Deux-Eaux* et *Moulinneuf*

C'est bien connu, les meuniers et leurs familles vont fréquemment, selon les avantages proposés, d'un moulin à un autre. Bien souvent, ils ne restent pas très longtemps sur place. Ceux qui arrentent leur outil de travail y demeurent, en général, sur plusieurs générations. On voit que deux familles vivent dans ce moulin.

Le 17 mars 1590 (Robert notaire à Fontenay + dossier Roch Durand : Duboulay T 9 Maillaud) M^o André Regnouf, avocat du roi à Fontenay, vend divers biens à Mathurin Boutolleau, meunier, demeurant au *Moulinneuf*, paroisse de Mervent. Cette famille y reste assez longtemps.

Ce n'est pas alors la seule famille puisque le 13 mars 1617 (Etude A 3 E 35 Notaire François Mesnard), « *Jean Boutholleau (fils), meunier, demeurant au Moulin Neuf, à Mervent, souhaite que Jacques Gachet, son beau-frère ne le poursuive pas en justice pour injures proférées envers lui. Il reconnaît que Gachet est un homme de bien, que c'est sous l'effet de la colère après avoir été traité de sot, qu'il en est venu aux injures, alors qu'ils procédaient ensemble au*

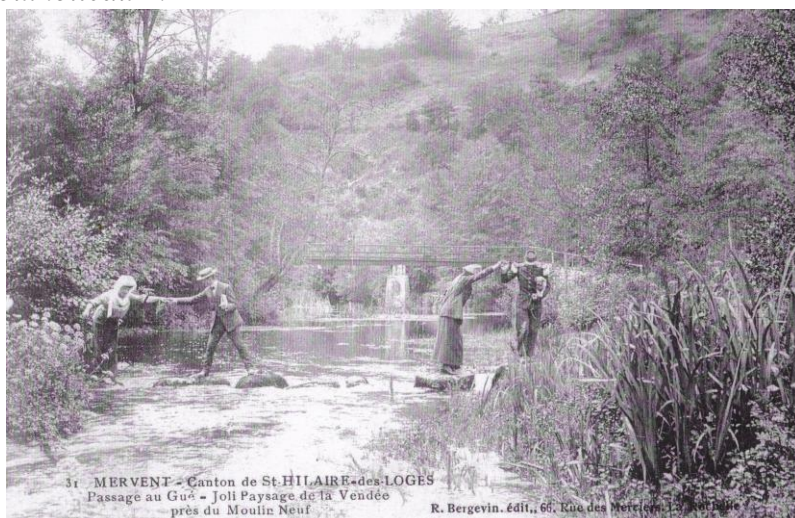
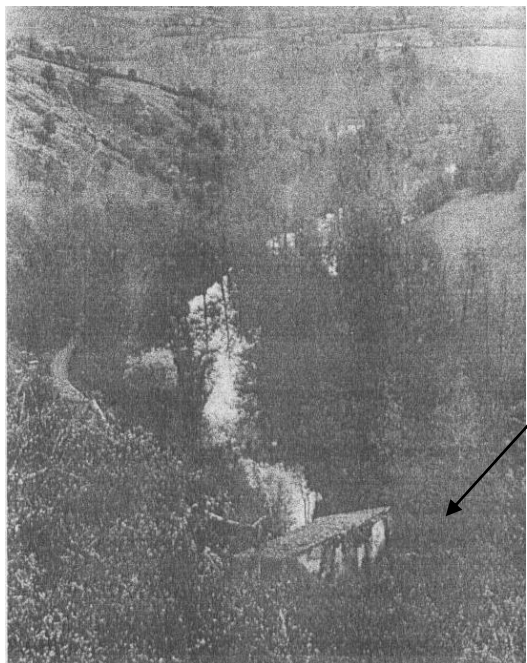
partage du bien des défunts père et mère dudit Boutholleau ».

Le *gué du Moulinneuf* (au fond la passerelle) →

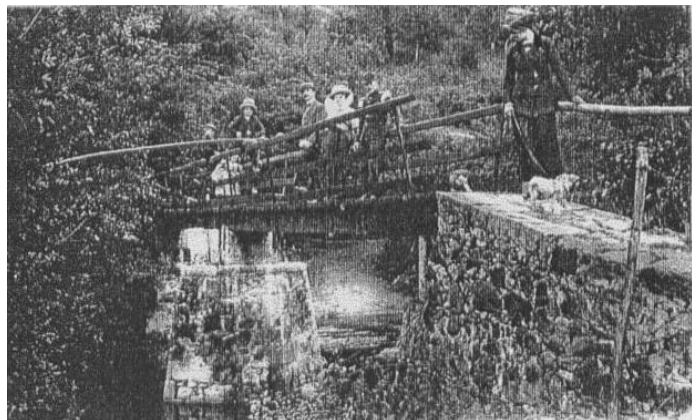
A cette époque, il y a beaucoup de protestants à Mervent dont la famille Gaschet (ceux dont on a parlé dans le bull. n° 37 et 39, qui plus tard renonceront officiellement à la R.P.R.) qui demeure au *Moulinneuf* (moulin à eau pour la farine). Il me faut reparler un instant de cette famille. En effet, je donnais alors une date incertaine de l'installation de cette famille à Mervent. L'acte ci-dessus donne une date encore plus antérieure à celle déjà citée ; par contre, ce qui est certain, c'est l'appartenance de cette lignée à la Religion Prétendue Réformée comme on a pu le voir encore, en 1737, lors du décès de Joseph Gaschet (né en 1657) qui, sur son lit de mort, « *ayant suffisamment de connaissance, ne peut se résoudre à renier sa religion* ».

Le 10 juin 1624 (3 E 37/305 Jehan Robert notaire Fontenay + Maillaud T 3 notes Pierres dans dossier Roy), *Dame Marie Pierres*, veuve de M^o André Duboys, sieur des Bonnières (ou Boynières paroisse de Sérigné), avocat au siège royal de Fontenay, y demeurant, afferme pour cinq ans à Pierre Roy, meusnier, demeurant alors au *Moulin Neuf* à Mervent, le moulin à eau de la Batière à Sérigné.

Le 29 septembre 1625 (Notaire Jehan Robert A.D.Vendée 3 E 37/307) Jehan Robier, laboureur à charrue, tant en son nom que pour Jacques et Philippe Robier ses enfants, et Marie et Jeanne Boutolleau leurs femmes, demeurant en communauté de biens à la maison noble de Laubier (l'Aubier) à Saint Hilaire sur l'Autise, donne



à ferme pour cinq ans à Mathurin Lardy, archer du vice-sénéchal de Fontenay, demeurant au village **P. 2087** d'Aulnay (Nay) à Mervent, le moulin à eau à froment (blé) du *moulin neuf* sis à Mervent, appartenant auxdites Boutolleau par la succession de feu Jehan Boutolleau leur père.



← La Passerelle du **Moulinneuf** avant la guerre 14-18

Le 25 mars 1631 (3 E 37/314 vues 166 et 167 -Pierre Robert notaire Fontenay), Pierre Mestayer, armurier, demeurant à Fontenay, adjudicataire des biens de défunt Guillaume Regnouf (famille qui a possédé la *Mestairie de St-Thomas* p/sse de Mervent, toute proche du *moulin des Deux-Eaux*) donne à ferme pour trois quartiers à Pierre Ballereau, meunier, demeurant (alors) au *Moulin Neuf* à Mervent, le moulin de *Gazeau* situé à Mervent.

Marie du Boulay, son aïeule, épouse de M^o André Regnouf (Regnault), avocat du roi au siège royal de Fontenay) et de son oncle Pierre Regnouf

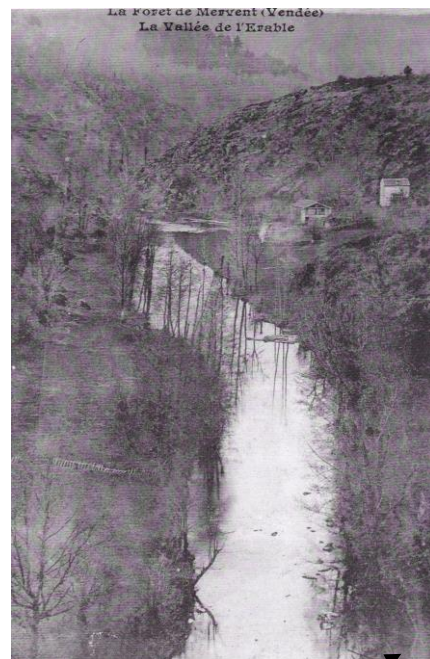
(fils de André et Marie du Boulay), possédait entre autre « *la mestairie de St-Thomas près de Mairevent* ».

Pour l'heure, en 1735, lors du passage des officiers forestiers devant le *Moulinneuf*, ce sont des filles Gaschet, et leurs époux respectifs, qui y demeurent et font tourner le moulin. Ce ne sera que beaucoup plus tard que le *Moulinneuf*, primitivement à « *Joseph et les siens* », est repris en mains par Jean-Médard Gaschet, issu de la lignée de « *Jacques Gaschet et les siens* » installé initialement au *moulin des Deux Eaux*.

Cent ans plus tard, en 1821, le moulin à eau est en ruines ; après des réparations et des modifications, il est fait la déclaration, en 1872, d'« *un moulin à eau et à vapeur* » qui sera imposable en 1875 tandis qu'en 1889, le vieux moulin est démoli pour ne plus être imposé.

Le nouveau moulin à eau et à vapeur fonctionnera jusqu'en 1905. C'est aussi vers cette date qu'est construite, un peu plus loin que le gué, la passerelle du *Moulinneuf* qui disparaîtra, comme le reste, englouti par les eaux du barrage (voir bull. n° 37 *Le Moulinneuf*).

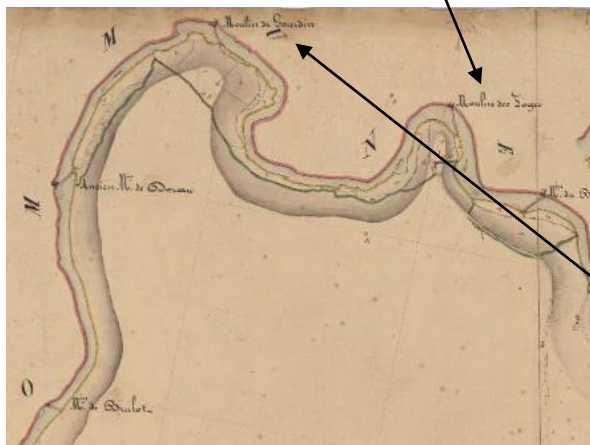
La vallée du **Moulinneuf** à l'Erable →



Reprenons notre marche et la tournée des officiers de la Maîtrise des E. & Forêts. Mais quel chemin ont-ils pris ?

Sur les deux plans anciens que nous possédons, aucun chemin convenable, partant du lieu-dit le *Moulinneuf*, n'est mentionné. Seuls, quelques sentiers escarpés, coupant même des pâtures, permettent d'accéder d'abord au moulin suivant « *l'Erable* » (voir bull. n°35 *moulin de l'Erable*), mais il faut couper à travers des coteaux pour y parvenir. De ce moulin, par un chemin à peine approprié, et après avoir dépassé la *Gautellerie du Jaud*, on arrivait au *moulin du Besson* (en 1608, on disait le moulin à eau d'Aubusson - voir bull. n°36). Ici, pareillement pas vraiment de chemin en bordure de rivière, mais en coteau. Puis, de là, il fallait encore remonter au *moulin tan des Loges*. Mais toujours pas de chemin convenable !

Pour le moulin suivant, *Gourdin*, qui est l'objet de leur visite, il n'y avait guère de chemin correct et continu en bordure de rivière, à cause des coteaux escarpés qui dominaient la vallée de *Gourdin*.



← Les moulins: les **Loges, Gourdin, Doreau, Brûleau**

Les officiers ont peut-être choisi, plus judicieusement, de remonter jusqu'au lieu-dit la *Chapelle* d'où ils ont poursuivi leur route jusqu'au lieu-dit les *Ceps de la Jolrière*.

De là, ils ont filé en direction du *Petit-Maillezais* (chemin de grande communication n° 3 dit de Pissotte à Mervent ou aujourd'hui CD 99). Peu avant, côté rivière, en bordure du *trilage des Ecossais* (n°17), ils ont pris un chemin vicinal (n° 3 dit *chemin de la Grande Combe* qui existe toujours en partie et se termine aujourd'hui au bord de l'eau du barrage) très pentu jusqu'au *moulin de Gourdin* où :

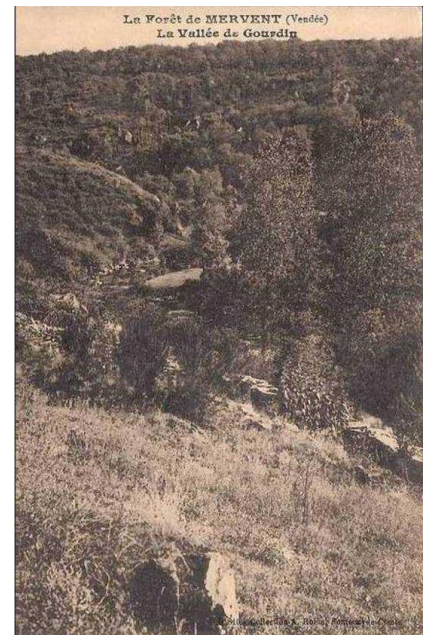
« **François Rouaut** (Rouhaut) demeurant au moulin **Gourdin**, paroisse de Mervent, possède **P. 2088** une vigne (appelée *Verger de la Combe* 609, 610 et aussi le *Jardin des abeilles* qui touche la forêt royale) avec un bois taillis (335 bis, 336 bis, 543, 544 pareillement limitrophe de la forêt : les *Bois de la Prise de Gourdin*) joignant le *trriage des Ecossais du levant, couchant et Nord* ».

Le moulin de **Gourdin** :

Ce moulin (aujourd'hui sous les eaux du barrage) était situé dans l'un des plus beaux sites de Mervent (voir bull. n° 33 *Gourdin*), qui s'appelait autrefois le *Triage des Ecossais*. Adossé au coteau très raide, le village est entouré partout par la forêt et, au Sud, par la rivière *Vendée*.

Outre la chaussée du moulin, il y avait un gué accessible seulement l'été par les piétons et les charrettes et naturellement aussi par les bêtes pour atteindre deux pâtures situées de l'autre côté de la rivière appelées : le *pré de la chaussée* et le *pré de l'Ermitte* (p/sse de l'Orbrie).

Les coteaux pentus au-dessus de **Gourdin** ➔



Etymologie :

Gourdin pourrait venir du patronyme *Gourdien* et, mais aussi de

Gordon, mot du XII^{ème} siècle, introduit en Poitou, justement, par des émigrés écossais.

Dès 1582 (dossier généalogie Bonnaud + généalogie Ragondil + bull *Gourdin* et *Doreau*), Mathurin Ragondil (fils de Claude Ragondil qui est à *Doreau* en 1598) afferme le moulin de **Gourdin**.

Le 14 novembre 1615 (Etude F 3 E 37/287 Not. Jehan Robert), Melchisédech Robin, marchand demeurant au faubourg du Puy Saint Martin de Fontenay, afferme pour trois quarts d'an à

René Bibard, meunier, demeurant au *moulin à eau de Gourdin*, paroisse de Mervent, ledit moulin servant à moudre le blé.

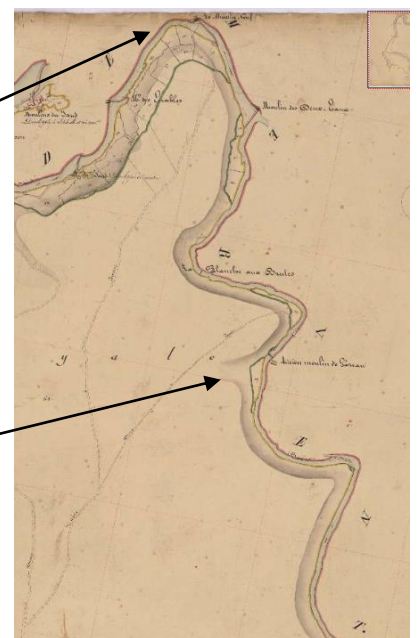
Le 1^{er} février 1619 (Etude F 3 E 37/294 Not. Jehan Robert), Jacques Bernardeau, marchand demeurant au Gros Noyer, paroisse Notre-Dame de Fontenay-le-Comte, afferme pour cinq ans à Georges Herpin et Michel Gobin, meunier et moulinier demeurant au *moulin à eau de Gourdin* paroisse de Mervent, les *moulins de Besson* tant à blé qu'à draps, à Mervent.

Gourdin en 1870 peint par Henri Ouvrard ➔

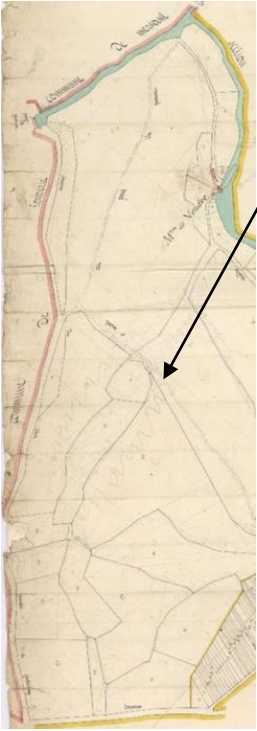
Début du 20^{ème} siècle, voici le décor décrit par L. Brochet en arrivant sur les lieux (protégés des vents du Nord par son haut coteau) « Vous découvrez *Gourdin*, dont les rustiques habitations sont établies sur la déclivité des rochers hardiment découpés. Tout autour, des pommiers chargés de fleurs au printemps, des ruches d'où s'échappaient joyeuses des milliers d'abeilles ; partout des chants d'oiseaux et des nids dans les buissons, de la verdure sur les prés, des fleurs d'or sur les genêts et de l'azur au ciel ».

Pour m'y être très souvent baladé avec ma grand-mère, ce qui m'avait frappé alors c'était l'odeur des serpolets, plantes aromatiques, qui poussaient abondamment tout au long du chemin dessiné à travers les rochers agrestes. Quand ce n'était pas les odeurs suaves des serpolets, c'était les nuances des bruyères en multitudes qui coloraient les lieux.

Dans la foulée, les forestiers semblent avoir traversé la rivière, étant alors sur sa rive gauche, ils remontent la lisière de la forêt royale jusqu'au *trriage de l'Ecusseau* en lisière de St-Michel-le-Cloux lequel se trouve après celui du *Moulinneuf* et, puis après venait le moulin des *Deux-Eaux* l'un des plus importants moulin de la vallée face à la rivière *Vendée*, suivit du *moulin de Gazeau* et passant à la *Planche aux Brulés* pour finir bien au-delà du *Pont de Perrure*.



Ce triage de l'Ecusseau couvrait un territoire qui allait depuis le carrefour de la Balingue, et à P. 2089 droite une partie des terres de St-Michel-le-Clouc, à gauche (toujours en descendant) jusqu'à l'allée de la fontaine à l'Ermite, et les bois, la fontaine (46°30'08" Nord - 0°45'04" Ouest - Coordonnées GPS UTM-WGS84): 5152,30 - 672,68) et la dalle à l'Ermite (46°30'23" N et 0°44'58" W) avec pour arrêt la rivière Vendée au niveau du nouveau Pont de Perrure.



Bien évidemment, on a aujourd'hui beaucoup de mal à imaginer tous ces lieux. Les chasseurs (souvent aux aguets dans ces parages) les connaissent parfaitement bien !



Pour plus de compréhension, il faut savoir, qu'alors, ce triage, suivait également un ancien chemin dit de « St-Michel au Pont de Perrure » (qui n'existe plus mais que l'on devine encore bien au milieu des taillis ; il a été décalé et remplacé par la route actuelle) et qui était limitrophe des bois et terres du seigneur de St-Michel-le-Clouc.

Le moulin de Vendée (sur la rivière du même nom, Point GPS 46°30'01" N 0°44'42" W), ses habitations et ses terres en faisait partie (aujourd'hui en partie immergés ; il y avait autrefois, 6 familles qui vivaient à « Vendée »).

Si l'on examine les plans de 1811 St-Michel-le-Clouc, section D des bois de Bernevaux, il

apparaît, sans conteste, que jadis le pont de Perrure, que nous connaissons, ne se trouvait pas là. Il se trouvait beaucoup plus à droite, en amont, vers le moulin Vendée, et il permettait de franchir la rivière à la fin du chemin de « St-Michel au Pont de Perrure ». Mais peut-être aussi que le primitif pont n'était qu'une grosse poutre à côté d'un gué. De toutes façons, par ici, la rivière Vendée n'était ni large ni profonde, et encore moins en été !

La Maison du meunier au moulin Vendée →



Ce sont certainement pour des raisons pratiques que ce nouveau pont a été placé beaucoup plus en aval. On remarque nettement sur les plans, l'ancien chemin (tracé en pointillé) et la nouvelle route quasiment comme nous la voyons aujourd'hui.

← Ancien fossé de limite (après la Balingue, en descendant)

Lorsqu'on descend la route actuelle de la Balingue, sur la droite, et sur une certaine longueur, on devine nettement encore à travers la forêt les anciens fossés, encore très larges et profonds, des limites de ce triage avec les bois privés (parcelles : n°1, qui touche la route actuelle et la n° 2, pareillement toute en longueur, que traverse l'antique chemin de « St-Michel au Pont de Perrure ») de :

« Messire **Chataigner** Ecuyer, Seigneur, Marquis de St Georges demeurant à Poitiers, à cause de sa terre de St Michel le Cloucq possède un bois taillis joignant le triage de l'Ecusseau (triage n° 18) du côté Nord avec un autre

bois taillis joignant la lizière (sic) du même triage du côté du midi ».

Avant de parler de ce riche propriétaire voyons les bois privés dont il est possesseur.

Ce bois porte aussi le nom de « Tènement de la Jarrie » ou Jarry (bois qui part de la Balingue et qui descend à droite presque jusqu'à la rivière au Pont de Perrure et à droite au moulin Vendée) : jarrie ou garric, qui en gaulois désigne le chêne kermès lequel est spontané dans les terrains pierreux calcaires et, en occitan, il a donné garrigue, qui désigne une terre impropre à la culture, au sol sec et généralement rocheux où ces chênes se plaisent.

Ci-contre un beau spécimen de chêne situé à côté de la Fontaine à l'Ermite, laquelle se trouve en bordure de la route (actuelle), dans le triage de l'Ecusseau.



En 1935, le comte de Chasteigner vend le domaine (château, certaines terres et le *moulin Vendée*) **P. 2091** à Louis Charon, maire de Saint-Michel-le-Cloucq. Il fut la propriété de la famille Charon puis de la famille Charon-Kiééné jusqu'en 2014.

Reprenons, avec les officiers forestiers, l'inspection des bois privés. Suivant toujours la lisière de l'*Ecusseau* (triage n° 18), et remontons vers la *Balingue*, où :



« *Le Sieur Dupon* (François Dupont) **de la Jonchère** demeurant à St Michel le Cloucq possède un bois taillis touchant la lisière de l'*Ecusseau* du côté du Nord ».

← Blason : **Nicolas du Pont-de-la Jonchère**

Cette famille est depuis longtemps installée sur la p/sse de St-Michel-le-Cloucq, probablement aussi au Mazeau, à Beaulieu, mais aussi dans un respectable et très beau petit domaine, la Jonchère. Cette propriété est située tout près du « *chemin de la Balingue à la Pagerie* », tout près aussi du village du Mazeau (château , dès 1609. Henry Suyrot alors à Puy-Chabot, acquiert la propriété vers 1680. Devenu bien national à la Révolution, le domaine fut racheté peu après par la famille de Suyrot qui en est toujours propriétaire), mais encore assez loin de Beaulieu (château) et de Brelouze. Mais tous ces lieux appartenaient, jadis, à cette famille.

Le 1^{er} décembre 1577 (A. D. Vendée 3 E 35/5), Nicolas Dupont, sieur du Mazeau, avocat du roi en la Sénéchaussée de Fontenay, afferme pour trois ans à Loys Chaillé, laboureur au bourg de Saint Michel le Cloucq, la maison et métairie sise à Brelouze.

Le château du **Mazeau** →

Le 4 février 1578 (3 E 35/6), Nicolas Dupont, avocat du roi à Fontenay, comme procureur de Barnabé Brisson, conseiller du roi et son avocat général, afferme pour cinq ans à Mathieu Marioteau et Guillaume Lange, laboureurs à bœufs, demeurant au village de Boisse à Saint Médard des Prés, la métairie de la seigneurie de la Boissière, qu'exploitent Jehan Seigneuryn et Hillaire Plaire sa femme.



Le 24 septembre 1578 (3 E 35/6), Nicolas Dupont, avocat du roi à Fontenay-le-Comte, donne procuration pour accorder et consentir le mariage entre Nicolas Dupont, son fils, avocat en parlement à Paris et de feu Jehanne Jodyne, avec Yvonne Papion, *dame* de la Fertière.

Le 25 juin 1586 (3 E 35/9), Nicolas Dupont (+ av 1591 ; son gendre Nicolas Chasteau, avocat au siège royal de Fontenay-le-Comte, pour ses enfants et de feu Gabrielle Dupont, héritière en partie de feu Nicolas Dupont, avocat du roi à Fontenay), procureur du roi en l'élection de Fontenay, comme procureur du **prieur de Mervent**, afferme pour cinq ans à Michel Meslin, prêtre, desservant, demeurant à Mervent, les fruits dudit prieuré, à charge d'y faire le service divin.



Le 18 avril 1594 (3 E 37/257), François Dupont, sieur de la Jonchère, pour son frère Jehan Dupont, sieur de Beaulieu, afferme pour trois ans à Micheau Bonnenfant, laboureur à charrue à Brelouze paroisse de Saint Michel le Cloucq, et à Marie Pouverelle (Pouvreau) sa femme, la métairie noble de la seigneurie de Beaulieu.

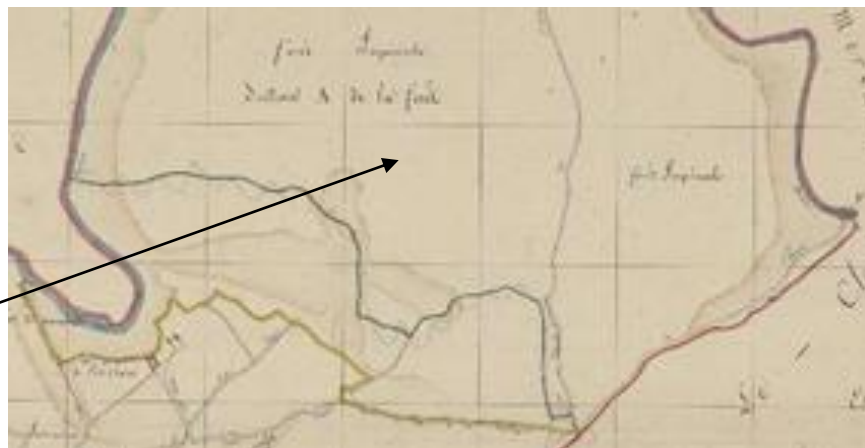
← La **Jonchère**

Le 14 juillet 1594 (3 E 37/258) Jehan Doulcet, marchand demeurant paroisse Saint Nicolas de Fontenay, paie à François Dupont (fils de Nicolas), sieur de la Jonchère, chapelain de la chapelle Saint Loys du château dudit Fontenay, 3 écus 1/3 pour les arrérages de 11 années de rente due à ladite chapelle.

Malgré la Révolution, la famille **Dupont**, qui n'est pas noble, conservera toutes ses propriétés presque jusqu'au milieu du XIX^e siècle.

Maintenant, remettons nous dans les pas des officiers forestiers et continuons l'inspection des lisières de la forêt royale en 1735.

Canton de la Balingue



Depuis le *trriage de l'Ecusseau* (n° 18) qui se termine à la *Balingue*, ils se dirigent maintenant **P. 2092** vers le *trriage de Pellegasche* (n°19), le long de la lisière de la forêt royale qui jouxte la paroisse de l'Orbrie et se termine au *trriage du Peuron* (n°21) à la rivière *Vendée*, où se trouve encore le fameux « *Chêne de la Gasse* » (46°30'32" Nord - 0°46'02" Ouest Coordonnées GPS (UTM-WGS84) : 5152,97 - 671,30). Hélas, ce chêne, terriblement vieux, est en mauvais état.



Non loin de la *Balingue*, se trouve également le « *Chêne de la Gaité* » mais qui n'a pu être identifié. La zone indiquée sur la carte est très difficile d'accès (propriété privée close et bassins de l'usine des eaux).

Voici ce que disait Louis Brochet, à propos de ce *carrefour de la Balingue* d'où, jadis, partaient 9 chemins : c'était un ancien lieu de réunion celtique « *À minuit, on pouvait y apercevoir neuf lutins habillés de blanc débouchant par les neuf sentiers qui y aboutissaient* ». Une légende de plus, cependant la *Balingue* a longtemps été un lieu où l'on fêtait le *Préveil* (veillée de fête villageoise où l'on mangeait et

dansait, qui réunissait surtout la jeunesse).

Le long de cette lisière, plusieurs propriétaires possèdent des bois, où :

« *La dame Le Large veuve de Maître David Brisson demeurant l'Orbrie au fief du Pinier possède un pré taillis joignant la lisière de Pellegasche* (où se trouve *Fillegasche* (triage n° 19) et où se trouve donc le *Chêne de la Gasse* voir ci-dessus (point **GPS** (UTM-WGS84) : 5152,97 - 671,30) ; c'est actuellement la route qui descend jusqu'au barrage) *du côté du midi au Nord* ».

Ce fief du Pinier (basse justice) et son logis se trouve paroisse de l'Orbrie. Il entre dans la famille Brisson par mariage.

Ces Brisson, en leur temps, ont été considérables, fameux et riches. Plusieurs lignées se sont illustrées. Parmi les plus lointains connus, il y a des protestants :

Le 5 avril 1580 (3 E 37/241 Pierre Robert notaire Fontenay), Jehan Brisson le jeune, avocat au siège royal de Fontenay, est de la Religion Prétendue Réformée et s'est retiré à La Rochelle de l'année 1574 jusqu'à la paix qui fut faite l'année 1577.

Le 24 avril 1580 (3 E 37/241 Pierre Robert notaire Fontenay), Jehan Brisson le jeune, avocat à Fontenay, y demeurant, est l'époux de Marie Le Clerc, à laquelle et pour son douaire, Christophe Goguet, sieur de Puilletard, avocat au siège royal de Fontenay, doit 115 écus 2/3, 1 sol, 8 deniers.

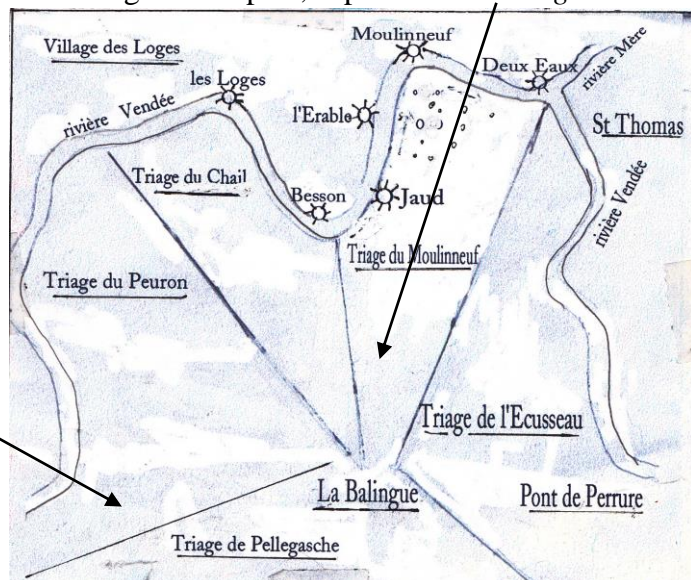
Le 6 juin 1592 (3 E 37/254 Pierre Robert notaire Fontenay), François Baudry, prêtre, curé de l'église paroissiale de Saint Rémi de Pissotte, certifie, que depuis janvier 1591, Nicolas Viète chapelain de la chapelle fondée par feus Mathurin Souillet et Catherine Royne, desservie en ladite église, a assisté la plupart du temps au service divin fait et célébré en ladite église et également « *à celui dû pour raison de ladite chapelle par moi fait et célébré en ladite église à sa prière et à son acquis* ». En revanche, Jehan Brisson le jeune, fils de Jehan Brisson l'aîné, sieur de la Tousche, « *au nom duquel on a autrefois et depuis dix ans pris possession de ladite chapelle, n'a jamais assisté au service divin, parce que depuis quinze ans, ledit Brisson est et a toujours été de la religion prétendue réformée, ainsi que ses père et mère* ».



← Le Logis du **Pinier** à L'Orbrie

Comme beaucoup de protestants, cette famille s'est convertie puisque quelques années plus tard, dans un acte de succession du 23 mars 1628 (3 E 37/311 Pierre Robert notaire Fontenay), il est mentionné que « *feu Pierre Brisson, sieur de la Grange de Pissotte, a été enterré en la sépulture des Brisson derrière le grand autel dans l'église Notre-Dame* » de Fontenay.

Ces diverses branches, comme les « *Brisson, sieur de la Grange* » ou les « *Brisson de Recreux* », peuvent s'enorgueillir de compter parmi leurs ancêtres, le fameux Pierre Brisson, sénéchal de Fontenay, + en 1590, ou le non moins célèbre Barnabé Brisson, *sieur de la Boissière*, jurisconsulte célèbre, de Fontenay. Il eut une vie très mouvementée se partageant entre Fontenay et Paris où il tenait une charge considérable.



Blason : **Brisson** →



Il ne faisait pas l'unanimité parmi ses contemporains et l'on disait : « *Barnabé Brisson était riche, mais il avait beaucoup gagné par injustice, c'était un méchant homme* ». Il était « *un sujet, mauvais harangueur, il avait la parole fort laide et la présence de même, il regardait toujours aux soliveaux* » (plafond). D'ailleurs, il eut une fin tragique !



Barnabé Brisson : jeune et vieux →

Barnabé Brisson fut étranglé avant que son corps ne soit exposé à une potence (pendu), place de Grève à Paris, en 1591 (âgé de 60 ans) avec au cou un écriteau : « *Barnabé Brisson, l'un des chefs des traîtres et hérétiques*. Mais après le décès tragique de Brisson, sa veuve, *Dame Denise de Vigny* reste au logis et seigneurie de la Boissière.

Le fief du Pinier, dont il faut « *rendre aveu* », entre dans cette famille Brisson par les Rogier.

Le 15 février 1672 est donné une procuration de *Demoiselle* Françoise Rambaud veuve de Louis Rogier

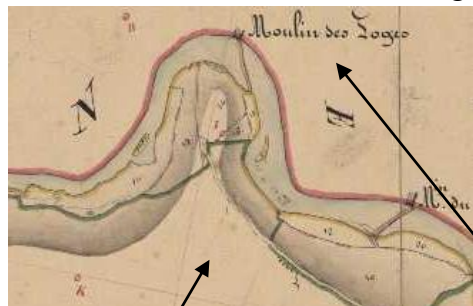
sieur de Recoux (Recreux), pour faire l'hommage du Pinier de l'Orbrie (voir C 533 Fiefs Mouvants de Vouvant et Mervent). Leur fille Marguerite épouse David Brisson, *sieur de la Grange*. Mais, le 8 avril 1703, l'hommage est fait au roi par *Dame* Marguerite Rogier (ou Rougier fille des précédents) qui est alors veuve de David Brisson, et encore en 1710.

Puis, le 19 février 1716, l'hommage est fait par David Brisson, écuyer, lieutenant de la maréchaussée de Fontenay, fils de feu David Brisson sieur de la Grange et de Marguerite Rogier demeurant à Pissotte. David Brisson, sieur de Recreux, fils, a épousé *Dame* Marie Marthe Le Large (née le 19 et baptisée le 23 avril 1673 en l'église réformée de



Fontenay, fille d'un marchand protestant de Chaillé-les-Marais, mais mariée en l'église de Pissotte). Ce couple va tenir en fermage le château de la *Citardière*, p/sse de Mervent où naîtront leurs trois premiers enfants. Puis, ils s'installent à l'Orbrie où David Brisson décède le 2 septembre 1731 et inhumé en l'église de L'Orbrie (auprès de ses parents); il était pourtant mort la veille à Fontenay, p/sse de Notre-Dame âgé de 61 ans.

Le 12 mars 1734, l'hommage est fait, alors, par sa veuve qui gère les biens ou terres de la famille.



Le 11 avril 1771, l'offre d'hommage du Fief du Pinier, p/sse de l'Orbrie, est fait par Paul Brisson, docteur en médecine, héritier principal de Jean Brisson son oncle, lieutenant en la maréchaussée de Montaigu.

En 1787, c'est *Melle* Anne Thérèse Brisson, de Fontenay, qui en fait encore allégeance.

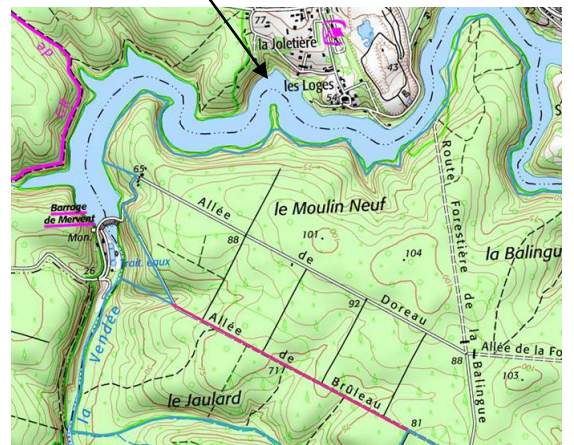
Et, nos officiers forestiers reprennent leur route. Il semble qu'ils ont coupé en ligne droite pour parvenir sur la rive gauche de la rivière *Vendée* pour contrôler une terre. Celle-ci, bien que située en bas du triage du *Peuron*, dépend cependant du *moulin à tan des Loges* où :

« **René Baudry** demeurant au village des Loges paroisse de Mervent possède un pré joignant la lisière du *Poiron* ou *Peuron* du côté du midi (moulin à tan des Loges) ».

Ce qui est sûr, c'est qu'en 1735, la famille Baudry, dont plusieurs membres travaillent au moulin, demeurent juste au-dessus, dans le coteau, dans une très grosse maison, probablement appelée la « *Maison du Meunier* ».



Par contre, M^{tre} René Baudry, lui, loge dans le village même des *Loges*,



situé encore au-dessus, où se trouve une maison plus cossue, appelée la « *Grange des Loges* ». Ce mot **P. 2094** « *grange* » a perdu son sens mais au Moyen-Age, il évoquait une sorte de ferme modèle, une exploitation agricole bien souvent fondée par des moines ou les religieux installés au Prieuré du bourg de Mervent.

Mais, bien avant, les Baudry, c'est-à-dire 175 ans plus tôt, se trouvent aux *Loges*, tenant le moulin à tan, deux familles : les Bernardeau (riche protestant) et les Brunet (aussi protestant). Nicole Bernardeau qui est l'épouse d'Hervé Brunet, qui est un riche marchand – tanneur, qu'elle a épousé en 1585, est aussi la fille de « *Honorable Homme* » le sieur Isaac Bernardeau, marchand – tanneur au village de la *Vallée p/sse* de Mervent.

Avant le 9 juin 1590 (Robert notaire à Fontenay), Hervé Brunet lance une « *action civile et criminelle à l'encontre de Mathurin Laurens (protestant), de Foussais, pour raison d'homicide commis par ledit Laurens en la personne de feu René Brunet vivant frère dudit Hervé et duquel il est héritier en partie* ». Ce drame horrible a probablement eut lieu sur le territoire de Foussais.

La « *Maison Laurens* » (riche drapier) à Foussais →

Aux *Loges*, vit et travaille avec ce couple, le frère de Nicole, Jacques Bernardeau qui, lui, avait épousé Michelle Orgerit.

Dame Nicole Bernardeau, après le décès de son époux (peu avant le 21 octobre 1594) est déclarée tutrice de leurs enfants. Le 19 juillet 1605 (Jehan Robert notaire à Fontenay), « *sire Jacques Brunet* », son fils, lui aussi marchand au village des *Loges*, « *au nom de sa mère, afferme pour 3 ans à Jehan et Pierre Mestayre (frères), laboureurs à charrue au village des Loges, une métairie audit village* ».

Cette famille n'a donc pas que le moulin à tan comme revenu. Sans doute âgée, le 6 juin 1615, Dame Nicole Bernardeau afferme pour 3 ans à Jacques Arnault, marchand drapier à Fontenay, son gendre, tous les domaines lui appartenant paroisse de Mervent et l'Orbrie, avec le droit de douaire lui appartenant sur la



Buardière (qui faisait office de temple protestant à Foussais). Pour être ainsi en affaire avec de nombreux drapiers, cette famille Bernardeau-Brunet, possédait certainement aux *Loges* non seulement un moulin à tan (avec une roue mais 6 pilons pour écraser les écorces) mais aussi probablement un moulin à draps (pour fouler les étoffes de laine afin de les feutrer) comme à *Pierre Blanche* (voir plus haut).

← Le moulin à tan, et la maison du moulinier **Loges**

Ce moulin (composé alors de deux parties : D 442 moulin imposé en 1832 à Couton, 100 Fr avec en 443 servitude) est placé avant une forte courbe de la rivière. Ici, cette dernière boucle de la rivière, où est installé le moulin, est presque à 90° et s'étale entre des coteaux très hauts. Ici, la rivière est parsemée « *d'innombrables îlots et des aulnes poussent un peu partout* ».

Un peu avant, il y avait un gué (que l'on ne pouvait emprunter qu'en été seulement), et où à cet endroit-là, la rivière est encombrée d'une multitude de rochers de toutes tailles. Aux alentours du lieu, d'énormes rocs (de presque 15 m de hauteur) saillaient de partout dont, dans une parcelle près du gué, nommée à cause de cela, le « *pré de la roche* ».

Au-dessus, se trouve le village où demeure alors Mtre René Baudry qui est tanneur au moulin.



La structure du village, qui possède beaucoup de terres sur les hauteurs, parfois pentues ou presque planes, est très particulière. L'ensemble paraît avoir été conçu en demie-lune renfermant le noyau central destiné à l'exploitation agricole.

Au village même des *Loges*,

il y a une immense bâtisse appelée la « grange des Loges » (parcelles 482 à 488) mais aussi une autre **P. 2095** aussi imposante nommé le « Logis des Loges » (parcelles 489, fournil, 490 le four plus 491 à 495 et où a pu se trouver une petite chapelle).

Sur le plan cadastral de 1844, l'ensemble des bâtiments évoquent davantage une grosse métairie avec ses dépendances dont deux parcelles nommées « aire », surface où l'on comptait les gerbes de céréales et que l'on battait ensuite au fléau. Mais déjà, sur ce plan, on remarque que tous ces immeubles ont été terriblement morcelés. Ce village, alors très peuplé, comptait beaucoup de travailleurs forestiers.

Mais, dans laquelle de ces deux grosses demeures, M^{re} René Baudry, qui est tanneur, habitait-il ? Peut-être ni l'une ni l'autre mais tout simplement au plus près de son outil de travail, le moulin.

M^{re} René Baudry, a un lien certain avec la riche famille Baudry, marchand-tanneur et corroyeur installée à la *Renaudière* (voir bull. n° 13), ainsi qu'avec la branche plus modeste installée au moulin à tan de la *Vallée* (voir bull. n° 41), toutes issues de la même lignée.

René Baudry était le fils de Pierre Baudry (+ 1721 aux *Loges*), voiturier (celui qui transportait les sacs de tan à leurs destinataires), lequel était l'époux de Jeanne Belliveau. René, lui-même avait épousé Elyzabeth Palliaux dont il ne semble pas avoir d'héritier pour perpétuer le métier.

← **Sépulture 1695** d'un enfant de Pierre Baudry des Loges
Aux Loges, à ce moment-là, il y a un autre M^{re} Pierre Baudry, tanneur d'écorce, marié

avec C. M. (signe d'une certaine aisance) à Hélène Chiasson en 1703, tandis que sa sœur, Françoise, avait épousé en 1698 Gabriel Chiasson aussi des *Loges* pratiquant le même métier.

Tous deux, sont verbalisés par les officiers forestiers par acte du 1^{er} et 2 décembre 1711, ainsi « Nous,

Henry Desnoues, Jean Gaborit et Bernard Grelier, sergents gardes des Eaux & Forêt de la Maîtrise de Fontenay-le-Comte siégeant en ycelle (ville), résidant moy, sieur Desnoues en la ville de Vouvant et moy, Jean Gaborit au village du

Nay, p/sse de Mervuant (sic) et moy, Grelier en la ville de Fontenay, et sur l'ordre de Mr le Maître particulier de la Maîtrise dudit Fontenay, d'aller faire visite de tous les riverains de la forêt de Vouvant, étant informé que la majeure partye (sic) chassaient journellement tant en la forêt que hors d'icelle nous nous serions transporté (à Puy-de-Serre, aux Guillottières de Vouvant, et paroisse de Mervent : au Nay, aux Loges, à Guiet etc.) chez le nommé **Pierre Baudry** et André Chiasson (son neveu) les deux voituriers parlant à leur femme et faisant visite chez eux nous (. ? .) deux fusils de trois piedz de canon (94 cm 44) demeurant au village des **Loges** paroisse de Mervuant distant de la forest d'une portée de fusil » (A.D.Vendée côte B 1257).

Pierre, l'autre fils de Pierre Baudry et d'Hélène Chiasson, s'installe avec Louise Chauvet, son épouse, à la *Vallée* : tandis que demeure aux *Loges*, leur fille, Jeanne, qui a épousé Nicolas Couton lequel est laboureur et voiturier aux *Loges*. (Ces Couton seront longtemps propriétaires du moulin avec ses dépendances ainsi en 1810 le moulin appartient à Jacques Couton).

Ce couple n'aura qu'un fils unique, Pierre qui épouse Marie Anne Boutin, dont leur fils René Couton, dit « l'aîné », déjà très riche, sera, (il possède en 1832, le moulin des *Loges* 450 (2 parties), la maison du moulin 451, la chaussée 452, la halle (il y a 2 halles ou hangar), plus dans le village même la « Grange des *Loges* » et le « *Logis* », sans compter une multitude de terres et bâtiments au nombre d'au moins 90) avec le retour de la Monarchie, maire de la commune de Mervent en 1814-16 (voir bull. n° 22).

En 1840, le moulin à tan est « reconstruit » par cette famille et imposable en 1843.

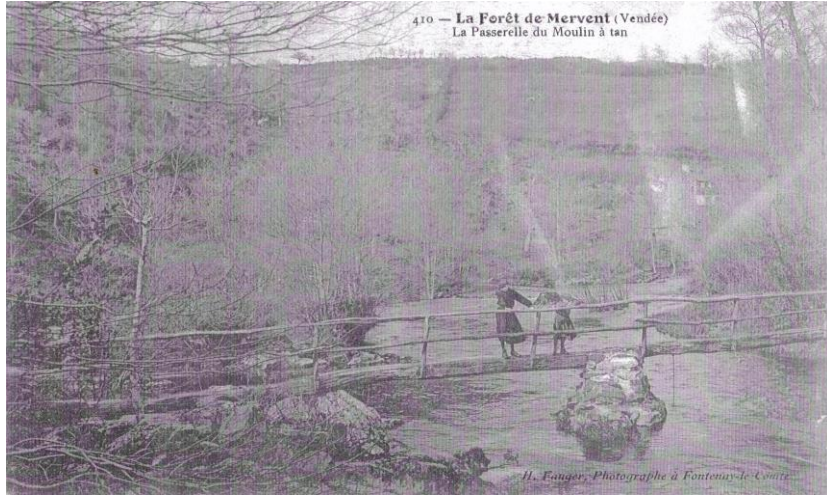
Beaucoup plus tard, son petit-neveu, Louis Couton, marchand de bois en 1876, célibataire et riche propriétaire (il possède tous les biens venant de sa famille), installé dans une maison neuve à la *Jolitière*, sera maire à son tour, de 1900 à 1912. En 1853, un don est fait pour l'achat d'une cloche de l'église par « Dame Françoise Couton veuve, aux



Mais, ensuite, de 1852 à 1904, c'est la famille Barthon (qui par mariage reçoit presque toutes ces propriétés) et qui occupe les lieux. Le *moulin des Loges* subit un incendie partiel en 1892-94 (une partie seulement). Cependant, il semble qu'il fonctionne encore jusqu'en 1904. En 1900, la grande *halle* 452 sera modifiée, une partie halle, une partie maison d'habitation, et en 1908, une déclaration de démolition est faite par Léonard Barthon, du moulin D 451. Naturellement, il n'est plus imposé.

Est-ce aux alentours de 1900, qu'est construite une passerelle aux *Loges*, qui permettait de traverser la rivière *Vendée* et donnant accès plus rapidement de l'autre côté permettant ainsi de rejoindre plus rapidement la *Balingue* et les paroisses de St-Michel-le-Cloucq et l'Orbrie.

En 1876, un drame aux *Loges*. Marie Rosalie Geffard, 34 ans, « *s'est dans un accès de fièvre ardente* (



fièvre élevée, sécheresse dans toute la peau, aux narines, à la bouche, à la langue, aux poumons, & même quelquefois autour des yeux : le malade a une respiration serrée, laborieuse, une langue sèche, jaune, noire, brûlée, âpre, ou raboteuse ; une soif qu'on ne peut éteindre et souvent s'installe le délire, la frénésie, qui peut conduire au suicide), *noyée à la rivière et retrouvée entre les Loges et Gourdin* ».

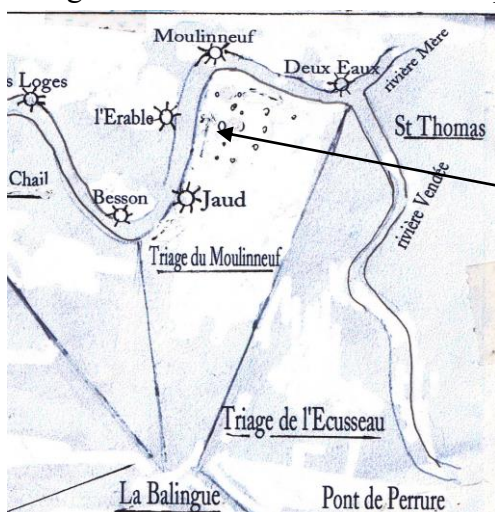
← La passerelle des *Loges* vers 1930-40

Elle fut inhumée le 3 juillet et le curé a annoté pourquoi elle a reçu une cérémonie religieuse pourtant interdite lors d'un suicide. Elle était l'épouse de Jacques Gentilhomme, journaliste aux *Loges*.

Ruines du **moulin des Loges** lors d'une vidange du barrage →
Beaucoup plus tard, là-haut, dans le village, le « *Logis* » est fractionné et vendu à plusieurs familles, cependant que la partie 490, 91, 92, 93, qui possède toujours quelques éléments du 17^{ème}, continue d'être une exploitation agricole. Tandis que la « *grange* », très ancienne également, est rachetée par la famille Gibaud-Barthon.

Je viens de vous donner seulement un aperçu de l'histoire de ce moulin et du village des *Loges* qui, logiquement, « *si Dieu me prête vie* », devrait faire l'objet d'un futur bulletin.

Pendant qu'ils sont dans le secteur, c'est-à-dire sur la rive gauche de la rivière *Vendée*, les officiers forestiers contrôlent maintenant un autre bois privé sur la rive gauche de la rivière Vendée et dépendant de la paroisse de L'Orbrie :



« *Le Sieur Suirot du Mazeau demeurant à ladite Maison du Mazeau paroisse de St Michel le Cloucq possède un bois taillis (Bois de la Prise du moulin de l'Erable pourtant situé p/sse de l'Orbrie) dépendant du Moulin de l'Erable paroisse de Mervent joignant la lisière du Moulinneuf des côtés du levant et midi* ».

L'Erable souvent nommé « *L'Erablet* » (s'écrivait *Ayrableia*, au 13^{ème} siècle, et était un lieu planté d'érables). Cet endroit est ainsi décrit par L. Brochet dans les années 1900, lorsqu'il se trouve en ballade du côté rive gauche de la rivière :

Ici, « *La rivière, au lieu d'être cachée, est découverte, et ses belles eaux, d'un bleu vert, se saturent des rayons du soleil qui plongent au fond de la gorge* ».

Il poursuit : « *ça et là, quelques chênes rabougris, des châtaigniers sans vigueur, des sapins sans végétation (sic), des ajoncs, des genêts, des bruyères, des fougères, des mousses, partout des rochers de quartz et de schiste font rêver à la pauvre Bretagne, aux aspects pourtant si poétiques et si variés* ».

Et encore « *L'air est embaumé de l'odeur du serpolet, pendant qu'assis au pied d'une roche colossale, l'imagination est doucement bercée par le bruit des eaux, tombant en cascades d'une chaussée formée de gros*



blocs de schiste assemblés sans méthode. . . Le lit de la (rivière) Vendée est une suite sans fin de petites P. 2097 chutes charmantes ».

La Roche Sorcellière (1986) ➔

L. Brochet raconte encore une légende à propos de ce caillou énorme que l'on nomme la « Roche Sorcellière », qu'il décrit : « un rocher schisteux de 10 mètres de hauteur couvert de mousse et de lichens, représentant en profil un de ces animaux fantastiques ». On racontait autrefois que cette roche, lors de grandes crues de la rivière, descendait dans les eaux grondantes pour se baigner. Aujourd'hui, avec la montée des eaux du barrage, en permanence les pieds dans l'eau, elle se mire dans l'immense nappe immobile.



5. - FORÊT-de-MERVENT (Vendée). - MERVENT. - Vallée de L'Erable

tel qu'il était avant la création du barrage. En face d'eux, de l'autre côté de la rivière, est niché le moulin de L'Erable (coté Mervent voir bull. n° 35 L'Erable) qui n'est pas très grand mais possède une grande chaussée en arc. Ici, dans cette vallée vaste et presque plate, la rivière est très large.

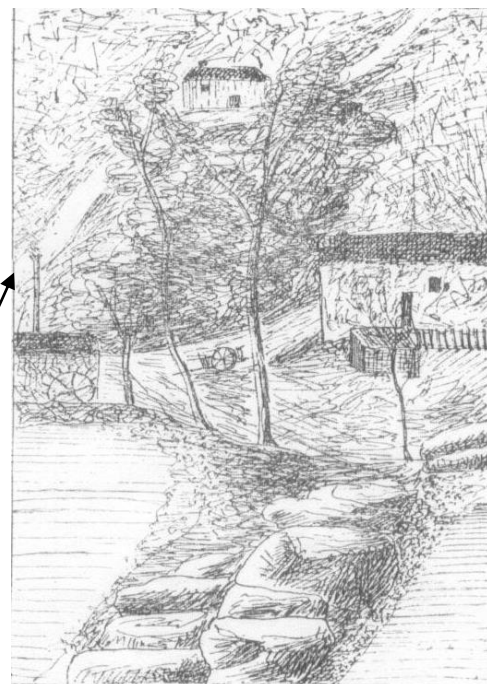
Il est là depuis de nombreuses décennies. Il est déjà cité le 14 juillet 1583 (3 E 37/244 Pierre Robert notaire Fontenay), Jacques du Boulay, écuyer, sieur du Pasty et de Fontaines, demeurant audit lieu de Fontaines, afferme pour cinq ans à Nicolas Bachellier, meunier, demeurant au moulin de Layrable paroisse de Mervent,

le moulin à eau de Pilorge, dépendant de la seigneurie du Pasty (p/sse de Notre-Dame).

Peu après, un curieux personnage est à l'Erable : Hillaire Ogier (Augier) sieur de Lairable (sic) dit marchand de tan, demeurant audit lieu avec son épouse Jehanne Audebert. En effet, Le 20 mai 1589 (Etude C (3 E 36) Notaire Jehan Lymonneau 3 E 36/69 vue 300), « Loys Joly, sergent royal en Poitou, somme Léonard Jaugey et Jacques de Podio, gardes et concierges des prisons royales de Fontenay, de lui dire pourquoi Hillaire Ogier dit Layrable constitué prisonnier à sa requête pour non-paiement de 52 écus, ne se trouve pas en prison. Ils lui répondent que ledit Ogier se serait évadé dès le lendemain de Pâques ».

Le moulin de L'Erable ➔

Ses biens sont-ils saisis pour si peu ? En tous cas, Le 11 décembre 1596 (Maillaud T 7 notes Jeanneau + Robert not Fontenay), Micheau Jehanneau (Michel ne sait pas signer), mousnier demeurant au moulin de Layrable, et Perrette Argnon (Larignon ?) sa femme, vendent (à cette date) une boicellée de terre près le village de Brelouze (à côté de Mérité) p/sse de St-Michel-le-Cloucq ; ils demeureraient encore au moulin de Layrable, le 11 décembre 1626 (Maillaud T 5 notes Gaudineau + Robert notaire Fontenay).



Pourtant, les « moulins de l'Erable » (sic), en 1596, semblent alors appartenir à « Noble Homme » Jehan Chasteau, conseiller et élu pour le Roi à Fontenay. Ce même Jehan Chasteau, le 10 septembre 1594, était dit marchand – tanneur demeurant au village des Loges, p/sse de Mervent. Le moulin est mis en fermage et plusieurs familles vont se succéder à l'Erable, ainsi : 1660-80 la famille Rambaud-Granger, de 1708 à 1753 M^{re} Gabriel Mallet et son épouse Jeanne Ferrand.

C'est donc Gabriel Mallet qui est présent lors du passage des officiers forestiers en 1735.

En 1810, le « moulin à eau » (sic) est mentionné « ruiné » mais pourtant encore imposable, ce qui veut dire qu'il n'a pas été démoli. En 1836, il est fait mention de la « reconstruction du moulin de l'Erable » imposé en 1836, à la veuve Billon. Peut-être, a-t-il été à vapeur dans



ses dernières années de service comme le laisserait supposer la gravure au fusain exécutée vers 1900 P. 2098 par un artiste anonyme (voir gravure page précédente).

On y aperçoit, à gauche, au-dessus du moulin, dont on devine bien la roue, une haute cheminée qui dépasse de son toit. A droite, on y voit la maison du meunier de l'Erable avec à l'avant la chaussée imposante qui semble encore en bon état. Mais, bientôt, au tout petit village de l'Erable, il n'est plus fait mention que d'ouvriers forestiers et que de la « *Borderie de l'Erable* ». Ce moulin, souvent nommé « *L'Erablet* », avec ses diverses dépendances, va disparaître lui aussi lors de la création du barrage.



Mais revenons à l'énumération des possessions sylvestres faite, ce même jour, par les officiers forestiers.

Et qui est donc le « *Sieur Suïrot du Mazeau demeurant à ladite Maison du Mazeau paroisse de St Michel le Cloucq* » qui possède ce bois situé si loin de son château ? Et surtout comment ce bois est-il tombé entre les mains de cette famille ?

← Porche d'entrée, et le **château du Mazeau**

La famille de Suyrot a d'autres biens dont beaucoup de bois dépendants du château du Mazeau, ainsi : du 5 au 7 février 1770 un procès-verbal de visite est dressé par le garde marteau sur ce « *que tels riverains de la forest royale du dit Vouvent se sont, depuis quelque temps, avisés d'envoyer paître leurs bestiaux dans les jeunes rais des ordinaires 1770, 1771 et 1772 et même de les laisser coucher et d'y construire des loges, notamment ceux des villages de Puy Chabot, paroisse del'Orbrie, du Mazeau, de la Jonchère, de la Lourie* (ces deux



propriétés dépendent du Mazeau dont elles sont très proches et, certains de leurs bois côtoient le *Triage de l'Ecusseau* qui fait partie de la forêt royale), *paroisse de Saint-Michel-le-Clous* » (20 mars 1770, f° 10, V°).

Le long de ce *Triage de l'Ecusseau* qui fait donc partie de la forêt royale et domaine de l'apanage du comte d'Artois (futur roi Charles X, frère de Louis XVI), et qui côtoie la paroisse de Saint-Michel-le-Clous (sic), sont prévus entre 1780-84 des réparations à faire aux chemins de la forêt (A.D.Vendée B. 1422 Liasse) : « *partie au levant, à prendre vis-à-vis le village du Mazeau (St-Michel-le-Clouc) jusqu'au sommet de la butte du Rocher de Pérrure (le Gros Roc face au zoo actuel)* ».

Charles-Philippe, comte d'Artois, et sa sœur Clotilde de France →

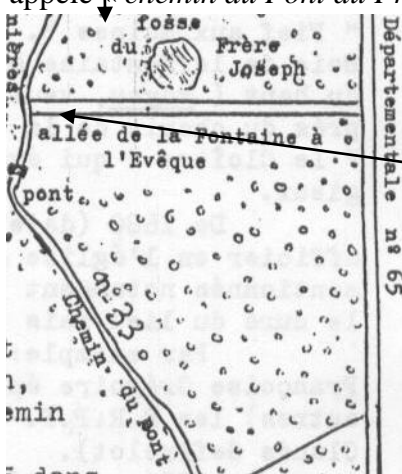
Plusieurs devis et cahiers des charges sont suivis d'un procès-verbal d'adjudication au profit de François Coirier, tailleur de pierres, moyennant 5,890 livres (6 juin 1781) pour la réfection complète d'un tracé « *partie au levant, à prendre vis-à-vis la carrière de Mérité jusqu'à la mare du pont du Frère Joseph* », passant par la *Balingue*, traversant la rivière au *pont de Perrure*, suivant ainsi jusqu'aux *Ouillères*, la *Croix Méraud*, entrant en *Haute Forêt* au niveau de la *Cornelière*. Ici, on rejoignait le chemin rural n° 33 appelé « *chemin du Pont du Frère Joseph* », qui faisait 1340 mètres était limitrophe de la p/sse de Vouvant (voir bull.16 *Le Couvent des Robinières*). C'était assurément un gros chantier.



En 1860, lorsqu'à lieu le redressement du chemin vicinal n° 65 (qui deviendra la D 65), qui, lui, traverse la forêt de Vouvant, il est abandonné au Domaine de l'Etat et n'est plus emprunté que par les forestiers.

Quant au **Pont du Frère Joseph**, ce n'était, comme tous les autres à cette époque, qu'un gros tronc de chêne équarri qui permettait de traverser le « *ruisseau des Verrerries* », très large à cet endroit, et appelé le plus souvent le « *ruisseau des Robinières* » à cause du couvent du même nom situé tout près.

Le *Pont de Perrure* qui est sur ce tracé, à cette époque, était beaucoup plus en amont et n'avait certainement pas le même aspect qu'on lui connaît aujourd'hui. Ce n'était probablement qu'une ou deux grosses poutres accolées qui ne permettaient sûrement pas, sans doute, le passage des charrettes qui, elles, pouvaient emprunter le gué (en été seulement) tout proche permettant de traverser la rivière *Vendée*.



Mais terminons-en avec ce « *Sieur Suïrot du Mazeau demeurant à ladite Maison du Mazeau paroisse de St Michel le Cloucq* ». Il faut savoir que les terres du Mazeau (p/sse de St-Michel) touchent celles de Puy-Chabot (dont le *Bois aux Fraises* à l'arrière de la Maison Forestière de la Balingue p/sse de l'Orbrie). Celui-ci n'est autre que Charles Joseph de Suyrot (° 1702 x Françoise Fleury dont descendance) et il est le fils de *Messire* François Pierre, chevalier,

seigneur du Mazeau (St-Michel-le-Cloucq - dcd av. 1702) et époux de Olympe de Janvre. Nous reverrons, **P. 2099** plus loin, une autre branche De Suyrot mais propriétaire des *Essarts*.

Continuons sur la rive gauche (côté *Balingue*) où se trouve et où :

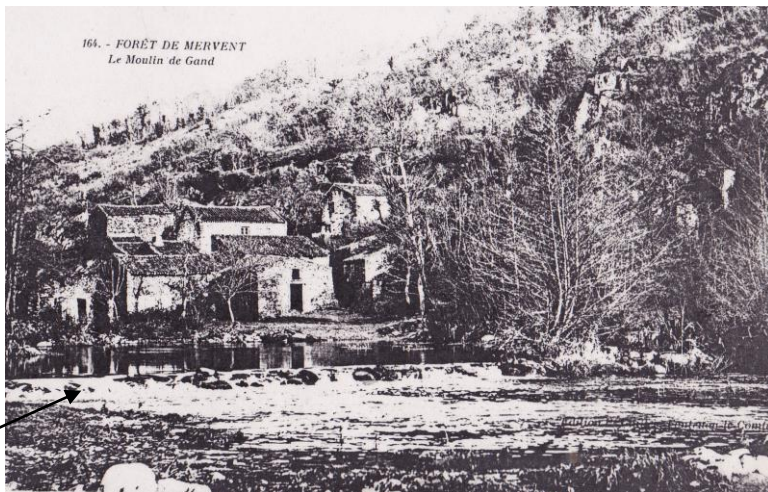
« *La veuve Guillon à cause de son moulin du Jaud p/sse de Mervent (en 1735) y demeurant possède un bois taillis joignant la lisière du Moulineuf du côté du midi* ».

Jeanne Auguin est veuve de Jean Guillon farinier décédé le 27 septembre 1734 seulement âgé de 44 ans. Elle reste seule pour élever six enfants.

Le moulin du Jaud

La chaussée du moulin de Jaud →

Ce moulin est curieusement enclavé entre les coteaux abrupts et escarpés du bas du *Triage du Moulineuf* (p/sse de l'Orbrie) et de la rivière *Vendée*. Ses maisons d'habitation sont proches de l'eau pour les premières, et étagées pour les autres. A l'arrière, on devine le sentier qui permet de rejoindre la *Balingue* et l'Orbrie, paroisse (aujourd'hui une commune) dont ce hameau dépend. De Mervent, on pouvait l'hiver y accéder en bateau, où à la belle saison par un gué ou la



chaussée, selon !

Ce village possédait, au-dessus sur le coteau, plusieurs bois privés très pentus dont les « *Bois de la Prise* » prolongés par un grand « *Pâtis* » et puis, en remontant le long de la rivière *Vendée*, plusieurs pâtures étroites en bordure de l'eau.

Encore plus curieusement, dans les temps anciens, ce hameau et son moulin, est tantôt dit faisant partie de la paroisse de Mervent ou bien de la paroisse de l'Orbrie. Pourquoi ce statut bizarre !

D'ailleurs, sur la matrice cadastrale de 1844 de Mervent, il est mentionné les propriétaires, tous parents, qui y demeurent et bien signalés « *faisant partie de la commune de l'Orbrie* » : pour un total de 11 parcelles, la veuve de Barraud Michel au *Jaud* possède 2 parcelles du côté de la *Gautellerie du Jaud* (à Mervent), Pierre Loriou au *Jaud*, pareillement 1 parcelle au même endroit, Pierre Loriou habitant le *Jaud* de l'Orbrie 8 parcelles dont la D 425 la *Gautellerie du Jaud* (maison et cour 1 are 35) et son jardin (3 ares 20) bien entendu en coteau. Était-ce un lieu de refuge en cas de crues ?

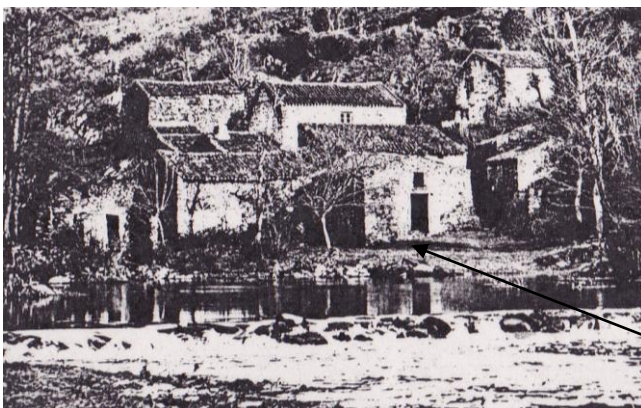


Il faut savoir que le meunier du *Jaud* (comme pour les autres moulins)

n'est pas propriétaire de la machinerie, le moulin, mais il peut, au fil du temps, acheter tout autour des immeubles et des terres.

C'est ce qu'on fait les familles Barreau et Loriou, qui possèdent en face de l'autre côté de la rivière (p/sse de Mervent) une maison et des terres sans aucun doute plus favorable à la culture, à une période où l'on vivait totalement en autarcie. Pour y accéder à la belle saison, il fallait emprunter la chaussée et en hiver traverser avec une barque.

Reprenons avec ce moulin à eau du **Jaud** qui était peu accessible, loin du bourg de l'Orbrie et son église et loin aussi du bourg de Mervent et son édifice



religieux. En dehors des mariages, le baptême mais surtout la sépulture ne pouvait attendre. Ramenez **P. 2100** le défunt jusqu'à l'église puis le cimetière n'était pas une mince affaire depuis ce lieu isolé. Dans les registres paroissiaux de Mervent, il n'est pas rare de voir quelques baptêmes et aussi des sépultures faits dans notre paroisse. Et pour cela, il fallait quand même traverser la rivière soit à un gué ou la chaussée, soit par une passerelle et seulement en été car en hiver la rivière était souvent torrentielle.

Jadis, à qui appartenait le *moulin du Jaud* ?

Il semblerait qu'il dépendait en 1625 des biens de la famille Rapin, mais précédemment à des personnages différents, ainsi : le 29 octobre 1588 (Etude A 3 E 35/26 Notaire François Mesnard), sire Jouachin Ballard, marchand demeurant au village des *Ouillères* à Mervent, et Marguerite Mesnard sa femme, vendent à Medard Garnyer (parent), marchand demeurant au village de Boisse à Saint Médard des Prés, un moulin à eau appelé le **moulin de Jaud** nommé **Coutin**, au fief de la seigneurie de Vouvant, pour 233 écus 1/3 revenant selon l'ancienne supputation à la somme de 700 livres tournois.

Puis, le 3 janvier 1614 (ADV 3 E 35/26 Etude A Not. Claude Rousseau) Claude Nielle, marchand, demeurant au faubourg de Fontenay-le-Comte, donne à ferme pour cinq ans à André Chastellier, meunier, demeurant au bourg de L'Orbrie, le moulin à eau appelé le **moulin du Jau**.

Enfin, le 20 juillet 1625 (A.D.V. 3 E 37/307 vues 53 et 54), un arrêt de compte est fait entre Marie Rapin (veuve en 1^{ère} noce de Jean Tiraqueau), épouse de Sébastien de Mahé, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, dite *Dame* de la Tousche et de Terre-Neuve, autorisée par justice à la poursuite de ses droits, demeurant à sa maison noble de Terre-Neuve paroisse Notre-Dame de Fontenay, et Hilaire Caillé, meunier, et Mathurine Boisseleau sa femme, demeurant au **moulin du Jau** à Mervent (alors à cette époque faisait-il partie de la p/sse de Mervent où y a-t-il une erreur !), pour la ferme du moulin à **eau de Brureau** (aussi propriété de Marie Rapin) et du moulin à vent de Charron (sur Pissotte). Ils doivent 360 livres dont se rendent plèges (caution) leurs enfants Jehan Caillé, demeurant au moulin du Chasteau (à Fontenay), et Pierre Caillé, demeurant à la Roche du Pasty (à Fontenay, route de Pilorge), meuniers.

Le 18 février 1662 (Maillaud T 6 notes Granger + Train notaire Fontenay), Anne Granger épouse à Mervent par contrat André Rambaud, meunier, demeurant **moulin du Jau** (et jusqu'en 1672) ; sa sœur Jeanne, a épousé Michel Rambaud, meunier (frère de André) et tous deux demeurent au **moulin de l'Erable** (un de leur oncle Jean Granger est à *Sauvaget*).



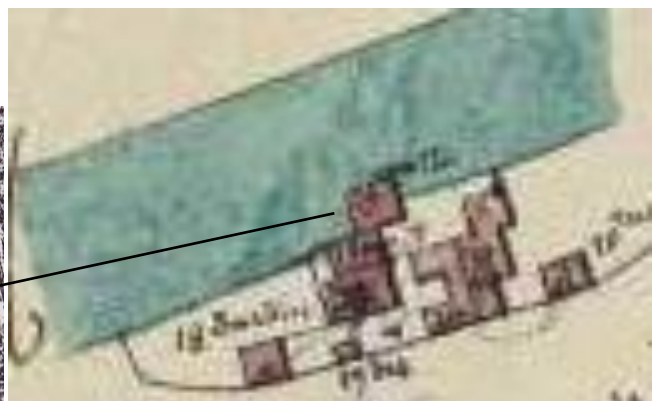
En 1733, Pierre Barbotin farinier au *Jaud* y demeure avec son épouse, Marie Rouër. Mais, il y a aussi Jean Guillon, farinier, son épouse et 6 enfants. Il meurt l'année suivante. A cause des allergies provoquées par la poussière de farine et l'asthme qu'elle engendrait, beaucoup de fariniers mourraient jeunes.

← La chaussée du **moulin de Jaud**

Au 17^{ème} siècle, les médecins commencent à évoquer la nature nerveuse de la maladie, un de ces médecins l'a nommé « *l'épilepsie des poumons* ». Il décrit : « *Ces malades se redressent pour respirer; ils errent au dehors, en proie à une soif d'air qui les incite à ouvrir la bouche avidement, aussi largement que possible, mais sans résultat . . . leur respiration soufflante fait gonfler leur cou ; ils sont secoués d'une toux fréquente et pénible* ». Le mouvement de l'air dans les organes respiratoires est obstrué par du liquide gras et visqueux dans la trachée.

Au recensement de 1816, à l'Orbrie, on trouve deux familles dans ce minuscule hameau, les Loriou et les Barreau dont : Mtre Michel Barreau 41 ans (+ ap. 1836) qui est meunier au moulin du *Jaud*, son épouse Françoise Barc (Barque, Bard), 40 ans et leurs trois enfants : Joséphine, Jean et Pierre 1 an. A ses côtés, son frère aîné, René Barraud

45 ans mais qui n'est que garçon farinier, son épouse Jeanne Poupin et leurs 7

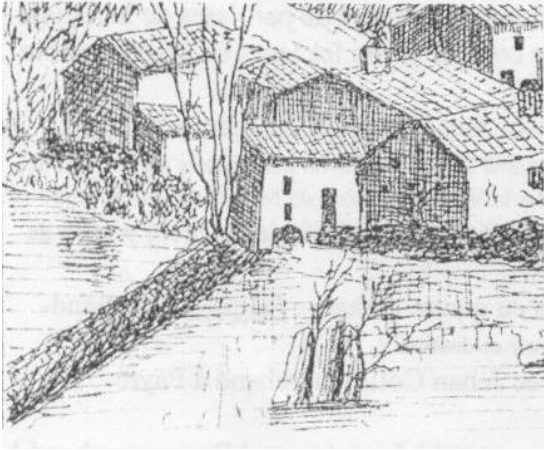


enfants. Un deuxième garçon farinier est, sans doute, indispensable, Julien Poupin 39 ans (frère de **P. 2101** Jeanne) et son épouse Catherine Guillot 37 ans et leurs deux jeunes enfants. Enfin, est également mentionné, Pierre Loriou 32 ans dit farinier (il faut faire une nuance entre le meunier et le farinier ; le premier fabrique la farine, s'occupe plus particulièrement de la machinerie, tient le moulin et paye le fermage ; le second, conditionne et vend la farine, la livre, néanmoins, il était capable de donner un coup de mains quand il le fallait), qui ne semble pas encore avoir pris épouse !

Tout de même, vivent ici 19 personnes dans deux grosses maisons et quelques remises pour les bêtes dont au moins un âne pour remonter les sacs de farine.

Au recensement de 1836, plus que 11 personnes dans ce petit coin dont les Barreau et les Loriou : Barraud Pierre 50 ans, meunier son épouse Jeanne Robin, et son frère, Pierre Barraud l'aîné 58 ans. Mais, il y a aussi Michel Barraud 41 ans, meunier qui décède peu après. C'est sa veuve Rose Barcq (Bard) qui est à la tête de la famille dont 3 enfants : Joséphine 8 ans, Jean 5 ans et Pierre 1 an. Pierre Loriou, alors 47 ans, avait épousé (en 1818) Françoise Coutant (Couton ?) 49 ans, et leurs 2 enfants plus un domestique.

En 1841, plus que 11 personnes mais le Vve Barraud (Rose Barcq), a alors 3 domestiques dont ses deux fils, Jean et Pierre naturellement fariniers.



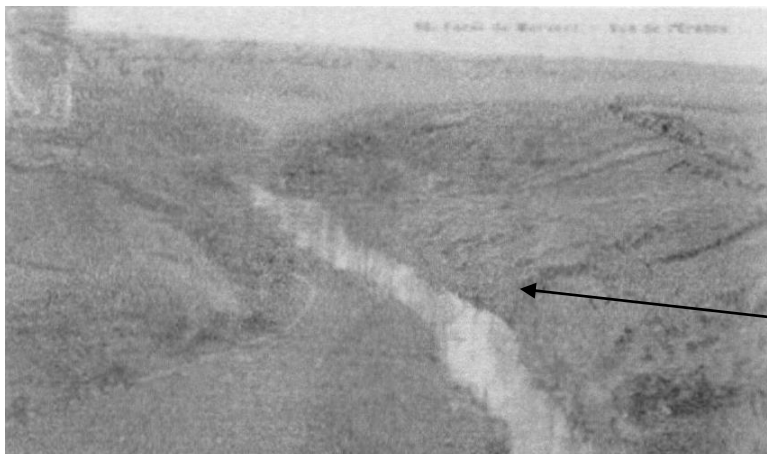
En 1844, la Vve Barraud n'est autre que, l'épouse de feu Michel (+). Avec elle, leur fils Pierre, 32 ans, célibataire et aussi meunier. Elle possède au *moulin du Jaud* des biens mais elle est aussi propriétaire, en face à la *Gautellerie du Jaud* (p/sse de Mervent) de parcelles plus favorables à la culture, ce qui est indispensable pour une vie en autarcie.

← Le **moulin du Jaud** (gravure anonyme)

En 1846, (4 personnes) : Pierre Loriou *farinier* 36 ans et son épouse Françoise Coutant (Couton) 39 ans, mais aussi Françoise Rose Barc la veuve Barreau 64 ans dite *farinière*, avec son fils Pierre 35 ans.

En 1851 (7 personnes), famille Loriou et Barraud plus deux locataires : François Trouste 33 ans cordonnier ambulant et Jean

Vial 21 ans aussi cordonnier ambulant.



En 1856 (3 familles et 11 personnes) : Pierre Loriou 62 ans, son épouse Marie Couton 66 ans et leur fils Pierre 32 ans aussi meunier. A côté, la Vve Barraud, 66 ans, et son fils Pierre, 32 ans, toujours célibataire.

En 1861 (1 famille, 5 personnes) : René Loriou, *meunier*, le fils de Pierre et sa mère Françoise Couton, la veuve Loriou, et son épouse Marie Martin avec leur fille, plus 1 domestique.

← La **Gautellerie du Jaud** ou Vallée de l'Erable

En 1866 (3 familles, 11 personnes) : Loriou René *meunier* et Marie Martin son épouse avec leur fille et leur fils Edmond. Françoise Couton sa mère est toujours là. De la famille Barraud, il ne reste plus que Pierre *meunier* dit propriétaire et son épouse Marie Bonnaud.

← La **vallée de L'Erable** (aujourd'hui)

Mais en 1872 (2 familles, 5 personnes) le moulin tourne-t-il encore ? S'y trouvent Marie Martin, la veuve de René Loriou et plus une autre famille Elie You propriétaire et Marie Nouzille son épouse. Mais le moulin semble ne plus fonctionner. Le lieu change, on y trouve donc des bûcherons, des journaliers mais plus de meunier.



S'y installe un petit cabaret auquel il ne devait pas être aisé pour aller boire et manger.

En 1881 (1 famille, 3 personnes) : Marie Martin la veuve Loriou propriétaire, avec sa fille Valentine 13 ans et son second mari Jean Métais qui est cabaretier. C'est l'époque où les premiers touristes promeneurs montrent leur bout du nez. La forêt de Mervent, si diversifiée, attire et beaucoup d'hôtelleries, de petits cabarets qui se montent un peu partout : au *Jaud*, en face à *l'Erable*, à la *Jolitière*, aux *Essarts*, à *Diet*, à *Pierre Brune* qui

à déjà une grande renommée, puis au bourg qui est très apprécié, à la *Vallée*, à la *Logette*, . . . **P. 2102**

En 1886 (2 famille, 9 personnes), toujours Jean Motais 42 ans, son épouse Marie Martin 48, et sa fille Valentine. A côté, une nouvelle famille, très pauvre, s'installe : Jean Grimaud 36 ans bûcheron, et son épouse Rose Evangélist (Gobin) 34 ans et leurs enfants : Théophile 11 ans et ses 3 sœurs.

Théophile et son épouse Marie Meldon →

En 1891 (8 personnes) Charles Blanchard 27 ans, journalier, et son épouse Léontine Bouillaud 28 ans ainsi que la famille Grimaud.

Mais celle-ci ne reste pas dans ce coin quasiment inaccessible en tous cas pour les enfants qui ne peuvent pas facilement aller à l'école du bourg. La famille s'installe à *Gourdin* où ils vont vivre plusieurs drames. Le père de Jean, nommé Jean René se jette à la rivière et le curé lui refuse la cérémonie religieuse parce qu'il s'agit d'un suicide.

Quelques années plus tard, en 1905, Théophile, le seul fils de Jean et de Rose Evangélist, a 34 ans. Il mène une vache à l'abreuvoir et est apostrophé par son voisin, un bougre, Benjamin Arnaud, qui lui reproche de laisser la bête brouter sur ses



terres. Le jeune homme ne tenant pas compte assez promptement de cet avis, Arnaud se saisissant d'une faux lui assène un coup à la poitrine. Théophile hurle à l'assassin tandis que son père Jean Grimaud se porte à son secours et reçoit à son tour un coup qui lui décalotte le dessus de la tête laissant même apparaître une partie du cerveau. Jean Grimaud va agoniser pendant cinq jours et ses cris de douleur s'entendaient jusqu'à *Doreau*.

Théophile se maria et partira s'installer à *Brûleau* et ne reviendra à *Gourdin* qu'en 1933 après le départ du dernier des fils Arnaud (voir plus de détails bull. n° 33 *Gourdin*).



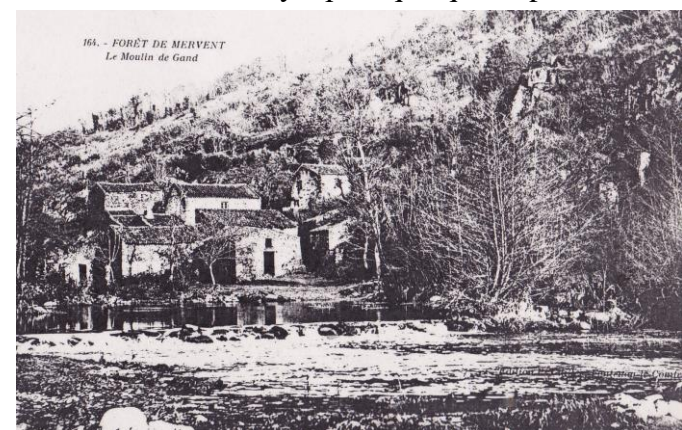
Le hameau du Jaud se vide.

En 1896, il n'y a plus que quatre personnes : Charles Emile Blanchard et son épouse Léontine Eugénie

Bouillaud avec leurs deux jeunes enfants qu'il faudra bien scolariser : Emile 7 ans et Gabrielle 4 ans. Cependant, en 1901 ils sont encore là. Ils seront remplacés en 1906 par Jacques Gentilhomme 66 ans, bûcheron, Marie Clochard son épouse âgée de 72 ans. Avec eux deux de leurs petits-enfants.

En 1911, c'est la fin, plus personne dans ce hameau du Jaud, déjà presque en ruines en dehors de quelques pêcheurs qui y passent même la nuit.

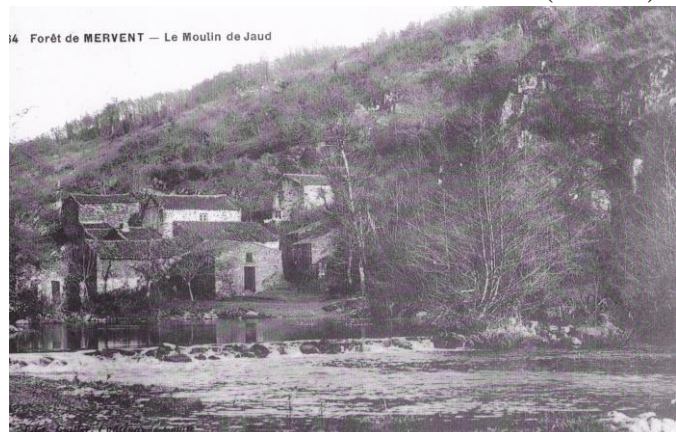
Sur la carte postale qui date des années 1900 (ci-contre), il est nommé (sans doute par erreur) le « moulin de Gand » (Gand pour Gaud).



Par contre, en général en été, lorsque la rivière est trop basse, les meuniers du *Jaud* portaient sur les hauteurs, dans les annexes, leurs moulins à vent, pour continuer de moudre.

Le *Jaud* était le seul moulin à eau (2 roues) de la paroisse de l'Orbrie qui possédait néanmoins plusieurs

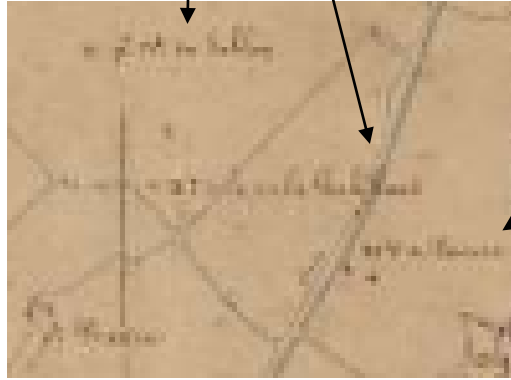
moulins à vent dont le *moulin du Guet* (à vent) ou *moulin de la Lisière* (1788, Louis Poupin, neveu de Jacques Gaschet, et son fils Louis, y est meunier), de l'Orbrie, plus d'autres beaucoup plus loin sur les hauteurs de cette même commune. On y dénombre groupés : 3 moulins à vent dit les « *moulins de Sauvaget* » non loin du Logis des Arsonnières (dont nous avons parlé plus haut) et Puy-Chabot (dont nous avons parlé plus haut), plus 5 autres proches de la lisière (frontière) de St-Michel nommés « *Maison et moulins des Amourettes* » et enfin, encore plus bas, 2 autres dit « *Moulins des Amourettes* » proches de la voie



qui part du bourg de l'Orbrie appelé « *chemin de l'Orbrie à St-Michel le Cloucq* ».

P. 2103

Mervent, pareillement, possédait plusieurs moulins à vent (8, aujourd'hui complètement disparus) : un, dit le « *moulin du Chêne-Tord* » (après le cimetière presque au lotissement qui suit : *route du Chêne-Tord*), un autre dit le « *Petit moulin du Sablon* » (appelé en 1590 *moulin des Aiglons* annexe du moulin à eau des *Deux Eaux* et situé : Route Touristique, sur les hauteurs du lieu-dit le *Sablon* et face au lieu-dit les *Cendrillères*), un autre dit le « *moulin de la Roche Corbillaud* » (Gorbillard, un peu plus loin que le *Sablon*, sur la gauche, à remonter vers le croisement avec la D 65. Il est cité avant 1700 et porte en 1839 le nom de *moulin des Prises* - qui rappelle qu'ici, le vent avait prise permettant au moulin de bien tourner ; aujourd'hui, on en voit encore la proéminence), deux autres dit les « *moulins de Perrure* » (situés proche la *Grande Perrure* et en bordure, aujourd'hui, de la D 65), plus deux autres encore dit « *moulins de la Ceppe à Dammet* » (sur la route de Vouvant à Foussais, tout près de la route de la *Logette*, proche de la *Gajonnière* et de la *Clavelière*), un autre non loin, un peu plus haut, dit le « *moulin de la Garenne* » (au-delà du *fief du Frêne*, sur les hauteurs de *Culdebray* ; il fait 0 are 70 tandis que le *cerne*, le terrain qui l'entoure fait 6 ares 80. Il apparaît déjà sur la carte de Cassini en 1745, semble fonctionner encore en 1810 et appartient à Joseph Normand – voir bull. n° 49 La *Clavelière*).



Les moulins à vent arrêterent de tourner entre 1870 et 1890, lorsque le moteur à vapeur fut installé sur les moulins à eau. Tous les moulins à vent de Mervent furent systématiquement démolis pour ne plus en payer la patente. Mais comment étaient-ils vraiment ?

Deux types de moulins à vent ont pu exister en ces périodes

lointaines : le *moulin carré à échelle* dit aussi *moulin sur pivot* ou alors le *moulin tour à ailes entoilées* (dit aussi *moulin à blouse* car il évoque de loin un paysan vêtu de sa blouse).

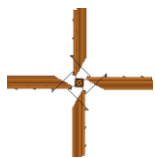


Le premier est le plus ancien. Il est représenté sur les enluminures du Moyen-Age. Le pivot (le socle) est noyé dans une maçonnerie d'environ 3 mètres de hauteur. Il supporte une cabine carrée ou ronde dit « *Tonnelle* » contenant tout le mécanisme et à laquelle est fixée une échelle qui affleure au sol. Cette dernière sert aussi d'accès et de contrepoids aux ailes et aux meules, tout en permettant d'orienter la cabine pour avoir les ailes face au vent. Ce type de moulin a disparu au début du XIXème siècle.

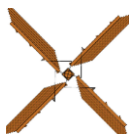
Le second est apparu au XIVème siècle. La tour n'est pas très élevée : la hauteur est de 5 mètres environ pour un diamètre extérieur à la base de 5 mètres et intérieur de 3,10 mètres, ce qui en fait un moulin trapu. Une perche (le guivre derrière le moulin) descendant de l'extérieur de la toiture jusqu'au sol permet de faire tourner celle-ci pour orienter les ailes face au vent. Ces dernières descendent presque jusqu'à terre. Il fallait alors grimper sur chaque aile avec l'arrêt obligatoire du moulin pour réduire ou augmenter la voilure en réglant la toile. Les ailes sont composées de deux mâts, les « *vergues* » qui mesurent chacune 22 mètres de long qui étaient entraînées par le vent à raison de 15 tours /mn.



Le moulin tournait jour et nuit selon le vent. Pour cela, le meunier interroge la girouette, installée sur la pointe de la toiture, qui l'informe du type de vent et sa direction : « *vent d'air* » ou « *soulaire* » (Est), « *vent sur l'air* » (Nord-est), « *galerie* » (Nord-ouest), « *pré-haut* » ou « *vent de haut* » (Nord), « *vent de bas* » (Sud) ; puis il mettait le moulin au vent en action et celui-ci s'orientait alors lentement. Le meunier montait alors dans la charpente et manipulait les quatre bras reliés aux ailes pour étendre ou détendre la voilure.

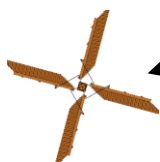


La position des ailes permettait de communiquer avec le voisinage. Ce langage variait d'une province à l'autre néanmoins lorsque les ailes formaient une **croix grecque**, elles signalaient un *repos de courte durée* ou bien le *meunier était absent*.



En **croix de saint André**, elles évoquaient un *repos de longue durée*.

La position d'**aile venante** ou en « *chien qui pisse* » (la voilure est orientée un peu à gauche) signifiait un baptême ou un mariage.



La position d'**aile partante** (la voilure est orientée à l'inverse, un peu à droite, prête à repartir), l'aile est décalée d'un côté, quant à elle, elle annonçait aussi un deuil mais le plus souvent, le meunier répare ses meules, c'est le « *rhabillage* ». Sans les toiles, elles signifiaient le *deuil*. En cas de décès du meunier, on signalait sa mort par un voile noir fixé sur les ailes pendant au moins un an. Le fonctionnement d'un moulin à vent demandait beaucoup d'attention ; la nuit il fallait veiller constamment les changements du vent d'où la chanson populaire déjà à cette époque : « *Meunier, tu dors, ton moulin va trop vite* » !

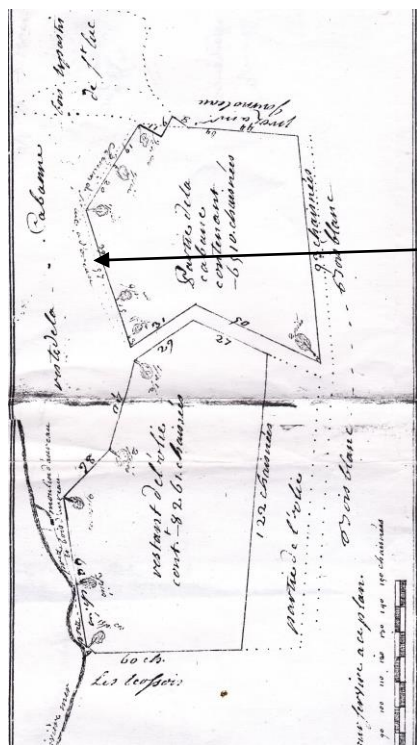
Maintenant, remettons nous dans les pas des officiers forestiers et continuons l'inspection des lisières de la forêt royale en 1735.

Descendons avec eux, rive droite, le cours de la rivière *Vendée* et nous voilà arrivés au **moulin P. 2104** de **Doreau** (bull. n° 26 *Doreau*) où :

« *Les Dames religieuses de Notre Dame de Fontenay à cause de leur moulin D'Aureau (Doreau) paroisse de Mervuant (sic) possèdent un bois (bois de la Prise parcelles 875 – 875 bis), joignant la lisière de la Cabane (triage 15) du côté du couchant, un bois taillis (le Terailon 849) joignant le triage de Leuly (16) du côté du Nord, un pré (pré des Gatés 847-48 au bord de l'eau), joignant la lisière de l'Ecusseau (triage juste en face de l'autre côté de la rivière triage 18) du côté Nord avecq (sic) un autre pré (le pré de Doreau 874) joignant la lisière du Poiron (triage 10) du côté du levant » .*



Quelques années, plus tard en 1742, le Sr Jean Michel Le Page géographe du Roy (sic) son premier arpenteur de la dite maîtrise de Fontenay le Comte demeurant en la ditte (sic) ville paroisse de Notre Dame, a effectué un plan du « *Triage de l'Ulle* » (*Leuly* au-dessus de *Gourdin*), et le suivant nommé le « *Mareau de la Cabane* » .

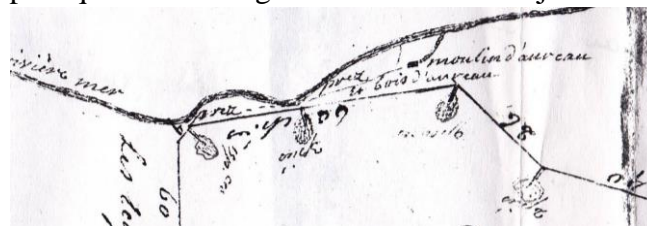


Ce plan remarquable et unique (c'est le seul que je possède), montre les formes très compliquées mais surtout sont dessinés tous les arbres qui délimitent les encoignures du triage, et appelés « *pied cormier* » (arbre laissé près d'une pièce de terre pour marquer une limite et surtout qu'on a interdiction d'arracher sous peine d'un emprisonnement ou d'une forte amende ; à **Doreau**, le dernier propriétaire a empêché en 1948 qu'on abatte un vieux cormier de limite des terres du moulin, devenu énorme. Il était toujours là en 1954-56 lors de la création du barrage ; Mr Massé, toujours vivant, pense que « *son arbre* » est toujours là. Par contre, le plan ci-contre pourrait servir à le retrouver).

← Plan de 1742 : **St-Luc** en haut, **Doreau** en bas

Je ne vais pas vous faire la narration complète de l'arpentage des lieux d'autant plus que les mensurations citées ne sont plus en vigueur aujourd'hui.

Et puis, il faut vraiment étudié la question pour tout saisir d'autant plus que même les gardes forestiers d'aujourd'hui connaissent à peine tous



ces anciens triages souvent morcelés ou un peu déplacés, au fil du temps

Le géographe a bien signalé, le moulin

d'Aureau (sic), les deux prés et le *bois d'Aureau* appartenant aux religieuses. Par contre, il donne pour nom à la rivière *Vendée* « *rivière Mère* » ce qui est une grave erreur !

Revenons aux propriétaires du « *Bois D'Aureau* » qui sont les *Dames religieuses* de Notre-Dame qui vivent dans le couvent (rue Rabelais) des sœurs de Jeanne de Lestonnac fondé en 1639 (voir bull. n° 52 la *Cornelière*) ; ces religieuses se consacraient à l'éducation des jeunes filles. Le couvent est réquisitionné durant la Révolution, les religieuses sont expulsées en 1792. Il sert alors de prison pour les prêtres réfractaires ainsi que d'hôpital (sur les vestiges de l'ancien couvent on a aménagé le collège Viète).

← Vestiges des arcades de la **Chapelle** (du collège Viète)

Etymologie :

Doreau : le nom de ce lieu, *Doro*, *Doros* ou *d'Aureau* écrit comme ça, pourrait être une sorte de diminutif de Théodor, Théodat (*doret* devenu *doro*) qui veut dire « *don de Dieu* » mais l'explication me semble trop simpliste. Il faut plutôt y voir *Aureau*, *Aubeau* qui en vieux français voulait dire *bois blanc*, *aulne* ou *saule* et indiquerait alors le voisinage de cet arbre ou un bois de saules poussant sur les sols humides ou marécageux, ou encore en bord de cours d'eau. Pouvant atteindre 20 à 30 mètres, il est imputrescible dans l'eau, et est employé notamment pour les pieux de pontons.

Les alentours de ce moulin mais surtout les bords de la rivière regorgeaient de ces arbres.



J'avais déjà parlé de *Doreau* (bull. n° 26), mais j'ai quelques éléments nouveaux à propos de **P. 2105** ses propriétaires et de ses occupants que je me dois de transmettre.

Comment et quand, ce moulin est-il tombé entre les mains de ces religieuses ?

La rivière *Vendée* à **Doreau** →

Précédemment, le *moulin de Doreau*, qui a deux roues (à farine et à draps), a appartenu à plusieurs riches familles de Fontenay :

D'abord à la famille Goguet puis aux Vernède (par mariage), ensuite à la famille de Macé Morienne, propriétaire aussi du château de la *Citardière*. Ce dernier décède en 1636 et, par mariage, ce moulin passe dans la famille Tiraqueau.

Pour autant, malgré que le couvent de Notre-Dame soit créé en 1639, il n'est pas fait mention avant 1735 que les religieuses en soient propriétaires. On peut penser que le moulin leur appartient suite à une donation de l'une de ces familles citées plus haut.

En 1550 (Maillaud T 11 notes Vernède + Pierre Blanche et Doreau), *Messire* Hilaire Goguet, avocat et praticien au Siège de Fontenay époux de Perrette Goguet, possède le moulin de **Doreau**. Cette famille blasonne « *D'azur à 3 coquilles d'or et au croissant d'argent en abyme* » alias « *d'azur à trois coquilles d'or et un croissant d'argent en cœur* » (voir bull. n°53 *La Cornelière*, n° 52 *Culdebray*).

Ce Goguet était-il parent de Gabrielle Goguet, la mère du poète Paul Scarron qui épousera Françoise d'Aubigné (ci-contre), future épouse morganatique du roi Louis XIV, comme l'a laissé entendre Benjamin Fillon qui n'était, certes, pas à une supercherie près !



↓ Marguerite, la fille d'Hilaire Goguet, épousa vers 1550 André Vernède (protestant fils de ? et

qui porte le titre de *sieur de Pierre Blanche* et aussi propriétaire du moulin de *Pierre Blanche* p/sse de Mervent). Le 5 novembre 1565 (Maillaud T 11 notes Vernède), les parents de Marguerite, par testament, lui donnaient (entre autres) le *moulin de Doreau*, psse de Mayrevent.

Ce couple, qui demeurait à Fontenay, eut (entre autre) à son tour une fille, Perette qui épousa Mathieu de Vendée (lesquels eurent Paul, huguenot notoire, connu par son fameux journal ; Paul de Vendée possède, non loin, le *moulin de Sauvaget* qui lui vient aussi de ses grands-parents maternels, les Goguet), et un fils,



Joachim, qui héritera du *moulin de Doreau*.

Naturellement, tous ces moulins sont mis en fermage et exploités par des familles de meuniers.

Le 7 décembre 1593 (Etude F 3 E 37/256 Not. Pierre Robert + Maillaud T 11 notes Vernède + Pierre Blanche et Doreau), *Messire* Joachim Vernede, *sieur de Bretignolles protestant* (fils de André et Marguerite Goguet s'est marié avec Marie Bouhereau, de Foussais où il s'installe), demeurant à Fontenay (et Foussais), pour ses frères (dont : André sieur de la Pointe, Hilaire sieur du Bouildroux, François sieur de Chamdoré, Raoul sieur de Villeneuve (Foussais), Joachim, Marie, Françoise,) et sœurs, afferme pour cinq ans à Nicolas Arsicaud et Pierre Tardé, meuniers au *moulin de Doreau* paroisse de Mervent, et

Jehanne Baritaud sa femme, ledit moulin à eau.

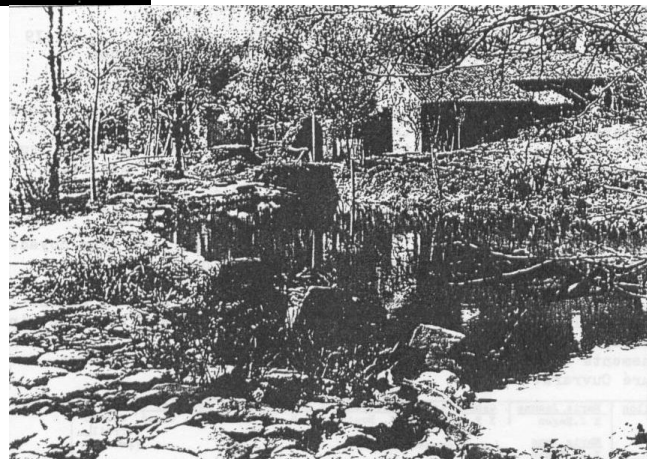
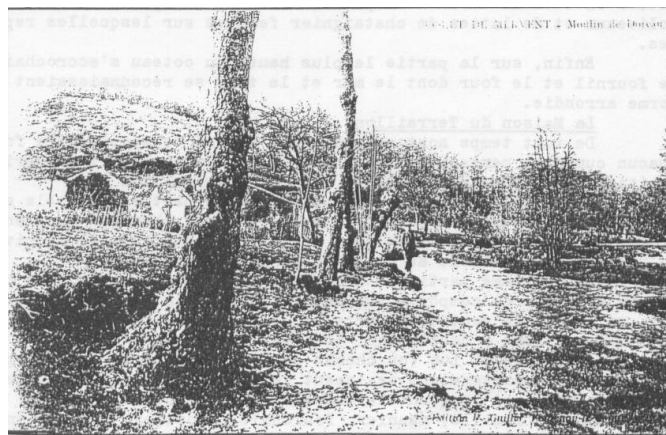
← Les maisons de **Doreau** en bordure de la rivière

Le 1 octobre 1598 (Not. Pierre Robert + Maillaud T 11 notes Vernède), Joachim Vernede, *sieur de Bretignolles protestant* (demeurant alors au bourg de Foussais) afferme pour 5 ans à Claude Ragondil (demeurant à Pissotte moulin ?) et à Pierre Tardé, meuniers, au *moulin de Doreau*, et Jehanne Baritaud sa femme.

Le 11 mars 1600 (Etude F 3 E 37/266 Not. Pierre Robert), Pierre Vredon (Verdon), meunier, demeurant à **Doreau** paroisse de

Mervent, « *se met pendant un an entre les mains d'Hillayre Nourry, meunier, demeurant au moulin de Baguenard à Vouvant, qui sera tenu de le nourrir et traiter convenablement* ».

Le 24 février 1601 (Etude F 3 E 37/266 Not. Pierre Robert), Joachim Vernede, sieur de Bretignoles,



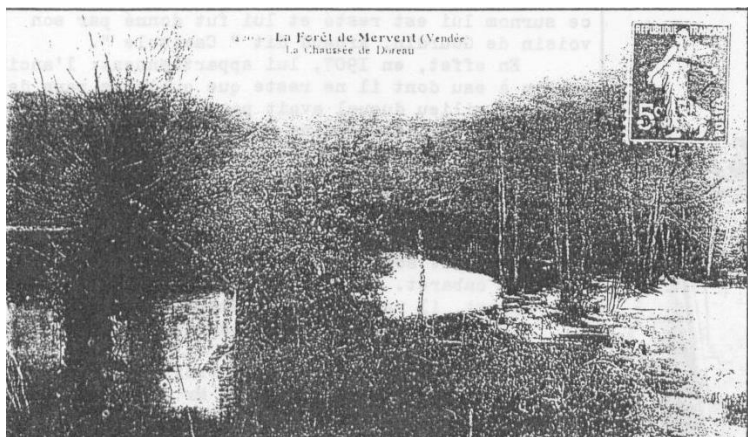
demeurant au bourg de Foussais, afferme pour cinq ans à Pierre Tarde, meunier, et Jehanne Baritaud sa P. 2106 femme, demeurant *au moulin à eau de Doreau*, à Mervent, ledit moulin.

Entre temps, le *moulin de Doreau* est passé dans la famille De Morienne, puisque dans le testament fait par Macé de Morienne, sieur du Pourtault à Fontenay (également propriétaire de la *Citardière* p/sse de Mervent), le *moulin de Doreau* lui appartenait toujours. Est-il momentanément malade, pour que sa fille Marie, ait procuration pour établir le fermage de ce moulin ?

La Citardière →

Le 28 décembre 1612 (Maillaud T 5 notes Revillaud) : M^o René Revillaud, au nom de *Delle Marie Tiraqueau*, veuve de Philippe Chasteau, *sieur des Loges*, donnait à ferme pour 5 ans à Pierre Tardé et Jehanne Baritaud sa femme, meunier à **Doreau**, le moulin à vent que ladite Tiraqueau avait fait « *bastir et construyre un moulin à vent, en une pièce de terre assise à la Croix Perrot* » (Pissotte ?).

Pourtant, le 29 avril 1617 (Maillaud T 2 notes Morienne Robert not Fontenay), c'est à nouveau, *Messire Macé Morienne sieur du Pourtault* (voir bull. n° 51 *La Citardière*) qui donnait à ferme pour 5 ans à Jacques Bonneau, meunier demeurant aux moulins à eau (2 roues avec 1meule à farine et 1 équipement pour foulonner les draps, dit « *moulin à foulon* ») psse de Mairevent, les deux *moulins à eau de Doreau* et un moulin à vent au lieu-dit « *les Denizes ou Devises* » près le village des « *Granges* » de Pissot (Pissotte)



← La chaussée de Doreau (mal entretenue vers 1930)

Le 17 février 1624 (Etude F 3 E 37/304 Not. Jehan Robert), Macé Morienne, sieur du Pourtault, conseiller et élu pour le roi en l'élection de Fontenay, demeurant à sa maison noble du Pourtault paroisse Notre-Dame de Fontenay, afferme (encore) pour cinq ans à Jacques Bonneau, meunier, demeurant au **moulin à eau de Doreau** à Mervent, ledit moulin ainsi que celui à vent sis aux Denises près le village

de Grange à Pissotte.

Le 10 septembre 1631 (Etude F 3 E 37/314 vues 365 et 366 Not. Pierre Robert Maillaud T 2 notes Morienne), encore, *Messire Macé Morienne* donnait à ferme pour 5 ans au même, les mêmes choses.

Quelques années plus tard, le 22 novembre 1636, *Messire Macé Morienne* décède et ce moulin de **Doreau** passera d'abord à son fils, Jacques, qui épouse Gabrielle Pager (propriétaire de la *Citardière*), puis tombera entre les mains de leur fille Jacqueline de Morienne (mariée que le 13 avril 1655) et de son époux Jacques Tiraqueau. Leur fille, Marie Suzanne Tiraqueau, qui épouse (29 janvier 1675) Isaac de la Cropte, le recevra ensuite. Cependant, en 1676, les biens de cette famille Morienne-Tiraqueau sont saisis.

← Edmond Massé (en zouave) le dernier propriétaire de Doreau

Est-ce à ce moment-là, que suite à une donation, le *moulin de Doreau* tombe entre les mains des « *Dames religieuses de Notre Dame de Fontenay* » pour n'en sortir qu'après la Révolution.

Bien sûr, les meuniers toujours en fermage, s'y succèdent, les familles s'y suivent : les Billon, en la personne de M^{re} André Billon, farinier comme l'a noté le curé de Mervent sur ses registres en 1723. Ses enfants et petits-enfants vont y demeurés pendant des décennies avant que ne s'y installent la famille Massé. Celle-ci, par alliance, arrivent à *Doreau*.

La rivière Vendée à Doreau →

En 1810, quelques terres, dont certaines touchent la forêt (alors dite) Impériale, et quelques toits de *Brûleau*, situé un peu plus en aval, appartiennent à Louis Thibaud (héritier Billon) qui est farinier à **Doro** (sic).



Mais, en 1827, le moulin à draps (à foulon) est « *démoli et non imposable* » et pareillement en P. 2107 1832, le moulin à farine, démoli ne fonctionne plus. Désormais, les habitants vivent uniquement de quelques cultures et de la forêt proche. C'est ainsi que, doucement, au fil des décennies, le village se vide et meurt (voir complément dans bull. n° 26 Doreau). Le construction du barrage en 1954, qui fut suivie par la montée des eaux, a terminé la tâche et l'a enseveli pour l'éternité !

Après cette parenthèse, reprenons le circuit qu'empruntèrent les officiers forestiers.

← Le moulin du **Besson**

Mais, curieusement de Doreau, ils reviennent en arrière, toujours sur la même rive et après avoir traversé Gourdin et les Loges, les voilà maintenant au moulin du Besson pour inspecter les bois privés de ce moulin qui jouxtent la lisière de la forêt où :

« Le sieur Daviète demeurant à La Rochelle à cause de son moulin Besson paroisse de Mervent possède un bois taillis (Bois des Prises du moulin Besson parcelle n° 15 - Section A 1810 l'Orbrie) joignant la lisière du (triage) du Chail du côté du mydi (sic), un autre bois taillis (Bois de la Prise du moulin de la Vallée) joignant la lisière des Tessonnières (triage en bordure de la rivière Mère et qui se trouve à l'arrière du moulin de la Vallée) du nord au levant avec un autre pré (Grand Pré du Barry n° 12, 13, 14) joignant le Parc (triage aussi en bordure de la rivière Mère, mais à l'arrière des terres du moulin du Portail) du côté du



nord ». La chaussée du Besson



En 1608, il est fait mention du « moulin à eau d'Aubusson »

← Le moulin du Besson en 1937 : à l'avant la chaussée

On arrive au moulin Besson par un sentier escarpé.

Le lieu est décrit par un poète dans les années 1900-30 (voir bull. n° 36) : « . . . des haies d'aubépine encadrant des champs à flanc de coteaux, bordent le chemin montueux au sommet duquel vous pourrez contempler le village de Besson, dissimulé en partie par d'énormes rochers qui menacent à chaque instant de l'ensevelir. Il y a quelques années à peine, un moulin à tan occupait plusieurs familles, . . . De tout cela, il ne reste plus guère qu'un hangar de grandes dimensions aux tuiles rougeâtres et quelques maisons drapées de lierre qui mirent leurs toits moussus dans l'eau bouillonnante de l'écluse ».

Sur les hauteurs du hameau du Besson se profilent les maisons des Loges.

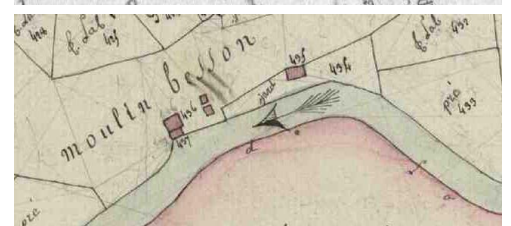
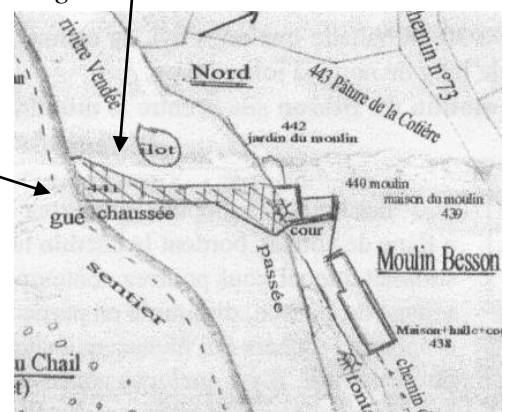
Sur les coteaux escarpés des sources jaillissaient partout alimentant des fontaines en nombre. En face, sur la rive gauche et par le gué, des charrettes pouvaient remonter par un sentier qui atteignait la Balingue. C'est de ce côté que se trouve le bois taillis dépendant du moulin Besson.

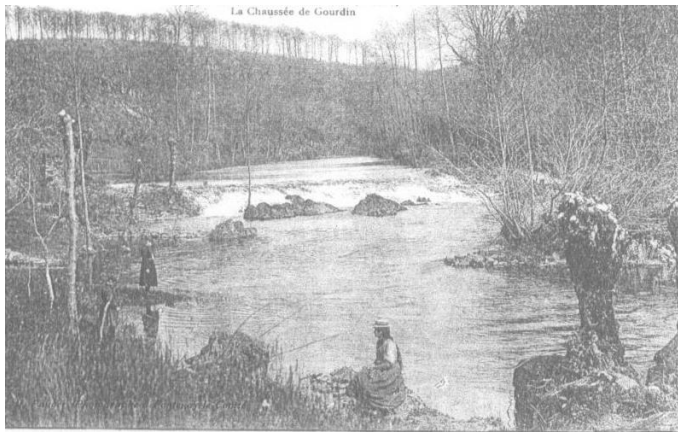
Le lieu est sauvage mais l'on peut traverser la rivière Vendée par la chaussée (faisait entre 32 et 40 m.) et le gué un peu plus en aval de la digue, et naturellement seulement en été. En hiver, le débit de la rivière était très important car, justement, ici la vallée était très encaissée.

D'ailleurs, en 1727, un drame se produit probablement à cause du fort courant de la rivière. Ainsi qu'on le sait la femme d'un meunier ou d'un moulinier, en plus de son travail de bordière, de ménagère, était souvent batelière et pour quelques menues monnaies, dans sa barque, elle conduisait le passant sur l'autre rive.

En effet, à peine une dizaine d'années avant le passage des officiers forestiers, un des leurs, Mtre Pierre Chateignier (déjà garde en 1715, chargé de surveiller des bois allant depuis la rivière Vendée, dont les triages du Chail, de Moulinneuf, l'Ecusseau, etc., jusqu'à la Balingue en lisière de l'Orbrie), 68 ans se trouve dans les parages.

Catherine Billon qui est âgée de 34 ans est l'épouse de Pierre Barraud demeurant au moulin Besson, le fait traverser (voir bull. n° 36).





← La rivière *Vendée* en crue

P. 2108

Nous sommes le 28 janvier, la rivière est haute, et presque torrentielle, la barque chavire. Les deux occupants disparaissent dans les eaux sombres et glaciales. Catherine est retrouvée trois jours après et l'officier forestier neuf jours après le drame.

Il est fait mention de ce *moulin d'Aubusson* dès 1588 où demeure même M^{re} Jacques Bernardeau, *sieur de la Vallée*, qui est tanneur-marchand et vend ses peaux jusqu'à La Rochelle. Il est également propriétaire du *moulin à tan de la Vallée* et de celui des *Loges*.

Le moulin change-t-il de fonction car selon un acte du 1^{er} février 1619 (Etude F (3 E 37) Notaire Jehan Robert 3 E 37/294), Jacques Bernardeau, marchand demeurant au Gros Noyer, paroisse Notre-Dame de Fontenay-le-Comte, afferme pour cinq ans à Georges Herpin et Michel Gobin, meunier et moulinier demeurant au *moulin à eau de Gourdin* paroisse de Mervent, les *moulins de Besson tant à blé qu'à draps* (deux machineries différentes), à Mervent. Ensuite, M^{re} Bernardeau, pour faciliter ses échanges commerciaux, s'installe à Marans où il décèdera vers juillet 1639. Pierre, l'un de ses fils, poursuivra le commerce de son père.

Mais comment ce *moulin d'Aubusson* a-t-il atterri entre les mains du sieur Daviète ?

Outre, les tenanciers nombreux qui s'y sont succédé, on se souvient qu'en 1671, le propriétaire en était le sieur Bernardeau (voir bull. n° 46 *La Vallée*), installé à la *Vallée* et qui possède également des parts sur le *moulin des Loges* situé un peu plus en aval de la rivière. Puis, quelques décennies plus tard, le *moulin du Besson* appartenait à son arrière-petit-fils, Louis Bernardeau, marchand, à la Rochelle. Le sieur Daviète, est-il son beau-frère, son gendre ?

La Maison du M^{re} meunier du **Besson** →

En tous cas, c'est certain, il y a un lien !

Ce n'est certainement pas une coïncidence, car le même sieur Daviète est aussi propriétaire de bois et de terres situés entre le *Portail* et la *Vallée*, qui appartenait, justement, on s'en souvient, à la famille Bernardeau, où il possède toujours en 1735 :



« un autre bois taillis (Bois de la *Prise du moulin de la Vallée*) joignant la lisière des *Tessonnières* (triage en bordure de la rivière *Mère* et qui se trouve à l'arrière du *moulin de la Vallée*) du nord au levant avec un autre pré (le *Grand Pré du Barry* n° 12, 13, 14, aujourd'hui sous l'eau du barrage et que l'on aperçoit encore très bien en période de sécheresse) joignant le *Parc* (triage aussi en bordure de la rivière *Mère*, mais à l'arrière des terres du *moulin du Portail*) du côté du nord ».

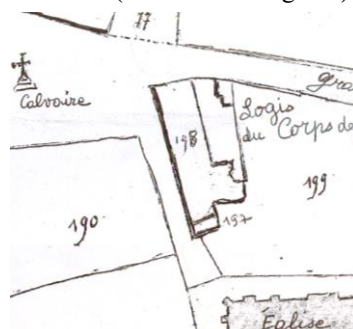
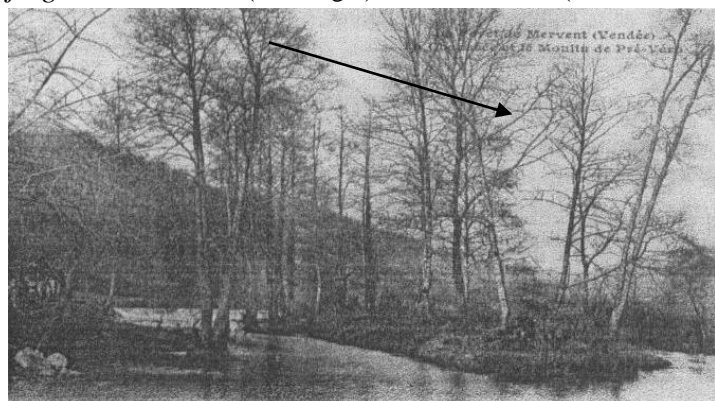


← Le **Triage du Parc**, les *Tessonnières*

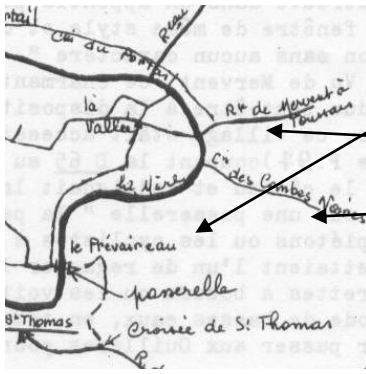
Nous en avons fini avec ce propriétaire.

Les officiers forestiers, cette fois, continuent à remonter la rivière *Mère*, allant presque jusqu'à *Pierre Blanche*, inspectant les terres de :

« **Michel Bouquart** (Boucard), demeurant à Mervent, possède deux prés (D 683 et 684 (les) *Pré de Foulet* joignant la lisière (du triage) des *Verries* » (voir bull. n° 45 le *Portail*). Michel Boucard, riche marchand, demeure près de l'église dans la partie du *Logis du Corps de Garde* (n° 9 rue de l'église) et dont la grange touche le cimetière du Nord.



Les officiers forestiers reviennent en arrière soit par le bord de la rivière soit en traversant le bourg.



Les voilà maintenant non loin de la Vallée et plus exactement au **P. 2109 Prévèreau**, moulin à tan situé entre le moulin à tan de la Vallée et le moulin à farine des Deux-Eaux, et de l'autre côté de la rivière sur la rive gauche de la Mère entre le chemin des Tartres (seul chemin, alors, de Mervent à Foussais qui passait par le vieux pont ; il était en 1867 dans un état complet de dégradation. Il existe toujours mais est casy impraticable aux véhicules) et le chemin des Combes Noires (n'existe plus est devenu un sentier) qui grimpait, alors, en direction de Perrure, et où une terre est la propriété d'un noble :

« Le Sieur **Mouillebert** (père) demeurant à sa Maison Noble paroisse de la Chapelle aux Lys à cause du moulin **Preureau** (Prévèreau) paroisse de Mervent possède un bois (Bois des Combes Nères : les Combes Noires) joignant la lisière des

Gareunes (Garenne ou les Garnes) du mydi au levant et attendu que le soleil se couche, nous nous sommes retirés à Fontenay et remis à demain ». En fait, ce bois se trouve au-dessus de la rivière Mère, sur sa rive gauche (aujourd'hui, on peut toujours le voir, au bord de la route touristique où il domine le parking du restaurant de la plage et la base de voile).

Ici, à Prévèreau, il y avait un gué, et beaucoup plus tard une passerelle.

Autrefois, on parlait de la Planche du Prévèreau qui était tellement endommagée en 1885, qu'elle fut



remplacée en 1888 par une passerelle. Mais, celle-ci n'était accessible qu'aux piétons, les charrettes devant continuer à emprunter le gué.

Le site du **Prévèreau** était splendide, sauvage, étrange et d'ailleurs voici comment il est décrit en 1900 par Louis Brochet :

« Prévèreau et son moulin à tan. Délicieuse vallée. Tout à coup la vallée s'élargit jusqu'au-dessous du village de St-Thomas perché comme un nid d'aigle sur le versant opposé, avec les ruines de son ancienne chapelle et ses blanches maisons ; çà et là, derrière des pommiers, apparaissent les toits de chaume des fermes suspendues aux flancs des coteaux. Des rochers grisâtres se dressent au milieu

des bois, ceux-ci tapissés de mousses, de liserons, de plantes grimpantes ; ceux-là laissant échapper de leurs flancs nus, tantôt l'églantier à fleurs roses, tantôt le houx aux branches épineuses et luisantes où pendent des grappes de corail. Toute cette vallée traversée par une passerelle en bois desservant Perrure et St-Thomas, est tellement pleine de solitude et de calme, qu'on ne la laisse qu'à regret, pour jeter un coup d'œil sur l'usine du Prévèreau » (le moulin tan voir bull. n° 40) qui ne fonctionne plus depuis longtemps.

En effet, de tous temps, ces usines (les moulins) étaient un revenu conséquent pour leurs propriétaires.



Ce bois des Combes Nères (en patois) a une autre particularité : ses sources.

Dans ce boqueteau, un des propriétaires de la Vallée, dans les années 1940-50, en voulant y tracer un chemin, met à jour une canalisation faite de « petits tuyaux en poterie emboîtés les uns dans les autres », qui paraît-il, remonterait à l'époque des romains. Ce sont eux qui construisirent en Occident les premiers centres thermaux perpétrant ainsi le culte de l'eau guérisseuse.

Ce conduit amenait l'eau d'une source sise dans le coteau du Bois des Combes Noires (combe veut dire vallée sombre et sèche) jusqu'à une fontaine du

hameau de la Vallée. Analysée, cette eau contenait une certaine quantité de fer, d'antimoine et du soufre (mais à faible teneur). D'ailleurs, encore aujourd'hui, sur certaines roches de ce coteau, apparaissent des traces jaunâtres (voir bull. n° 21).

L'eau ferrugineuse contient du fer, ce qui lui confère des propriétés médicinales reconnues dans le traitement des anémies. Jadis, ses vertus étaient fort appréciées. Jusqu'à l'arrivée et l'emploi des vitamines, les eaux ferrugineuses ont été très utilisées. Un handicap de taille, le goût de rouille. Cela était-il le cas pour la fontaine du bois des Combes Nères ?



Déjà avant le Moyen-Age, certains propriétaires fonciers exploitaient, à titre privé, les eaux P. 2110 jaillissant sur leurs terres. Toujours dans ce bois a été trouvé dans les années 50, par des agents de l'A.R.P.C., une vingtaine de pièces de monnaies anciennes datant de l'époque des guerres de religion.

Mais, revenons à ce sieur Mouillebert et qui est-il ?



Il s'agit de Charles Auguste de Mouillebert, seigneur du Lys, qui demeure au château du Lys en la paroisse de la Chapelle aux Lys, où il est né en 1696.

← Le château du Lys



Il avait épousé (2. 7. 1725 Fontenay) Marie Brunet, descendante des Brunet de la Raislière (Rallière de Foussais). Il était apparenté avec les Mouillebert du château du Poiron (Pissotte) et les Mouillebert du château de Puissec (St-Martin de Fraigneau ; tous ces

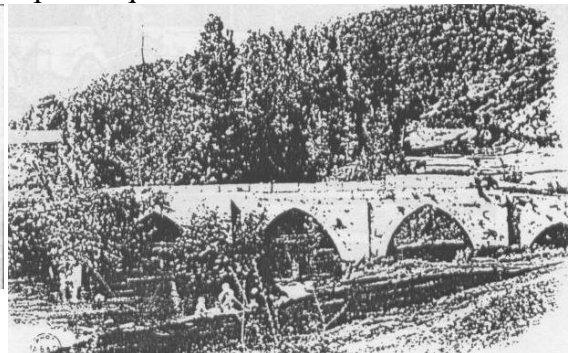
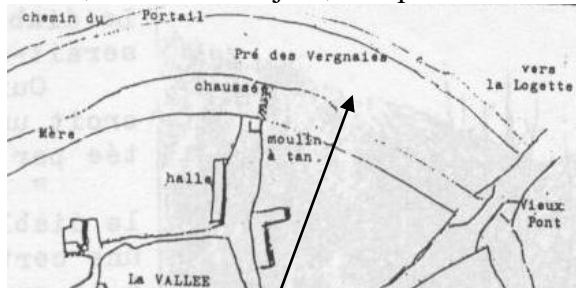
Mouillebert portaient blason).

Mais comment ce bois, et les terres du moulin, sont-ils devenus la propriété du sieur De Mouillebert ?

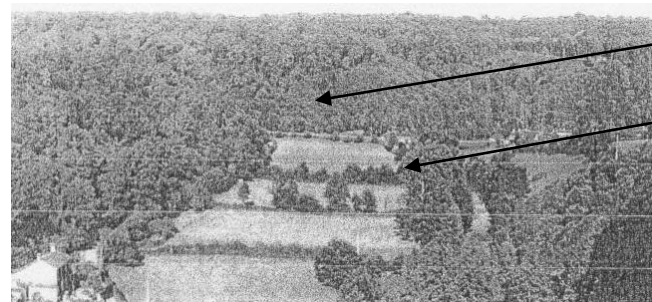
J'ai longuement cherché, je ne vois aucun lien avec les Bernardeau, *sieur de la Vallée* (le propriétaire qui le précède) ni avec les Le Maignan-Bernardeau de Lespinay qui possédèrent la seigneurie de *St-Thomas*, toute proche, et ce Mouillebert seigneur du Lys avait-il seulement des ancêtres à Mervent !

Maintenant reprenons, le vendredi 3 juin, l'inspection des bois privés qui touchent les lisières de la forêt royale.

« Et le lendemain trois des dits mois et an nous officiers, commis greffier et gardes susdits nous sommes transportés dans la dite forêt au triage des Garnes (triage 23 ou Garennes situé



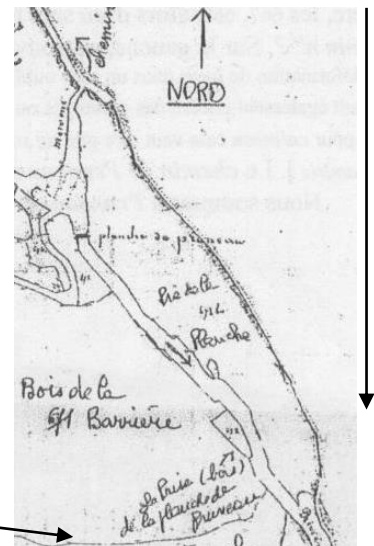
entre la D 65 et la rivière Mère, et surplombant la Vallée et le Vieux Pont des Ouillères) ou nous étant, avons remarqué que le **Sieur Bouron** (Jacques, *Sieur de la Rovergne* époux de Marie Jeanne Bureau), demeurant au village des *Ouillères* paroisse de *Mervent* possède un *Pasty* (le *patis des Vergnaies* très grande, toute en longueur parcelle D 15, à l'arrière du vieux pont, face au moulin de la Vallée et aujourd'hui sous les eaux du barrage de même que le pont - voir bull. n° 21) entre le dit triage de Garnes et celui des *Tessonnières* (24), un bois taillis (*Bois de la Rovergne* qui longe le ruisseau des Vallées ou dit du *Clion* qui descend des *Ouillères* et longe le chemin n° 15 chemin des Vallées à la *Poupardière* devenu, aujourd'hui, une partie de la route D 99 ;) entre les *Tessonnières* et le Parc (25), et y



joignant un *pasty* (le *Grand Pré du Barry* D 14 aujourd'hui sous l'eau du barrage - voir bull. n° 45) et un pré ci joignant le long du triage du Parc du côté du couchant avec un autre *pasty* joignant la lisière du Parc du côté du Midy (D 12 le *Barrot*, D 13 le *Grand Pré du Barry* ou le *Vivier* tous sous l'eau du barrage que, fréquemment, l'on redécouvre, intactes avec leurs haies rongées, lors de baisse du niveau du barrage) ».

← Les Prés du *Vivier*, du *Barry* et du *Grand Barry*

Puis, les officiers forestiers continuent leur investigation des bois privés en se dirigeant le long des terres qui jouxtent la rivière Mère, la remontant sur sa rive gauche où le : « *Sieur Marquis de Choiseul* demeurant ordinairement à Paris, à cause de sa *Maison de Culteprais* paroisse de *Mervent* possède : un bois taillis (des *Garnes*, 2 arpents = 100 ares ou *Bois de Cul-de-Bray* dépendant de cette seigneurie et qui se trouve entre les *Ouillères* et *La Logette*) joignant la lisière des *Garnes* (ou *Garnes* situées entre la route D 65 et la base de voile actuelle puis s'allongeant toujours le long de la D 65 entre les *Bouronnières* et le lieu-dit *la Logette*, triage 23) du côté couchant, un autre bois (le *Bois de la Prise de la Planche de Pruneau* non loin de la passerelle de *Pruneau* pourtant, alors, un simple gros tronc d'arbre équarri) joignant la lisière du *Pruneau* (26) du midi, un *pasty* (428 bis le *pré du Verrier* qui jouxte le ruisseau des *Robinières* appelé aussi ruisseau des



Verreries, et qui touche aussi la *Fosse aux Merles* où était extrait le sable pour la fabrication du verre), joignant la lisière de la Trappe (33) du côté du couchant, un autre bois (C 15 Bois Pourceau 2 hect. 25 ares 60) entre le triage de la Charrière (30) et le Bois Maingue (triage 32 ou Bois Mainguet), un autre bois (C 107, 108, 109 Bois des Hautes Blavettes ou dit Bois de Culdepray 4 h 26 ares 70) joignant le triage Sensoudayées (31) du levant au midy, et la Charrière du midy au Nord, un autre bois (C 106 Bois du Désert 28 ares 20) joignant la lisière de la Millarge (28) du côté du midi au couchant, un autre petit bois (Bois de la Tourtelière le long du ruisseau des Robinières et tout proche du Pont du Nay) entre le triage des Ragottières (34), un autre petit bois (le Bois Rouge situé juste au-dessus du précédent cité et qui touche lui aussi le même ruisseau – voir plan bull. n° 50) entre le triage des Ragottières et le Gas (triage 35 où tout près se trouve la métairie des Gats mais p/sse de Vouvant), et un autre petit bois (le Bois du Champ Bourget de son vrai nom, le champ Gourget, 22 ares 30, situés sur la lisière de la haute forêt royale et près de l'étang de la Cornelière, paroisse de Puy-de-Serre, qui dépendait aussi de Culdebray) joignant la futaie de la Mochière du côté du Nord ».

Voyons qui est ce personnage :

César Gabriel de Choiseul (ci-contre ° 1712 + 1785 fils d'Hubert de Choiseul et d'Henriette-Louise de Beauvau.), comte de Chevigny puis duc de Praslin, Seigneur de Cultebray, Baron de Suzamet, propriétaire des « seigneuries et terres dépendantes de la *châtellenie de Culdebray, de la Motte d'Aunais (le Nay) et autres places* », dont huit bois (voir complément bull. n° 51) et un pâtis. C'est un riche propriétaire qui vient juste de se marier le 30 avril



1732 avec Anne Marie de Champagne de Villaines-La Suze. Il était cousin du ministre de Louis XV, un Choiseul-Praslin. Ni elle, ni lui, ne connaîtront la tourmente révolutionnaire, tandis que leur fils et héritier, Renaud-César âgé de 54 ans, à ce moment-là, fut même élu, le 4 avril 1789, par la sénéchaussée d'Anjou, député aux États généraux de 1789.

César Gabriel et sa famille vivaient dans la capitale à l'hôtel de Choiseul-Praslin (6^{ème} arrond) qui est un hôtel particulier parisien situé à l'angle de la rue de Sèvres et de la rue Saint-Romain (ci-dessus n° 4 rue St-Romain).

Cet Hôtel fut construit en 1722 pour la comtesse de Choiseul, qui a sa mort, en 1746, le légua à son neveu César Gabriel de Choiseul-Praslin, qui lui donna son nom et l'habitat de 1745 à 1765. En tous cas, à cette date de l'arpentage, il est certainement le plus riche propriétaire de Mervent.

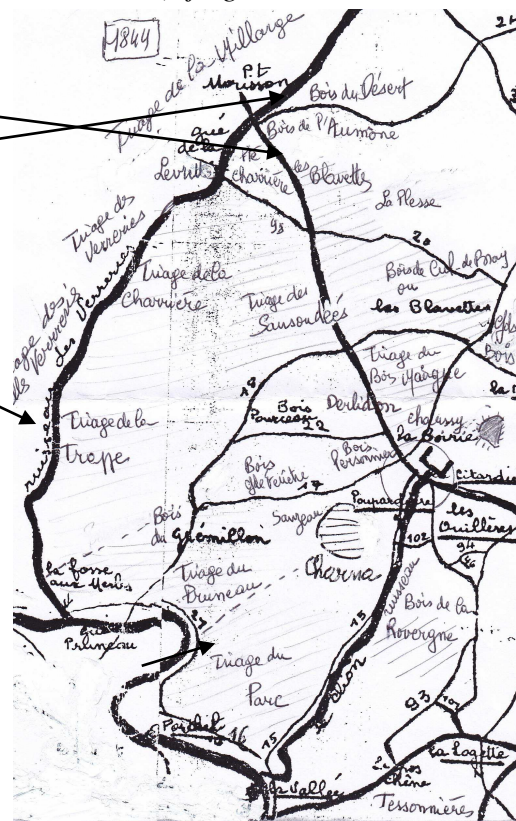
Reprenons notre chemin aux côtés des officiers forestiers qui cette fois se retrouvent dans la forêt non loin du château de la Citardière (voir bull. n° 51), où :

« Le Sieur Moriceau de Cheusse (fils) demeurant ordinairement à Fontenay, à cause de sa maison de la Citardière paroisse de Mervent possède : un bois joignant la lisière du Parc (C 13, 14 Bois du Grémillon 1 hect 84) du côté du midi et celle du Pruneau du côté du couchant, où un autre bois taillis (C 16, 17 Bois de la Grande Fenêtre 3 hect. 62 ares 60) joignant la lisière de la Trappe du côté du Nord au levant et du midi au couchant, et à la lisière du Bois Maingue du côté du couchant et à celle de La Charière du couchant au Nord,

avecq (sic) un bois de futaie (D 1, 2, 3 Bois du Derlidon 4 hect 81 ares 40) joignant ledit triage de la Charière du côté du couchant et le triage des Sansoudayées du côté du Nord ». Ces trois bois sont situés autour et entre La Poupardière et le ruisseau des Robinières.

Ce propriétaire est Charles Nicolas Moriceau (° vers 1689 et probablement baptisé au Temple de Fontenay, fils de Charles et de Marthe M. Anne Jolly qui est d'une famille convertie au catholicisme).

C'est un riche personnage atypique de cette époque qui, pour conserver les douteux et discutables biens acquis par son père (décédé à la Noël 1734), le sénéchal Charles Moriceau de Cheusse, a épousé à plus de soixante ans, sa nièce Jeanne Charlotte Sabourin, la fille de sa



sœur, dont il n'aura pas d'enfant. Tous les biens de la *Citardière* ainsi que les bois cités plus haut tombent alors entre les mains de la famille Sabourin de Dissay p/sse de Mareuil/Lay. **P. 2112**

Continuons notre route, dans les mêmes parages, aux côtés des officiers forestiers où :

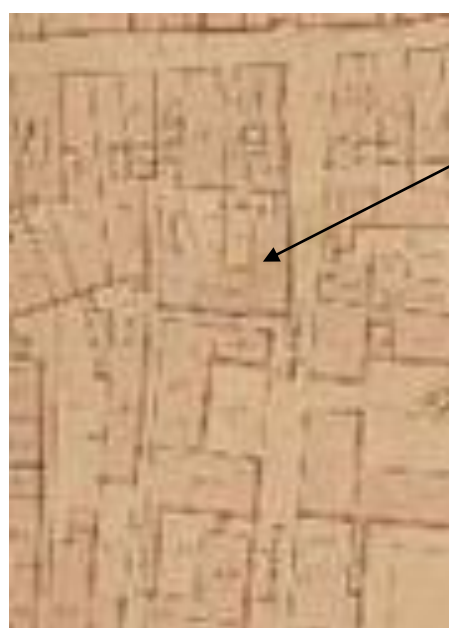
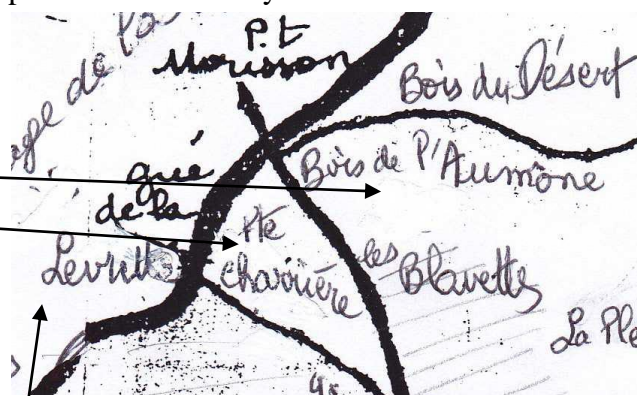
« **Baudry**, demeurant au village de la *Choppinière* paroisse de *Mervent* possède un bois taillis (C 5 Bois de la *Petite Charrière* 3 hect 08 ares 80 qui jouxte le *Bois de l'Aumône*) joignant la lizière de la *Charrière du midi au couchant* ».

Ce René Baudry, fait partie de cette famille de la *Renaudière* qui n'arrêtent pas d'acheter des biens et des terres.

Reprenons l'inspection qui conduit nos officiers seulement un peu plus haut où :

« Les **Sieurs Directeurs** de l'*Hospital général de Fontenay le Comte* à cause dudit hôpital possède un bois taillis (*Bois de l'Aumône* 76 ares 10) joignant la lisière de la *Charrière du nord au levant* et celle du triage de la *Millarge* du côté du couchant (entre le *pont Morisson* et le *gué de la Levrette*) ».

Depuis quand leur a-t-on fait le don de ce bois dont le revenu leur sert pour leurs œuvres et appelé justement « *Bois de l'Aumône* », qui était un fief sans aucune charge à remplir ni aucune redevance à payer.



L'Hôpital Saint-Louis (créé au XIIème, situé en face de la Place aux Porcs et près de la Place du Dauphin ; aujourd'hui rue de l'Ancien Hôpital), premier établissement hospitalier de Fontenay-le-Comte a été formé par des dames charitables. Il recevait pauvres et vieillards infirmes de chaque sexe. Il était financé par des libéralités des citoyens de la ville. En septembre 1684, l'établissement fut transformé en Hôpital général avec sa chapelle (qui fut bénie le 4. 4. 16 89, par André Garipault (° 1648) alors curé de Ntre-Dame). Il était situé dans le quartier des Loges. Dans la décennie suivante, des lettres patentes et déclarations royales ont réuni à l'hôpital général, des



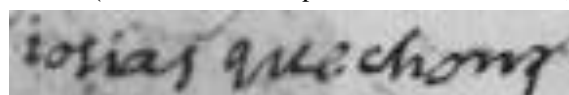
établissements jusqu'alors tenus par les protestants, et les aumônes de l'Ordre de Saint-Lazare. L'hôpital était gouverné par huit sœurs grises et recevait jusqu'à 200 indigents.

En août 1733, des lettres patentes ont confirmé l'établissement, devenu Hôtel-

Dieu, tenu par des « **Sieurs Directeurs** » (les Frères de St-Lazare) ; par son statut, il soigne, gouverne, traite et médicamente les malades de la ville et des faubourgs de Fontenay-le-Comte. Il bénéficie de fonds et de rentes. « *Il est d'un grand secours pour les pauvres, tant par sa très bonne exposition que par les bons traitements qu'ils y reçoivent. . . Les régiments en garnison à La Rochelle et la marine qui est à Rochefort, en ont toujours été bien satisfaits et ils ne cessent d'y envoyer des soldats de préférence aux autres hôpitaux* ».

Et, nos officiers forestiers reprennent leur route, cette fois, remontant encore plus vers le Nord en direction de la *Millarge* et la *Grand Rhée* où :

« Le nommé **Guéchon** (Josias) demeurant à *Vouvant* possède un bois taillis (*Bois des Autours* proche de *La Grande Ré*, aujourd'hui commune de *Vouvant*) joignant le triage de la *Millarge* (fait partie de *Mervent*) du midi au levant ».

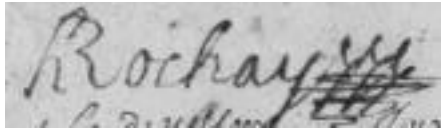


Ce Josias ou « *iosias* » Guéchon (probablement, autrefois, d'une famille protestante) est le 4^{ème} époux de Marguerite Moussault (Vve 1^{ère} noce de Pineau, en 2^{ème} de Jean Guyot (dont : Jean ° 1712 + 3. 10. 1721 plus Pierre ° 1. 6. 1718 Vouvant, parrain *Messire* Jacques Baron Conseiller du Roy et E & F signe : Baron) et veuve en 3^{ème} noces de Jacques Rochay (marchand-maréchal en la ville de Vouvant dont Jean ° 8. 9. 1721) + 1721 âgé de 30 ans). Josias Guéchon épouse à Vouvant, le 25. 2. 1726, Marguerite Moussault.

Les officiers forestiers visitent en plus quelques autres possession dans les parages où :



« *Les héritiers Rochay* (René, Jean x Louise fille d'Alexis Des Nouhes garde de la forêt, François et Jacques **P. 2113**



+ 1721 qui, de son vivant, était l'époux de Marguerite Moussault ci-dessus ; tous pratiquaient le métier de maréchal-ferrant en la ville de Vouvant, et tous savent signer) *demeurant à Vouvant paroisse de Vouvant à cause d'une borderie, sise au village des Guillottières (les Basses Guillottières) paroisse de Vouvant*

possède un pasty joignant la lisière des Petits Arpents du côté du levant ».

La Basse Guillotière est la plus basse (à droite), et ses terres sont limitrophes du ruisseau des Vairies (ou *Vent* ou ruisseau des Robinières) qui descend du couvent du même nom, tandis que la Haute Guillotière, est au-dessus et plus haut, et dont les terres sont également limitrophes du ruisseau des Vairies (ou *Verreries*), qui est très proche du couvent des Robinières.

D'ailleurs, jadis, les religieux du couvent installèrent aux Guillottières un (ou des) four de verriers. Ce four fonctionnait encore au moment de la Révolution. Les restes de ce four sont encore visibles. Mais est-ce à la Basse ou à la Haute Guillottières, toutes deux proches du ruisseau des Vairies, beaucoup plus abondant qu'aujourd'hui, et plus pour son eau et son sable plus pour le bois de la forêt, qu'était installé ce four de verrier. Ce four est cité dans un acte passé à Luçon, le 4 mars 1712 chez Me Caillet notaire, par le Frère Barthélémy Fruchard fondé de pouvoir du couvent des Robinières lequel « achète une maison et ses dépendances, sise au village voisin des Guillottières pour y établir un four de verreries » (voir bull. n° 16).

A aucun moment, les officiers forestiers ne mentionnent une quelconque industrie aux alentours. Il est vrai que ce n'était pas de leur ressort !

L'inspection continue allant toujours vers l'Est, où :

« *La Demoiselle Jeanne Modeste Baron* (épouse en 1743 François Pothier, licencié es lois, domicilié à Vouvant) possède un bois taillis () joignant la lisière de la Millarge du côté du levant, ensembles ses pastys et ses terres labourables qui vont le long de la dite lisière (le village des Guillottières de Vouvant ci-dessus) ».

Le « *Château de la Recepte* » (restauré) →

Mais qui est donc cette *Demoiselle Baron* ?

Jeanne Modeste Baron était la fille de *Honorable Homme Messire Jacques Baron*, conseiller du Roy et receveur de la Maîtrise des E. & F. de



Fontenay le Comte.

← Le « *Château de la Recepte* » (autrefois)

Sans doute demeurait-il dans la belle demeure, appelée le « *Château de la Recepte* », à Vouvant qui a été construite (ou reconstruite telle que nous la voyons) dans la première partie du XIX^e siècle, près de l'endroit où se trouvait l'une des trois portes qui permettaient d'entrer dans la cité médiévale, la porte dite « *de Bouguerin* » (non loin du cimetière actuel). Il est érigé à même les remparts dont il emprunte une tour. Le château d'origine, qui

portait le même nom, était un lieu de perception de certains droits, qui revenaient au roi. M^o Jacques Baron avait épousé *Demoiselle Céleste Mercier* qui décède le 18. 7. 1720 et est inhumée dans l'église de Vouvant ; sont présents : son fils, *Messire Jacques Baron sieur des Granges*, prêtre curé de Vouvant, sa fille *Demoiselle Marie Céleste Modeste Baron*, le beau-frère de la décédée *Messire Jean Baron*, prêtre prieur de St-Maurice-le-Girard et également sa belle-sœur *Demoiselle Jeanne Baron*.

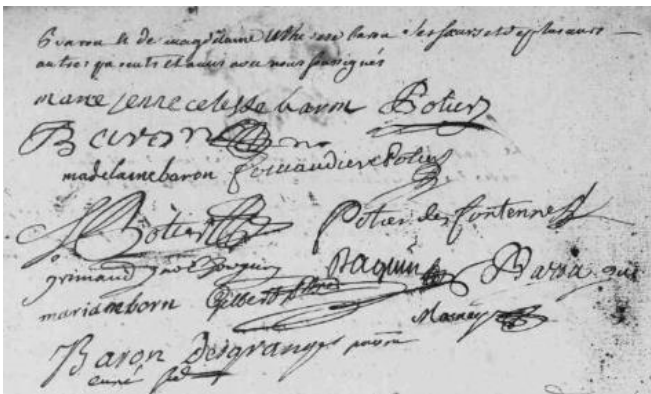
De feu son épouse, M^o Jacques Baron avait eu (au moins) une fille Marie Céleste Modeste et plusieurs fils Pierre (° 14. 8. 1694, qui a pour parrain M^{re} Jacques Claude Palliot garde-marteau de la Maîtrise des E. & F. ; le 2. 8. 1728 a été baptisé Jacques, fils naturel de Pierre Baron *Des Granges sieur de la Mothe* et de Marie Baud alors vve d'Hilaire Valin), *Jacques Baron Des Granges* (curé de Vouvant en 1728 signature ci-contre), Louis (qui succèdera à son père comme garde-marteau) et François Alexandre.

Ce haut notable de Vouvant, sans doute pour être anobli puisque c'était obligatoire, achète un fief : le Fief Vernon.



Ce domaine de Vernon était né, comme le fief Paillot-Duplessis de l'édit fiscal de 1702. Le 27 P. 2114 novembre 1704 les commissaires royaux vendirent à Jacques Baron, conseiller du roi, receveur des bois de la maîtrise de Fontenay, le *pré des Guillottières* (ou Gilbertières), paroisse de Vouvant, pour 2160 livres, à charge de le tenir de Sa Majesté à foi et hommage, sous le nom de Fief Vernon.

En effet, Jacques Baron en rendit hommage jusqu'en 1728 (date probable de son décès) et portait le titre : Jacques Baron de Vernon.



← Mariage : **Jeanne Modeste Baron 1743**

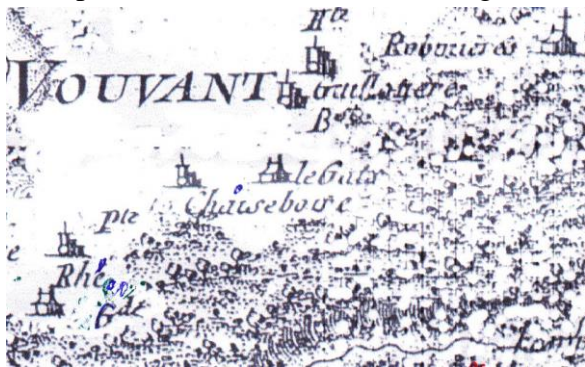
Après son décès, en 1729, l'hommage est au nom de Jeanne-Modeste Baron (mariée à Vouvant le 18. 6. 1743 en présence d'Alexandre, Madeleine Esther sa sœur et de Jean Baron Des Granges curé de Vouvant) sa fille (et jusqu'en en 1746), épouse non commune en biens de François Pothier (veuf de Jeanne Ballaguer), licencié-es-lois (sic).

Ensuite, l'hommage de 1776, est d'Alexandre Baron (frère et héritier de la précédente, qui signe *Baron Dr*), docteur en médecine, frère et héritier de la précédente, et

celui de 1787, de *Jean Baron de Vernon* (remarquez la progression du nom), gendarme de la garde en 1787 et probablement descendant. Après la Révolution française en 1789, Jean Baron achète, sans doute comme Biens Nationaux, le site de l'ancien château seigneurial de Fontenay et le transforme en romantique parc d'agrément (3 hectares de verdure occupent l'emplacement de l'ancienne forteresse seigneuriale).

En 1841, à l'endroit de l'ancien donjon seigneurial, son cousin Léonidas Baron (ancien maire de Fontenay de 1871 à 1874) fait construire la « *Maison Baron* ». En 1944, elle a été vendue par l'une des descendantes de Léonidas à la ville de Fontenay, et qui par la suite, deviendra le dépôt archéologique.

A la fin du XIXe siècle, un des descendants Baron, se fait également construire, sur le même terrain, le Château Baron (propriété privée ne se visite pas), assis en partie sur le vieux quartier du Marchoux. Cet édifice (situé 13 rue du Pinier) domine le Parc Baron. Il a été bâti entre 1878 et 1880 par Edgar Baron, homme fortuné qui a rassemblé dans sa demeure les styles de plusieurs époques : les influences de l'art roman côtoient celles de la Renaissance. Les portraits en buste de l'épouse et de deux des filles d'Edgar Baron surmontent la lucarne de la façade



principale.

Les officiers forestiers continuent leur progression et ce jour-là, ils se dirigent plus au Nord au-dessus du Triage du Douard, empruntant le chemin forestier des Verreries conduisant à Vouvant, où :

« *La Demoiselle Victoire Bodet de la Fenestre* (propriétaire de la *Grande Rhé* à partir de 1728), demeurant à Fontenay possède plusieurs pastys, bois (**Bois des Autours**) et terres labourables joignant et le long de la lisière de la Millarge jusqu'à celle du Douard allant du midi et au couchant ».

Il s'agit de la propriétaire du manoir et seigneurie de la *Grande Rhée* (p/sse de Vouvant).

En 1890, Louis Brochet en fait la description :

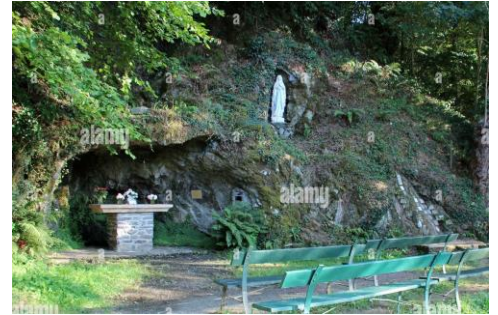
« *A l'extrémité nord de la route des Verries, au bout d'une longue avenue, se dessine le manoir de la Grand'Rhée. Le chemin qui y monte est bordé de cyprès qui donne une grâce particulière au lieu. Située au milieu de la forêt, cette grande bâtisse aux murs épais rappelle par sa disposition les constructions de « maison-forte » du XIIème et XIIIème siècle* ».

La description de la *Grande-Rhée* l'a fait apparaître comme « *une maison forte du XII^e siècle et XIII^e siècle, par ses murs épais et la disposition des bâtiments* ». En effet, dans ces époques lointaines, la propriété était entourée d'une enceinte, de douves et de portails d'entrée aujourd'hui disparus. Des remaniements sont effectués aux XVI^e siècles et XVII^e siècles. À la fin du

XIX^e siècle, le lieu semble abandonné.

P. 2115

Le manoir comporte des détails architecturaux particulièrement intéressants : la porte d'entrée surmontée d'un blason portant les armes des « *Du Fougeroux* » : « *d'argent, à deux roses de gueules en chef, et une fleur de lys de sable en pointe* », une tourelle de défense, un large escalier en pierre, deux cheminées Louis XII, une chapelle du XIII^e siècle (aujourd'hui transformée en remise ; la pierre d'autel fut récupérée et transportée à la grotte de Vouvant ci-contre), des murs principaux de 1,20 m de large, une fontaine en faïence de Rouen, et un bénitier en bronze.



A la date du passage de Mr Brochet, la chapelle, qui communiquait directement avec le manoir par une porte aujourd'hui murée mais dont on voit encore l'emplacement, s'est écroulée (dans les années 1976 et les propriétaires de la ferme d'à côté m'ont dit se souvenir de ses voûtes et des murs décorés de fresques peintes). La pierre d'autel récupérée se trouve aujourd'hui dans la grotte, dédiée à la Vierge, sur les bords de la rivière *Mère* que domine la vieille cité médiévale de Vouvant.

Le manoir, lui-même, a été transformé depuis longtemps. Diminué en hauteur, le deuxième étage a disparu ; il comportait deux immenses pièces qu'on retrouve de même à l'étage inférieur et au rez-de-chaussée (voir pour plus de détails sur l'intérieur de ce manoir, bull. n° 6).

Un souterrain (à présent muré) semble partir du manoir de la *Grande-Rhée*, pour réunir la *Cour du Nay*, et la *Citardière*, en passant par le *fort de Chantoizeau* (aujourd'hui presque disparu).



Toujours selon Brochet : « *Des remaniements furent exécutés aux XVI^{èmes} et XVII^{èmes} siècle, mais son enceinte de douves et ses portails d'entrée ont disparus. Des cours presque désertes, des fenêtres fermées ou à demi-brisées, des chardons qui poussent au pied des murs, donnent à ce vieux manoir un air austère et mélancolique . . . Ni douve donc, ni seigneur, mais on remarque cependant la porte principale surmontée d'un arc en accolade qui porte les armes des *Du Fougeroux* dont le blason semble soutenu par deux sauvages, et une tourelle de défense sur la façade et au-dessus de la porte. Le*

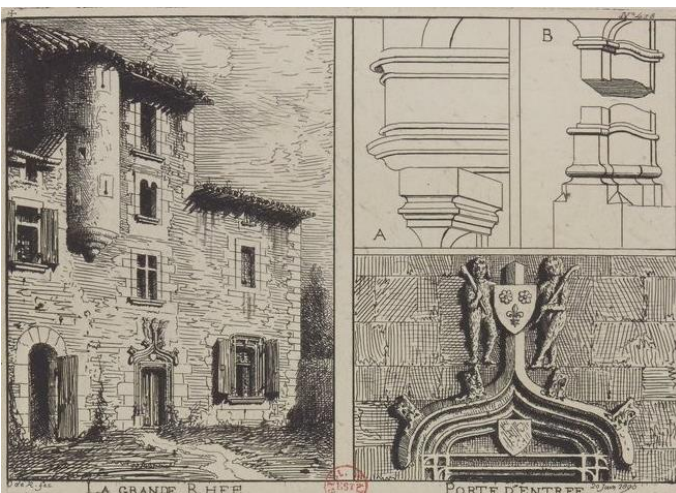
manoir a conservé à l'intérieur son viel et large escalier de pierres, deux cheminées Louis XII, une jolie fontaine en faïence de Rouen, et dans la chapelle du XIII^{ème}, devenue une remise, un bénitier de bronze qu'on appelle le « casque de Chantoizeau » (qui fut escamoté par un notaire peu gêné, Mtre Baudry, à Vouvant). Le lierre tapisse les vieilles murailles où restent suspendus les entablements des cheminées à l'antique, et les pierres larges et polies servant de sièges aux deux côtés des fenêtres ».



La *Grande Rhée* (aujourd'hui) et sa tourelle →

Voici l'état lamentable des lieux au moment de la visite de Mr Louis Brochet.

Mais tant de siècles sont passés par-là depuis l'érection de ce manoir et tant de seigneurs.



Le 28 septembre 1469 l'aveu en est fait par Pierre Chemyche (Chemin) chevalier.

Vers 1500, l'aveu est de Guillaume Grelier de la famille « *Du Fougeroux* » (installée aussi à la Chapelle-Thémér 85). Ce Guillaume Grelier est signalé écuyer, *seigneur de la Grand'Ré*, et il est sûrement à l'origine de travaux en ce manoir puisque le blason de sa famille, les « *Du Fougeroux* », « *d'argent à deux roses de gueules en chef et une fleur de lys de sable en pointe* », a été rapporté au-dessus de la porte principale.

← Blason des **Du Fougeroux**

Après son décès vers 1506, sa veuve, Berthomée Chasteignier (issue de l'une des plus importante famille de la région) se remarie avec Louis Banchereau (Bouhéreau), écuyer seigneur du Teil, qui porte encore en 1518 le titre de seigneur de la *Grand'Rée* lors de l'aveu du 9 janvier 1518 (C 525



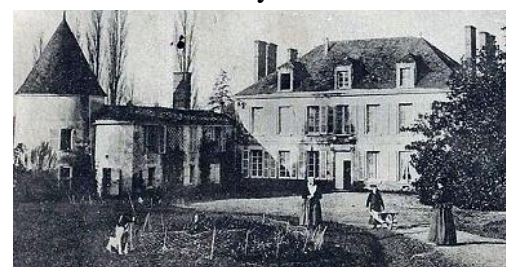
Archives de la Vienne). D'ailleurs, le 27 octobre 1506, il en avait déjà fait l'aveu à cause de *Damoiselle P. 2116* Berthomée Chasteigner (famille Chastegnier), sa femme.

Voyons qui est donc cette famille Grellier (aux nombreuses branches) qui l'a possède.

Philippe Grelier, écuyer, sieur de Fougeroux, dont la famille est protestante, portait blason : « *d'argent, à deux roses de gueules en chef, et une fleur de lys de sable en pointe* ».

Issu d'une vieille famille du Bas-Poitou, il est le fils de Louis Grellier de la Jousnelinière, écuyer, et de Marthe Barrauld *Dame* de la Grange. Il s'est marié le 20 octobre 1665 au château du Fougeroux p/sse de la Chapelle-Thémer en Vendée avec Marie Robert de Puybernier. Plusieurs sieurs du Fougeroux furent chevaliers de l'Ordre de Malte.

Parmi ses descendants, Ernest François Richard Grelier du Fougeroux, ancien représentant français, est né au Fougeroux (Vendée – ci-dessous) le 4 mai 1804, d'une



→ ancienne famille royaliste du Bas-Poitou, resta lui-même, après la révolution de juillet, fidèle à la dynastie déchuée. En 1845, candidat à la députation dans l'arrondissement de Fontenay, il n'échoua que de quelques voix ; mais, en 1848, il fut nommé représentant de la Vendée, le dernier sur neuf, par 47632 suffrages. Il avait marié sa fille Alix avec le célèbre aquafortiste Octave Guillaume Rochebrune. Leur fils Henry de Rochebrune vécut toujours au château de Fougeroux et s'y éteignit vers 1940. On comprend pourquoi Octave de Rochebrune s'intéressa à la *Grand*



Rhée, berceau des lointains ancêtres de son épouse Alix. Il fit même une magnifique eau-forte du manoir de la *Grande Rhée* (voir ci-dessous).

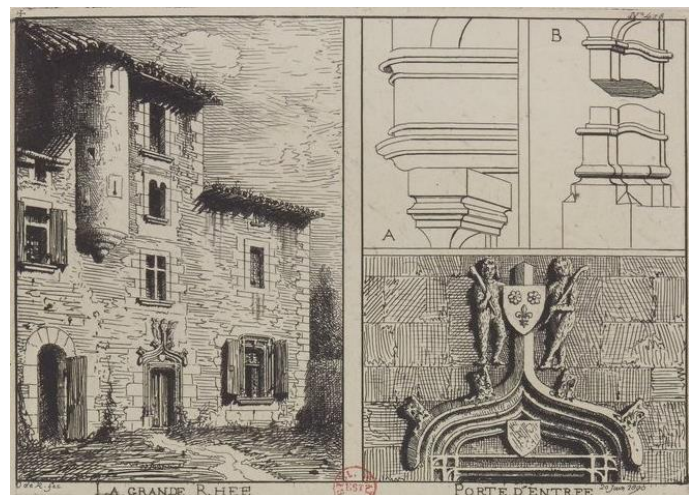
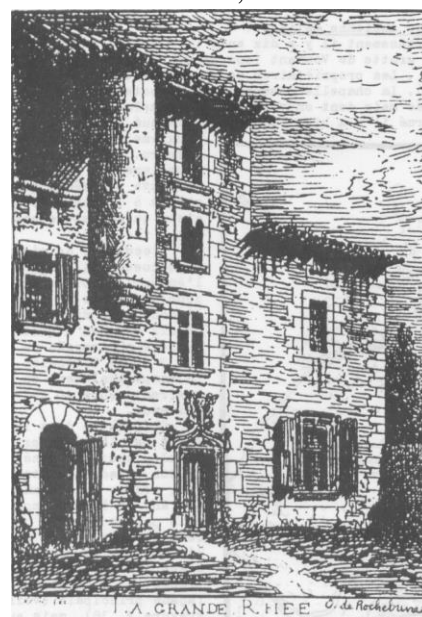
Le château du Fougeroux a appartenu aussi à Grelier du Fougeroux, chevalier de Malte, appelé le Commandeur. Ancienne dépendance de la Baronnie de Sainte-Hermine. Le Vieux Château des Grelier du Fougeroux était important. Mail il n'en existe plus aujourd'hui qu'une tour, datant du XVe siècle, attenant au corps du grand Logis.

Eau-forte de la *Grande Rhée* →

Reprenons avec les possesseurs du *manoir de la Grand'Rée* qui va plusieurs fois changer de mains :

Le 16 mai 1549 aveu Pierre Moussiau, écuyer, seigneur du Pallé et seigneur de la Ré (sic). Et, le 13 octobre 1573, il est aux mains des Chasteigner, par l'aveu de *Damoiselle* Artuse de Chamgîrault, veuve d'Antoine Chasteigner.

En 1575, ce fief est à nouveau porté à l'inventaire mais sans aucune juridiction : ni haute ni basse justice, ce qui prouve qu'il a déjà perdu de son importance. Le 9 juin 1598, une procuration (est faite) d'Antoinette Masson, *Dame* de la Verronnière, Réaumur et *Dame de la Ré* pour faire l'hommage de la seigneurie de la *Grande Ré* ; il est fait également une procédure en droit de rachat dû à raison de ce fief.



A la suite d'un litige, le 16 Août 1613 (3 E 37/283), il est fait la visite de la *maison noble de La Ré*, à deux grandes lieux de Fontenay (sic), où des bâtiments ont été nouvellement construits par feu Gabriel Chastaigner, écuyer, *sieur de Chantoizeau*, ladite visite ordonnée par arrêt en la cour de parlement à Paris le 25 mai dernier, dans un procès entre François Dreux, écuyer, Sr de Montrollet, lieutenant particulier, assesseur criminel et premier conseiller au siège présidial de Poitiers, et René Louher, écuyer, sieur de la Guessière, tuteur aux personnes et biens des enfants mineurs de feu Antoine Boscher, chevalier, seigneur de la Boucherie, et d'Antoinette Masson sa femme, héritière de feu Arthuse de Chamgiraud son aïeule.

En 1655, l'aveu est fait par les Girard de la Roussière (St-Maixent de Beugnè – voir bull. n° 52 *Culdebray*) possesseur également de la seigneurie de *Cul-de-Bray*.

En 1699, il passe à la famille Sabourin, qui possède également la seigneurie de la *Citardière*, et par le

mariage 13. 4. 1698 de René Joseph Bodet chevalier sgr de la Fenêtre et de Launay (?) avec Françoise P. 2117 Sabourin, fille de Sabourin écuyer Sgr de Dissay. Un de leur descendant, Léonor, royaliste, émigra en 1791.

Puis, par mariage aux Bodet de la Fenestre en 1728 en la personne de Joseph Bodet (Baudet), chevalier, qui rendit l'hommage le 7. 5. 1728 de la seigneurie de la *Grand'Rhée* et qui blasonne « *d'azur à une épée d'argent posée en pal, et à la trangle de gueules en chef brochant sur le tout* » ou « *d'azur à une épée d'argent posée en pal, et à la fasce de gueule brochant sur le tout* ».



Ces Bodet, d'une famille noble du Bressuirais, possède déjà, la seigneurie et le château de la Fenestre (p/sse de Chanteloup en Deux-Sèvres) depuis plus de trois siècles. Son premier propriétaire semble avoir été vers 1480, Maurice Bodet également seigneur des Loges (St-Hilaire des Loges). René Bodet, son petit-fils, prit en 1592, le titre de « *noble et puissant seigneur de la Fenestre, des châteaux et forteresse de Tennesue et de Hérisson* ». Puis, François Bodet, qui avait combattu pour le roi aux côtés du comte de Parabère, gouverneur du Poitou, obtint, en 1624, le droit de doter son château d'un pont-levis.



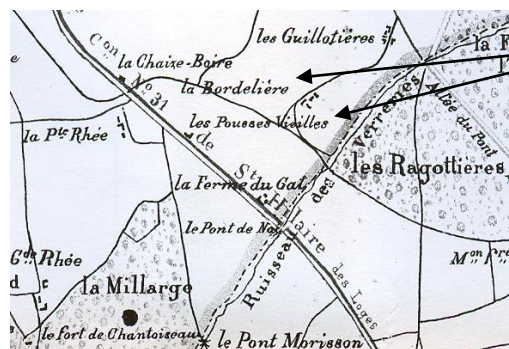
De ce qui fut le manoir de la Fenestre (p/sse de Chanteloup 79), propriété des Bodet de la Fenestre, seuls subsistent un bâtiment sans intérêt (avec un porche identique à celui du *Peu du Nay* p/sse de Mervent) et les vestiges d'une chapelle dont l'une des portes est presque intacte.

En 1787 il appartenait à M. Blancher de Brillac, à Fontenay, si toutefois l'avocat feudiste maréchal-des-logis du comte d'Artois, qui nous donne ce renseignement n'a pas écorché ce nom. De tous temps, la *Grand Rhée* a toujours eu des fermiers pour gérer, des laboureurs pour cultiver, . . .



Les officiers forestiers reprennent leur inspection. De la *Grand'Rhée*, ils se dirigent maintenant vers le Nord-Est, coupent le chemin de Vouvant à St-Hilaire des Loges (n° 31) et contrôlent les terres de :

« *La Demoiselle Daudeteau, demeurant à Fontenay, à cause de sa Mestairie de la Bordellerie paroisse de Vouvant possède un pasty (pâtis de la mare des cannes) avec un bois (Pousses Vieilles) et un pré (la Noue de la Bordellerie) y joignant et le long de la lisière des Ragotières du côté du levant » (la *Bordellerie* située entre la Chaize-Boire, en bordure de la route n° 31, et le ruisseau des Robinières que longe le triage des Ragotières).*

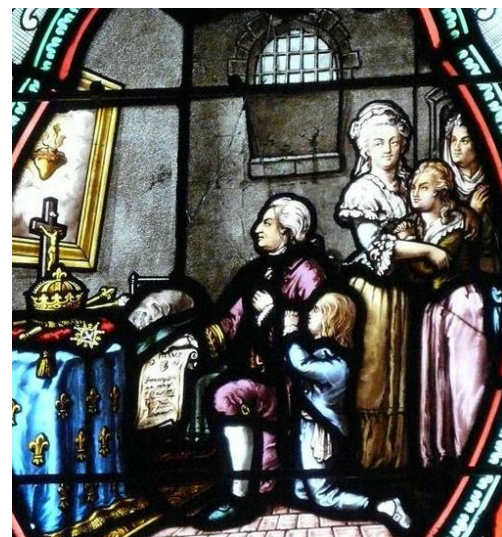


Plusieurs branches existent, naturellement, de cette famille catholique de la haute bourgeoisie, anciennement et honorablement connue dans le Bas-Poitou.

En 1654, Louis Daudeteau était prêtre curé de St-Cyr des Gats. Tandis que Charles Daudeteau, avocat au siège royal de Fontenay-le Comte, fit enregistrer en 1696 ses armoiries : « *d'argent à un chevron de gueules accompagné en chef de trois étoiles et en pointe d'un croissant, le tout de même* » avec pour supports « *deux lions passants* » (sic). Et, la devise de cette famille Daudeteau était « *Comme Dieu veut* ».



Il n'en fut pas toujours ainsi surtout au moment de la Révolution où l'on voit un de ses membres être commissaire de la (jeune) République Française Une et Indivisible et nommé par le Directoire. A ce titre, Charles Louis Daudeteau (qui, veuf de Rose Beurrey, se remarie le 7. 10. 1788 à Fontenay avec Marie Thérèse Bonnamy de Belle-Fontaine, fille de du Maître particulier des E. & F. de Fontenay) juge du Tribunal de Fontenay, perquisitionne, le 14. 1. 1794 à Fontenay, un domicile. Il en fait la visite au « *16 rue des Capucins* » afin d'apposer les scellés sur les titres, papiers, meubles et effets du cy-devant François Gabriel Brunet sieur de Montreuil emprisonné » dans les geôles de Fontenay et, de surcroît, dont le fils est émigré.



Le roi Louis XVI et sa famille en prison →

Période difficile où les prêtres étaient déportés, massacrés sauf s'ils acceptaient de prêter le serment à la République, ce qui aux yeux

de l'Eglise en faisait des fêlons.

P. 2118

Charles-Augustin Daudeteau (° 5. 6. 1742 à Fontenay, fils de Jean Charles, avocat, conseiller du Roy, échevin de la ville, et de Anne Marie Bourdeau ; il décède âgé, le 5. 8. 1815) fut de ceux-là !

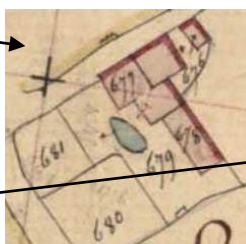


Il était, alors, curé de Saint-Nicolas (petite paroisse et église située au faubourg St-Nicolas à Fontenay, et dans laquelle avait été déposé le cœur et les entrailles du cardinal Charles de Bourbon mort à Fontenay en 1590. Elle a servi de magasin à fourrages depuis la Révolution de 1793 jusqu'en 1805, date où elle s'est écroulée en partie ; par la suite les pierres de ses ruines furent vendues. Elle se trouvait à l'emplacement, aujourd'hui, 25 rue St-Nicolas, où il y eut, il y a quelques décennies, l'Ecole St-Jean et maintenant la Maison

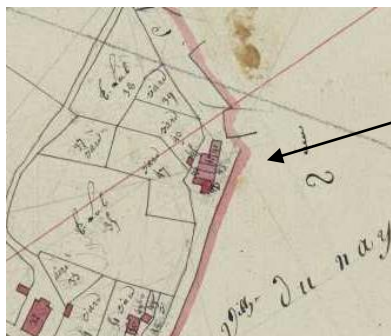
Paroissiale de St-Hilaire de Fontenay voir bull. n° 54 L'Eglise), notable, fut « *prêtre*

assermenté » en 1791.
Et, nos officiers forestiers repartent, toujours plus à l'Est, en direction de la « *Haute Forêt* », se rapprochant de la *Cornelière* (de Mervent et de Puy-de-Serre voir bull. n° 53) où :

« *Le Sieur Abbé Clisson demeurant à la Cornelière paroisse de Puidefaire (sic) possède un bois (C 3 Grand bois rond 1 h 92 a30), un pasty (section A 604 Champ du chemin du Bois Rond ou dit « chemin de la Chaignée » n° 29 en 1843) et un pré (Champ du Bois Rond du milieu) joignant la lisière des Ragottières du côté du Nord, un autre pasty (*



A 2 Champ du Petit Bois Rond) joignant le Gast, du côté du Nord, avec les ouches et jardins joignant la lisière de la Trimillière (terres : C 47 l'Ouche, C 37 jardin, C39 jardin et maison C 44 de la Gasse Marcas :) du côté du Nord, avec un autre pré (le Turgeot) joignant du même côté la dite lisière et attendu qu'il est soleil couchant nous nous sommes retirés en la ville de Vouvant ».



Le Sieur Abbé Clisson, de son prénom Jehan, est la 4^{ème} générations connue au domaine de la *Cornelière* (ci-dessus la propriété aujourd'hui démantelée et rasée) mais faisant toujours partie de la p/sse de Puy-de-Serre, et situé juste en face du château de la *Cornelière*, mais cette fois de la p/sse de Mervent. C'est une famille protestante qui blasonne : « *un écu hersé avec un franc canton chargé de trois coquilles* ».



Jehan Clisson, abbé, clerc tonsuré et chapelain pour un temps à Mervent, est le fils d'*Honorable Homme Pierre Clisson*, bourgeois aisé, dit *sieur de Laubretière* et Claude Cardin. Plusieurs membres de cette famille sont,

curieusement, inhumés au sein même de l'église de Mervent « *au milieu de la nef de notre église, à la gauche* ». La famille Clisson a, depuis des générations, des biens au *Nay*. Il en est fait mention lors de la vente d'une autre demeure : « *une maison à faix (grosse et grande maison style logis) consistant en chambre basse et haute sise au village du Nay, tenant par le devant au chemin qui conduit de la chapelle du Nay au Mareau des*

Ragottières (n° 23 en 1842 dit « *Chemin des Ragottières* » partant du *Calvaire du Nay* (aujourd'hui disparu) traversant le *trriage des Ragottières* jusqu'à la « *Mare aux cannes* » ou aujourd'hui du lavoir du *Nay* à la *Gasse Marcas*, devenu aujourd'hui rue du 17 août 1944), d'un côté à la maison de *Messire Clisson*, d'autre côté à la maison de *Gilles Malescot*, . . . » (acte du 15 février 1596 - dossier généalogie Gaschet + ADV série B1239). Cette famille va conserver, encore longtemps, des biens dans ce village ainsi (Maillaud T 6 notes Daguin Fonteny notaire Foussais), le « *7 mai 1746, Messire Jean Clisson, chapelain, demeurant en « sa maison de la Cornullière » paroisse de Puy-de-Serre, donnait à ferme*



pour neuf ans à Me Louis Daguin et Demoiselle Magdeleine Baron son épouse, demeurant au lieu de Culdebray, la « Maison des Marsillières (es) Cour du Nay » paroisse dudit Mervent ».

← La « *Maison des Marsillières (es) Cour du Nay* »

Les officiers forestiers ayant terminé l'inspection, du jour précédant, des bois privés, et les terres joutant la forêt royale, « *et attendu qu'il est soleil couchant nous nous sommes retirés en la ville de Vouvant* ».

Dans quelle auberge les officiers forestiers se sont-ils restaurés et passés la nuit ?

Et, l'inspection se poursuit le lendemain, toujours dans les parages de la « *Haute Forêt* », le samedi 4 juin 1735, où :

« *advenant, le lendemain 4^{ème} jour desdits mois et an que dessus, nous officiers, commis, greffier et gardes susdits nous nous sommes transportés en ladite forest de Vouvant au triage des Ragottières où estant nous avons remarqué que le Sieur Draud des Roussières (voir signature p. suivante et bull. n° Cul de Bray p.1340-41*

famille : Dessayvre) demeurant à Foussais possède un champ (**Champ des trois cormiers**) joignant la lisière **P. 2119** dudit triage (des **Ragottières**) du côté du Nord ».

Cette famille Draud (ou Drauld), anciennement protestante, est

originaire du Breuil-Barret et de St-Hilaire de Voust en Vendée, est alliée à plusieurs familles de Gâtine.



Anoblée en 1667, elle porte : « d'azur au chevron d'argent chargé de 7 mouchetures d'hermines, et accompagné de 3 étoiles d'or posées 2 et 1 ».

Parmi ceux de Foussais, il y avait Louis Draud « l'aîné » (+ av 1709), sieur de la Croizinière, qui était « *fermier du Prieuré de Foussais* » et fut même syndic de cette paroisse en 1718-19. Il avait épousé sa cousine germaine, Charlotte Draud. Ils eurent : Louis Draud « le jeune » (° v 1692 + 1. 10. 1744) et Charles Armand (° v 1697).



← **Prieuré** de Foussais et dessous, porte d'entrée

Leur père décédé en son domicile de la Fournière, les deux fils furent également « *fermier du Prieuré* ».

Charles Armand, alors « *fabriqueur en charge* » (est responsable des affaires, des revenus de l'église) de l'église de Foussay (sic), le 6 avril 1744, « *en présence et du consentement de Messire François Tardé, prêtre, curé de la dite église, baillait et concédait à Me Louis Draud (son frère), sieur de la Croisinière, demeurant à la Fournière psse dudit lieu, un emplacement sis dans la dite église, dans la grande nef, vis-à-*

vis de la chaire, où ledit Sieur de la Croisinière avait depuis peu de jours fait construire un banc à ses frais ». Ainsi, lors des offices religieux, la famille Draud se tenait à ce banc réservé pour eux.

Mais, six mois plus tard, M° Louis Draud *le jeune*, était inhumé dans l'église, preuve s'il en faut de la notoriété de cette famille (Maillaud T 11 notes Draud).

Mais, en 1735, au passage des officiers forestiers, Louis Draud « *le jeune* » était le propriétaire de la terre le « *Champ des trois cormiers* ». Précédemment, peu avant son décès, il eut des ennuis sérieux à propos de ses possessions sylvestres : le 15 décembre 1741 (ADV, Série B 1417), « *le Grand Maître Particulier de la Maîtrise de Fontenay, porte une sentence contre Louis Draud (« le jeune »), et le condamne à 800 livres d'amende et pareille somme de restitution pour avoir abattu six pieds cormiers (terme des Eaux & Forêts) et quatre paroies en forêt royale de Vouvant* » (Mervent-Vouvant ; le « *ped cornier* », et non pas l'arbre du cormier, mais un chêne, qui a grandi et grossi pendant des siècles, et conservé comme borne de limite. On le laisse à l'extrémité d'un arpentage ou d'une pièce de terre pour marquer sa limite).

Fenêtres à meneaux pignon Nord de **Cul-de-Bray** →

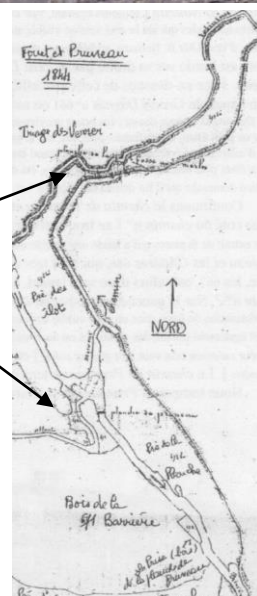
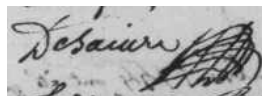
La fille de M° Louis Draud *le jeune*, Marie Charlotte épousera en 1747 François Desayvre (ci-contre signature), d'une famille anciennement protestante, lequel sera en 1750 « *fermier de Culdebray* ».

Et, les officiers forestiers continuent leur inspection se déplaçant un peu en-dessous du *trriage des Ragottières* et au-dessus du village du *Nay*, où :

« **Jean Pineau** demeurant au village du *Nay* (Cour du *Nay*) paroisse de Mervent

*possède trois pastys (nommés : la Rivolée, la Rouchère acheté en 1713, le **Champ Pineau** appelé en patois le « champ Pinai ») et un pré (**Champ du Pas des Noues**) joignant la lisière des Ragottières du côté du Nord, un autre pré (**Louche aux merles**), jardins (**Pré des îlots** en dessous et **Pré de la Planche de Pruneau** – encore en-dessous, où plus tard il y aura une passerelle démantelée lors de la mise en eau du barrage, ci-contre) et un moulin (**Pruneau**, alors en activité ; aujourd'hui tout cela est sous les eaux du barrage) joignant le triage du Parc du côté Nord ».*

← **Champ du Pas des Noues**



Cette famille Pineau, originaire de Foussais et probablement anciennement protestante, aura une longue lignée sur Mervent. D'alliance en alliance, elle va s'élever

progressivement.

P. 2120

Son père, Jean Pineau (décédé en 1731), était un « *riche laboureur et fermier de la Cour du Nay* » y demeurant, qui avait épousé en 1708, une fille d'un milieu plus élevé, Marguerite Daguin, fille de Jean, « *marchand et fermier de la seigneurie de Culdebray* ». Jean Pineau, père (avait) « *achète, le 20 novembre 1716* (Maillaud T 9 notes Pineau), à *divers consorts, pour 54 livres 2 sols un petit morceau de terre appelé « Louche aux merles »* (proche la rivière Mère au confluent du ruisseau des Robinières appelé aussi le Vent), *estant au fief et seigneurie de Mervent* » (dépendant des limites de Mervent).

L'Ancienne **passerelle de Pruneau** (sous l'eau) →

Me Jean Pineau est donc aussi naturellement marchand de bois et il apparaît comme un « *adjudicataire* » professionnel et rusé (sic). A Mervent (forêt), l'exploitation forestière bat son plein et les marchands qui obtiennent les marchés sont toujours des « *fermiers* », gérants, des biens d'un ou plusieurs maîtres nobles. Plus tard, il deviendra « *fermier de la Citardière* ».



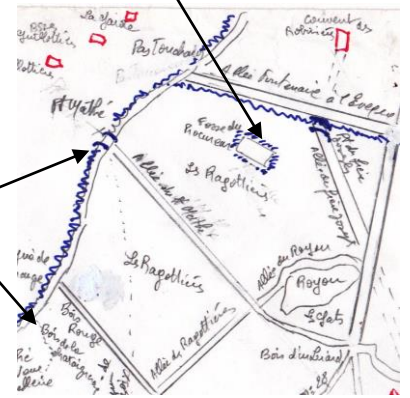
Et, nos officiers forestiers poursuivent leur périple d'inspection, où :

« *Le Sieur Laipineraye, demeurant à la Gibonnière (Guibonnière) paroisse de Puy de Serre, possède un bois (Bois du pont du Nay ou Bois de la Châtaigneraie) joignant la lisière des Ragotières du côté du levant avecq un autre bois taillis (Fosse du Procureur 300 à 350 ares) contenant environ sept arpans (1arpent = 50 ares) situés dans le milieu dudit triage des Ragotières et y joignant de toutes parts* ».

← Le **Pas du Pont Mathé**



Non loin, et pour accéder à la *Fosse du Procureur*, on pouvait prendre le chemin n° 23 (en 1843) dit « *Chemin des Ragotières* ». Il « *partait du calvaire du Nay, tendant au Pas Mathé (Pont Mathé), limite de Vouvant pour St-Maurice des Noues, traversant le triage des Ragotières, à la « mare aux cannes » ; « se termine au Pas du*



Pont Mathé, fait 1700 mètres sur 5 m. ».

La famille, comme beaucoup d'autres dans la région, était protestante, mais souvent confondue avec d'autres petites branches, était issue de la bourgeoisie. Pourtant, elle remonte à très loin.



Elle porte blason « *de sable à trois croix ancrée d'argent* » ou « *croix de gueules* ». Ces armoiries sont plus particulièrement celles de Pierre Sieur de la Briandière (Puy-de-Serre), logis situé pas très loin de la Guibonnière. Il les reçut en mai 1645, en considération des services par lui rendus à la guerre, tant au siège de la Rochelle et à l'île de Ré mais « *avec la charge de payer 150 livres d'aumônes et d'indemniser les habitants de la p/sse de Puy-de-Serre* ».

Mais, pourquoi ?

La branche de la Briandière (Bréjardière p/sse de Puy-de-Serre), donc



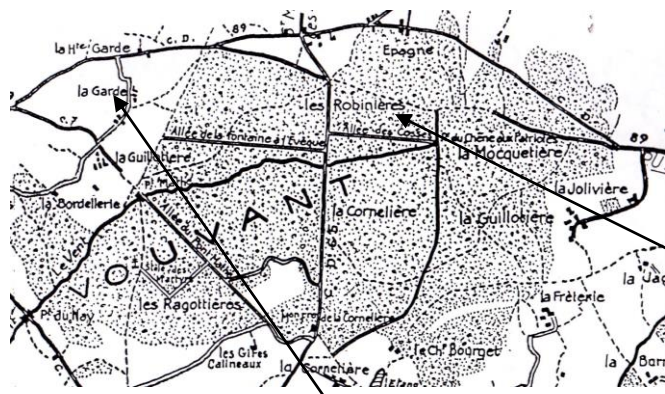
protestante, était représentée, elle, dans ces moments-là, par Pierre Bernardeau, écuyer, seigneur de la Briandière mais aussi *sieur de la Fenestre*, qui avait épousé Suzanne Drauld, native de Foussais, dont (entre autre), un fils, Louis Philippe.

L'autre lignée, de la Guibonnière (Gibonnière, Goubonnière p/sse de Puy-de-Serre), était, probablement, protestante également ! Elle est dite « *Bernardeau de L'Epinay* » ou parfois on parle du « *Sieur Laipineraye* ».

C'est celle-ci, qui, en l'occurrence, nous intéresse et, elle a à sa tête Louis Bernardeau dont le fils Louis Philippe (+ 1676) épousera sa cousine Suzanne Charlotte de Bullion . De ce couple naîtront plusieurs enfants et petits-enfants dont **Jacques Henri Bernardeau de Lespinay** (dit *Laipineraye* + 1762), qui servit au ban de 1758 convoqué à Fontenay, dans la 1^{ère} division de la 1^{ère} brigade de l'escadron de la Louherie.

Messire Jacques Henry Bernardeau, écuyer, sieur de L'epinay (ou L'épinay), avait épousé le 10. 7. 1736, à Mervent, Marie Madeleine Le Maignan (+ 1778) fille d'Alexis Le Maignan, propriétaire et seigneur de la Haute Clavelière et de St-Thomas. Marie Madeleine recevra St-Thomas dont son époux en rendra aveu jusqu'à son décès en 1762. Le couple vit à la Guibonnière (p/sse de Puy-de-Serre), où ils eurent pour enfants (entre autre)

Henri-Calixte, écuyer, seigneur de la Guibonnière y demeurant en 1787 date où cette famille est de **P. 2121** retour à Puy-de-Serre. Après le décès de son époux, *Dame Marie Magdeleine « Lemagnent »*, se fera appeler et signera « *la maignen veuve lepinay* » (sic). Leurs descendants garderont pendant encore longtemps des biens sur Mervent.



Dans les mêmes moments de l'inspection des parcelles privées jouxtant la forêt royale, un procès-verbal (série B 1268 folio 8) est dressé par Pierre Thomas Baille de Germon, à l'effet de constater si le seigneur Bernardeau de Lespinay a fait séparer ses domaines d'avec la dite forêt par bornes, fossés, conformément aux sommations du 11 octobre 1698 et encore 4 août 1735.

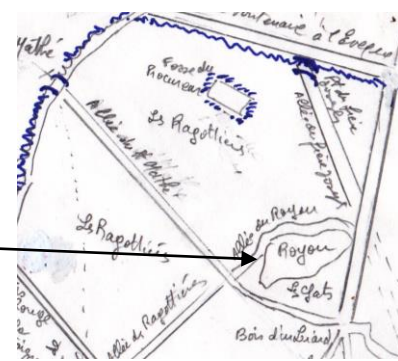
Maintenant, avançant toujours dans les mêmes parages, les officiers arrivent à une terre, où :

« Le nommé **Bavilaud** demeurant à Thouars à cause de sa mestairie de la Garde paroisse de Vouvant possède un pré (**pré du Couvent des Robinières**) joignant la lisière des **Petits Arpents** du côté du levant ».

Je ne sais rien sur ce personnage qui a, probablement, ses attaches sur Vouvant.

Et, nos officiers forestiers continuent leurs investigations toujours dans les mitoyennetés des mêmes lieux, où :

« Le **Sieur Jolly** de la Fraillerie, à Foussais, à cause de sa Maison de la **Cornelière** paroisse de Mervent possède un bois (**Bois Jolly** aujourd'hui en 4 parcelles) joignant la lisière des **Ragotières**, un autre bois (**Bois de la Tourtelière** aujourd'hui en 2 parcelles) et un pasty (**Champ du Bois Rond**) situé entre le triage des **Gasts** et celui des **Ragotières**, un autre bois (« bois taillis appelé le **Rogou** » ou **Royou** situé derrière l'actuelle Maison forestière de la **Cornelière**, composé de plusieurs parcelles : A 6 **Grand Royou** 1 are 89, A 7 **la Pointe du Royou** 0 are 92, A 8 le **Royou en Gâts** 5 ares 94) joignant le triage de la **Trimellière** du côté du Nord avecq un autre bois (**Bois de la Fosse d'Epanne**) situé entre les triages de la **Trimellière**, de la **Fausse Rue** et de la futaye de la **Mocquetière** et attendu que le soleil se couche nous sommes retiré au dit



Fontenay et remise à lundy pour continuer ».



Fontenay, un « *procès-verbal pour fait de chasse* » (A. D. V. série B 1275), contre le sieur Augustin Jolly de St-Picq (Nicolas + 1752 x Marie Poupard), frère du précédant, bourgeois de Fontenay, lequel a des bois proche de la forêt royale de Vouvant (Mervent), et plus particulièrement proche de la **Cornelière** (bull. n° 53 *La Cornelière*).

Et, suite à l'inspection des propriétés du sieur Jolly, la nuit tombait, comme le signale les officiers forestiers « *et attendu que le soleil se couche nous sommes retiré au dit Fontenay et remise à lundy pour continuer* ».

La dernière fois qu'ils étaient dans les parages pour contrôler les bois du sieur Abbé Clisson, demeurant à la **Cornelière** de Puy-de-Serre, ils avaient passé la nuit à Vouvant.



← **Bois d'un Liard**

Et, le lendemain, ils reprennent leur périple avançant toujours de plus en plus vers la Haute Forêt, où le :

« *lundi 6 juin et le lendemain sixième jour du mois et an, huit heures du matin, nous officiers et commis greffier et gardes susdits sommes transportés en la dite forest de Vouvant au triage des Ragotières où estant, nous avons remarqué que le **Sieur Sabouraud** demeurant à Nieul /l'Autize possède un bois (**Bois d'un Liard**) joignant la lisière dudit triage des Ragotières du côté Nord et celle du dit triage du Gast du côté du levant* ».

Ce Sieur Sabouraud, n'est autre qu'Etienne Daniel Sabouraud, fermier général de l'abbaye de **P. 2122** Nieul-sur-l'Autise, né vers 1699, décédé à Nieul-sur-l'Autise le 22 janvier 1766.

Une tradition transmise dans la famille veut que le premier Sabouraud soit venu d'Ecosse avec Marie Stuart et soit demeuré en Poitou. Le premier Sabouraud dont l'existence soit vraiment certaine était chirurgien-barbier qui fut attaché aux armées du Roi au siège de La Rochelle et ennobli (anobli) par Louis XIII pour ses bons services. De lui viennent les premières armes de la famille : « *trois canons en pal* ». Cette famille devient protestante au 19^{ème} siècle.



« *La sécularisation de l'abbaye de Nieul en 1715 permet aux Sabouraud, fermiers généraux, de devenir locataire des bâtiments et des terres avant que la vente des biens du clergé, devenus biens nationaux en 1791, leur offre la possibilité d'acheter l'abbaye* ».



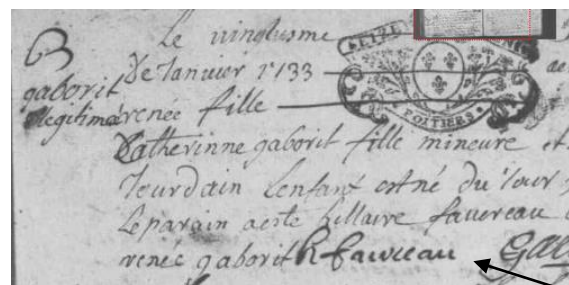
Les celliers de l'abbaye de Nieul seront transformés en caves au XIX^o siècle, par la famille Sabouraud alors propriétaire des lieux. Les ouvertures dans les murs de la galerie ouest du cloître, qui ressemblent à des meurtrières, constituent les aérations de ces

anciens celliers transformés.

Mais d'où leur vient ce « **bois d'un liard** » situé si loin de Nieul ? Tout simplement parce que son grand-père, Etienne avait épousé en 1699, Anne Baudon dont la mère n'était autre que Marie Jolly. Ce bien forestier, situé si loin de leur résidence habituelle, est tombé entre les mains de cette famille soit par mariage, soit par héritage.

Maintenant, nos officiers forestiers continuent contournant la *Cornelière* pour remonter encore plus haut vers le village du Gast mais cette fois situé paroisse de Puy-de-Serre, où :

« *Le nommé Favereau demeurant à Grenolleau paroisse de Sérigny possède un pâtre (La Noue Caillet) joignant le triage du Gast du côté du levant* ».



Hilaire Favereau est laboureur à charrue (ce qui pour cette époque est un bon niveau) à Sérigné, et vit auprès de son épouse avec de nombreux enfants dont certains travaillent avec lui. Il a aussi un domestique. Il demeure dans une métairie du village de Grinolleau, situé dans une pointe enserrée par la paroisse de Ste-Radegonde et celle de Bourneau.

Il sait signer « **H Favereau** » (ou Favreau). Il est souvent parrain, à Sérigné, ce qui est une preuve de notoriété au sein de ce village. Il décède après 1750. Et, au baptême d'une de ses filles, nommée Charlotte (1. 5. 1729) est marraine Delle Charlotte Drapron (dont la famille est apparentée avec Urbain Hay, marchand de tan à *Pierre-Blanche*). Cette terre, située loin de la paroisse de Sérigné, lui vient probablement de son épouse, Renée Gaborit, parente (sœur ou fille ?) avec M^{re} Gaborit Georges (+ 1710 à Mervent), sergent-garde de la forêt royale de Mervent, demeurant au *Nay* de la p/sse de Mervent et qui possédait des biens aux alentours.



Et, nos forestiers progressent toujours avançant graduellement vers le Nord-Est de la paroisse, contournant la futaie de la Mocquetière qui est la « réserve » royale, où :

« *Le Sieur Jacques Jobet notaire royal demeurant à Fontenay possède un bois (Bois des Noues Caillet) joignant la futaie de la Mocquetière du côté Nord (du côté de la Cornelière)* ».



Son père est François Jobert, sieur du Fougeroux, marié en 1^{ère} noce avec Marguerite Dupont, et remarié le 3. 10. 1690 avec Anne Jacqueline Regnaud.

← **Bois de la Mocquetière**

M^o Jacques Joubert (ou Jobert, Jobet), fils, est un riche notaire royal à Fontenay, qui fait l'aveu, uniquement, du « *fief de la Grande et de la Petite Pérure* » et jusqu'en 1739. Il avait épousé Elysabeth Dupont, avec qui il était probablement apparenté. C'est la famille Dupont de la Jonchère qui lui apporte ce « *fief de la Grande et de la Petite Pérure* ».

Après son décès, sa veuve faisait aveu le 8 juillet 1743, pour le *Fief de Perrure* et de 1769 à **P. 2123** 1776, c'est leur fille, Elyzabeth Jobert, qui décède vieille fille. En 1787, ce fief appartient à Biaille de Germon Procureur du Roy à la Maîtrise des Eaux et Forêts.

Nos officiers forestiers poursuivent leur inspection, toujours vers le Nord-Est de la paroisse, contournant la seigneurie de la *Cornelière*, esquivant la futaie de la *Mocquetière* et se rapprochant des limites de Puy-de-Serre, où :

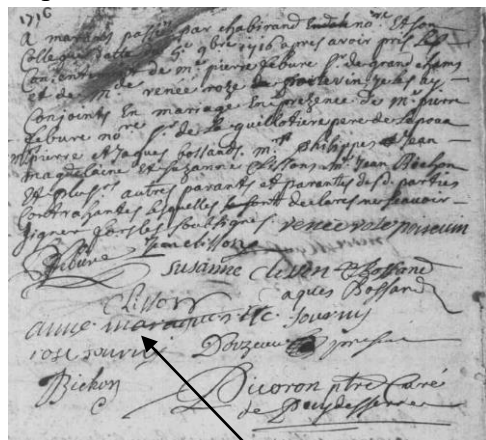
« La Veuve **Fenèvre** demeurant au village des *Guillottières* paroisse de Puy de Serre possède un bois taillis (**Bois Blanchet**), joignant la futaie de la *Mocquetière* du côté du levant, midi, et couchant ».

Ce bois provient de la famille Clisson (voir bull. n° 53) qui était propriétaire de la *Cornelière*, p/sse de Puy-de-Serre.

Fronton au-dessus de la porte du **logis des Clisson** côté **Puy-de-Serre** →



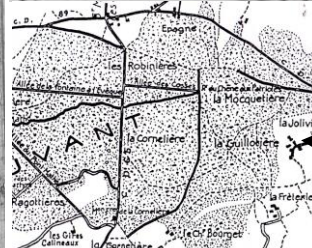
La veuve Feuvre (Fenèvre ou Feuvre) n'est autre que Mathurine Clisson (qui aurait pas loin de 90 ans et fille de Hiérosme et de Marguerite Potereau), qui avait épousé vers 1635, Jacques Fèvre (Feuneve ou Feuvre) fils de Jean Feuvre notaire royal et de *Dame Gabrielle Cardin*. D'autre part, *Messire Jehan Clisson*, cleric tonsuré, propriétaire encore en 1735 de nombreux bois et terres en limite de la forêt royale, était l'arrière petit-neveu de Mathurine Clisson. De plus, sa mère, Claude Cardin, était la sœur de *Dame Gabrielle Cardin*, la mère de l'époux de Mathurine. Les liens familiaux et les terres viennent des Clisson.



← **Mariage en 1716**



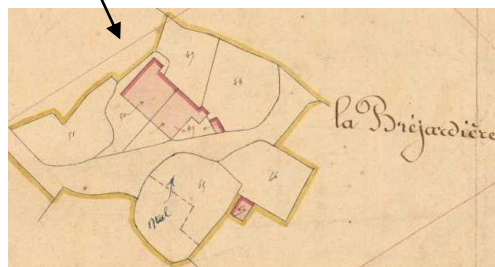
Le couple Clisson-Feuvre, aura (entre autre) un fils nommé Pierre dit *sieur des Guillottières*, hameau de Puy-de-Serre, et tout proche de la *Cornelière*. Lors du mariage en 1716, de son petit-fils, Pierre *sieur de Grand Champ* (avec Renée Roze Poitevin), aussi notaire royal, étaient présents avec plusieurs membres de la famille Clisson, d'abord le père du marié M^e Pierre Feuvre *sieur des Guillottières*, deux cousins germains M^{res} Pierre et Jacques Bossand, plus encore d'autres cousins du côté Clisson :



Magdeleine, Jean Clisson, cleric tonsuré, et Suzanne Clisson aussi cousins germains du marié. Tous signent l'acte.

Nos officiers forestiers poursuivent leur déplacement, toujours vers la même direction contournant la forêt royale au Nord-Est de notre paroisse, évitant la seigneurie de la *Cornelière*, esquivant aussi la futaie de la *Mocquetière* et se rapprochant des limites de Puy-de-Serre, où :

La Dame **Suzanne Drault** veuve du *Sieur Bernardeau Seigneur de la Briandière* demeurant à la *Briandière* paroisse de Puy de Serre possède un *pasty* (*pasty* du **Champ Bourget**) joignant la *futaie de la Mocquetière* du côté Nord ».



Dans le Bas-Poitou, la famille Bernardeau comprenait plusieurs branches dont celle de Louis *Sieur des Gasts* aussi dit *seigneur de Puy-de-Serre* vers 1618, et alors protestant, l'une des plus anciennes qui portait pour blason « *De sable à trois croix ancrées d'argent* » ou dit « *à trois croix de gueules* ».



← **La Briandière** (Puy-de-Serre)

La branche de la Briandière (ou Bréjardière p/sse de Puy-de-Serre), en la personne de Pierre, *sieur de la Briandière*, écuyer, *seigneur de la Briandière* mais aussi *sieur de la Fenestre* qui reçut, à titre posthume, en 1645 des lettres de noblesse en considération « *des services rendus à la guerre tant au siège de La Rochelle et de l'île de Ré* » (le siège de St-Martin de Ré en 1627 fut catastrophique) aux côtés des protestants.

Il porta alors pour blason : « *d'azur au chevron d'or, accompagné de deux étoiles en chef et d'un soleil en pointe, de même* ».

De plus, ce Pierre Bernardeau, fut l'ami de Paul de Vendée, protestant notoire.



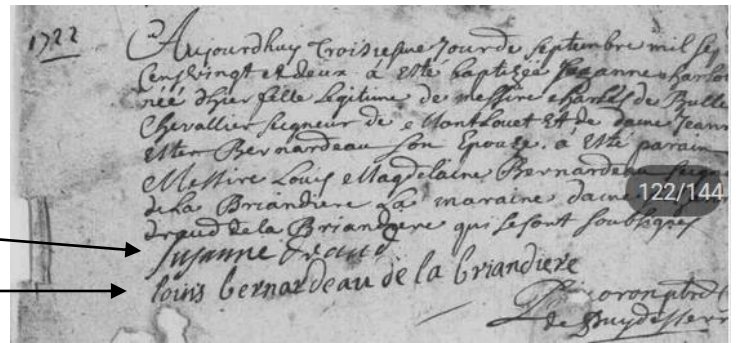
La Briandière, était un fief à basse justice, de la p/sse de Puy-de-Serre, qui depuis fort longtemps devait l'aveu. Ainsi, l'hommage qui avait été fait en 1405 par Jean de la Vergne passa ensuite en 1469 entre les mains de Olivier de Lassy, écuyer, puis en 1471 à Robin de Lassy, écuyer (frère de l'héritier), ensuite en 1477 à Jean de Lassy puis enfin en 1496 à François de Lassy.

Ce n'est qu'à partir de 1673, le 10 avril, que l'hommage fut rendu par *Damoiselle* Jeanne Bernardeau, *Dame* de la Ferté qui le fit au nom de Louis Bernardeau, écuyer, *Seigneur de la Briandière*, son frère, capitaine d'une compagnie d'Infanterie au Régiment de Louvigny, avec la procuration de ce dernier.

Il ne passera entre les mains de Pierre Bernardeau *sieur de Lespineraye* (époux de Susanne Drault, aussi d'une famille protestante de Foussais) qu'en 1698.

Signature en 1722 de **Susanne Draud** →

Puis en 1716 Suzanne Drault, sa veuve et tutrice de leurs enfants : Louis, qui signe aux côtés de sa mère en 1722 « *Louis Bernardeau de la Briandière* », et Jeanne-Esther, en rend l'aveu jusqu'en 1735, date du passage des officiers forestiers.

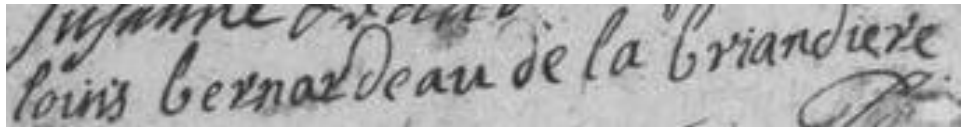


Enfin, en 1776 *Messire* Louis Philippe (fils) en rend l'aveu encore en 1787. En 1803 ce domaine de la Briandière appartient toujours à cette famille dont à Louis Philippe de la Briandière époux de Charlotte Susanne de Ballions.

Et nos officiers forestiers reprennent leur route. Ils inspectent maintenant, encore, des bois privés mais qui sont cette fois la propriété du fils de la veuve Bernardeau, Suzanne Draud, lequel possède aussi des biens dans les parages, où :

« *Le Sieur Bernardeau*

Louis Philippe, chevalier, Seigneur de la Briandière y



demeurant paroisse de Puy de Saire, possède un bois taillis (Bois de la Briandière) joignant le triage du Bois du Château de Puy de Serre du côté du midy ».

Mais, peu après le passage des officiers forestiers, en 1735, et suite à une ordonnance du maître particulier précitée du 8 mars 1738, il est à nouveau fait visite, le 20 mars 1738, des bois dépendant de la maison noble de la Briandière, paroisse de Puy-de-Serre, mais appartenant, à *Messire* Louis Bernardeau, fils de Suzanne Draud. Tout est-il en ordre autour de ces bois ?

Il semble que non puisque quelques années plus tard, le 8 avril 1755, il est fait un devis (A. D. Vendée B. 1404. Liasse) de la construction et autres ouvrages à faire « *pour clore les bois taillis du sieur Bernardeau de l'Espinay* », situés paroisses de Mervent, Puy-de-Serre et Vouvent, dont : « 205 toises de fossés à faire à neuf et 308 à recalcr, à 40 sous la toise, et 15 bornes de pierre, à 3 livres la borne » puis il est fait, le 9 avril 1755, un « *procès-verbal d'adjudication en faveur de Pierre Coutin, entrepreneur au bourg de l'Orbrie, moyennant 34 sous la toise et 50 sous la borne* » lequel est suivi de la réception de caution le 18 avril.

Le **prieuré de Bonneraye** (Puy-de-Serre) →

La visite, en 1735, des bois privés se poursuit, où :

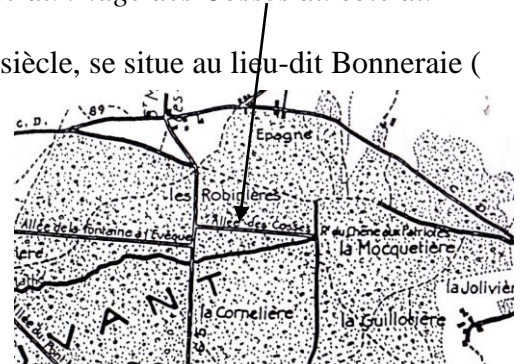
« *Le Sieur Prieur du prieuré de Bonnerayée* demeurant à l'abbaye d'Allonne paroisse d'Allonne possède les bois taillis dudit Prieuré de Bonneraye (**Bois de Bonneraye**) joignant la lisière du Bois du Château (de Puy-de-Serre) et celle du triage des Cosses du côté du midi ».



Ce monastère a été fondé par Aliénor d'Aquitaine au cours du XII^e siècle, se situe au lieu-dit Bonneraie (à 3 km à l'ouest du bourg de Puy-de-Serre). Les donations d'Aliénor sont confirmées par une charte de son fils Richard Cœur de Lion datée du 15 décembre 1195.

Le monastère de Bonneray est rattaché au prieuré des Bois d'Allonne en 1317 par le pape Jean XXII. Hélas, il est vendu en tant que bien national en 1791 et sera alors détruit partiellement au XIX^e siècle.

Les officiers continuent leur route, encore plus au Nord, en



« **Le Sieur de la Bastière** demeurant à Saint Jullien des Landes (paroisse de la Mothe-Achard 1735) à cause de sa mestairie des Pagnes (mestairie d'Espagne) paroisse de St Maurice des Noues possède un bois taillis (**Bois des Pannes**) joignant la lisière des Cosses du côté du midi ».

Le Sieur de la Bastière n'est autre que Jean-Baptiste Morisson de la Bastière de la paroisse de Saint Jullien des Landes (situé non loin de la Mothe-Achard).

Mais comment cette famille, extrêmement riche, et qui porte blason « de sable à trois rocs d'échiquier d'or, posés deux et un », avait-elle en sa possession cette grosse métairie située si loin de leur château où il demeure ?

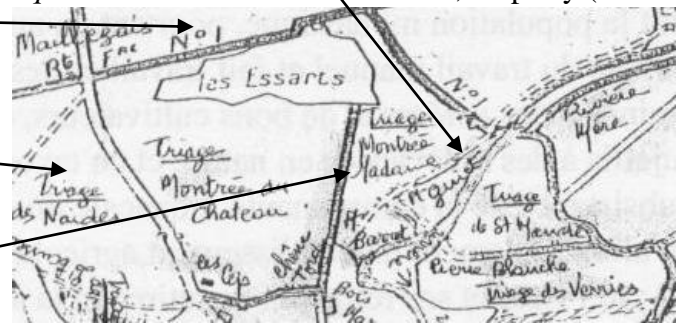


Il est l'un des descendants d'un clan écossais (Morisson), venu en France pour la Guerre de Cent Ans. Quelques Décennies après leur arrivée, la famille est considérée comme originaire du Poitou. Lorsque la Révolution éclata, la famille de la Bassetière, royaliste, était représentée par Henri, seigneur de la Bassetière, qui était un officier aux Chevaux-légers (régiment royal), et par ses sept fils, dont quatre étaient déjà au service de la France et du Roi. Mais elle fut contrainte d'émigrer au moment de la Révolution et leurs biens furent saisis et vendus. De plus, sept membres Morisson de la

Bastière s'engagèrent et quatre d'entre eux périrent aux combats contre les soldats de la République. Le vieux château de la Bassetière, berceau des Morisson, ne fut pas mieux traité que ses maîtres par les bandes républicaines ; deux fois, il fut livré aux flammes.

Après avoir contourné toute la *Haute Forêt*, jusqu'aux limites de St-Maurice des Noues, et encore plus au Nord celle de Vouvant, nos officiers forestiers retraversent maintenant la forêt royale pour inspecter une grosse seigneurie, proche du bourg de Mervent, qui est totalement cernée par la forêt du Roi, où :

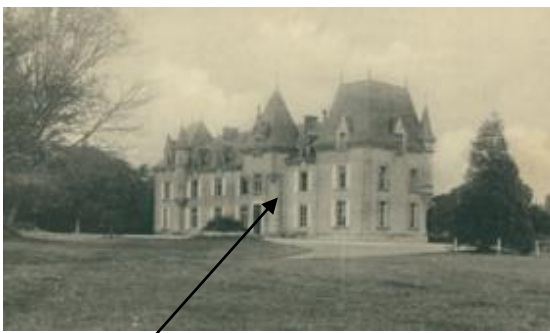
« **Le Sieur de Baumon-Pally** demeurant aux Essarts (ville située entre Chantonnay et les Herbiers) à cause de sa mestairie des Essarts paroisse de Mervent, possède un bois taillis nommé le **Bois Carré** (780 en 1844) joignant la lisière de Saint Mandé (triage n° 4) du côté du levant, et celle de **Petit Guiet** (triage n° 2) du côté du couchant, deux prés (779 **Pré du Bois Carré** et 769 **Pré de la Noue**) avecq (sic) les terres labourables joignant la lisière du **Pont Guyot** (Pont de Diet) du côté du couchant avecq ses autres terres labourables et, un pasty (785 dit le **Pâtis**) touchant la lisière de **Minières des Essarts** (triage n° 11) du côté du couchant, un autre bois appelé **Les Prévives** (**Bois des Prévères** 787 en 1844) joignant la lisière du **Petit Maillezais** (triage n° 12) et celles des **Naides** (triage n° 7 Nesdes de Gourdin) du côté du midi avecq les autres terres labourables et un petit bois (**bois de la Gîte Belain**) joignant la lisière de la **Montrée Madame** (triage n° 5) du côté du levant, qui sont tous les domaines et



héritages que nous avons remarqué estre aux rives de la dite forêt de Vouvant, et attendu qu'il est soleil à coucher nous avons remis à demain pour procéder à l'arpentement des lisières de la dite forest de Vouvant ».

Cette métairie, et ses terres, était jadis dite la *seigneurie des Essarts* p/sse de Mervent. En effet, elle était totalement entourée par la forêt royale et ne possédait qu'un unique chemin, venant du bourg, pour la desservir. Ce chemin existe toujours.

La tradition veut que ce soit des religieux qui essartèrent, ce petit coin



esseulé et entièrement entouré de forêt, pour y installer une exploitation agricole. Hélas, nous n'avons **P. 2126** aucun document qui mentionne leur présence.

On peut penser, sans crainte de se tromper, qu'il s'agirait des spirituels installés à Maillezaïs, puisque justement, tout proche (8 à 900 mètres) se trouve le lieu-dit le **Petit-Maillezaïs**. Beaucoup plus tard, ces exploitations agricoles seront concédées à des petits seigneurs et elles deviendront des seigneuries.

Le **bois (Bois des Prévères) et terres des Essarts** (et métairies), cités plus haut, se trouvent le long de l'Ancien chemin de Bourneau à Mervent, qui aujourd'hui arrive toujours au niveau du *Chêne Tord*. Nous n'avons aucun plan des lieux en 1810.

Les terres de cette ancienne seigneurie se composent, encore en 1844, de deux grosses bâtisses, autour d'une grande cour, lequel ensemble devait, jadis, être quasiment fermé, et d'une immense grange que nous évoquerons un peu plus loin : (de gauche à droite) **D 768 La Noue** (terre 1 h. 25 ares 30), **769 Pré de la Noue** (pâture 47 ares), **770 Champ du châtaignier** (terre 2 h 62 ares 10 où devait se trouver cet arbre), **771 l'Ouche** (terre ou jardin 30 ares 40), **772 le Verger** (jardin 43 ares 60), **773 le Champ de l'aire** (terre 50 ares 22, l'aire où jadis on battait au fléau les céréales), **774 le Petit Jardin** (6 ares 10, jouxte la seconde bâtisse, appelée la *maison de la Noue*, qui existe toujours bien qu'elle ait été très modifiée), **775 Maison, Bâtiment et cour des Essarts** (14 ares 70, en classe 1 pour un impôt de 3 Fr or 53, ce qui est énorme. En comparaison, le *Grand Logis de Chalandry*, au bourg, fait environ 12 ares 20 tandis le *logis de la Cornelière* ne fait que 12 ares 70 aussi en classe 1 et pour une somme de 3 Fr or 05). A quoi pouvait ressembler, alors, le *Logis des Essarts* ?

Ce qui est certain, lorsqu'on a l'habitude de traiter les plans de ces propriétés, c'est que cette seigneurie des *Essarts* à l'orée de la forêt royale, et surtout ses bâtiments, était beaucoup plus importante que ce que l'on peut le deviner aujourd'hui !



← Les **Essarts** : à gauche vers le *Pt-Prin*, à droite vers le bourg

Reprenons la description des parcelles : **776 le Pré de la Porte** (18 ares 22, on peut penser logiquement que l'entrée, alors, se faisait par-là, par un petit chemin d'exploitation toujours là, puisque de l'autre côté c'était la forêt royale qui ne permettait aucun accès homologué, ratifié et validé), **777 le champ du Sable** (20 ares 39, se trouve en contre-bas, assez proche du gros (alors) ruisseau qui descend à *Diet* ; en des temps très reculés en a-t-on extrait ? De plus, s'y trouve toujours dans le creux une mare importante ou réservoir d'eau ou même une ancienne extraction de minerai de fer), **778 le champ du Bois Carré** (15 ares 62), **779 le Pré du Bois Carré** (8 ares 08), **780 le Bois Carré** (bois taillis privé 1

hect 47 ares 20), **781 Champ de la Cayenne** (4 hect 0 ares 80 terre touchant le **croisement de la Cayenne des Essarts** d'où partent les chemins de *Diet*, de *Pierre Blanche*, et du *Chêne Tord* via le bourg), **782 le Petit Pré** (terre 74 ares 10), **783 Champ du Cormier** (terre de 4 hect 13 ares 80, incontestablement lorsque l'on trouve cette appellation, on trouve sur cette parcelle un arbre appelé *Cormier* qui indique une limite avec la forêt), **784 le Petit Champ** (pâtis pour les bestiaux 70 ares 40), **785 le Pâtis** (terre 2 hect 38 ares 40), **786 le Champ Souplet** (terre 70 ares 10), **787 Bois des Prévères** (bois taillis privés 11 hect 0 are 70 ; il se trouve, aujourd'hui, de l'autre côté de la route D 999 qui fait face à l'actuelle Auberge de la Forêt).



← La **fontaine des Essarts** : parcelle 777

Au début du XVII^{ème} siècle, précédemment, la seigneurie des *Essarts* semble avoir appartenue à la famille Gobin comme le montre les actes suivants : le 20 octobre 1604 (3 E 37/270 Etude F 3 E 37) Notaire Jehan Robert) : Jacques Gobin, sieur de la Vaudurand, demeurant à Poitiers et présent à Fontenay-le-Comte, afferme pour trois ans à Pierre Meriot, laboureur à charrue, demeurant à la *métairie des Essarts* paroisse de Mervent, ladite métairie.

Le 23 mai 1616 (3 E 37/288), Marguerite Gobin (probablement sœur de Jacques Gobin, sieur de la Vaudurand), demeurant à Poitiers, veuve de François Dreux, écuyer sieur de Montrollet,

pair et échevin de Poitiers, afferme pour cinq ans à Nicolas Bertaud, sieur de la Chopinière, demeurant à Fontenay, la maison et métairie des **Essarts** à Mervent (qui est certainement encore sous-affermée à des cultivateurs).

D'autres tenanciers vont suivre : le 15 décembre 1653 (Maillaud T 6 notes Claveau), René Petrau (Pestrault), marchand, et Marie Claveau sa femme demeurant au village des **Essarts** paroisse de Mairevent (sic), se faisaient donation mutuelle (Baron not Vouant) et précédemment, Marie Claveau (mariée v 1635 avec René Pestrault, qui était fournier = boulanger à Fontenay, où « le 19 juillet 1639, Marie Claveau, détenue au lit malade, faisait son testament » (Baudon not Fontenay) ; elle était décédée av 1677, René Pestrault, remarié avec une fille Hay, était maintenant au *Logis de Pierre Blanche*, p/sse de Mervent, situé à quelques centaines de mètres, où est installé sa sœur Hélène.

Puis beaucoup plus tard, en 1735 date de l'arpentage, la métairie des **Essarts** paroisse de Mervent,

appartient à *Messire* de Beaumont-Pally et, pour le sûr les bois en dépendant, encore le 21 mars 1738. **P. 2127**



Mais comment la famille de *Messire* de Beaumont-Pally a-t-elle pu entrer en possession de la *seigneurie des Essarts*, paroisse de Mervent ?

Ce *Messire* de Beaumont-Pally n'est autre que Louis Samuel (+ 1738) époux de Louise Henriette de la Bussière (+ 1737). Il aura pour fils Louis Jacob de Lespinay de Briord, écuyer, seigneur de la Vrignonnière et la Ruffelière, puis de Beaumont Pally (dont il porte le titre) du chef de sa femme. Il est né en la ville des Essarts le 30 juillet 1697 et avait épousé par contrat du 7 juillet 1726 (Beauchet-Filleau) et au château du Pally, Marie Elisabeth des Nouhes, fille de René Thomas des Nouhes, chevalier, seigneur de Beaumont et du Pally, chevalier de St-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, et d'Hélène Jeanne Bocquier ; il décède à la Ruffelière et est inhumé en l'église St-Philbert de Bouaine le 14 janvier 1764.

Restes du vieux **château de Beaumont-Pally** →

Cette famille a été maintenue dans sa noblesse, le 31 octobre 1668, par la chambre de réformation de Bretagne. Elle blasonnait : « *D'argent, à trois épines arrachées de sinople, posées 2 et 1* ».

Cette famille de Lespinay, dont la filiation remonte aux

ancêtres du trésorier de Bretagne, Jean de Lespinay, est originaire de Plessé en Bretagne. Elle s'est installée en Bas-Poitou au XVII^e siècle.

Le **Château du Pally** →

En 1500, l'ancien château de Beaumont-Pally appartenait à la famille des Nouhes (René Thomas des Nouhes, chevalier, seigneur de Beaumont et du Pally), et plus tard, par mariage à la famille de Lespinay, en la personne de Louis Jacob dont les bois et terres sont

contrôlés par les officiers forestiers.



Cette famille est réellement très riche. Le fils de Louis Gabriel, nommé Samuel Alexis, se fit construire en 1784, un magnifique Hôtel dit depuis « *Hôtel de Beaumont-Pally* » (ou « *Hôtel du Puits-Lavau* »), ← situé dans le quartier du Puits-la-Vau (18 rue Goupilleau), à Fontenay-le-Comte. Il ne profita guère de cette belle résidence car il décède en 1791 pendant la tourmente révolutionnaire. Cependant, après tous ces tragiques évènements : l'émigration et la confiscation de leurs biens, Armand François de Lespinay de Beaumont, son fils (ci-contre en médaillon) reprit possession de cette belle demeure où il décédera le 8. 4. 1846, âgé de 91 ans. Il avait épousé sa cousine, Henriette Marie de



Lespinay, fille de Louis Gabriel, décédé en 1793 à Dol-de-Bretagne pendant les guerres de Vendée.

Cette famille royaliste va payer un lourd tribut à la cause de l'Armée des Princes : un autre de ses descendants trouvera la mort, auprès du fameux général Mr de Charrette lorsque celui-ci fut arrêté dans les bois de la Chabotterie, tandis que quatre fils de Louis Gabriel Lespinay de Beaumont-Pally, dit aussi *Baron des Essarts* (la ville où il était né en 1697), naturellement royalistes, trouvèrent la mort pendant les affrontements contre les Républicains.

Pendant la tourmente révolutionnaire, est fermier des *Essarts* et voiturier, y demeurant, Joseph Boutin (époux de Marie Michot ; en 1751 leur fille Marie a pour parrain François Charron, **garde forêt**) dit aussi parfois « *Jean* ». Mais, Jean Boutin y est déjà signalé dès 1768 et est présent en 1778, lors de la Nomination et présentation de la chapelle (autel) de St-Joseph desservie dans l'église de Mervent. Mais qui est-il donc ? Il est issu d'une famille de 14 enfants, d'un milieu assez modeste et, n'est que, peu de temps, « *fermier de la seigneurie des Essarts* » (très grosse métairie qui appartenait, alors, à Mr de Beaumont-Pally) et, de plus, il évoluait également dans le négoce du bois (voir bull. n° 18 *Marie-Jeanne* p. 281). Il était le petit-fils d'Hilaire Boutin, garde de la forêt, impliqué en 1735 dans un énorme scandale de « *vols de bois organisés en forêt de Mervent* » (voir bull. n° 54 L'Eglise).

Représentant de la République →



Dès le début de la Révolution (1790), il est nommé **procureur** de la commune de Mervent et **P. 2128** élu dans les mêmes conditions que le maire. Il représente (alors et jusqu'en fin 1792) le roi au conseil général de la commune, mais aussi les contribuables dont il est leur avocat d'office dans les affaires contentieuses et fait aussi fonction d'accusateur public devant le bureau municipal siégeant comme tribunal de simple police surtout il est chargé de défendre les intérêts communaux.

Quel pouvoir surtout en pareille époque ! A l'instar du maire du moment et des officiers municipaux (élus pour 2 ans), il ne pouvait qu'être un « *républicain fermement convaincu* », pour ne pas dire acharné, voire dangereux ! Mais, sa « *bonne fortune* » ne dure pas longtemps, car il décède en 1801 alors qu'il n'a que 36 ans et où il est dit tout simplement bûcheron !

Après la Révolution, en 1810, le domaine des *Essards*, appartient à un nommé Duchaigne, propriétaire à Luçon. Mais, peut-être, n'était-il qu'un « *prête-nom* », ce qui était une pratique assez courante pour sauver certains biens d'aristocrates !

L'ancien **Logis des Essarts** →

En tous cas, en 1845, la « *Maison des Essarts* » (D 768 à 787 plan 1844 avec 2 grosses métairies dont la 775 la *Métairie des Essarts*, et la *Métairie de la Noue*, avec en plus une grande grange plus une dizaine de parcelles d'exploitation ; le tout faisant 25 hectares) **P GPS** 46° 31' 54'' N - 0° 47' 06 '' W – appartient à la famille de Suyrot en la personne de Charles Marie de Suyrot (x 1816 Pauline Michelle de La Roche-St-André) propriétaire au Mazeau (St-Michel-le-Clouc).



Cette grande grange, toujours visible, a une charpente remarquable dite « *charpente bordelaise* ». Selon Mr Jacques Chauvin, compagnon du tour de France, renseignements fournis en mars 2013, « *les vieilles charpentes de Vendée que l'on trouve disséminées dans notre région, sont faites toutes sur le même style, de la même école ; le pourquoi de ces charpentes avec leurs jambettes cintrées (photo ci-dessous, de chaque côté). Sur le plan technique elles n'apportent rien pour la solidité de la ferme (charpente), c'est seulement un motif décoratif rappelant le plein cintre. Dans les temps anciens, la voûte céleste était un signe important pour les chrétiens. Elle était peinte représentant le ciel avec des étoiles, des nuages, quelque fois Dieu le Père, les anges. Elle était très mystique. La voûte en plein cintre en pierre partait d'un encorbellement mouluré d'un quart de rond. Nos vieilles charpentes reposent également sur une sablière moulurée qui rappelle cet encorbellement. Qui en était à l'origine ? Le charpentier qui a créé ce modèle ? Cela remonte à très loin, après les incendies, les guerres de religion et autres. On a refait ces charpentes toujours dans le même style, mais au cours des siècles les décorations se sont simplifiées pour disparaître complètement ainsi que les jambettes cintrées* ».



Mais poursuit Mr Chauvin à propos de cette charpente « *Personnellement, je pencherai pour une école de religieux (peut-être ceux qui ont créé les Essarts), une création bénédictine, beaucoup d'église avait ce genre de charpente qui était apparente, riche de certaines décorations, la complexité des rosaces. A cette époque les bénédictins dont on dit « qu'ils étaient la lumière de l'Occident » étudiaient et travaillaient ; il y eut des moines constructeurs célèbres. Le Père Soubise, bénédictin est l'un des grands maîtres des Compagnons charpentiers du Devoir. Ils auraient très bien pu être les inventeurs de ce style, mais tout cela reste à démontrer, ce qui doit être bien difficile, en ce qui concerne l'appellation « charpente bordelaise ».* On sait que les Bordelais étaient réputés bons charpentiers, mais cela n'est pas une preuve suffisante pour justifier cette appellation.

En 1776, les *Demoiselles Aimée* (19 ans en 1881) et *Julie* (Marthe 15 ans en 1881) **Suyrot**, ainsi que Mr Charles Joseph de Suyrot, chevalier, (leur père, 58 ans en 1881) assistent à Mervent, à un mariage entre Barraud et Sagot, en présence également de Poupeau prieur et curé de Bourneau, de Pinocheau curé de Mervent. **L'Auberge de la Forêt** : parcelles D 775 →

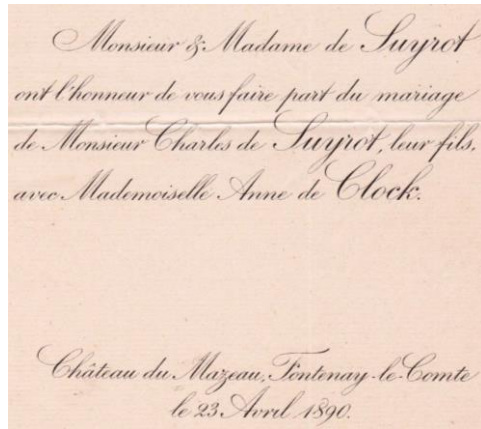
La famille de Suyrot semble avoir, encore en 1874, quelques attaches (biens immobiliers : métairie, terres) à Mervent puisqu'elle participe à l'achat d'une cloche pour l'église de Mervent « *Don de Mr de Suyrot du Mazeau, de St-Michel-le-Clouc 200 Frs or* » (400 E).

Ce dernier, Charles Etienne de Suyrot (° 1859 Nantes + 1940 à St-Michel, fils du précédent, époux de Marie Adélaïde de la Bartille ° + 1908 St-Michel



), est un riche propriétaire de St-Michel-le-Clouc.

P. 2129



Une des branches de cette famille blasonne « *Gironné d'argent et de gueules, les girons d'argent 1 et 4 chargés chacun de trois pals de gueules ; les girons 2 et 3 chargés de trois fascés de gueules* » (dans l'église de St-Michel-le-Cloucq, ont été exécuté bien après 1816, des vitraux offerts par la famille Suyrot du Mazeau, en la personne de Charles Marie et son épouse Pauline de La Roche-Saint-André, et qui portent leur blason : Suyrot à gauche et La Roche St-André à droite).

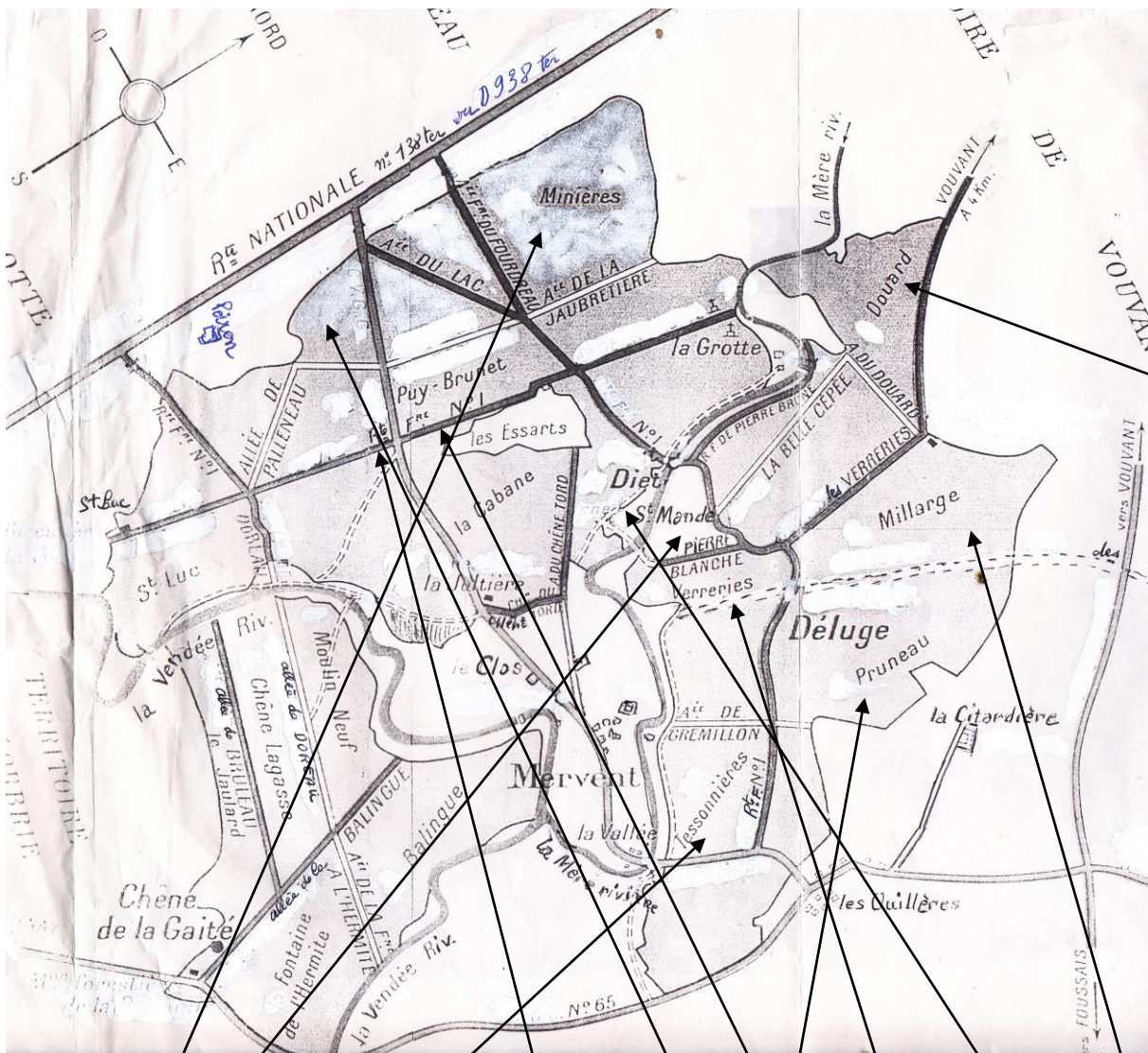


En tous cas, ce seront des fermiers qui exploitent ce domaine.

Un drame horrible aux *Essarts*, le 13. 6. 1877, le nommé Sauveur Drillaud, 79 ans, « a été trouvé dans un champ tué par un taureau », il était l'époux de Marie Fradin.

Au village des « *Essarts* », en 1900, la D 774 « *maison du Petit Jardin* » classe 4, a été vendue à Charles de Castellan à Québriac (Ile et Vilaine). En 1905, la D 768, la « *maison de la Noue* » des *Essarts* appartient à Drillaud Félicité tandis que dans la D 775, on ouvre une auberge aux *Essarts*.

Donc, nos officiers forestiers en ont fini avec l'inspection des lisières des bois privés et du contrôle de leurs propriétaires. Maintenant, ils vont vérifier un à un les triages (ci-dessous) de la forêt afin de voir si leurs périmètres n'ont pas été déplacés et leurs surfaces respectées.



Arpentage des lisières dans les 42 triages (1^{ère} partie) : 1 de Puy-Brunet, 2 le Petit Guyet (7 juin 1735), 3 le Petit-Barot, 4 Saint-Mandé, 5 la Montrée-Madame, 6 la Montrée-du-Château (8 juin), 7 les Naidés, 8 la Gite-Belin, 9 les Hautes Minières, 10 les Minières-du-Poiron (appelée aussi les *Basses Minières*), 11 les Minières-des-Essarts (ou *Minières Brûlées* 10 juin), 12 le Petit-Maillezais, 13 la Remigère, 14 le Bois-Blanc, 15 la Cabane, 16 Leuly, 17 les Écossais, 18 l'Écusseau (11 juin), 19 Pellegasche, 20 le Chail, 21 Peuron, 22 le Moulin-Neuf, 23 les Garennes, 24 les Tessonnières, 25 le Parc (14 juin), 26 le Pruneau, 27 les Verries (20 juin), 28 la Millarge,

29 le Doüard (21 juin), 30 la Charière, 31 les Sansoudayées, 32 le Bois-Mainguet (22 juin), 33 la P. 2130 Trappe, 34 les Ragotières, 35 le Gast (23 juin), 36 la Trimillière, 37 Fausse-Rue, 38 les Vieux-Arpents, 39 les Rejets (28 juin), 40 le Bois-du-Château, 41 les Cosses, 42 les Petits-Arpents (30 juin), ces dernières en Haute Forêt.



Pour une meilleure compréhension de leur parcours, je vais traiter maintenant les triages qui se trouvent près des propriétés privés dont nous avons parlé plus haut et que les officiers forestiers ont parcouru une semaine plus tôt.

Ils mesurent donc les terrains sylvestres appartenant au Roi : 1 arpent = 50 ares, 1 chesnée = 50 m², 1 perche = 34, 18 m². Ce que l'on remarquera, c'est que certains triages sont très petits pour ne pas dire qu'ils sont minuscules et guère plus grands qu'un jardin.

Voici la localisation et, pour comparaison, la surface des dits triages :

6^{ème} jour le mardi 7 juin 1735

« Et advenant le septième jour de juin mil sept cent trente-cinq à 7 h du matin, nous **Alexis Léon Bonnet**, Seigneur de la Richardière, Conseiller du Roy, **Maître particulier** de la Maîtrise des Eaux et Forêts de Fontenay le Comte ».

Joseph Simon Scimars Sieur de Boinizeau Conseiller du Roy et son **Procureur** au Siège Royale de la dite Maîtrise.

Jean Baptiste Nicolas Savary, Conseiller du Roy et son **lieutenant**.

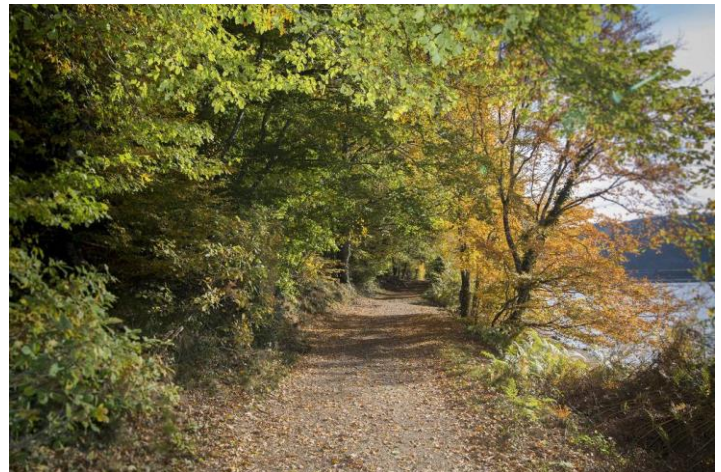
Jean Louis Palliot, Sieur de Plessy (Vouvant, en place depuis le 23.10.1730) Conseiller du Roy et son **garde-marteau** au siège de la dite Maîtrise (domaine de Vouvant).

Jean Baptiste Letard commis de Maître Pierre Berton, **greffier** en chef de la dite Maîtrise.

Maître **Paul Berton** arpenteur d'icelle (sic).

Chemin en bordure de **Pruneau** →

En 1735, avait donc eu lieu du 31 mai au 8 juillet (A. D. Vendée série B. 1348 dont 31 feuillets), l'arpentage général de la forêt de Vouvent, fait par les officiers de la maîtrise de Fontenay, conformément à l'arrêt du



Conseil d'État du 19 avril dernier. Il a donc été fait la désignation des propriétaires riverains et des domaines que chacun d'eux possède aux rives de la dite forêt du 31 mai au 6 juin 1735 pour ceux-ci (feuillets de 1 à 7).

Mais, avant d'attaquer cet arpentage, voyons un peu en quoi il consistait et surtout comment se faisait le martelage qui délimitait les fameux triages grâce aux poteaux de repères.

L'ordonnance de François I^{er} de mars



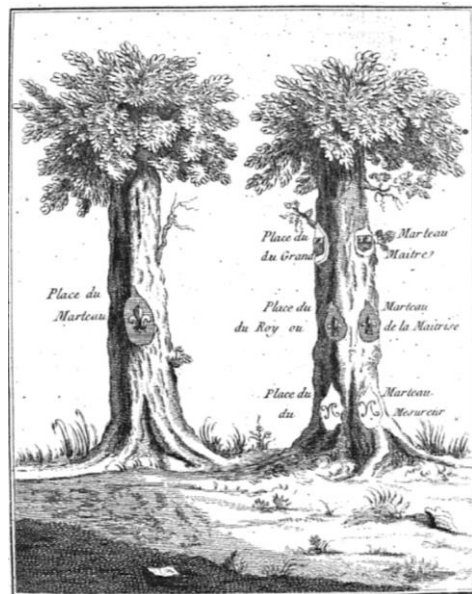
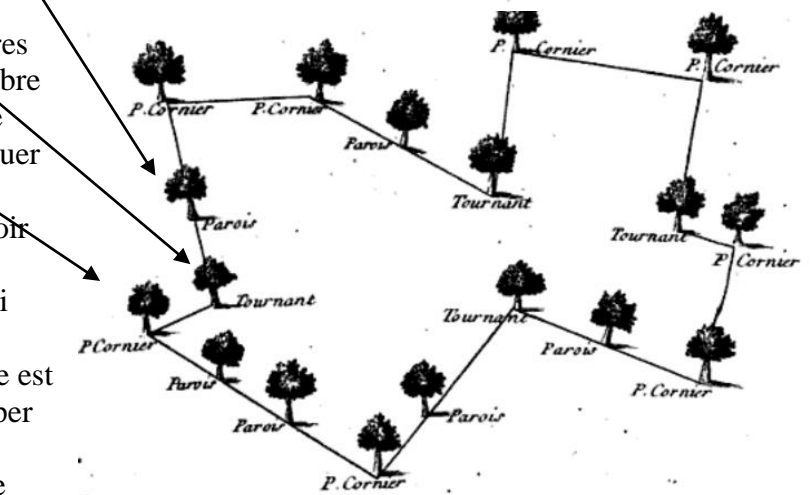
1516 (article 3) avait prescrit aux grands-maîtres, gruyers, de marquer de leur marteau, chacun en sa garde et gruerie, les baliveaux propres à porter du gland et en nombre suffisant pour repeupler les coupes, ainsi que les « *pieds-corniers* » qui devaient être aussi marqués du marteau de l'arpenteur. **P. 2131**

Les arbres à marteler sont de plusieurs sortes : certains servaient à délimiter une coupe, ce sont les « *pieds-corniers* », les « *tournans* » et les « *parois* » ; d'autres sont les « *baliveaux* », modernes et anciens.

Tous ces arbres doivent être ainsi réservés ; les derniers sont marqués pour être abattus soit dans les coupes d'amélioration et de régénération, soit dans les coupes en délivrance de bois aux usagers.

Il y a donc deux sortes de martelage : l'un s'applique aux arbres réservés dans une coupe assise : on peut l'appeler « *martelage en réserve* » ; l'autre, au contraire, s'applique aux arbres entrant dans une vente : une fois déterminé le nombre d'arbres mis en vente, on fait un premier martelage appelé « *martelage d'assiette* » : il consiste à marquer l'arbre du marteau royal près de terre, et à faire un mètre plus haut un « *flachi* » (sic) destiné à recevoir un numéro.

Figure, en laquelle est Designée la scituation des Pieds Corniers, Tournaux, & Parois,



Celui qui devient adjudicataire est tenu de couper l'arbre de manière à ce

que l'empreinte du marteau (ci-contre) reste sur chaque souche, et de laisser les pièces abattues jusqu'à ce qu'elles soient vérifiées. Cette vérification se fait par les employés de l'administration qui mettent à chacune de ces pièces l'empreinte d'un marteau. Cette seconde opération s'appelle « *martelage en délivrance* ». Dès lors les adjudicataires peuvent vidanger la coupe (règlement particulier de l'ancienne maîtrise de Quillan, conservation de Toulouse, 29 octobre 1754).



Il apparaît qu'existent déjà au début du XVIe siècle plusieurs types de marteaux : le marteau royal, les marteaux particuliers des agents, le marteau des arpenteurs, le marteau des adjudicataires et le marteau des

agents de la marine.

La « *méthode du tire et aire* » était une des caractéristiques de la vieille sylviculture française ; le régime de tire et aire, l'aménagement des futaies consistait à établir, en commençant par les parties les plus âgées, des coupes annuelles de contenances égales et en nombre égal à celui des années de la révolution d'exploitation de la forêt; la reproduction s'opérait par l'ensemencement (Du mesurage des ventes Article III - Du martelage et balivage des ventes. Article IV - par Louis de Froidour).

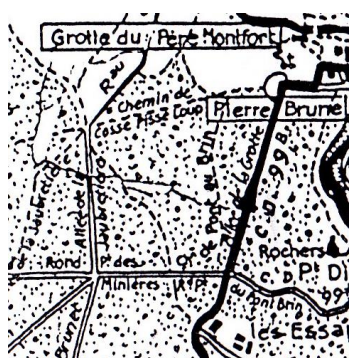
Officier Forestier en 1803 ➔

Un « *chantemerle* » (en langage paysan ou forestier), peut signifier un arbre coupé à 1,50 m de haut pour représenter la limite d'une parcelle de bois par rapport à la parcelle voisine. Lors des coupes de bois, les bûcherons ont pour habitude de laisser des « *chantemerles* » pour marquer les différentes limites

d'une parcelle de terrain (De l'occitan : « lieu où chante le merle »).

Reprenons l'arpentage (voir A.D.V. série B 1348) et voici les surfaces des triages (du n° 1 à n° 22) et l'endroit où ils se trouvent (voir plans ci-après) :

1 le Puy Brunet, 304 ares 50 (voir p. 2129, l'un des plus grands), se situe en partie sur le plateau où se trouve la Grotte et le Calvaire du Père de Montfort, et puis à la droite du Croisement du Pont-Prin, portion forestière qui descend à droite,



le long de la *fontaine du Cerisier* puis du ruisseau du même nom, jusqu'à la rivière *Mère* et à gauche en **P. 2132** bordure de l'actuelle D 99 b.

2 le Petit Guyet, 62 ares 50 (grand comme un petit jardin voir p. 2129), se situe, côté Nord, en-dessous du *Puy-Brunet*, de l'actuelle D 99 b, et du ruisseau qui se jette au pied de l'actuel *Pont de Diet*, puis à l'Est, délimité par la rivière *Mère*, et enfin au Sud, il fait en partie limite à la seigneurie des *Essarts*.

3 le Petit-Barrot, 23 ares 50 (voir p. 2129 grand comme un très petit jardin), se situe, à la suite du *Petit-Guyet*, entre la forêt et la rivière *Mère*, et derrière lui il y a le *St-Mandé*.

4 le Saint-Mandé, 148 ares (grand comme un petit jardin voir p. 2129), se situe au-dessus des hameaux de *Pierre-Blanche* (le 1^{er} triage après le *Chêne-Tord*) et celui de *Diet* qui le suit encore au-dessus.

5 la Montrée-Madame, 74 ares (grand comme un très petit jardin), se situe vraiment au lieu-dit le *Chêne-Tord*, sur des terres plates, aujourd'hui, totalement déboisées appelées le *Petit* et le *Grand Chêne-Tord*.

6 la Montrée-du-Château, 150 ares (grand comme un petit jardin voir p. 2129), se situe en limite du précédent entre le *Chêne-Tord* (où se trouvait l'ancien terrain de camping) jusqu'aux terres plates de la *Jolitière* (l'actuel restaurant, ses dépendances et les terres aux alentours), englobant également les *Ceps* où se trouve l'actuelle *Maison forestière de la Jolitière* (qui était l'extrémité de ce triage), puis il longe un peu la D 99 (qui bien sûr n'existait pas alors puisque ce n'était, autrefois, qu'un chemin vicinal) et domine une partie, du côté du midi, le *Triage des Naidés*, aux côtes très pentus qui surplombent le village de *Gourdin*.

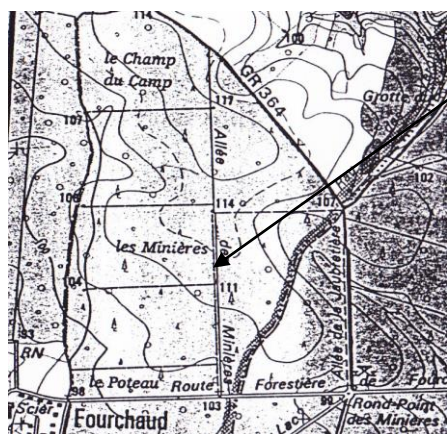
7 les Naidés, 298,50 ares (étendu comme un très grand jardin), se situe entre *Gourdin* et le *Petit-Maillezais*.

Carrefour du Pt-Prin (au fond Rte de Fourchaud) ➔

8 la Gîte-Belin, 190 ares (grand comme un petit jardin), situé en haut de la forêt ayant à sa droite le triage du *Puy-Brunet* avec son plateau de la *Grotte* et, à sa gauche, les *Hautes Minières* qui s'allongent en direction des bois (privés) de Bourneau et notamment vers Fourchaud.

9 les Hautes Minières, 530 ares (est le 3^{ème} des plus grands), se situe au Nord et s'allongent en direction des bois (privés) de Bourneau et notamment vers Fourchaud.

10 les Minières-du-Poiron (appelées aussi les *Basses*



Minières), **344 ares** (comme un jardin assez grand), se situe en dessous des *Hautes Minières*, s'allongeant le long du

« *chemin de Baguenard à Fontenay* » (aujourd'hui, la D 938 ter).

11 les Minières-des-Essarts (ou *Minières Brûlées*), **133 ares** (grand comme un petit jardin), se situe à l'angle gauche du *Croisement du Pont-Prin* et faisant face au Logis des *Essarts* (Auberge des *Essarts*, aujourd'hui, sur le bord de la D 99 b).

12 le Petit-Maillezais, 240 ares 30 (grand comme un jardin), se situe dans l'angle supérieur droit du carrefour du *Petit-Maillezais* et remonte jusqu'au bois du logis des *Essarts* (où se trouve, justement, une cabane forestière installée récemment année 1980-90).

13 la Remigère, 48, 50 ares (grand comme un très petit jardin), se situe entre le *Pt-Maillezais* et la grande route de Fontenay, dans les bois à gauche et allant jusqu'aux *Minières du Poiron* et du château du même nom. On y trouvait la *mare de la Remigère* (aujourd'hui disparue).

14 le Bois-Blanc, 280 ares 50 (grand comme un jardin), se situe à gauche du croisement du *Pt-Maillezais* et tendant à aller vers le lieu-dit *St-Luc*.

15 la Cabane, 281 ares (grand comme un jardin), se situe à la droite du triage du *Petit-Maillezais* et se prolonge jusqu'à la *Jolitière*

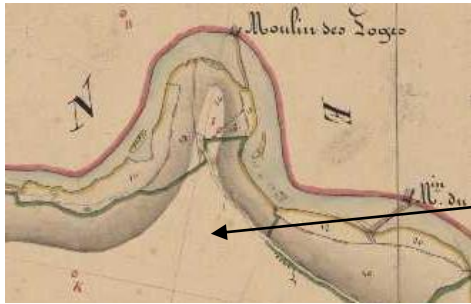
16 Leuly, 88 ares 50 (grand comme un très petit jardin), se situe juste après *Gourdin* en allant vers *Doreau* et en-dessous des *Naidés*.

17 les Écossais, 27 ares (grand comme un très petit jardin), se situe au-



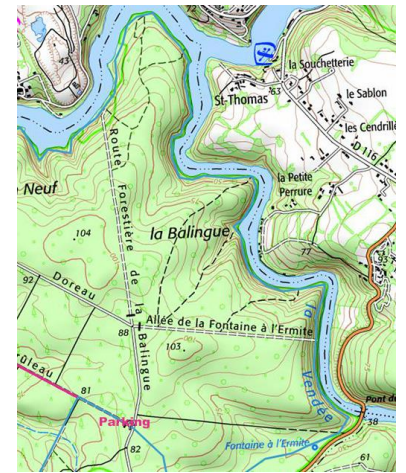
delà de *Gourdin* à aller sur le bourg et le long des terres des *Loges*.

18 l'Écusseau, 631 ares (est le 2^{ème} parmi les plus grand), se situe de l'autre côté de la rivière *Vendée*, depuis *St-Thomas*, le long de *Gazeau* et le *pont de Perrure* puis jouxtant les bois de *St-Michel le Clouc* (en direction du *moulin de Vendée*), englobant le *tènement de la Fontaine à l'Ermit* et les alentours de la *Balingue*.



19 Pellegasche, 198 ares (grand comme un petit jardin), se situe à partir de la limite de la *Balingue* et à aller jusqu'au *Jaulard*.

20 le Chail, 272, 50 ares (grand comme un jardin), se situe en face des *Loges*, de l'autre côté de la rivière, rive gauche.



21 Peuron, 160, 50 ares (grand comme un petit jardin), se situe en face de *Gourdin*, moulin qui suit et sur la rive droite.

22 le Moulin-Neuf, 106, 50 ares (grand comme un petit jardin), se situe en face du moulin du même nom.

Reprenons, maintenant l'examen développé, un à un, des triages eux-mêmes :

1^{er} triage : le Puy Brunet - 6^{ème} jour le mardi 7 juin 1735

Surface (6 arpents = 300 ares + 9 chesnées 1/3 = 450 m²), total = **304 ares 50**

Les officiers, dont l'arpenteur, ont démarré à la lisière de *Diet* et plus exactement au ras de l'actuel *Pont de Diet*, puis remontant le bord de la rivière

Mère, ils ont continués jusqu'au hameau de *Pierre-Brune* (aux terres de Catherine Tabarit, la Vve Guyot), puis jusqu'aux terres de la *Jaubretière* (voir plus haut).



Delà (marchant dans le sens inverse des aiguilles d'une montre), ils se sont dirigés le long du triage des *HautesMinières*, descendant alors jusqu'au *Pont-Prin*, puis ils descendirent le long d'un tracé (qui deviendra la Route Forestière n° 1 puis la D 99 a) limitrophe de la partie Nord des *Essarts* et suivant le ruisseau qui se jette au gué de *Diet*, puis de la lisière du triage du *Petit-Guiet*, pour enfin rejoindre leur point de départ.



Sur cette partie très haute du *Puy-Brunet* (ce qui lui a donné son nom puisque

puy = hauteur et *Brunet* = noir) se trouve le Calvaire du Père de Montfort et, en-dessous, sa *Grotte* (on peut féliciter les officiers actuels de l'ONF, d'y avoir installé un accès exceptionnel ainsi que des tables en bois pour les visiteurs de ce site).



Cet immense plateau, assez plat, qui est une merveille forestière, a encore en bordure de fossé une **borne** de pierre qui nous rappelle ces temps

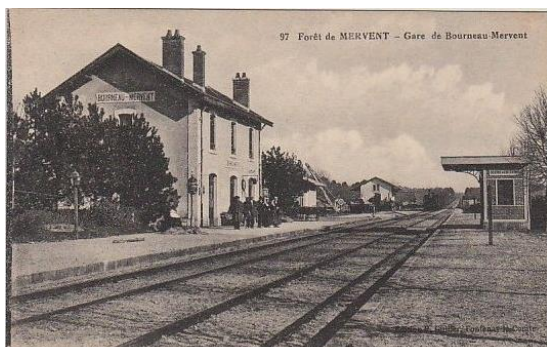
anciens.

Le Plateau du Puy-Brunet (ou de la Grotte) ➔

Jadis, les pèlerins venaient en foule participer aux cérémonies religieuses qui se déroulaient sur ce plateau, mais surtout en-dessous, à la *Grotte*.

Ils arrivaient en masse à la gare de *Fourchaud* (*Bourneau*) empruntant une petite sente appelée, le « *chemin des pèlerins* ». A l'entrée du plateau, plusieurs petits commerces leurs permettaient de manger ou d'acheter des objets religieux ou des souvenirs (voir bull. n° 28 et 29 *Pierre-Brune*).

Aujourd'hui, les touristes arrivent avec leurs véhicules et leurs pique-niques.



Et, « *Advenant le septième jour de juin mil sept cent trente-cinq à 7 h du matin (heure solaire et pour nous, aujourd’hui, 5 heure du matin), nous Alexis Léon Bonnet, Seigneur de la Richardière, Conseiller du Roy, Maître particulier de la Maîtrise des Eaux et Forêts de Fontenay le Comte* » etc. .

« étant arrivé à la lisière du triage du **Puy Brunet**, ledit Sieur Berton arpenteur a commencé à arpenter ladite lisière au coin du pré du **moulin Guiet** jusqu’à la rivière **Mère** le long dudit pré et a mesuré 14 chesnées sur un quart de large, de ladite rivière **Mère** et suivant la même lisière le long des bois, terres et près de **Pierre-Brune** jusqu’et reprenant la dite rivière ledit arpenteur a mesuré 73 chesnées sur 1 de large, de cet endroit suivant ladite lisière le long du Pré de la Grignonnière jusqu’aux terres de la **Jaubretière** ledit arpenteur a mesuré 12 chesnées sur trois quart de large, et dudit lieu le long des dites terres jusqu’au bois de la **Jaubretière** il a mesuré 42 chesnées sur un trois quart de longs (= 1 chesnée $\frac{3}{4}$) et le long desdits bois jusqu’au triage des **Hautes Minières** ledit arpenteur a mesuré 105 chesnées sur un trois quart de large où estant nous avons marqué sept parois (« parroi » en vieux français = grosse pierre) qui se font face pour séparer ladite lisière de (7 poteaux ou bornes) celle des **Hautes Minières**, et desdits parois à suivre le triage des **Hautes Minières** et les **Minières des Essarts** ainsi que . . ? . . . parois (poteau, borne) sont marqués jusqu’au triage du **Petit Guiet**, le dit arpenteur a mesuré 110 chesnées sur 1 chesnées $\frac{2}{3}$ de large et de là, le long du triage du **Petit Guiet** allant du midi au levant jusque où nous avons commencé en traversant la lisière du **Petit Guiet** qui est séparée par deux parois ledit arpenteur a mesuré 125 chesnées sur deux tiers de large et par la supputation que ledit arpenteur a faite (sic) les lisières du dit triage du **Puy Brunet** contient 6 arpents (6 arpent x 50 a = 300 ares) plus 9 chesnées $\frac{1}{3}$ (9 chesnée x 50 m² = 4 ares 50 total 304 ares 50) ».

Route D 99b ou « Route de la Grotte » ➔

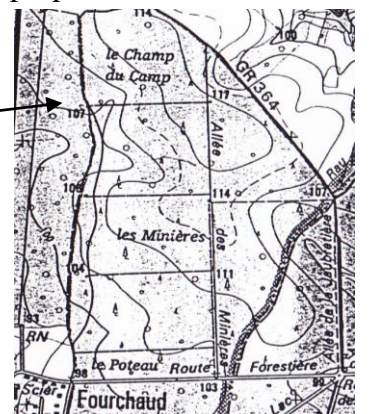
L’arpent est la 1^{ère} mesure de surface la plus souvent citée et fait 50 ares tandis que la *Chesnée*, courante lors de l’arpentage, est une unité de mesure (établie en 1668), plus complexe et donne une dimension de 50 m². Pour cela on se sert d’une chaîne en corde travaillée puis trempée dans de la cire fondue pour la protéger afin d’éviter qu’elle ne rétrécisse lors d’humidité ou de gelée blanche. Elle est formée de plusieurs petits chaînons. Mais, cette pratique de la *Chesnée* est pour nous, aujourd’hui, très complexe.

Nous avons vu (plus haut) le hameau de **Pierre-Brune** ses habitations et leurs propriétaires.



Non loin du **Bois de la Jaubretière**, de ceux de **Bourneau** et proche de **Fourchaud** (dont nous avons parlé plus haut), et du **Triage des Minières**, se trouve un très grand champ appelé seulement depuis 1793, le « **Champ du camp** ».

En effet, selon la tradition orale, après avoir traversé la forêt de Baguenard, une partie de l’Armée Catholique et Royale, se dirigeant (le 13 ou 14 mai 1793) vers Fontenay, y monta un camp pour la nuit d’où son nom connu encore aujourd’hui.



Donc, après avoir visité ce premier triage, les officiers forestiers vont attaquer le second, toujours partant des terres du **moulin de Guiet**, en aval de l’actuel **Pont de Diet** (ci-contre à gauche).

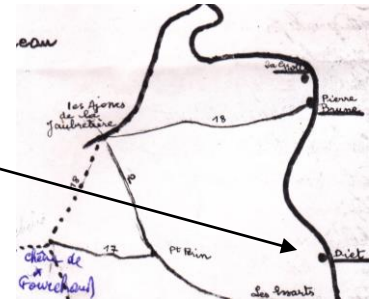


2^{ème} triage : le **Petit Guiet** - 6^{ème} jour le mardi 7 juin 1735

Surface (1 arpen $\frac{1}{4}$ = 50 ares + 12 ares 50) = **62 ares 50**

(grand comme un petit jardin ; **Guiet** pourrait venir d’un nom d’origine germanique **Guy** « *Wid* » qui veut dire *bois* mais aussi peut évoquer un gué -voir bull. n° 25 le moulin de Diet).

Il se situe, côté Nord, en-dessous du **Puy-Brunet** et de l’actuelle **D 99 b**, et du ruisseau qui se jette au pied de l’actuel **Pont de Diet** (construit en 1863 – voir bull. n° 10 les Ponts) puis à l’Est, est délimité par la rivière **Mère** et, enfin au Sud, il fait en partie limite à la seigneurie des **Essarts**.

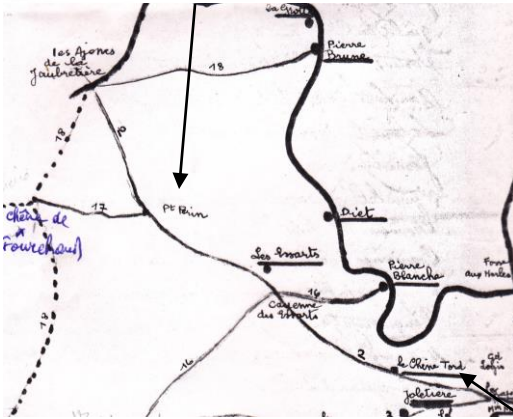




← Le carrefour du Pont-Prin

P. 2135

Ce gué a permis de traverser le ruisseau (qui prend sa source dans les *Minières* parcelles 34 et 36) qui se jette, en aval du *Pont de Diet* construit en 1863 pour desservir la route forestière n° 1, et qui coule depuis le lieu-dit le **Pont-Prin**, recevant également les eaux de la *Fontaine du Cerisier* ; les coteaux au-dessus des habitations du village de Diet, s'étirent en pente assez forte ou par paliers jusqu'en lisière du Triage du **Petit-Guiet** ; d'ailleurs ces degrés portent un nom bien spécifique : *épaulée* ou *poulée*.



Du bourg, pour se rendre à *Diet*, (voir bull. n° 25 *Diet*) il fallait emprunter, selon le plan de 1825, une partie du chemin n° 2 et seulement qu'à partir du bourg et, ce, jusqu'à la « *Cayenne des Essarts* », puis là, il fallait abandonner le n° 2 pour poursuivre à droite par le n° 16 qui, en pente, se terminait à *Pierre-Blanche*.

← Plan des chemins en 1825

Ensuite, on poursuivait par un sentier en bordure de la rivière *Mère*, jusqu'à *Diet* d'un côté ou encore de l'autre jusqu'à *Pierre-Brune*, le dernier village sur la paroisse de Mervent. Passé ce

hameau, c'est Vouvant.

Chemin de **Diet** à **Pierre-Brune** →

Et, selon le plan de 1848, il fallait emprunter à partir du bourg, au lieu-dit le *calvaire de la Chapelle*, le n° 69 qui passe au *Chêne-Tord*, bifurquer à droite sitôt ce lieu-dit par un chemin très accidenté le n° 91 jusqu'à un carrefour appelé la « *Croisée du Gros Chêne de la Cayenne des Essarts* ». De là, à droite, on rejoignait *Pierre-Blanche* ou alors on poursuivait jusqu'au village et au gué de *Diet* qui permettait par un chemin toujours en bordure de rivière de rejoindre *Pierre-Brune*, dernier hameau avant la limite de la



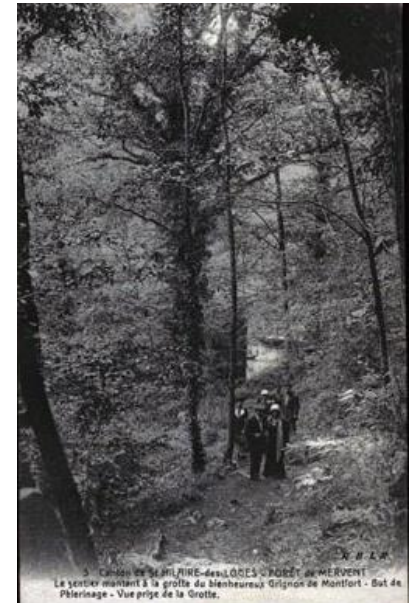
commune de Mervent et celle de Vouvant.

← Le Logis de Diet (ci-dessous les autre habitations)

Le triage du *Petit-Guiet* était ainsi décrit par les officiers forestiers :

« *De la dite lisière nous nous sommes transportés à la lisière du **Petit Guiet** que ledit arpenteur a commencé à arpenter par le coin du pré du moulin de Guiet du costé du couchant ou sont marqués les parois (borne) qui séparent la dite lisière*

*de celle du triage du **Puy Brunet** et suivant icelle (sic) jusqu'à la lisière du triage du **Petit-St Mandé** du Nord au midi, ledit arpenteur a mesuré dix chesnées sur un quart de large, et avons séparé la dite lisière du **Petit-St Mandé** par trois parois (bornes) et dedits parois à suivre le triage du **Petit St Mandé** jusqu'au **Bois des Essarts**, ledit arpenteur a mesuré 50 chesnées sur une et demi de large, et avons séparé ladite lisière (sic) de celle du triage de **St Mandé** par 8 parois qui se font face des dits parois en suivant la même lisière, le long des terres et bois des **Essarts** jusqu'aux **Minières des Essarts** où nous avons marqué 3 parois pour séparer ladite de celle des **Minières des Essarts** ledit arpenteur a mesuré 110 chesnées sur demy quart (de chesnée) de large et des dits parois jusqu'à ceux qui font la séparation des lisières du **Puy Prunet** et du **Petit Guiet** ledit arpenteur a mesuré 15 chesnées sur deux ¼ de large, et par la supputation (= calcul fait) que ledit arpenteur a faite des lisières du **Petit Guiet** contiennent 1 arpent ¼ plus 9*



chesnées 1/3 (chesnée 50 m²= 450 m²) » *et attendu qu'il est soleil couché, remis à demain* ».

P. 2136

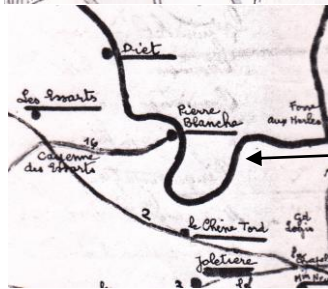
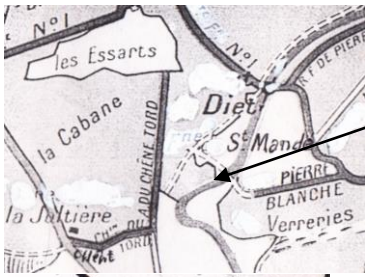
Après avoir inspecté ce premier triage, et que la nuit tombe, les officiers forestiers poursuivront le second tènement le lendemain. Le triage suivant est encastré entre la forêt et la rivière *Mère*.

3^{ème} triage : le **Petit Barrot** - **7^{ème} jour** le mercredi 8 juin 1735

(47 chesnées = **23 ares 50** (même pas un arpent 50 ares)

Le triage du *Petit Barrot* (grand comme un très petit jardin ; évoque une limite, une barrière ou palissade dès le celtique), se situe, à la suite du *Petit-Guiet*, entre la forêt et la rivière *Mère*, et derrière lui il y a le *St-Mandé*.

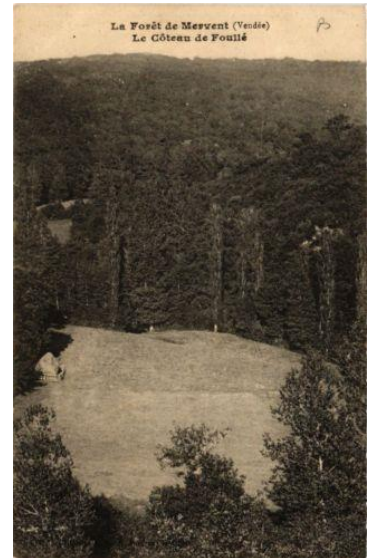
Ce triage se situe au-dessus des terres de *Pierre-Blanche* (voir bull. n° 30) ; il est séparé de celui de *St-Mandé* par un chemin (n° 16) appelé « *chemin de Pierre-Blanche* » qui partait au *Pt-Maillezais* passant par la « *Cayenne des Essarts* » (cayenne = fossé, chemin creux), au lieu-dit



la « *Croisée du gros chêne de la Cayenne des Essarts* » qui, justement, est au croisement de deux chemins (le n° 2 et le n° 16 en 1825) et se dirigeait alors vers *Pierre-Blanche*, entre (la limite) du *Triage de St-Mandé* où se trouve la fontaine du même nom et celui du *Petit-Barrot* (non loin de *Foulet* et du coteau de *Foullé* aujourd'hui en partie sous les eaux du barrage).

Le coteau de Foulet ➔

« *et advenant le lendemain huitième jour desdits mois et an nous officiers commis greffiers, arpenteur et gardes susdits nous nous sommes transportés à la lisière du Petit-Barrot* (en-dessous le *Chêne-Tord*) *que ledit arpenteur a commencé à mesurer au coin qui joint la Montrée du Château du côté du couchant où nous avons marqué quatre parois (4 bornes) pour la séparation de la dite lisière, au levant jusqu'à la rivière Mère le long du bois (bois Marceau) de la Damoiselle Magnan* (Marie-Madeleine Le Maignan épouse de M. Bernardeau de l'Espinau, qui possède aussi *St-Thomas*) *ledit arpenteur a mesuré 21 chesnées, sur demy quart (de chesnée) de large et de*



ladite rivière le long du pré (707 pré de la Prise de la Fontaine de Pierre-Blanche) et bois (692 bois de la Prise de Pierre-Blanche) du Sieur Du Bois (Jean Hay Sieur du Bois époux de Madeleine Moreau, domicilié à *Pierre-Blanche*) *jusqu'à la lisière du triage de St Mandé qui est séparé par 7 parois (bornes) de celle du Petit Barrot ledit*

arpenteur a mesuré 44 chesnées sur un quart (de chesnées) de large, et de la dite lisière jusqu'au triage de la Montrée du château le long dudit triage de St Mandé,

ledit arpenteur a mesuré 13 chesnées sur une (chesnée) demy (= 1/2 chesnée) de large, et avons marqué trois parois qui se font face, et de la Montrée du Château et de là jusqu'ou nous avons commencé l'arpenteur a mesuré dix huit chesnées sur une et demye de large et par la supputation (calcul) qu'en a fait ledit arpenteur les lisières du Pont Barrot contiennent 47 chesnées. Ensuite nous nous sommes transportés à la lisière du Petit-St-Mandé ».

Et, nos officiers poursuivent leur inspection toujours dans les parages.

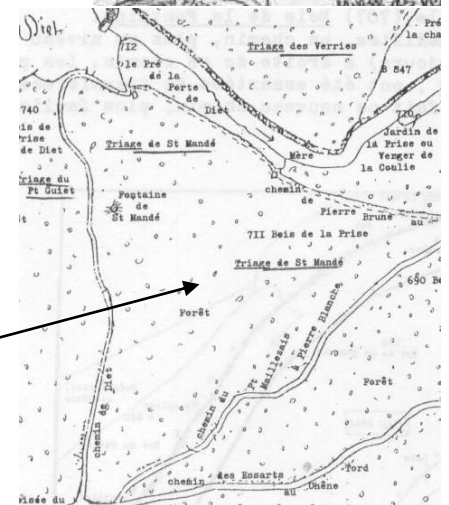
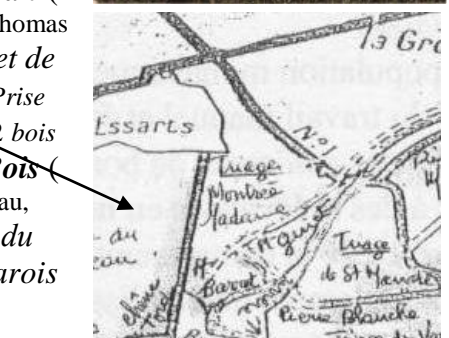
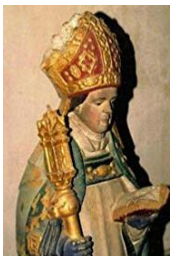
4^{ème} triage : le **Petit St-Mandé** - **7^{ème} jour** le mercredi 8 juin 1735

(2 arpents x 50 a = 100 a + 96 chesnées x 0 a 50 = 48 a) = **148 ares**

(voir page précédente le plan avec sa fontaine à gauche : à travers les époques, les gaulois l'utilisèrent pour

des fêtes rituelles de purification, les romains firent de même et enfin les chrétiens au VI^{ème} l'associèrent à Mandé, saint guérisseur qui est invoqué principalement contre les fièvres et les serpents).

Ce triage est à cheval sur les terres du *moulin de Diet* et du *moulin de Pierre-Blanche*. Mais en réalité au-dessus des hameaux



de *Pierre-Blanche* (le 1^é après le *Chêne-Tord*) et celui de *Diet* qui le suit.

Pour y parvenir, et venant du bourg, on emprunte le parcours dit « *chemin de Pierre-Brune au Chêne-Tord* » (n° 2 en 1825 et 91 en 1848). Partant, du *Chêne-Tord*, on prend à droite le premier chemin très accidenté, on rejoint un peu plus loin, sur la droite le moulin de *Pierre-Blanche*. Mais juste avant cette petite fourche, sur la gauche, et un peu plus haut sur le coteau Ouest se trouve la fontaine de *St-Mandé*. Elle ne tarissait jamais et fournissait une eau propre à la consommation : « *C'était la meilleure de toutes les fontaines de la forêt* » disait un ancien bûcheron (ci-contre Joseph Meunier qui demeurait à la *Poupardière*), le « *Père Meunier* » (sic), qui s'y connaissait bien !



En bordure du chemin de *Pierre-Blanche*, à droite, juste après cette petite fourche, se trouve la *fontaine de Pierre-Blanche* qui est aussi très abondante. Ensuite, reprenant ce chemin juste après la fourche, on arrivait à *Diet*.

« ou estant ledit arpenteur a commencé à

*l'arpenter à l'endroit où nous avons marqués 4 parois pour la séparer d'avec celle de **Petit Barot** et suivant le long des bois (798 bois de la Prise de la Rivière) du **Sieur du Bois** (Jean Haye ; parcelle 712) et les prés et terres du moulin Guiet jusqu'à la lisière du Petit Barot qui est séparée par 2 parois de celle de **St Mandé** ledit arpenteur a mesuré 80 chesnées sur une de large, et reprenant la dite lisière de St Mandé aux 4 parois qui séparent la lisière du Petit Guiet à celle du **Petit St Mandé** du côté du Nord au couchant le long du **Bois Carré** dépendant des **Essarts** ledit arpenteur a mesuré treize chesnées sur deux un quart de large jusqu'à La **Montrée Madame** qui est séparé*



*par 3 parois, et desdit trois parois, jusqu'à la **Montrée du Château** et au **Petit Barrot** qui sont séparés par 3 parois de chaque côté le long de La **Montrée Madame** au couchant ledit arpenteur a mesuré 85 chesnées sur deux de large et par la supputation que l'arpenteur a faite les lisières du Petit St Mandé contiennent 2 arpents 96 chesnées et de là nous nous sommes transportés à la lisière du triage de la **Montrée-Madame** », (710 Jardin du verger de la *Prise de la Coulie de Pierre-Blanche*) et remontant encore plus haut, le triage de *St-Mandé*, jouxte encore les terres de *Diet* (712 le *Pré de la Prise de Diet*). A tirer vers le triage du *Petit Guiet*, se trouve la fontaine du même nom que ce triage.*

Ce triage, est entouré de partout par la forêt sauf d'un côté où il touche à la rivière *Mère*. Aujourd'hui, pour y accéder, il n'y que le chemin décrit plus haut, mais qui est maintenant interdit à tous véhicules sauf pour les riverains (peu nombreux, certes) des villages de *Pierre-Blanche* et de *Diet*. Il rattrape la route forestière n° 1 (devenue D 99 a) au pied du *Pont de Diet*.



En tous cas, il fait le bonheur des marcheurs, des cavaliers, des vététistes. Nos officiers forestiers poursuivent leur inspection :

5^{ème} triage : la Montrée Madame - 7^{ème} jour le mercredi 8 juin 1735

(1 arpent = 50 ares + 68 perches

¼ de chesnées = 24 ares) = **74 ares**

(la « *Montrée* » ou la

« *Monstre* » vient de cantonnement et de la jouissance particulière de ce canton. Au Moyen-Age, on trouvait cette parcelle bien spécifique autour d'un château conséquent. Elle se situait non loin de l'enceinte ou des murailles du château féodal. Lors du rassemblement du *ban et*



arrière-ban (l'assemblée des guerriers) qui réunissait, derrière le seigneur suzerain, souvent dit le baron, tous ses vassaux : **P. 2138** chevaliers à cheval, écuyers, hommes d'armes, etc. . . , il fallait un terrain assez vaste, et surtout proche du castel. Cette manifestation s'appelait la « *Monstre* » d'où « *Montrée* » mais en l'occurrence, ici, c'était les « *Gentes Dames* » à cheval, les épouses ou parfois les concubines des seigneurs avec leurs personnels qui les suivaient lors de ces grands attroupements guerriers. Cette parcelle-là était exclusivement réservée aux dames d'où la « *Montrée-Madame* »).

Ce tout petit triage de 74 ares seulement (grand comme un très petit jardin), était situé pas très loin du bourg mais plus exactement tout proche de la forêt sur des terres plates, aujourd'hui, en partie totalement déboisées, appelées le *Petit* et le *Grand Chêne-Tord*. Mais aussi, sur des parcelles situées, à droite, après l'actuel cimetière, D 605, 606 le *Petit Chêne-Tord* plus D 607 le *Grand Chêne-Tord* et D 637 la *Maison du Chêne-Tord*, démolie en 1895, et puis, dans sa partie encore plantée, allant jusqu'au bois et terres des *Essarts*, et juste après le petit chemin qui descend vers *Pierre-Blanche*.



Pour y parvenir, et venant du bourg, tout simplement après le lieu-dit la *Chapelle*, on filait jusqu'à l'orée de la forêt.

« ou estant aux 3 paroies qui la sépare de celle de **St Mandé**, le dit arpenteur a



commencé à l'arpenter le long du bois et terres des *Essarts* du nord au midy jusqu'à la lisière de la **Montrée du Château** que nous avons séparé par 3 paroies de chaque côté et a mesuré 39 chesnées sur 1/4 de long et des 3 paroies à suivre le long de la *Montrée du Château* jusqu'à la lisière du *Petit St Mandé* qui est séparée par 3 paroies ledit arpenteur a mesuré 90 chesnées sur 1/3 de large, et par la supputation qu'il a faite les lisières de la **Montrée Madame** contiennent un arpent, 68 perches un quart de chesnées, ensuite nous sommes transportés à la lisière de la *Montrée du château* ».

Borne routière **D 99 a**, aux *Essarts* →

A cause de l'appellation de ces deux triages : « *la Montrée Madame* » et « *la Montrée du Château* », typiquement féodales, on peut estimer que la seigneurie des *Essarts* remonte au moins à cette époque mais aussi que les parcelles dépendantes du château féodal s'étendaient presque jusque-là. D'ailleurs, ce sont les seules non loin du château à être aussi plates.



Et, nos forestiers n'ont pas loin à aller pour prospecter le triage suivant :

6^{ème} triage : la **Montrée du château** - **7^{ème} jour** le mercredi 7 8uin 1735
(3 arpents x 50 ares) = **150 ares**



(la « *Montrée du château* » ou la « *Monstre* » a la même origine que la « *Montrée-Madame* ». Au Moyen-Age, on trouvait cette parcelle bien spécifique autour d'un château conséquent. Elle se situait non loin de l'enceinte ou des murailles du château féodal. Lors du rassemblement du *ban et arrière-ban* (l'assemblée des guerriers) qui réunissait derrière le seigneur suzerain, souvent dit le baron, tous ses vassaux : chevaliers à cheval, écuyers portant les bannières ou les blasons de leurs seigneurs, hommes d'armes, etc. . . , il fallait un terrain assez vaste, plat et surtout proche du castel. Cette inspection des chevaliers se faisait en principe 10 fois par an mais bien souvent que 7 à 8 fois seulement. De plus, c'était l'occasion d'organiser des joutes et des tournois).

Ce triage, limitrophe du précédent, est situé entre le *Chêne-Tord* (où se trouvait l'ancien terrain de camping) jusqu'aux terres plates de la *Jolitière* (l'actuel restaurant, ses dépendances et les terres aux alentours),



englobant également les *Ceps* où se trouve l'actuelle *Maison forestière de la Jolitière* (qui était l'extrémité de ce triage), puis il longe un peu la D 99 (qui bien sûr n'existait pas alors puisque ce n'était, autrefois, qu'un chemin vicinal) dominant une partie, du côté du midi le *Triage des Naidés*, aux côteaux très pentus qui dominent le village de de *Gourdin*.

La *Jolitière* (restaurant années 1950-60) →



« où estant ledit arpenteur a commencé à arpenter la dite lisière par les 3 paroies qui la séparent de celle du triage de la **Montrée Madame** et suivant le long du triage des **Naidés** jusqu'aux terres de Mervent (près du Chêne-Tord puis les ceps de la Jolitière et le bourg) ledit arpenteur a mesuré 130 chesnées sur 1 ½ de large et nous avons marqué 9 paroies pour séparer la dite lisière de celles des **Naidés** (jusqu'aux terres du Grand Gassouail D 555 et du Petit Gassouail D456, au-dessus des Loges ; en Poitou, Gassouail vient de gasse : boue, ou lieu marécageux mais ce qui n'est pas le cas ici pour ces terres pourtant assez humide) et de cette lisière jusqu'à la lisière du **Petit Barrot** qui en est séparée par 2 paroies de chaque côté ledit arpenteur a mesuré » 71 chesnées sur 1 ¼ de large, et par la supputation (= calcul) qu'il a faite (sic) les lisières de la **Montrée du Château** contiennent 3 arpens, et attendu qu'il est soleil couché, avons remis à demain dix du présent mois et an ».



← Le **Petit et Grand Gassouail** (près des Loges et allant jusqu'aux Ceps de la Jolitière)

La physionomie (l'aspect, l'apparence) des lieux a, quand même, beaucoup changé depuis 1735, date de l'arpentage, ne serait-ce que par la création de nouveaux tracés routiers. De plus, l'ordre dans lequel les officiers procèdent au contrôle des triages n'est plus du tout le même que celui qu'ils avaient tenu lors de l'inspection des lisières de la forêt. A cause de tout cela, aujourd'hui, il est très difficile de s'y retrouver !

Et, nos officiers de la Maîtrise poursuivent leur visite :

7^{ème} triage : les **Naidés** - **8^{ème} jour** le vendredi 10 juin 1735

(5 arpents x 50 a = 250 ares + 97 chesnées x 0 a 50 = 48,50) = **298,50 ares**

(endroit humide, marécageux traversé par de nombreux ruisseaux et ruisselets) se situe entre **Gourdin** et le **Petit-Maillezais** (voir bull. n° 33 Gourdin)

C'est un très grand triage, pas facile d'accès parce que très pentu mais surtout très accidenté. On y trouve de nombreux ruisselets dont : le ruisseau de la Mare du Palleneau, celui du Petit-Maillezais, celui de Gourdin coupé par le chemin n° 3 « chemin de la Grande Combe » (qui existe toujours mais se termine aujourd'hui à l'eau du barrage), enfin celui de l'Etui coupé par le « Tra de Gourdin » qui est un sentier mal tracé à fleur de roche.



Et surtout beaucoup d'amas de rochers énormes au lieu-dit les « **Naisdes du Diable** » (sic). Mais, une « **nesde** » est également une dépression où se concentrent, « s'aburent » les eaux de ruissellement et où elles stagnent.

← **L'abbé Baudry**

Le triage des « **Nesdes de Gourdin** » tient peut-être aussi son nom à cause d'un mégalithe naturel mais une partie de ce triage est aussi marécageux, « **nesdeux** » comme disaient les vieux bûcherons, humide, triste et sombre pourvu d'une végétation pauvre : ajoncs, saules, et où prospèrent les genêts, les bruyères.

Selon l'abbé Ferdinand Baudry, curé de la paroisse du Bernard (85) dans les années 1860, passionné d'archéologue et grand érudit vendéen, qui faisait état d'un mégalithe (cromlech) à Mervent, au lieu-dit La **Nesde du Diable**.

← **Louis Brochet**

Mais voici ce qu'en dit L. Brochet (voir bull. n° 26) : « *Sur le plateau abrupt s'élevait jadis un mégalithe, ce menhir brisé par un vandale au début du siècle (1900) et dont il ne reste rien. Ce menhir brisé était-il la tombe d'un ancien chef celtique ? Était - ce une de ces longues pierres de soleil qu'adoraient nos ancêtres ? Le mystère reste entier !* ». Mr Louis Brochet (1847-1933), érudit collectionneur (membre de la commission départementale des sites et monuments pittoresques), faute de l'avoir vue lui-même en avait tout de même bien entendu parler.

Ce menhir n'est déjà plus évoqué dans le court inventaire réalisé par M. Baudouin quelques décennies plus tard. Le site aurait-il été détruit entre temps ? En tous

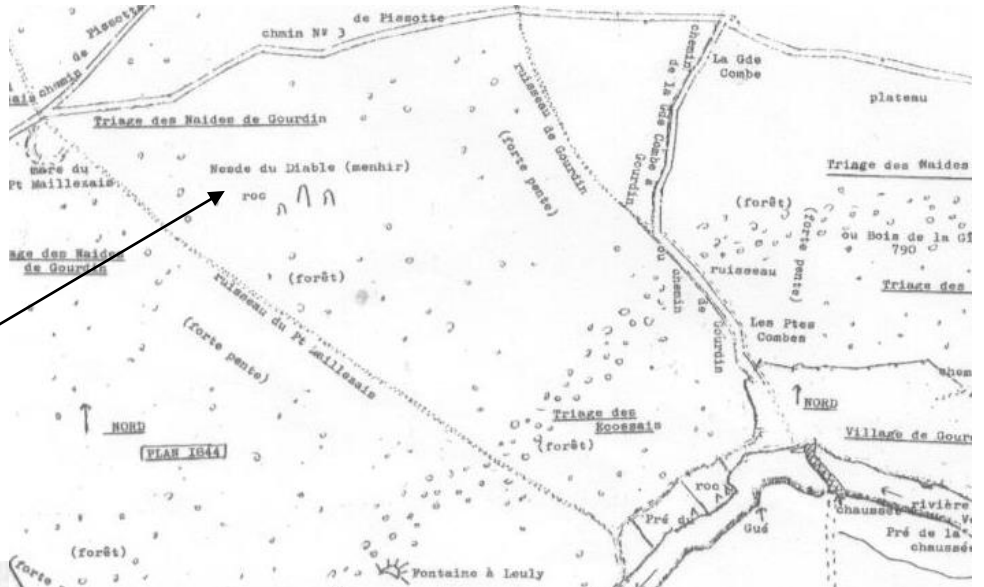
cas, malgré les fouilles dans ce canton de forêt dans les années 80 par Mme Coupaye, et quelques forestiers du cru, il n'a été rien trouvé d'imposant laissant supposer que ce soit la fameuse « **Naisde du Diable** » évoquée par l'abbé Baudry ! Alors la « **Nesde du Diable** » de Mervent était-elle l'un ou l'autre des mégalithes naturels comme ci-contre ?

Mégalithes non identifiés (pas sur Mervent) →



souvent attaché à un sanctuaire (érigés par les groupes préhistoriques à des fins religieuses ou sépulcrales mais aussi comme observatoires astronomiques), constitué d'une ou de plusieurs pierres brutes de grandes dimensions, érigées sans mortier ni ciment pour fixer la structure.

« et advenant le dixième jour des dits mois et an nous officiers, commis greffier, arpenteur et gardes susdits nous nous sommes transportés à la lisière des **Naidés** où étant ledit arpenteur a commencé à arpenter



la dite lisière aux 9 paroies ci-dessus qui la séparent d'avec celle de la **Montrée du Château** et suivant le long des terres des Loges (dont le Petit et Grand Gassouail, en patois poitevin) jusqu'à la lisière du triage des **Ecossais** que nous avons séparée par 7 paroies ledit arpenteur a mesuré 18 chesnées sur 1 ¼ de large, suivant la même ligne le long du triage desdits Ecossais jusqu'à la lisière du **Petit Maillezais** où nous avons marqué..... ? paroies pour séparer la dite lisière de Naidés (sic) de celle du (triage) Petit Maillezais ledit arpenteur a mesuré 146 chesnées sur 2 chesnées ¾ de large, et suivant le long du Petit Maillezais jusqu'au **Bois des Prévers** dépendant des Essarts ou sont marqués 4 paroies pour séparer ladite lisière d'avec celle du Petit Maillezais et continuant jusqu'au bout dudit bois des Prévers et au Carrefour (carrefour du **Pt-Maillezais**) qui joint à la Montrée du Château où nous avons marqué 5 paroies pour séparer ladite lisière d'avec celle de la Montrée du Château ledit arpenteur a mesurer 104

chesnées sur un 2/3 de la large et par la supputation qu'il a faite les lisières des Naidés contiennent 5 arpents 97 chesnées, ensuite nous nous sommes transportés à la lisière de la Gîte Bellain ».

← Les côteaux des « **Naidés de Gourdin** » (à gauche à l'arrière)

Une grande partie des « **Naidés de Gourdin** », une autre appellation de ce lieu, se trouve justement aussi au-dessus du hameau et village de **Gourdin** (aujourd'hui sous les eaux du barrage).

Le chemin nommé le « **Tra de Gourdin** » (petit sentier tortueux) descend à travers les côteaux raides, qui, à la belle saison, sont parsemés de genêts, de serpolets et de bruyères en fleurs. C'était, sûrement, l'un des plus beaux petit

hameau en bordure de la rivière **Mère**.

En fait, les officiers forestiers ont procédé de la manière suivante. **Pierre-Brune et Diet** →

Ils ont prospectés depuis la rivière **Mère** au lieu-dit **Pierre-Brune** et jusqu'à la rivière Vendée où se trouve la jonction de ces deux cours d'eau : la **Mère** (grossi par le **Vent** ou **ruisseau des Verreries**) et la **Vendée**, à savoir les 7 premiers triages cités précédemment puis remontant jusqu'au Nord au triage de la **Gîte Bellain**, ils vont à nouveau redescendre, passant par le **Petit-Maillezais**, jusqu'aux terres du **moulin de Brûleau** (où se trouve l'actuel barrage).



124. - Marvent (Vendée) - Hôtel de Pierre Brune et ses Villas

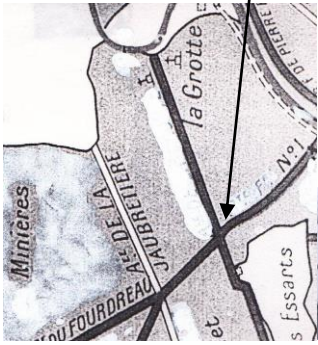
Quelques jours plus tard, les officiers ont arpenté et calculé la surface du triage de La Gîte Bellain (derrière les Hautes Minières et tirant vers Bourneau, et en bas de la Jaubretière, tout proche le moulin de Belin)

8^{me} triage : la Gîte Bellain - 8^{ème} jour le vendredi 10 juin 1735

(3 arpents x 50 a = 150 ares + 62 chesnées x 0 a50 = 40 ares) = **190 ares**

« Gîte Bellin » vient de gîter mot qui apparait en 1265, qui est le lieu où pacageaient des moutons, animal domestique « ovin » que l'on nommait « belin, ballin » en Poitou. En tous cas, cette appellation a donné son nom au moulin à farine, le « moulin de Blin » (p/sse de Vouvant) qui tourne sur le gros (jadis) ruisseau appelé le « ruisseau des Vergnes ».

Ce triage de la « Gîte Belin » se situe un plus bas que la « Maison et Métairie des Essarts », juste après le carrefour du Pont-Prin, sur la gauche.



← Le croisement du **Pont-Prin**

« Ou estant ledit arpenteur a commencer à arpenter ladite lisière au coin des Hautes Minières joignant le chemin de Fontenay et suivant jusqu'au Bois de Bourneau il a mesuré 53 chesnées sur une ¼ de large ; et suivant ladite lisière des Hautes Minières il a mesuré 67 chesnées sur 1 de large et suivant ladite lisière jusqu'au Hautes Minières il a mesuré 5 chesnées sur 1 de large et continuant ladite lisière jusqu'ou nous avons commencé il a mesuré 69 chesnées sur 3 ¼ de large et par la supputation (le calcul) qu'il a faite de la dite **Gîte Bellain** (Belin sur la matrice cadastrale de 1844) contiennent 3 arpents 62 chesnées » (arpent 50 ares x 3 = 150 ares + 62



chesnées - 0m2 50 x 62 = 0 a 31) total 150 ares 31.

Sur la matrice cadastrale de 1844, le triage de la Gîte Belin appartient au Domaine de l'Etat (forêt domaniale), proche des Essarts, et comprend les parcelles : D 788 Bois des Gîtes Belin 112 h 63 ares 50, 789 idem 68 h 65 ares 50, 790 idem 18 h 25 ares 30, faisant un total de 199 hectares 54 ares 30. Nous sommes loin du calcul qu'avait fait, en son temps, l'arpenteur . . . ?



9^{me} triage : les Hautes Minières - 8^{ème} jour le vendredi 10 juin 1735 (évoque sans conteste des mines de fer dont l'extraction, à ciel ouvert, a pu commencer dès le VI ou Vè av. J.C.),

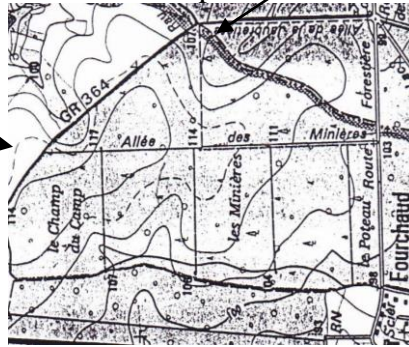
(10 arpents x 50 ares = 500 ares + 40 chesnées x 0 a50 = 20 ares) = **530 ares**

Pour arriver aux Hautes Minières, on peut le faire par le *Petit-Maillezais*, puis continuer

jusqu'au-delà des Essarts et arriver au croisement du Pt-Prin. Ici, on prend à gauche une route très rectiligne dite « allée des Minières » se termine à la limite de Fourchaud (p/sse de Bourneau). L'angle formé dans cette partie de forêt, porte toujours le nom « les Minières » (ou également les Hautes Minières).

Route des Minières (direction Fourchaud) →

« Ou estant ledit arpenteur à commencer à arpenter ladite lisière par le bout qui la sépare de celle de la Gîte Bellain où sont marqués les parois et suivants ladite lisière du côté du couchant jusqu'aux **Minières du Poiron** le long des **bois de Bourneau** où nous avons marqué 7 parois pour séparer ladite lisière de celle des Minières du Poiron ledit arpenteur a mesuré 121 chesnées sur quatre chesnées de large, et des dits 7 parois le long des Minières des Essards que nous avons séparé de celle des Hautes Minières par six parois ledit arpenteur a mesuré 76 chesnées sur quatre chesnées de large, et suivant ladite lisière le long des Minières des Essarts jusqu'à la lisière du Puy Brunet il a mesuré 129 chesnées sur deux de large et reprenant ladite lisière au 7 parois qui séparent ladite lisière de celle des Hautes Minières le long des terres de ladite Joubretière jusqu'au triage de la Gîte Bellain (moulin de Belin ou Blin) ledit arpenteur a mesuré 112 chesnées sur 1 chesnè 1/3 de large et par la supputation qu'il a faite la lisière des Hautes Minières contiennent 10 arpents 40 chesnées de la dite lisière nous nous sommes transportés à la lisière des . . . ».



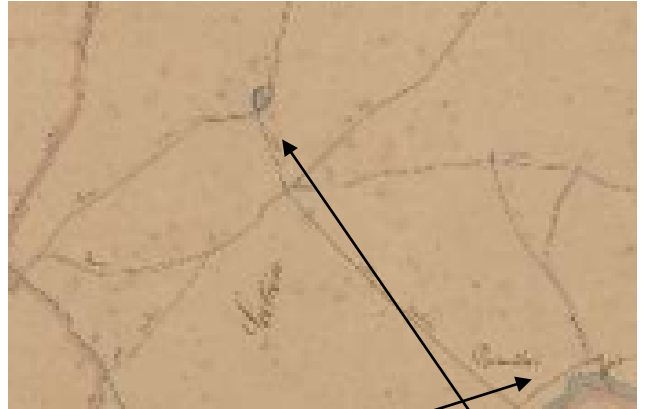
10^{ème} triage : les **Minières du Poiron** - 8^{ème} jour le vendredi 10 juin 1735

P. 2142

(au-delà de l'allée du Puy-Brunet et le château du Poiron),

(6 arpants x 50 a = 300 ares + 62 chesnées x 0 a50 = 44 ares) = **344 ares**

« Ou estant ledit arpenteur a commencé à arpenter ladite lisière par le bout qui la sépare de celle des **Minières des Essarts** du côté du levant par 6 parois et la suivant le long des **Minières des Essarts** jusqu'au **trriage de la Remigère** et des **Minières des Essarts** ledit arpenteur a mesuré 64 chesnées sur deux de large, et suivant du midy au couchant jusqu'à la lisière de la **Remigère** qui est séparée par 4 parois qui se font face il a mesuré 121 chesnées $\frac{3}{4}$ de large et suivant la même ligne jusqu'au **Bois du Poiron** il a mesuré 8 chesnées sur 2 chesnées $\frac{1}{4}$ large et dudit **Bois du Poiron** allant du midi au couchant pour joindre le grand chemin de **Bagnard à Fontenay** (la route de la Châtaigneraie) ledit arpenteur a (mesuré) un demy quart de large, et suivant le dit chemin du couchant au Nord jusqu'aux **Hautes Minières** qui sont séparées par 3 parois il a mesuré 66 chesnées sur 1 de large et par la supputation qu'il a fait les lisières des **Minières du Poiron** contiennent 6 arpants et 62 chesnées ».



Le Palneau : le ruisseau du **Palneau** (ou **Palleneau** appelé aussi ruisseau de **Doreau**) s'écoule de la « **mare du Palneau** » jusqu'à la rivière **Vendée** qu'il rejoint à **Doreau**. Cette « **mare du Palneau** » était certainement plus importante qu'aujourd'hui (si elle existe encore) pour être signalée sur le plan cadastral de 1844.



Mais, la « **mare de la Remigère** », signalée également sur un plan des chemins aussi de cette époque, pourrait-elle être tout simplement la même. Faute de pouvoir la retrouver, le doute subsiste.



C'est proche de ce triage des **Minières du Poiron**, ainsi que des bois qui entourent le **château du Poiron** justement, que se trouvait un petit oratoire et l'habitation de religieux, le « **Prieuré des Saulzes** ». Il est situé à un bon kilomètre à vol d'oiseau du domaine du **Poiron** dont il est séparé par des terres cultivées et le « **grand chemin de Bagnard à Fontenay** » (D 938 ter la route de Fontenay à la Châtaigneraie). Cette propriété ne touche pas directement au domaine forestier royal, c'est pourquoi elle n'a pas fait l'objet de la visite des officiers forestiers.



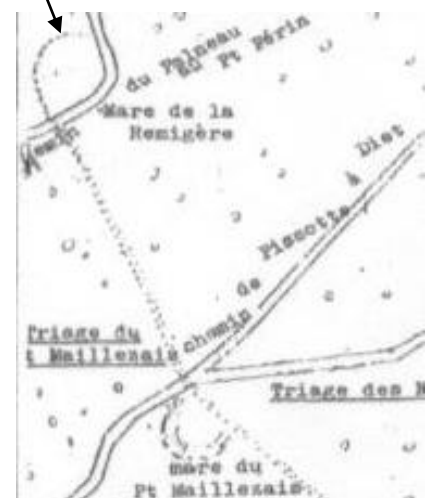
← les **Saulzes** (ci-dessus à gauche la croix + c'est la chapelle du prieuré)

Geoffroy de Lusignan, seigneur de Vouvent et Mervent, affranchit Jean Galoubeau du service militaire et donne cet affranchissement aux Templiers (Gallica n° 7).

Le 10 janvier 1615, un marché est conclu entre Nicolas Viète, sieur de la Mothe, demeurant en son hôtel

noble de la Grange de Pissotte, et René Micheau ainsi que Micheau Tudeau, maçons demeurant à Fourchaud paroisse de Bourneau, qui ont promis d'enfermer de murailles à mortier, les ouches, jardins et mazuriaux de l'hôtel noble de la Grange de Pissotte qui fut des Bouynières et au feu sieur de la Grossetière, trésorier de France, y compris une tour de douze pieds de haut et de la rotondité de sept pieds.

En 13 janvier 1615, Leonard Bigot, sergent royal, fermier de la métairie et seigneurie de Saint Luc, à Pissotte, appartenant au prieur de Fors, afferme



pour 6 ans ladite métairie dépendant dudit prieuré, à Antoine Gordier, laboureur à charrue, y

P. 2143



demeurant.

← Le vignoble de **Pissot**

Le 7 février 1615, Nicolas Viète, sieur de la Mothe, demeurant en son hôtel noble de la Groye de Pissotte, donne procuration dans un procès contre Pierre Brisson.

Paul Baffard, en 1615

est prieur du *prieuré de Sauze* paroisse de Pissotte, (3 E 37/286 - 30 avril 1615 Jehan Robert notaire Fontenay) mais demeurant à Puybernier paroisse de Longèves.

François Viète, sieur de la Grange, qui est, en 1631, chanoine et aumônier en l'église de Luçon, y demeurant, est également prieur du *prieuré du Sauze* (sic), vend (3 E 37/314 - 25 octobre 1631 Pierre Robert notaire Fontenay) à Mathurin et François Mercier, père et fils, et Simon Gendron, laboureurs à charrue demeurant à Pissotte, la coupe et tonsure des bois taillis dépendant dudit prieuré, pour 330 livres. (vues 397 et 398) et qui faisait partie de la forêt de Mervent-Vouvent.

Les vignes du Sud Vendée étaient la possession du cardinal de Richelieu. Malgré notre vision d'un homme dur, il offrit les vignes aux paysans à conditions que les vignes soient entretenues et le vin de qualité. Le village de Pissotte connu à son apogée 8 domaines viticoles.

11 me triage : les *Minières des Essarts* - **8^{ème} jour** le vendredi 10 juin 1735

(2 arpents x 50 a = 100 ares + 66 chesnées x 0 a50 = 33 ares) = **133 ares**

Un procès-verbal est dressé le 17 avril 1701, par le maître particulier ou son lieutenant assisté du greffier (B. 1403) :

« constatant les dégâts occasionnés par un incendie dans le mareau des *minières des Essarts*, en la forêt de Vouvent » (ou *Basses Minières*).

Un autre procès-verbal de « transport du maître particulier de Fontenay, à la requête du procureur du Roi, en date du 6 mars 1740, à l'effet de constater les dégâts produits par un incendie dans le triage des *Hautes et Basses Minières*, en la forêt de Vouvent » (A. D. Vendée B. 1418).

Les *Basses Minières* (proche des *Essarts*) →

Une ordonnance du grand maître précité, portant enregistrement de l'arrêt du Conseil d'État du 3 mai 1740, qui prescrit : 1° « de procéder à la vente et adjudication des '2'20

arpents de bois incendié, à la charge par l'adjudicataire de faire la coupe par recépage, sans aucune réserve de baliveaux », 2° « et de faire information contre les auteurs dudit incendie » (14 mai 1740), plus un procès-verbal d'assiette de l'ordinaire et des bois incendiés avec plan (15 août 1740).

Depuis ces feux très importants et à plusieurs reprises, en forêt, les

« *Minières des Essarts* » sont, depuis, souvent nommées également les « *Minières Brûlées* ».

Cabane du Petit-Maillezais →

« De là nous nous sommes transportés à la lisière du triage des *Minières des Essarts* où étant ledit arpenteur a commencé à arpenter la dite lisière qui joint les lisières de la *Remigère* et des *Minières* (*Minères* en patois) **du Poiron** où sont marqués 7 paroies pour séparer la dite lisière de celle de la *Remigère* et des *Minières du Poiron* et suivant la dite lisière jusqu'à celle du **Petit Maillezais** qui la sépare par 4 paroies ledit arpenteur a mesuré 73 chesnées sur 2 chesnées ¼ de large et des desdits 4 paroies jusqu'à la lisière du **Petit Guiet** qui en est séparé par 3 paroies, il a mesuré 60 chesnées sur 1 trois quarts de large et par la supputation que ledit arpenteur a faite les lisières de *Minières du Poiron* contiennent 2 arpens



66 chesnées et attendu qu'il est soleil couché nous avons remis à demain onzième jour des dits mois P. 2144 et an ».

Les *Essarts* appartiennent-ils déjà aux De Suyrot ?

Poupeau curé de Bourneau est présent en 1776 à Mervent lors d'un mariage important entre Jean Barraud et Marie Sagot, cette dernière de sa paroisse. A cette cérémonie étaient également présents (alors) Mr Pinocheau curé de Mervent, Poupeau prieur curé de Bourneau, *Demoiselles Aimée et Julie Suyrot*, ainsi que Mr **Charles**, chevalier, de Suyrot. Le Sieur Suirot du Mazeau demeure à ladite Maison du Mazeau paroisse de St Michel le Cloucq et possède la **seigneurie des *Essarts*** (grosse métairie détenue par cette



famille au moins depuis 1635 et par Daniel (de) Suyrot, écuyer, sieur de Puchabot - voir T 13 Maillaud –famille Creuseron)) et un bois taillis dépendant du *Moulin de l'Erable* paroisse de Mervent (voir bull n° 35 et 36 *l'Erable* et le *Besson*) joignant la lisière du *Moulineuf* des côtés du levant et midi.



← Blason **Dreux** : *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'un soleil d'or*

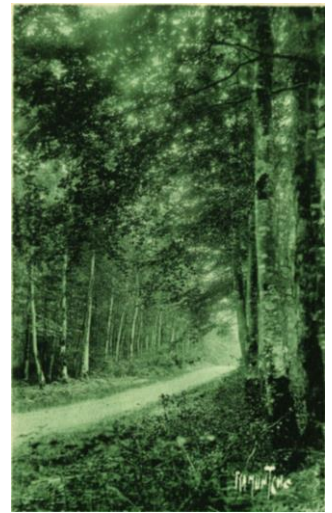
Le 20 octobre 1604 (3 E 37/270 - Etude F) Notaire Jehan Robert), Jacques Gobin, sieur de la Vaudurand, demeurant à Poitiers et présent à Fontenay-le-Comte, afferme pour trois ans à Pierre Meriot, laboureur à charrue, demeurant à la métairie des **Essarts** paroisse de Mervent, ladite métairie.

Le 23 mai 1616 (3 E 37/288), Marguerite Gobin, demeurant à Poitiers, veuve de François Dreux, écuyer sieur de Montrollet, pair et échevin de Poitiers, afferme pour cinq ans à Nicolas Bertaud, *sieur de la Chopinière*, demeurant à Fontenay, la maison et métairie des **Essarts** à Mervent (qui est certainement encore sous-affermée).

François Dreux, écuyer, seigneur des Barres, Périgné, et Montrollet (Charente). Il fut conseiller du roi et premier assesseur au Présidial de Poitiers, en 1593. En 1602, il fut élu maire de Poitiers.

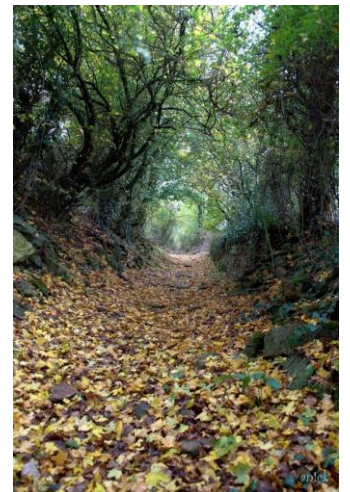
Route des Minières à Bourneau →

Le 22 février 1593, (Beugnon et Simonneau, notaires à Fontenay Le Comte), il épousa Marguerite Marie Catherine Gobin, (décédée en juin 1631 à Poitiers), fille de Jacques, seigneur de Vaudurand. Il fut inhumé à Sainte-Opportune de Poitiers, le 12 février 1616, et avait eu pour enfants : Simon et Bonaventure, lequel en 1627, fut pourvu de l'office de Procureur du roi au bureau des finances de Poitiers. Il épousa en premières noces le 17 février 1634 à Luçon (Vendée), Philberte Hillereau, fille de Jean, *seigneur de la Traversière*, puis en secondes noces en 1564, Catherine de La Coussaye, (née vers 1637), fille de René, écuyer, *seigneur de Fougeray*, et de Marguerite Dreux.



« *Chemin Creux* » (comme celui du bourg aux *Essarts*) →

François Bocquier, écuyer (noble), **sieur des Essarts** (de Mervent), alors demeurant à Fontenay épouse (21 mars 1738), par contrat catholique Jeanne Barré (fille de Michel Barré sieur de la Thibaudière, conseiller du roi, lieutenant particulier en la maréchaussée du Poitou au département de Vouvant, et de Hélène Bouchereau) demeurant en leur maison de la Sourderie paroisse de Payré, afferme (octobre 1670 Maillaud T 2 notes Bocquier + Dousset not Fontenay), des bois dépendant de la métairie des **Essarts**, l'un appelé « *Bois-carré* », d'une contenance d'un hectare et demi, l'autre « *les Prévaires* » de seize hectares, paroisse de Mervent, appartenant à Messire de **Beaumont-Pally**.



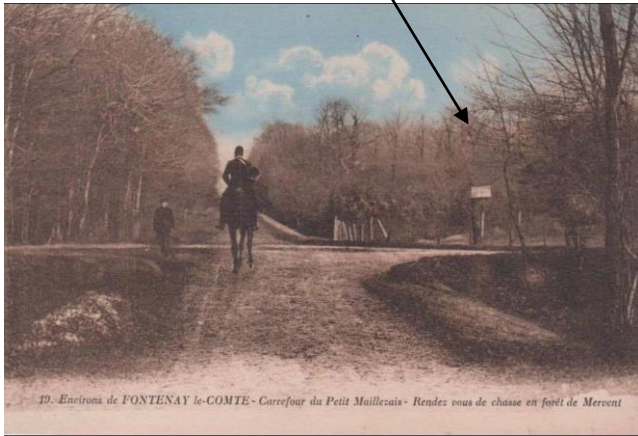
Messire Gabriel des Nouhes, comte de Beaumont-Pally, vivait en 1733 et habitait probablement à cette époque le château de Pally (ci-contre + blason). Ces armoiries seraient celles de l'abbé commendataire Gabriel des Nouhes, seigneur de Beaumont et du Pally, abbé des Fontenelle, qui contribua à la construction du canal de Maillé en 1664 « *D'azur à une croix écartelée d'argent et de sinople*. », après lui, à René-Thomas des Nouhes, Sgr de Beaumont, du Pally, lieutenant de vaisseau, qui l'habitait de 1700 à 1710.

Collection Maurice BEDON.
Nicolas de Nouhes possédait la terre du Pally en 1449. Gabriel des Nouhes, comte de Beaumont Pally, vivait en 1733 et habitait probablement à cette époque le château du Pally

12 me triage : le **Petit Maillezais** - 9^{ème} jour le samedi 11 juin 1735

P. 2145

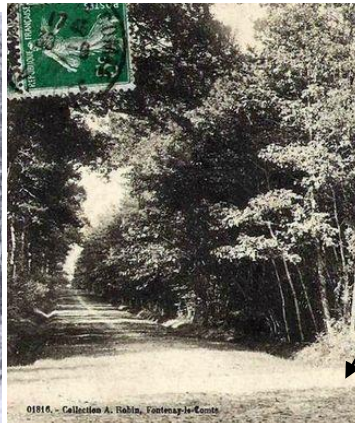
(entre le croisement du Pt-Maillezais et Gourdin, même signification que l'abbaye de Maillezais dont dépendait Mervent et



daterait de l'installation du Prieuré de Mervent par les moines défricheurs)

(4 arpents x 50 a = 200 ares + 81 chesnées x 0 a50 = 40, 30) = **240 ares 30**

« Et le lendemain onzième jour des dits mois et an, nous officiers, commis greffier et arpenteur et gardes susdits nous nous sommes transportés à la lisière du **Petit Maillezais** où estant ledit arpenteur a commencé à arpenter ladite lisière à l'endroit où elle est séparée du triage des **Naidés** par 5 paroïs , et allant le long du triage des **Ecossais** et de **Leully** qui sont séparés chacun par 4 paroïs jusqu'au triage du **Bois Blanc** qui est aussi séparé par 14 paroïs qui se font face jusqu'au triage de la **Remigère** qui est séparé par 3 paroïs ledit arpenteur a mesuré 77 chesnées sur 2 de large et suivant ladite lisière le long du triage de la Remigère jusqu'au triage des **Minières des Essarts** qui est séparé par 7 paroïs du côté du **Petit Maillezais** il a mesuré



153 chesnées sur 1 deux tiers de large et suivant la même lisière le long du **Bois des Prévers** dépendant des **Essarts** tirant du nord jusqu'au triage des **Naidés** qui est séparé par 4 paroïs il a mesuré 72 chesnées sur 1 de large et par la supputation qu'il a faite, les lisières du **Petit Maillezais** contiennent 4 arpents 81 chesnées, ensuite nous nous sommes transportés à la lisière du triage de la **Remigère** ».

← Du **Petit-Maillezais** à **St-Luc**

13 me triage : la **Remigère** - 9^{ème} jour le samedi 11 juin 1735

(*remige* = *remigère* du latin : *remigium*, de *remex*, *igis*, oiseau rameur, terme utilisé en fauconnerie ; lieu situé au-dessus de

la *mare du Palneau* voir bull. n° 26),

(97 chesnées x 0 a50) = **48, 50 ares**

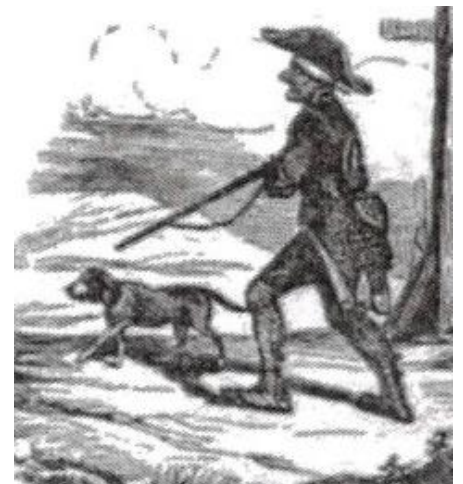
« Où estant ledit arpenteur a commencé à arpenter la dite lisière à l'endroit où elle est séparée de celle du **Petit Maillezais** par 3 paroïs et suivant jusqu'à la lisière du **Bois Blanc** qui en est séparée par 5 paroïs et suivant le long du **Bois du Poiron**

jusqu'aux **Minières du Poiron** qui sont séparés par 2 paroïs il a mesuré 87 chesnées sur 1 et demy de large et par la

supputation qu'il a faite la lisière de la **Remigère** contient 97 chesnées, et de là nous sommes transportés à la lisière du **Bois Blanc** ».

C'est dans les bois qui entourent le domaine du **Poiron** mais aussi dans la forêt royale qui les jouxtent qu'eut lieu, beaucoup plus tard en 1785, non loin du *moulin de Doreau*, un drame atroce : **l'affaire de la Louve du Poiron**.

Cet évènement est retracé dans un article de presse de l'époque,



dans « *Les Affiches du Poitou* n° 24 du jeudi 16 juin de 1786 » à la suite de la réception d'une lettre, **P. 2146** envoyé par Mr de Mouillebert du Poiron (maire de Pissotte et le propriétaire d'alors du château du Poiron voir plus haut) à l'auteur des Affiches « *Les évènements malheureux arrivés, Monsieur, dans la paroisse de Pissot et aux environs, peuvent, me semble, trouver place dans vos affiches, étant intéressant pour des voyageurs de les mettre à même d'éviter des accidents aussi funestes que sont ceux dont M. Jourdain, curé de Pissot, me fait le récit dans la lettre suivante* » :



« *L'on ne vous en a point imposé, Monsieur, lorsqu'on vous a fait le récit des malheurs arrivés dans nos cantons, ils ne sont malheureusement que trop bien fondés. Le mardi après Pâques une louve enragée s'est jetée sur un homme (Jean Billon farinier à Doreau + 3. 5. 1785) de la paroisse de Mervent à demi quart de lieue du Poiron, l'a mordu au visage, aux mains, il est mort enragé au bout de quelques jours. Un berger, l'apercevant, s'est mis ventre à terre et s'est couvert le visage, la louve mordait ses hardes avec fureur et l'aurait vraisemblablement*

dévoré si quelques hommes, accompagnés de chiens, n'eussent passé par hasard. Dans le même temps, un farinier, nommé Ragon (Jacob Ragon, farinier à Doreau, beau-frère de Billon), rencontra la louve ; il combattit vaillamment avec un homme qui l'accompagnait ; un coup de bâton lancé porta malheureusement sur une branche, la louve le mordit à la cuisse et lui fit quatre ou cinq trous, celui-là n'en est point mort ; je crois que la raison en est que la louve ayant mordu au travers d'une culotte fort épaisse, l'écume, ou si vous voulez, la morve, n'ayant point atteint la peau, n'a pu communiquer son venin, et cette circonstance peut être fort favorable au meunier. C'est lui qui a terrassé la louve, huit ou dix habitants l'ont à la vérité tuée avec fusils et fourches, mais elle avait perdu alors une partie de ses forces.

Beaucoup de bestiaux du voisinage ont été mordus ; ceux-ci en ont mordu d'autres et cela a



produit de mauvaises suites ; on a tué dans la paroisse cinq bœufs, quelques chiens et quelques vaches ; l'on vient de me dire que deux autres bœufs de St-Luc sont menacés de cette maladie. M. Bonamy (Maître de la Maîtrise de Fontenay) a fait faire une chasse ; les dispositions en étaient très bonnes ; mais l'exécution n'a pas répondu ; les Paysans manquant de Chefs, se sont dispersés sans avoir rien tué. Malgré des défenses réitérées, nos Paysans laissaient leurs bêtes mortes sans les mettre en terre, et la nuit les loups et les chiens les mangeaient à demi-pourries. Cela seul peut produire le mal dont on se plaint. J'ai l'honneur d'être . . . » etc (à voir dans Revue Bas-Poitou, 2ème et 3ème livraison année 1935).



Il est déjà fait mention de cette histoire dans le bulletin n° 23 « *la belle Rosalie et la chasse à courre* ».

Le curé de Pissotte relate aussi, en fin de l'année, dans le registre paroissial, ce drame : « *Dans cette année (1785) une louve enragée a fait beaucoup de ravage dans cette paroisse et celle de Mervent. Deux hommes qui ont été mordus et l'avoit terrassé sont morts. On a perdu et été obligé de tuer dans ma paroisse sept ou huit bœufs, sept ou huit vaches, sept ou huit jumens (sic). Tous ces malheurs joints à la disette ont produit une année très malheureuse, le nombre de pauvres étaient infini, beaucoup de métayers et de bordiers ont été forcé de demander l'aumône. Jourdain de Bellevüe curé de St-Rémy de Pissotte* ».

Quelques temps après (janvier 1786), il signale encore que cette année-là, il y a eu du brouillard pendant 3 mois, qu'il y a eu un tremblement de terre, que le blé n'a rien donné ainsi que le froment, que le coût du foin est horriblement cher par manque, « *qu'on a jamais eu une année aussi mauvaise depuis cent ans* » mais rajoute cependant

*Dans cette année
une Louve enragée a fait
beaucoup de ravage dans la
paroisse et elle de Mervent
deux hommes qui en ont
été mordus et l'avoit terrassé
sont morts on a perdu
sept ou huit bœufs
sept ou huit vaches
sept ou huit jumens
Tous ces malheurs joints à la
disette ont produit une année
très malheureuse le nombre
des pauvres est infini
beaucoup de métayers et bordiers
ont été forcé de demander
l'aumône*

« malheureusement on a plus ramassé de vin que depuis 30 ans ».

Dans l'affaire de la louve, on sait aussi qu'ont été mordus « deux bœufs de St-Luc », et qu'à Mervent « cinq bœufs, des vaches et des chiens » ont subi le même sort !

Il y a donc des loups en forêt !



Une décennie plus tard, le 5 prairial An V (registre Bourneau), lors d'une battue aux loups organisée sur le territoire de la paroisse de Bourneau, dans les bois (privés) de l'Ecullère, la Vaudieu (ci-contre, proche du château et seigneurie de Germont)

et Brebaudet (p/sse St-Cyr des Gâts). **Registre Bourneau 5 prairial An V** ➔

Une chasse est lancée pour tuer les loups qui continuellement font des ravages. Sur le chemin qui va du bourg à la Foix (gros hameau proche du Logis de la Vaudieu ci-dessous Château de Germont), un drame se produit malencontreusement. Un jeune faisant le guet est tué : plusieurs coups de fusil sont partis sur lui et l'ont malheureusement atteint à la poitrine.

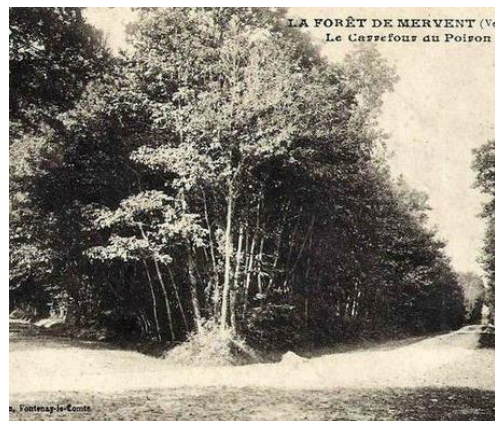


Un procès-verbal est dressé pour constater le décès. Etaient présents : MMs Pierre Gallot, Pierre Marie D'Enfer commandant de la garde nationale à Fontenay, Pierre Corbier agent municipal de Bourneau, et d'autres personnes. Il était le fils cadet de la veuve Loizeau marchande près le Pt des Sardines à Fontenay-le-Peuple et ne fut pas inhumé à Bourneau.

Après cette parenthèse, reprenons le circuit qu'empruntèrent les officiers forestiers où nous l'avions laissé et attaquons l'arpentage du triage

suivant.

14^{me} triage : le Bois Blanc - 9^{ème} jour le samedi 11 juin 1735
(5 arpens = 250 ares + 61 chesnées = 30, 50 ares) = **280 ares 50**



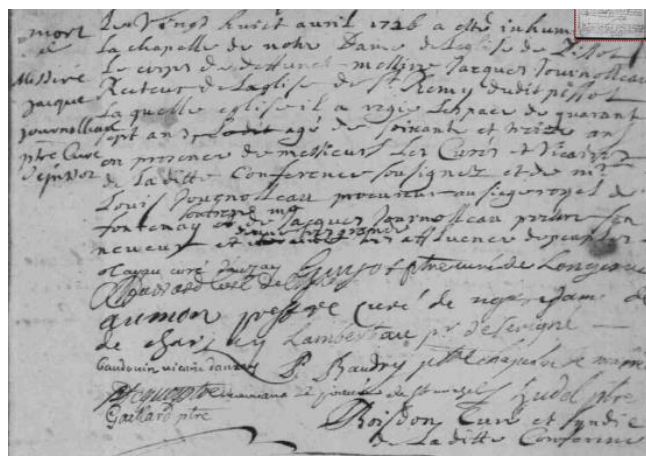
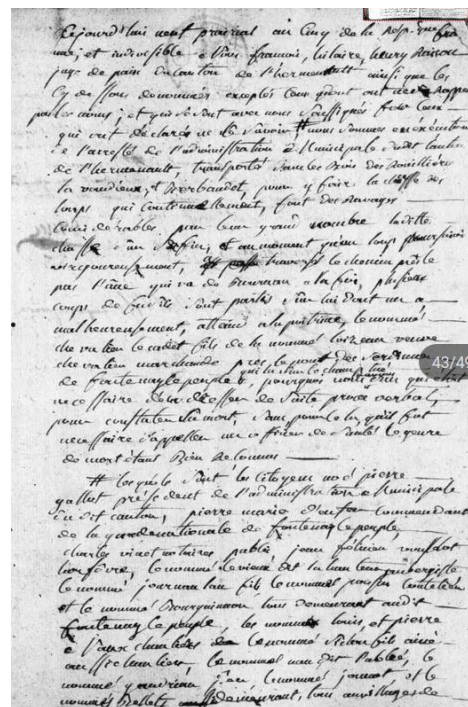
« OÙ estant ledit arpenteur à commencé à arpenter la dite lisière à l'endroit où elle est séparée de celle de la Remigère jusqu'à 2 paroies et suivant le long des dits Bois de Poiron il a mesuré 137 chesnées sur 1 de large, et suivant la même lisière du côté du midy le long des terres et des prés du Poiron et (un) pré du Seigneur

Journolleau (Louis Journolleau, procureur au Siège Royal de Fontenay, domicilié à Fontenay possède la Mestairie de Monthalanbert = St Luc ; son oncle a été curé de Pissotte décédé en 1726) jusqu'au triage de la Cabane qui est séparée par 4 paroies qui se font face il a mesuré 83 chesnées sur 2/3 de large, et des dits paroies jusqu'au triage de Leuly le long du triage de la Cabane allant du midy au couchant le dit arpenteur a mesuré 83 chesnées sur 1 de large et suivant la dite lisière le long du triage de Leuly jusqu'au

Petit Maillezais qui en est séparée par 7 paroies, il a mesuré 82 chesnées sur 3 de large, et par la supputation qu'il a faite la lisière du Bois Blanc contient 5 arpens 61 chesnées, ensuite nous nous sommes transportés à la lisière du triage de la Cabane ».

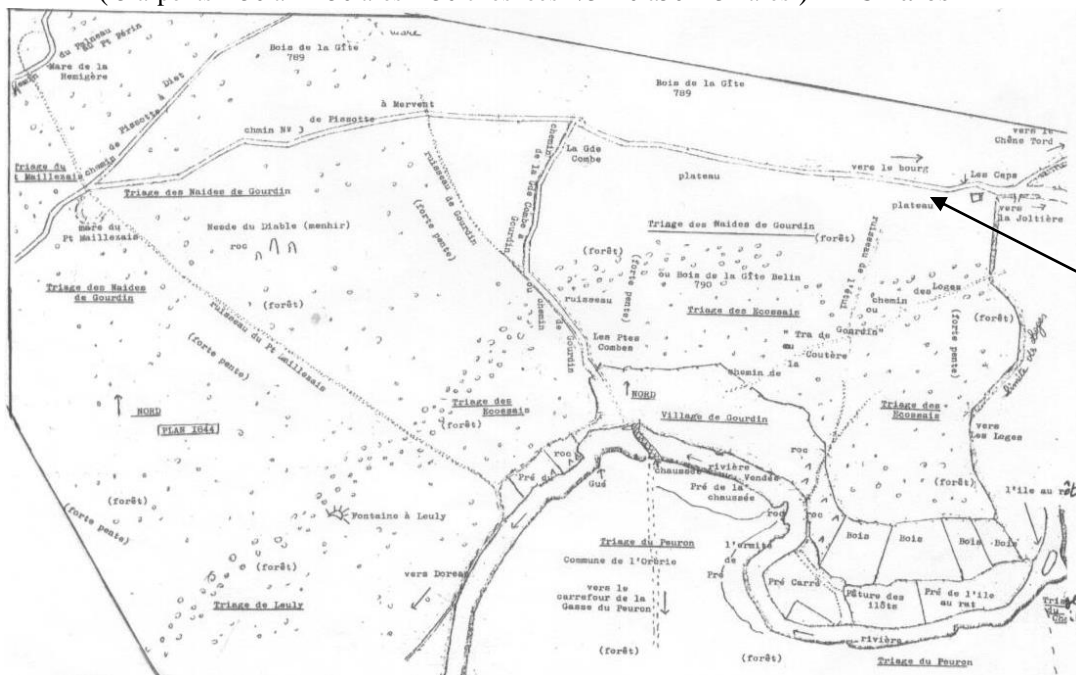
Plus haut, j'ai déjà fait mention du décès du curé de Pissotte mais en voici l'acte :

« le 28 avril 1726 a été inhumé dans la chapelle de Notre Dame dans l'église de Pissot (Pissotte) le corps de deffunt (sic) Messire Jacques Journolleau Recteur de l'église St-Rémy dudit Pissot (lequel y est en place depuis 47 ans) âgé de soixante-treize ans en présence de Messieurs les curés et vicaires de la ditte . . . (confession ? confrérie ?)



soussignés et de Mr Louis Journolleau procureur au Siège Royal de Fontenay, son frère et de Mr P. 2148 Jacques Journolleau son neveu et en présence d'une grande affluence du peuple ». Sont présents plus d'une dizaine de prêtres dont : Ouvrard curé de Mervent, Pierre Baudry prêtre chapelain de Mervent et Hudel prêtre aussi de Mervent.

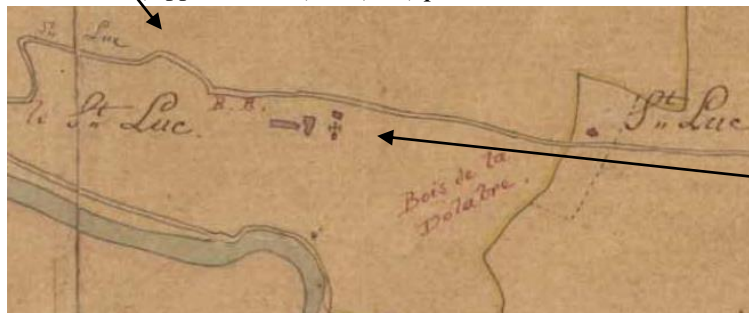
15 me triage : la **Cabane** - 9^{ème} jour le samedi 11 juin 1735 –
(5 arpents x 50 a = 250 ares + 50 chesnées 2/3 x 0 a50 = 31 ares) = **281 ares**



(lieu où étaient groupés, dès l'époque gauloise, des « boisiers », des « asteliers » = bûcherons qui passaient une partie de leur vie au milieu des forêts dans des cabanes au toit de chaume, de paille ou de jonc ; étranglé entre le chemin du Chêne-Tord aux Essarts et la route qui conduit de la Chapelle au Pt-Maillezais n° D 99, et situé donc après la Maison Forestière de la Jolitière, allant donc jusqu'au Rd-Point du Pt-Maillezais et vers l'Est en direction des Essarts, plus les bois qui sont à droite des Essarts et jusqu'au Rd-Point du Pont-Prin près du ruisseau du même nom).

« Où estant ledit

arpenteur a commencé à arpenter la dite lisière à l'endroit où elle est séparée du triage de **Leully** par 6 parois et suivant jusqu'à la prise de **Doreau** il a mesuré 150 chesnées 1/4 de large de la dite prise et le suivant ainsi que celle du Moulin de Bruveau (Brureau ou Brûleau) jusqu'à la rivière de la Vandée (sic) il a mesuré 148 chesnées sur 2/3 de large, et de la dite rivière le long des prés et Bois du Moulin de Sauvaget où nous avons marqué 2 parois il a mesuré 37 chesnées : et des dits parois suivant la même ligne le long du Pré du Sieur des Arsonnières (maison à l'Orbrie pas très loin de Puy-Chabot) jusqu'à la dite rivière il a mesuré 23 chesnées sur 3/4 de large, et de la dite rivière jusqu'au triage du **Bois Blanc** qui est séparé par 2 parois le long des bois et terres de St Luc (appartenant ?) et (du) pré du Sieur **Journolleau** (procureur du Roi domicilié à Fontenay possède la Mestairie de Monhalanbert = St Luc) il a mesuré 143 chesnées sur 1 1/4 de large, et par la supputation qu'il a faite la lisière de la Cabane contient 5 arpents, 50 chesnées. Ensuite (sic) nous nous sommes transportés à la lisière du triage de **Leully** ».

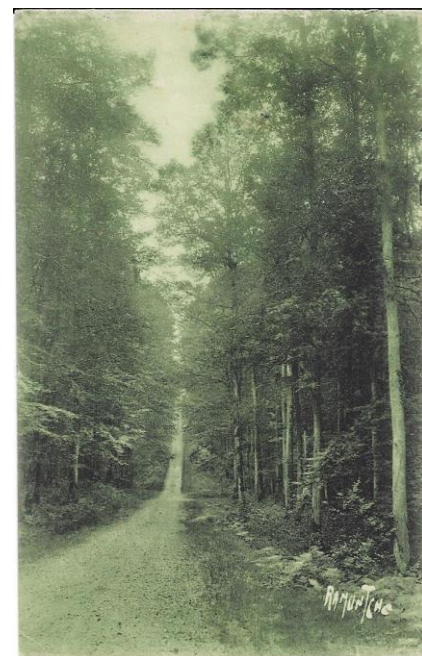


← St-Luc : la chapelle antique
Les gardes forestiers n'ont pas toujours la tâche facile, ainsi en 1712, un garde

(Yvon Cadet, est installé dans sa fonction en 1711 pour la garde 3, et il demeure à Pissotte), doit dresser une contravention contre « les nommés Guillochet, père et fils, qui coupaient et agastaient des bois en la forêt de Vouvent, le long du chemin qui conduit de la métairie de **Saint-Luc** au **bourg de Mervent**, lesquels Guillochet non content d'avoir manqué de m'étrangler et m'assassiner me guîètent journellement et me font guîéter avec des armes, dans la dite forest de Vouvant » (22 octobre 1712, f° 7).

A ces époques-là, cette famille Guillochet comprenait le grand-père, René (+ 1704 âgé de 86 ans), le fils Jean, marié à Marie Rainard dont il aura : Marie Julie, René (et d'autres), enfants qui auront pour parrains et marraines : les Denfer, les Brisson, . . .

Baucoup plus tard, sont prévus, entre 1780-84, des réparations à faire aux chemins de la forêt (A.D.Vendée B. 1422 Liasse) : « **Partie au couchant, à prendre au roc de Pissot** (St-Luc) jusqu'au chemin de Pruneau, dans le triage des **Verreries** ». Ceci est la copie, en date du 8 septembre 1783, d'un extrait



des registres du Conseil de Monseigneur le comte d'Artois (futur roi Charles X, frère de Louis XVI), P. 2149
contenant un devis de travaux, cahier des charges et procès-verbal d'adjudication au profit de François Mercier,



tailleur de pierres, moyennant 2,960 livres (30 décembre 1783).

← Rocher de *Pierre-Blanche* : derrière les **Verreries**

Ce tracé part de *St-Luc*, rejoint le *Petit-Maillezais* (donc une partie de la D 99), se prolonge en direction des *Essarts* (donc encore une partie de la D 99) pour rejoindre le *Pont-Prin* avant d'atterrir à la rivière *Mère*. En face, de l'autre côté, commence le *Triage des Verreries* qui rejoint le « *chemin de Pruneau* ».



16 me triage : Leuly - 9^{ème} jour le samedi 11 juin 1735

(auprès de la fontaine du même nom et entre *Gourdin* et les *Loges* voir bull. n° 26),



(1 arpent = 50 ares+ 67 chesnées x 0 a50 =33,50 ares) = **88 ares 50**

« *Où estant ledit arpenteur a commencé à arpenter ladite lisière à l'endroit où elle est séparée de celle de la Cabanne par 4*

parois et suivant les bois et près du moulin Doreau (où non loin Hellion de Villeneuve garde général des Forêts demeurant à Fontenay fait construire un viaduc, le *Pont de Doreau*, nommé aujourd'hui le *Pont écroulé*) *jusqu'à la rivière de la Vendée il a mesuré 41 chesnées sur 1/4 de large, de la dite rivière suivant la même lisière le long du pré de Doreau et le triage des Ecossais qui est séparé par 5 parois qui font face jusqu'au triage du Petit Maillezais qui est séparé par 4 parois qui se font face, et le long des dits Ecossais il a mesuré 90 chesnées sur 1 1/4 de large, et par la supputation qu'il a fait la lisière de Leuly contient 1 arpent 67 chesnées et ensuite (sic) le dit arpenteur a commencé à mesurer la lisière du tirage des Ecossais ».*

Du 5 au 7 février 1770 Procès-verbaux de visite dressés par le garde marteau : sur ce « *que tels riverains de la forest royalle du dit Vouvent se sont, depuis quelque temp, avisés d'envoyer paître leurs bestiaux dans les jeunes rais des ordinaires 1770, 1771 et 1772 et même de les laisser, coucher, d'y construire des loges, notamment ceux des villages de Puy Chabot, paroisse de l'Orbrie, du Mazeau, de la Jonchère, de la Lourie, paroisse de Saint-Michel-le-Clous, ceux des moulins de Bruleau, de Doreau, et autres des enviions* » (20 mars 1770, f° 10, V).

Le hameau et le moulin de **Doreau** sont donc très proches de ce dernier triage : ce lieu-dit fut le plus submergé par les eaux du barrage qui, à vol d'oiseaux, est très proche. Les côteaux forestiers qui surplombent **Doreau** sont moins abruptes que ceux qui domine **Gourdin**, le moulin précédent.

Les officiers forestiers, lors de leur arpentage, passant par-là, ont-ils ressenti les mêmes sensations qu'éprouvera plus de 200 ans plus tard, l'un des derniers habitants de Doreau, Yves Massé :



« *C'est l'odeur du foin, c'est l'odeur de « rapères sur la chaussée en mai quand la rivière cesse de les recouvrir ; ce sont les bruissements de la nuit dans la forêt avoisinante ; c'est le bruit incessant de la rivière en hiver sur la chaussée, et la brume blanche sur la rivière un beau matin d'été* » (rapère en patois ou la *fausse-renoncule* flottante qui tapisse de ses fleurs les rivières courantes et sont généralement enracinées dans les sédiments de la zone littorale des plans d'eau dont la particularité d'être constamment immergées ou presque comme les chaussées des moulins. Durant la mauvaise saison, les bourgeons dormants se situent donc sous la surface de l'eau, et c'est par ce détail qu'on les classe dans la catégorie des hydrophiles. Cousines des boutons d'or, les renoncules « *aquatiques* » sont représentées par plusieurs espèces difficiles à différencier. Les fleurs blanches au cœur jaune possèdent cinq pétales. La fausse-renoncule flottante est plus fréquente à l'ouest, sur les cours d'eau rapide).



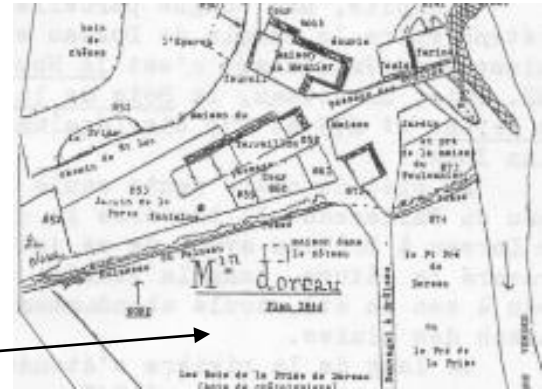
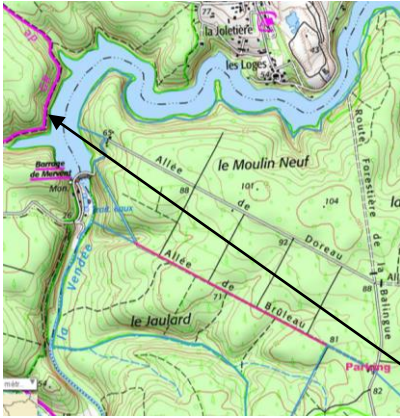
Mr Massé (décédé 20023) m'a aussi beaucoup parlé d'un vieux cormier (ci-contre pied-cormier, arbre spécifique, repère de limite de la forêt) situé



tout proche de sa demeure appelée la « *Maison du Terraillon* ». Il s'est enquis auprès de moi afin de **P. 2150** savoir si son arbre est toujours de ce monde !

Déjà, en 1945-50, les forestiers avaient parlé de l'abattre. Mr Massé avait âprement défendu sa cause. Et, l'arbre a été épargné. Mais, avec la montée des eaux du barrage, qu'est-il advenu de lui ? Néanmoins, comme il était situé assez haut sur la pente, dans le taillis jouxtant la forêt domaniale, il n'a peut-être pas les pieds dans l'eau.

Pour savoir s'il existe toujours aujourd'hui, il faut se rendre sur place. Arrivé au *Rond-point de St-Luc*, il faut prendre le chemin de *Doreau*, large et ombragé, bien empierré puisque refait à neuf lors de la construction du *viaduc de Doreau* (écroulé peu après son édification), qui descend par un large virage du *Rond-Point de St-Luc* jusqu'à l'entrée du village, à travers bois. Ce chemin enjambe le *ruisseau du Palleneau* ou dit aussi *ruisseau de Doreau* et se terminait aux premières maisons du village avant de rejoindre la rivière. Cet arbre, exceptionnel par son histoire, se trouve à gauche en descendant, à quelques dizaines de mètres du *Bois de la Prise de Doreau*.



17 me triage : les **Ecossais** - **9^{ème} jour** le samedi 11 juin 1735

(pour ces trois derniers voir bull. n° 33)

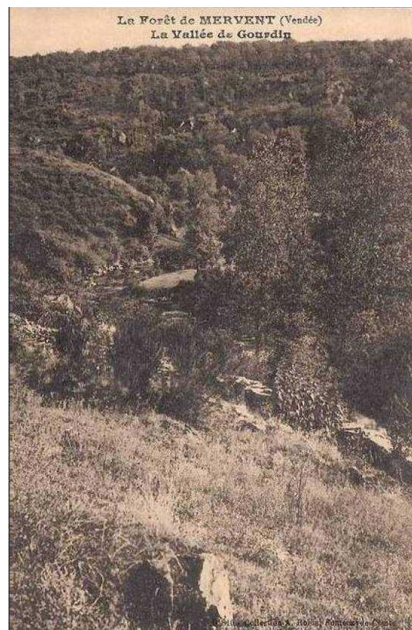
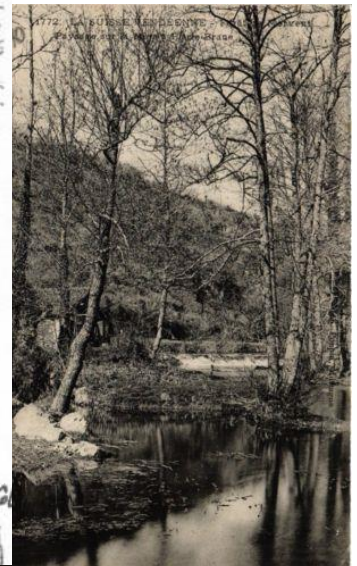
(79 perches x 34, 18 m2) = **27 ares**

« *Ledit arpenteur a commencé à mesurer la lisière du triage des Ecossais aux 3 parois qui la sépare de celle des Naides et suivant le long des terres du moulin de Gourdin et (le) pré de Doreau jusqu'au triage de Leuly qui est séparé*



par 3 parois il a mesuré 158 chesnées sur demye (chesnée) de large et par la supputation qu'a fait l'arpenteur la dite lisière contient 79 perches ; nous nous sommes transportés à la lisière de L'Ecusseau ».

Pour arriver au triage de *L'Ecusseau*, qui cette fois jouxte la rivière *Vendée* sur sa rive gauche, les officiers forestiers qui se trouvaient précédemment aux alentours de *Gourdin* (ci-dessous) et *Doreau*, ont obligatoirement



traversé le cours d'eau par un gué, puis ils ont traversé la partie basse du triage du *Moulinneuf*, lequel triage jouxte le suivant *L'Ecusseau*.

← Les coteaux de **Gourdin** et village de Gourdin

18 me triage : **L'Ecusseau** - **9^{ème} jour** le samedi 11 juin 1735

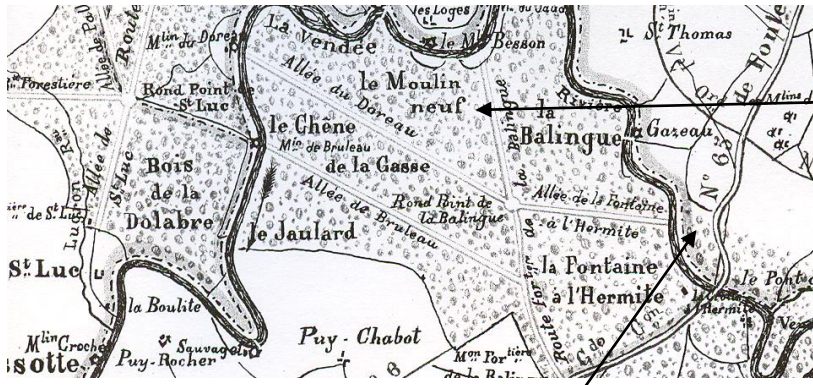
(où se trouve la *fontaine à l'Ermitte*).

(12 arpents x 50 a = 600 ares + 62 chesnées x 0 a50 = 31 ares) = **631 ares**



Il se situe de l'autre côté de la rivière *Vendée* (rive droite), depuis *St-Thomas*, le long de *Gazeau* et le *pont de Perrure* puis jouxtant, les bois de *St-Michel le Clouc* (en direction du *moulin de Vendée*), englobant ensuite le *tènement de la Fontaine à l'Ermitte* et les

alentours de la *Balingue*. Ce triage coupe (actuellement) la D 65 et dans le sens vertical ; sur sa partie P. 2151 touchant les bois de St-Michel-le-Cloucq, et à gauche en montant vers la *Balingue*, on peut encore y voir des tronçons de fossés de lisière, destinés, alors, à faire la séparation entre la forêt royale et les bois des privés.



« Laquelle nous avons commencé à faire arpenter en nos présences par le coin de la dite lisière qui joint le triage du moulin Neuf du côté du Nord où nous avons fait marquer 2 parois et suivant ladite lisière jusqu'à la rivière Vendée où finit la dite lisière nous avons trouvé 31 chesnées sur 1 et 1/4 de large, et avons suivi la dite rivière jusqu'au pon de Pairure (Pont de Perrure passant alors proche du moulin Gazeau, situé sur la rive droite de la Vendée) où reprenant la dite lisière où nous

avons marqué 2 parois jusqu'au Carrefour de la Baulieue (ou dit Bauliene, aujourd'hui : Balingue) où nous avons pareillement marqué 2 parois, ledit arpenteur a mesuré 170 chesnées sur 1 de large, des dits 2 parois jusqu'à la lisière entre (le triage) Pellegache et le Bois de St Michel (St-Michel-le-Clouc) où nous avons marqué 3 parois, et le dit arpenteur a mesuré 72 chesnées sur 2 de large et des dits 3 parois jusqu'à la lisière d'entre Pellegache et (triage) le Moulineuf et le dit *Ecusseau* où nous avons marqué 2 parois il s'est trouvé 212 chesnées sur



4 de large et des dits parois en continuant toujours la dite lisière jusque où nous avons commencé à mesurer la dite lisière d'*Ecusseau* nous avons mesuré 24 chesnées et demi sur deux et demi de large et par la suputation qu'a fait ledit arpenteur la lisière de l'*Ecusseau* s'est trouvée contenir 12 arpents 62 chesnées, et attendu qu'il est



6 h sonnée du soir nous nous sommes retirés audit Fontenay le Comte, remis à demain pour continuer notre dit arpentement ».

Outre la chaussée du moulin de *Gourdin*, il y avait un gué accessible seulement l'été par les piétons et les charrettes et naturellement aussi par les bêtes pour accéder à deux pâtures, situées de l'autre côté de la rivière, appelées : le pré de la chaussée et le pré de



l'Ermité. C'est la seule fois au court de l'arpentage de 1735 que l'on trouve mentionné un « ermite ».

Outre la chaussée du moulin de *Gourdin*, il y avait un gué accessible seulement l'été par les piétons et les charrettes et naturellement aussi par les bêtes pour accéder à deux pâtures, situées de l'autre côté de la rivière, appelées : le pré de la chaussée et le pré de *l'Ermité*. C'est la seule fois au court de l'arpentage de 1735 que l'on trouve mentionné un « ermite ».

Mervent
Sur la rive gauche de la Vendée
La dalle à l'Ermité découverte par Maryline Vincent

Tout le monde, on pense, connaît l'allée de la Fontaine à l'Ermité et la route forestière de la Balingue, mais peu de monde connaît la dalle à l'Ermité, située sur la rive gauche de la Vendée. C'est Maryline Vincent qui a découvert cette dalle.



Maryline Vincent a découvert la dalle à l'Ermité, située sur la rive gauche de la Vendée. Elle est constituée de schiste et mesure environ 2 mètres de long sur 1 mètre de large. Elle est posée sur un socle de rochers et est utilisée comme abri par les animaux.



Les noms : *Dalle à l'Ermité* est une plaque schisteuse posée le long d'un amas rocheux formant ainsi comme un abri. Cet abri de fortune est toujours visible ainsi que la croix gravée sur le dessus ; puis un peu plus haut sur la pente (en bordure de la route actuelle), il y a la **Fontaine**

à l'Ermite qui tarit très peu, et le **Rond-Point de la Fontaine à l'Ermite** (se trouve au-dessus dans la forêt **P. 2152** sur la route du barrage) etc... ne sont pas mentionnés en 1735.

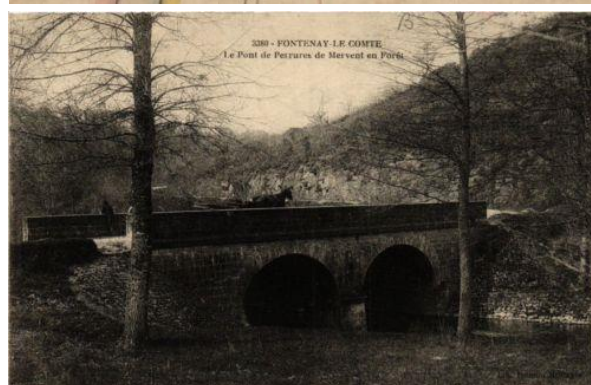
Donc, l'Ermite, si ermite il y a eu !!, ce serait après, bien après 1735, puisque avant on parle seulement du triage de l'Ecusseau. Bien que !!

Jamais à aucun moment, surtout principalement lors de la visite du *trriage de l'Ecusseau*, lui-même, les officiers ne parlent de la présence de cet anachorète, de la fontaine ou même de la dalle qui aurait pu l'abriter. Et pourtant, s'il y a le « *pré de l'ermite* », c'est que cet individu est bien passé par là ! Mais quand ?

Carrefour de la Baulieue (ou dit Bauliene, aujourd'hui : carrefour de la Balingue)

La *Balingue* serait, selon Louis Brochet, un ancien lieu de réunion celtique. « À minuit, on pouvait y apercevoir neuf lutins habillés de blanc débouchant par les neuf sentiers qui y aboutissaient ». La *Balingue* a longtemps été un lieu où l'on fêtait le Préveil.

Le nom l'**Ecusseau** donné à ce triage vient-il de sa forme qui est presque



triangulaire, très pointu par le bas ou peut-être tout simplement d'écu ou petit écusson.

Parlons un peu du **moulin de Gazeau** (voir plus haut) :

Ce moulin (en 1844, sur le cadastre de Mervent, est signalé « *ancien moulin de Gazeau* » et aujourd'hui est sous les eaux du barrage) est situé en aval du *Pont de Perrure* et sur la rive droite de la rivière *Vendée*. Ses vestiges se trouvent en bas de l'actuel zoo.

Il comprenait uniquement l'habitation du meunier et le moulin à eau, à farine, qui dépendait de la seigneurie de « *La Mothe de St-Thomas de Péruse* », pour laquelle seigneurie, l'aveu est fait, par Jean Gazeau (seigneur également de *Puy-Chabot* et dont nous avons parlé plus haut) ; c'est probablement lui qui donna son nom au moulin situé dans les bas de la *Petite Perrure* et qui tournait sur un petit bras latéral (ou bief) de la rivière *Vendée*.

Après la famille Machon 1392, les Gazeau en 1427, seigneurs aussi de *Puy-Chabot* et du fief de « *La Mothe de St-Thomas de Péruse* » avec *Gazeau* comme seul moulin à eau (

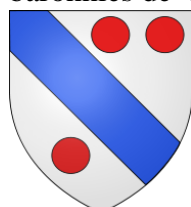
voir plus haut et ci-contre plan 1840). Ces domaines, qui appartenaient il y a un millénaire à Guillaume Iè Chabot, vont être plusieurs fois morcelés au fil des siècles.

Le fief de *St-Thomas*, les *Perrure* (Gde et Petite) et le *moulin de Gazeau* échouent, suite à un partage, entre les mains Guillaume Regnouf. En 1609, sa fille, Marie, a hérité de ces

domaines avec son époux Jean Alleaume, écuyer, qui porte alors le titre de seigneur de *St-Thomas*. La fille de ces derniers, Jeanne, épouse de Nicolas Viète, sieur de la Groye (probablement neveu du grand mathématicien François Viète), substitut du procureur du roi à Fontenay, y demeurant.

Le 11 mars 1598 (généalogie Baudry + Robert not Fontenay), Mathurin et Pierre Baudry, père et fils, *mousniers*, demeurant de présent au *moulin de Gazeau*, prenaient à ferme pour 3 ans un quart, d'un moulin à vent en la paroisse de Chertzay (Charzay).

Le 4 juillet 1626 (3 E 37/309 Pierre Robert notaire Fontenay), Jean Maupetit, notaire des baronnies de Vouvant et Mervent, adjudicataire (personne possédant un bien par adjudication, acheté aux enchères ou qui est le dernier enchérisseur) des seigneuries et métairies de *Saint Thomas*, *Petite Perure*, **moulin à eau de Gazeau** et autres lieux immeubles situés à Mervent, étant de la succession de défunt Guillaume Regnouf (docteur en médecine à Angers), transporte cette adjudication (la vente de ce bien) à Pierre Mestaier, maître armurier à Fontenay, que plège (représente ou cautionne) Nicolas Viète,



sieur de la Groye, domaine et métairie situé au bourg de Pissot (Pissotte ; p. précédente blason des Viète). **P. 2153**

Le 25 mars 1631 (3 E 37/314 vues 166 et 167), Pierre Mestayer, armurier, demeurant à Fontenay, adjudicataire des biens de défunt Guillaume Regnouf (de son vivant reçu docteur en médecine à Angers en 1527), donne à ferme pour trois quartiers (3/4) à Pierre Ballereau, meunier, demeurant au **Moulin Neuf** à Mervent, le *moulin de Gazeau* situé à Mervent.



19 me triage : Pellegasche - 10^{ème} jour le mardi 14 juin 1735

(ou pleine gasche : évoque une dépression de terrain humide même boueux),

(3 arpents = 150 ares + 96 chesnées = 48 ares) = **198 ares**

« Et advenant le 14 juin 1735 nous officiers, commis greffier, arpenteur et gardes susdits nous sômes (

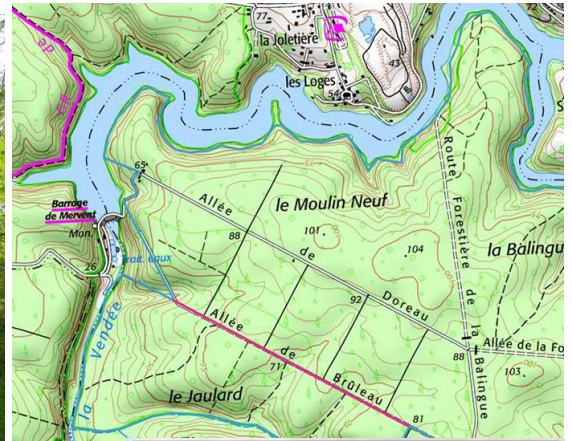
sic) transporté au commencement de la lisière de l'Orbrie (du bois) de **Mme Brisson** (La Dame de Large Veuve de Maître **Daniel** (David) **Brisson** domicilié à L'Orbrie) ; et ceux (bois) de **Puy Chabot** (dont la Garenne de Puy-Chabot, parcelle 50 qui fait 3 h 76 a 90 plan cadastral de l'Orbrie et appartenant au **Sieur de Lucq** ? = Henry Bellanger ?) et le triage de **Pellegache**, à l'endroit où nous avons marqué 2 paroies pour séparer la dite lisière d'avec celle des **Écusseau** et a mesuré jusqu'à la lisière du **Puron** (Peuron) où nous avons fait marquer 1 paroies sur 3 face où nous avons trouvé 147 chesnées sur 1 ¼ de large et en continuant la dite lisière depuis le dit paroies jusqu'au carrefour nommé Carrefour de la **Gasse du Poiron** (où il



ya le **Chêne de la Gasse** en très mauvais état (46°30'32" Nord - 0°46'02" Ouest Coordonnées GPS -UTM-WGS84 - 5152,97 - 671,30) où nous avons marqué 2 paroies pour finir le dite lisière de Pellegache

ledit arpenteur a mesuré 71 chesnées sur 3 de large et par la supputation qu'a fait

le dit arpenteur de la dite lisière de Pellegache contient 3 arpents 96 chesnées, ensuite (sic) de quouy (sic) ledit arpenteur a commencé à



mesurer la lisière du triage du **Chail** ».

Le Pinier (logis, plan de la propriété du Pinier) touche les bois de la forêt royale et se trouve en-dessous de *Pied de Chabot* (sic).

Fief du Pinier (basse justice) paroisse de l'Orbrie.

- 1702 aux Brisson

- 1710 Dame Marguerite Rougier Vve de David (ou Daniel) Brisson
Sieur de la Grange



- 1734 David Brisson mort en 1735, époux de Marie Marthe Le Large, était lieutenant de la Maréchaussée de Fontenay - 1772 Paul Brisson docteur en médecine, longtemps maire de Fontenay - 1787 Melle Brisson de Fontenay (1810) à Pissotte ; en 1810-20 appartient à Auguste Brisson.

Le **Gué du Jaulard** (situé en amont de *Sauvaget*) →

Plan géométrique de la propriété du Pinier (ci-dessus à droite : Logis du Pinier) appartenant à M. F. François du Temps, indiquant le second alignement de la route nationale n° 138 ter (de Saumur à La Rochelle).



20 me triage : le Chail - 10^{ème} jour le mardi 14 juin 1735. (vient de la « chaille » = caillou de quartz, **P. 2154**

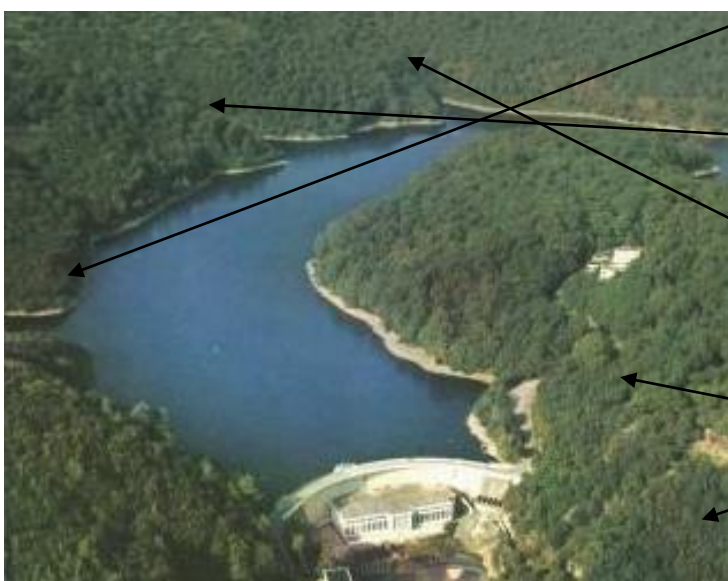
évoque sans conteste une terre caillouteuse).

Fait (5 arpents x 50 a = 250 ares + 45 chesnées x 0 a50 = 22, 50 ares) = **272, 50 ares**

« Le dit arpenteur a commencé à mesurer la lisière du triage du **Chail** par les 2 mêmes parois qui la sépare dudit **Pellegache** et suivant entre le dit **Peuron** et le **Chail** jusqu'à la rivière de Vendée, le dit arpenteur a mesuré 157 chesnées sur 1 et demie de large et reprenant un peu plus loing (sic) la dite rivière entre le dit triage du **Chail** et les bois taillis dépendant du **moulin Besson** jusqu'à la rivière le dit arpenteur a mesuré 43 chesnées de large et reprenant la dite lisière plus haute



d'entre le dit triage du **Chail** et le (triage) **Moulinneuf** où nous avons fait marquer 1 parois sur 2 face pour la séparer de celle du **Moulinneuf** et **Pellegache** où nous avons fait marqué 2 parois sur 2 faces, ledit arpenteur a mesuré 54 chesnées sur 1 de large, et reprenant audit 2 parois jusque où nous avons commencé à mesurer la dite lisière du triage du **Chail** marqués par 2 parois ledit arpenteur a mesuré 70 chesnées sur 3 et 1/4 de large, et par la suputation (sic) qu'a fait le dit arpenteur de la lisière du **Chail** s'est trouvé contenir 5 arpents 45 chesnées ; de là sommes allés à la lisière du **Peuron** ».



Doreau

Leuly

Gourdin

Pellegasche

Sauvaget



21 me triage : le Peuron - 10^{ème} jour le mardi 14 juin 1735

(de l'autre côté de la rivière **Vendée**, en lisière de l'Orbric **Perun** au XI^e, du latin *petra* = pierre).

(3 arpents x 50 a = 150 ares + 21 chesnées x 0 a50 = 10, 50 ares) = **160, 50 ares**

« De là sommes allés à la lisière du **Peuron** séparée du bois du **Sieur Puy-chabot** (je pense qu'il s'agit de : Daniel de Suyrot, écuyer, seigneur de Pied Chabot voir plan 1810 descendance Suyrot au château du Mazeau) et dudit triage du **Peuron** où nous avons marqué 1 parois sur deux faces touchant à la lisière de **Pellegasche** le dit arpenteur a trouvé depuis le dit parois jusqu'à la rivière où finit la dite lisière 135 chesnées sur 1 de large ; de la dite rivière, reprenant la dite lisière le long de la **Prise du moulin Brureau** (*Bruleau*) jusque et reprenant la dite rivière il s'est trouvé 63 chesnées sur 1 de large de la dite rivière suivant toujours la même lisière le long de la **Prise du moulin Gourdien** et autres prises jusqu'à la dite rivière il s'est trouvé 103 chesnées sur 1 de large, et suivant toujours la même lisière le long du pré de (*Gourdin*) jusqu'à la **Prise du moulin des Loges** où finit la dite lisière ledit arpenteur a mesuré 20 chesnées sur 1 de large et par la suputation (sic) qu'a fait ledit arpenteur les lisières du **Peuron** contiennent 3 arpents 21 chesnées de là nous sommes transportés à la lisière du **Moulin Neuf** ».

Le barrage (1954-56) →



Le moulin de Brûleau :

P. 2155

Du 5 au 7 février 1770 Procès-verbaux de visite dressés par le garde marteau : sur ce « que tels riverains de la forest royale du dit Vouvent se sont, depuis quelque temp, avisés d'envoyer paître leurs bestiaux dans les jeunes rais des ordinaires 1770, 1771 et 1772 et même de les laisser coucher et d'y construire des loges, notamment ceux des villages de Puy Chabot, paroisse de

l'Orbrie, du Mazeau, de la Jonchère, de la Lourie, paroisse de Saint-Michel-le-Clous, ceux des moulins de Bruleau, de Doreau, et autres des enviions » {20 mars 1770, f" 10, V"}



22^{me} triage : le **Moulinneuf** - **10^{ème} jour** mardi 14 juin.

(2 arpents x50 a =100 ares + 13 chesnées x 0 a50 = 6, 50 ares) = **106, 50 ares** (qui tendrait à laisser penser que le moulin à eau, du même nom, y fut installé dès le féodal) :

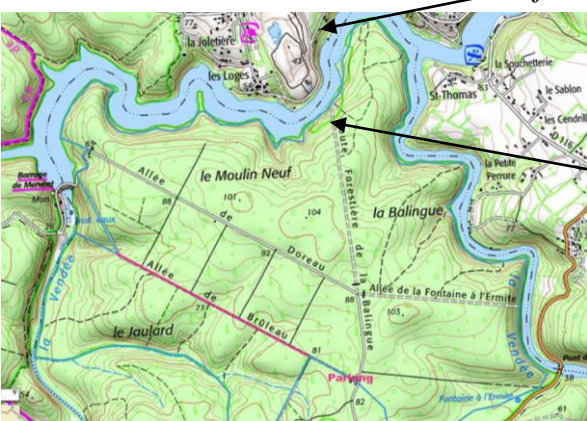
« De là nous nous sommes transportés (de l'autre côté de la rivière = côté forêt où des parcelles faisaient partie dudit .Moulinneuf) à la lisière du **Moulin Neuf** où estant ledit arpenteur a commencé à arpenter la dite lisière aux 2 parois qui le séparent de celle du Chail et la suivante du midi au nord entre le Moulin neuf et Pellegache jusqu'à la lisière de **L'Ecusseau** où sont marqués 2 parois il s'est trouvé 35 chesnées sur 3 de large, et reprenant la dite lisière du **Moulinneuf** au (?) parois qui la sépare d'avec celle du Chail et suivant le long de



la **Prise du moulin du Jaud**, et celles des **moulins de L'Herable** et (celle) du **Moulin Neuf**, du couchant au levant jusqu'à la fin de la **Prise dudit Moulin Neuf** ledit arpenteur a mesuré 144 chesnées sur $\frac{3}{4}$ de large, et par la supputation qu'a fait ledit arpenteur de la lisière dudit triage du **Moulin neuf** contient 2 arpens



13 chesnées. Remis au 17 du dit mois de juin au dit an ».



« Et advenant le 17^{ème} jour du mois de juin au dit an, nous officiers, commis greffier, arpenteur et gardes susdit nous nous sommes transportés à la lisière du triage des Gareunes »

Parlons un peu du **moulin du Jaud** :

Le moulin du Jaud et les habitations (2 bâtisses habitables et des remises), sont situés tout en bas du « **Triage du Moulinneuf** » (lequel se trouve sur la rive gauche de la rivière Vendée dans la commune de l'Orbrie).

← La **Chaussée**
Ce moulin à eau avait naturellement des annexes à vent (sur la commune de l'Orbrie, n'existe plus sur le plan de 1810) appelés « **moulin du guet** » (ou peut-



être du gué), ou dit encore « *moulin de la lisière de l'Orbrie* » et les « *moulins à vent de Puy-Chabot* » **P. 2156**
au nombre de trois.

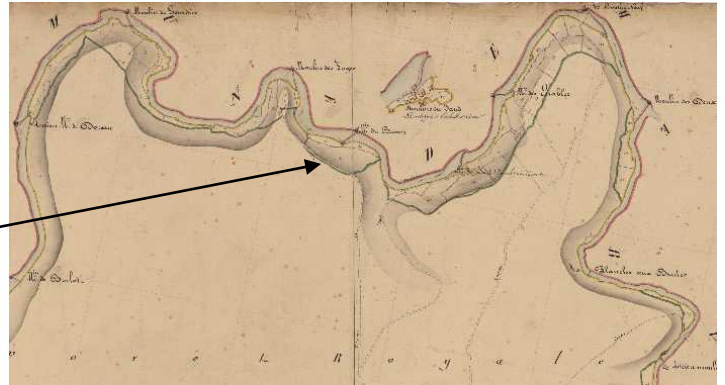
Ce moulin est cité depuis le XVI^{ème}, ainsi :

Le 29 octobre 1588 (Etude A 3 E 35/26 Notaire François Mesnard), sire Jouachin Ballard, marchand demeurant au village des *Ouillères* à Mervent, et Marguerite Mesnard sa femme, vendent à Medard Garnyer (parent), marchand demeurant au village de Boisse à Saint Médard des Prés, un moulin à eau appelé le *moulin de Jaud* nommé *Coutin*, au fief de la seigneurie de Vouvant, pour 233 écus 1/3 revenant selon l'ancienne supputation à la somme de 700 livres tournois.

Le 3 janvier 1614 (ADV 3 E 35/26 Etude A Not.Claude Rousseau) Claude Nielle, marchand, demeurant au faubourg de Fontenay-le-Comte, donne à ferme pour cinq ans à André Chastellier, meunier, demeurant au bourg de L'Orbrie, le moulin à eau appelé le *moulin du Jau*.

Les rochers près du **Jaud** →

Le 20 juillet 1625 (3 E 37/307 vues 53 et 54), un arrêt de compte est fait entre Marie Rapin (veuve en 1^{ère} noce de Jean Tiraqueau), et alors épouse de Sébastien de Mahé, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, *dame* de la Tousche et de Terre-Neuve, autorisée par justice à la poursuite de ses droits, demeurant à sa *maison noble de Terre-Neuve* paroisse Notre-Dame de Fontenay, et Hilaire Caillé, meunier, et Mathurine Boisseleau sa femme, demeurant au *moulin du Jau* à Mervent (en fait, en face sur l'Orbrie), pour la ferme du moulin à *eau de Brureau* (aussi propriété de Marie Rapin) et du moulin à vent de Charron (sur Pissotte). Ils doivent 360 livres dont se rendent plèges (caution) leurs enfants Jehan Caillé, demeurant au *moulin du Chasteau* (à Fontenay), et Pierre Caillé, demeurant à la *Roche du Pasty* (à Fontenay), meuniers.



Le 18 février 1662 (Maillaud T 6 notes Granger + Train notaire Fontenay), Anne Granger épouse par contrat André Rambaud, meunier, demeurant *moulin du Jau* (et jusqu'en 1672) ; sa sœur Jeanne, a épousé Michel Rambaud, meunier (frère de André) et tous deux demeurent au *moulin de l'Erable* (un de leur oncle Jean Granger est à Sauvaget p/sse de Pissotte).

propos de dîmes sur une terre la « *Gautellerie* » du *Jaud* (près des Loges) « *où il y a une roche et un cormier* » (un arbre de repérage de limite) ». Mais le sieur Paul Bureau, et son épouse, refuse de payer une « *dîme* » due à

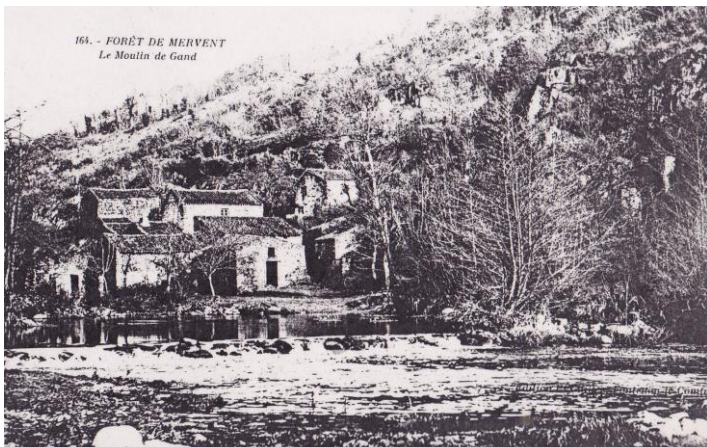
l'Eglise, sur une terre bien précise.

Et du même côté de *L'Erable* (voir bull. n°35 *moulin de l'Erable*), un peu en aval, toujours paroisse de Mervent, il y a un lieu-dit nommé la « *Gautellerie du Jaud* » (rive droite de la rivière *Vendée*).

Pour arriver à ce lieu-dit, il fallait prendre le « *chemin n° 81* » (en 1825-1843) décrit « *partant des Loges, passant à la Gautellerie du Jaud puis au gué du Jaud, limite de l'Orbrie où il se termine* ».

← Le moulin et le gué du **Jaud**

Face à la « *Gautellerie du Jaud* », c'est-à-dire de l'autre côté de la rivière *Vendée*, tout en bas du



« *trriage du Moulinneuf* » (rive gauche et sur la commune de l'Orbrie), se trouvent des petits bois (privés), **P. 2157** quelques pâtures, et le « *pré des pierres* » où des rochers énormes s'élèvent dont celui de la « *Pierre Sorcelière* » (sic), que L. Brochet décrit « *rocher schisteux de 10 m. de hauteur* ». Il fait partie des pierres dites « *Pierre Folle* ».

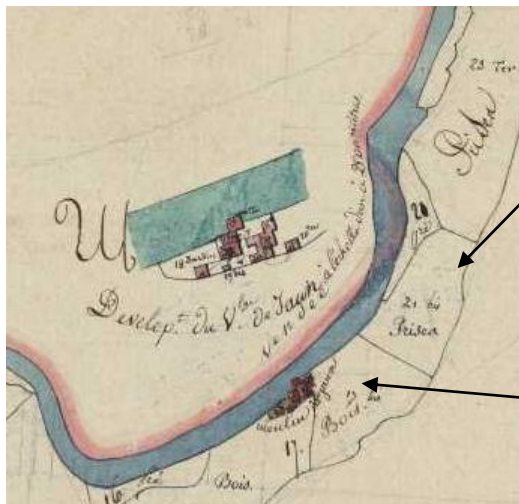
La Pierre Sorcelière →

Etymologie :

Le **Jaud** (*Jault* ou quelques fois *Gault*), pourrait venir de jard mais pouvait, sous la forme *Gault*, évoquer un bois taillis mais aussi le « *coq de bois* ».

La **Gautellerie** du Jaud (ou *gauterie*), est un lieu-dit qui existe dans beaucoup de régions du Poitou. Le suffixe *ellerie*, de ce mot laisse aussi penser à un domaine, et *gautel* pourrait être le « *domaine des Gautier* ». Mais, la

Gautellerie est donc également un endroit, le « *petit bois du Jaud* » ou « *les Prises* », où se trouvait, en des temps immémoriaux, une (ou des) cabane faite de branchages, de paille ou de terre séchée, et pouvant servir d'abri ou d'habitation. D'ailleurs, en ce lieu, jadis, il y avait une maison. Enfin, *Gautellerie* pouvait être une déformation de gué, sachant qu'à chaque gué ou pont, il y avait un octroi. Le 3 janvier 1614 (**3 E 35/26** Claude Rousseau notaire à Fontenay), Claude Nielle, marchand, demeurant au faubourg de Fontenay-le-Comte, donne à ferme pour cinq ans à André Chastellier, meunier, demeurant au bourg de L'Orbrie, le moulin à eau appelé le *moulin du Jau*. Tous ces lieux sont sous les eaux du barrage.



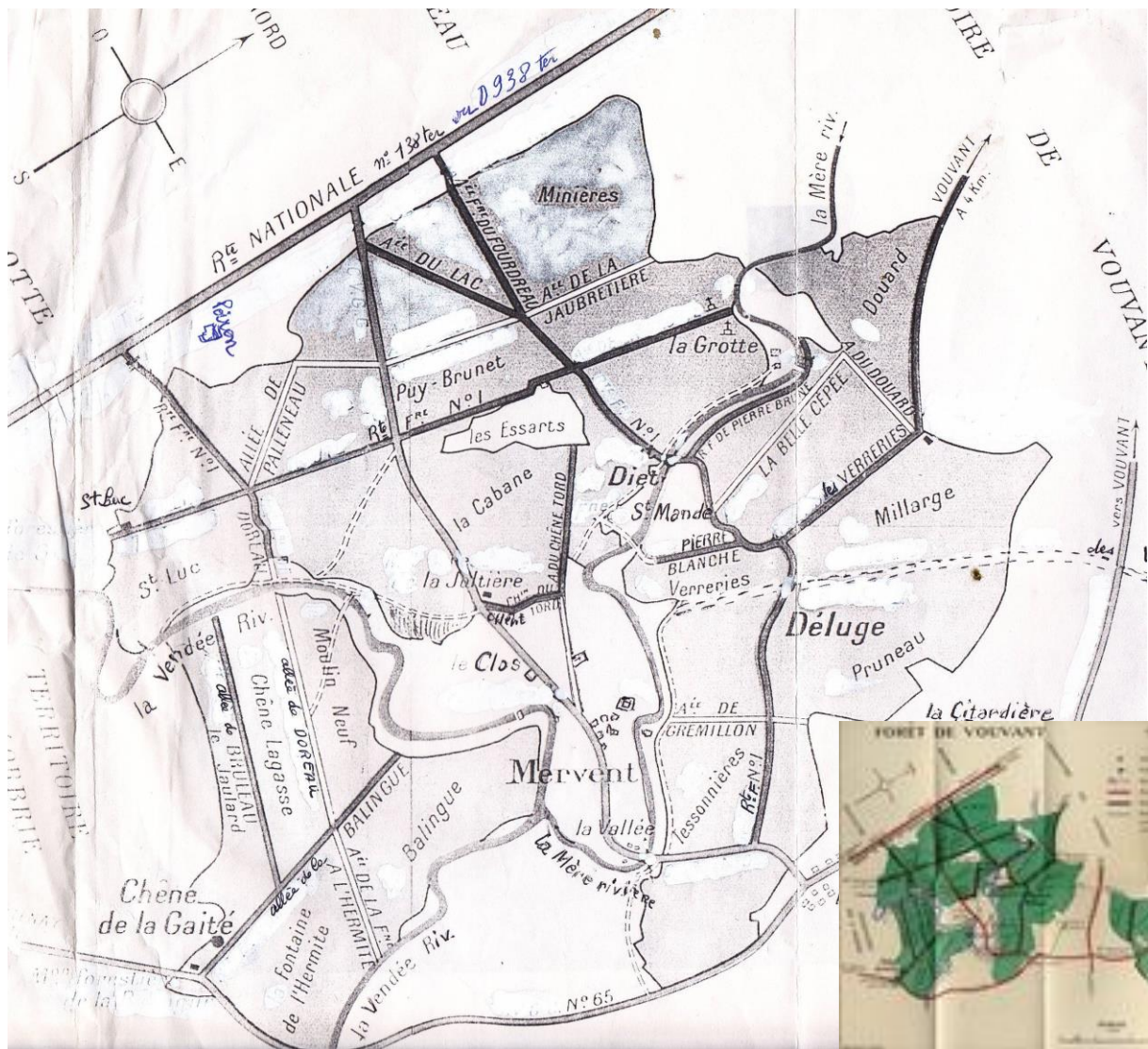
Reprenons l'arpentage et voici les surfaces des triages (du n° 23 à n° 33) et l'endroit où ils se trouvent (voir plan ci-après) :

- 23 les **Garennnes**, **146,50** ares (ci-dessous)
- 24 les **Tessonnières**, **186** ares (ci-dessous)
- 25 le **Parc** **125** ares (ci-dessous)
- 26 le **Pruneau**, **189** ares (remontant la rivière Mère et proche du bourg)
- 27 les **Verries** **392** ares (remontant le ruisseau du Vent),
- 28 la **Millarge**, **355** ares ()
- 29 le **Doüard** **200** ares (se situe où se trouvait la *Croix de la Belle Cépée*)
- 30 la **Charière**, **200** ares (proche des Ouillères),
- 31 les **Sansoudayées**, **0 ares 45** (c'est le plus petit des triages), se situe
- 32 le **Bois-Mainguet**, **36, 50** ares (), se situe
- 33 la **Trappe**, **77, 50** ares (grand comme un très petit jardin) se situe



Ci-dessus : n° 25 le *Parc* - n° 24 Les *Tessonnières* - n° 23 Les *Garennnes* –

Ces trois triages se situent en bordure de la rivière *Mère*, et sur sa rive gauche. Le *Parc* débute à la pointe du Portail et se termine au ruisseau du Clion lequel coule le long de la route qui va aux Ouillères. Le triage des *Tessonnières* commence où se termine le précédent cité et se finit au *chemin des Tartres*. Le suivant, les *Garennnes*, lui fait suite.



23 me triage : les Garennes - 15^{ème} jour le vendredi 17 juin 1735

(du latin médiéval *wareнна*, désignant une terre où le seigneur se réserve le droit de chasse voir bull. n° Culdebray ; L. Brochet nomme le lieu : les **Garnes**). (2 arpents = 100 ares + 68 chesnées et ¼ de chesnées = 46,50 a) = **146,50 ares**



Les Garennes ou dit les Garnes

« Nous nous sommes transportés à la lisière du **trriage des Gareunes** où estant ledit arpenteur a commencé à arpenter la dite lisière qui est au près du **Grand Chemin** (D 65) de Fontenay à Loge Fougereuse et suivant du costé du midi le long des patis de la **Métairie de St Thomas** et les bois du **Sieur Roy de la Bujandrie** (roturier ? pas noble ? Burandrie à Foussais ?) jusqu'à la prise du **moulin de Prévereau**, le dit

arpenteur a mesuré 85 chesnées sur $\frac{3}{4}$ de large dudit lieu et suivant le dite Prise du moulin de Preureau (Prévereau, Pré-Vaireau, Preureau) jusqu'au chemin des Ouillères à Mervent par en hault (sic) il a mesuré 66 chesnées sur $\frac{1}{4}$ de large et suivant ledit chemin (chemin de la Logette ou chemin des Tartres) hault le long de la lisière des Tessonnières jusqu'aux terres La Rovergne aux Ouillères du **Sieur Bouron**, il a mesuré 40 chesnées sur 1 de large, des dites terres et les suivant jusqu'au **Bois de Culteprais** (entre la **Logette** et les **Ouillères**) et le long d'yceluy jusqu'au Grand chemin de Fontenay à Loge Fougereuse il a



mesuré 58 chesnées sur $\frac{3}{4}$ de large, et suivant ladite lisière le long dudit Grand Chemin jusqu'ou nous avons commencé (c'est-à-dire **St Thomas**) (D65) il a mesuré 88 chesnées sur 1 de large et par la suputation qu'il a faite (sic) les lisières des Gareunes contiennent 2 arpents, 68 chesnées et $\frac{1}{4}$ de chesnées, de là nous sommes transportés à la lisière des Tessonnières ».

24 me triage : les **Tessonnières** - **15^{ème} jour** le vendredi 17 juin 1735

(origine gauloise : « *taxo* » déformé en « *tasnière* et *tesnière* » évoque le repaire d'un blaireau mais aussi un lieu de pacage pour des « *tessons* » petits porcs), et au-dessus de la **Vallée**.

(3 arpents = 150 ares + 11 chesnées et $\frac{3}{4}$ = 36 ares) = **186 ares**

« De là nous nous sommes transportés à la lisière des **Tessonnières** où estant ledit arpenteur a commencé à arpenter la dite lisière où esté cy-devant marqué un pied Cormier joignant Le Grand Chemin des Ouillères à Mervent du coté du levant et le suivant le long des terres du **Sieur**

Berton (arpenteur de la Maîtrise demeurant la Poupardière) et celles

du **Sieur Bouron** (des **Ouillères**) jusqu'à la lisière du triage du Parc où nous avons marquez 3 paroïs pour séparer les dites deux lisières, il a mesuré 63 chesnées sur 1 de large, et des dits 3 paroïs suivant la dite lisière le long du triage du Parc il a mesuré 97 chesnées sur 1 et $\frac{1}{4}$ de large, et dudit paroï jusque où nous avons commencé (= là où il y a 1 pied cormier) le long de



la **Prise du Moulin de la Vallée** et le triage des Gareunes et (les) terres du **Sieur Bouron** il a mesuré 150 chesnées sur 1 et $\frac{1}{4}$ de large et par la suputation qu'il a faite (sic), les lisières des Tessonnières contiennent 3 arpents, soixante et onze chesnées et $\frac{3}{4}$ de chesnées ; de la lisière des Tessonnières nous nous sommes transportés à la lisière du triage du Parc »

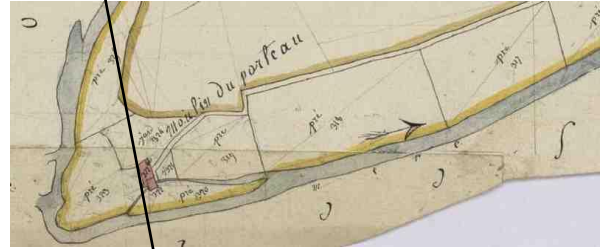
25 ième triage : le **Parcq** (sic) - **15^{ème} jour** le vendredi 17 juin 1735

(qui était un enclos pour le pacage des chevaux du seigneur). (2 arpans (sic) et demi) = **125 ares**



« Nous nous sommes transportés à la lizière du triage du Parc (se situe sur la droite de la **P. 2160** rivière Mère en allant vers le Portail) où estant ledit arpenteur a commencé à arpenter la dite lisière par le paroi qui la sépare de celle des Tessonnières et la suivant le long du grand Pré Bary (ou Pré Barrot ou le Barry = barrière) qui la joint du côté du midi jusqu'à la rivière Mère ou finist ladite lisière il a mesuré 33 chesnées sur une $\frac{1}{4}$ de large et reprenant la dite lisière en remontant la rivière à l'endroit du **Rocher Cervelle** (actuel panorama de Pruneau) et de là suivant le long du triage du Pruneau qui la joint du côté du levant jusqu'à la lisière du Pruneau où nous avons marquez (sic) 2 parois pour séparation , il a mesuré 81 chesnées, sur $1 \frac{1}{4}$ de large, et des dits 2 parois suivant la dite lisière allant au levant le long des Bois et terres du **Sieur Bouron** (de La Rovergne aux Ouillères, famille très riche), terres de Culteprais (dont la Bironnière appartenant au Seigneur de Culdebray) et encore aux terres et pré du

Sieur Bouron qui joignent la dite lisière jusqu'au 3 parois qui la sépare de celles des Tessonnières il a mesuré 109 chesnées sur $\frac{3}{4}$ de large et par la supputation qu'il a faite la lisière du Parc contient 2 arpens et demy et remis au vingt du dit mois et an »



« Et advenant le vingtième jour des dits mois et an, nous officiers, commis greffier, arpenteur et gardes susdits nous sommes transportés à la lizière du triage du Pruneau ».

← **Moulin du Portail** (au 1^{er} plan) les pâtures en lisière du Parc

Mais avant de quitter les abords de ce triage du Parc, je me dois de faire passer un message beaucoup plus contemporain :

Si, je vous reparle encore de ce vieux pont alors qu'il a déjà été le sujet du bulletin historique n° 21, c'est qu'il nous faut nous inquiéter de son devenir : **Pont romain** (*Pont des Ouillères* ou *Pont de la Vallée*), ce patrimoine de notre commune, **sacrifié** là, à l'abandon sous l'eau, **maintenu** là, pour mort, est une

faute grave qui nous charge et dont nous serons tous coupables envers nos générations futures. Bientôt, on aura tout oublié. C'est pourquoi, je me suis fait le plaisir de vous en reparler et de vous répéter ce que je vous avais dit déjà, également, dans le bulletin n° 45 le *moulin du Portail* :

« Avant d'en finir sur le sujet, je voudrais vous faire partager la vision que j'ai eu. J'ai rêvé que notre **vieux pont de la Vallée** avait été déplacé et remonté : posé à cheval, d'un côté, sur la **Motte du Portail** et, de l'autre, sur la bordure du **Triage du Parc** (partie domaniale naturellement) ». Par quel tour de magie, allez-vous me dire,



pourrait-on voir cela !

Une volonté tenace de nos élus à vouloir le sauver car ne dit-on pas que « la foi déplace des montagnes » et, en l'occurrence, il s'agit de sortir notre vieux **pont romain** ou **roman** de l'eau où il finit de se détériorer ; la création d'une *association de sauvegarde du vieux pont* et la participation de bénévoles : professionnels et amoureux des pierres, ne relèvent pas de l'utopie surtout si elle reçoit le partenariat du Conseil général et des collectivités locales (c'est ce qui a été mis en place pour la restauration des remparts de



Voici, ci-dessus, comment j'ai rêvé notre vieux pont, installé là pour des siècles encore et dominé par les hautes murailles du château (qui elles-aussi mériteraient d'être restaurées). Le chemin qui conduit aux *Paillottes* (petit îlot rescapé de la montée des eaux du barrage) est déjà très fréquenté par les randonneurs et les nombreux marcheurs du dimanche qui y viennent en famille. Notre *vieux pont* deviendrait alors une attraction supplémentaire qui attirerait les foules. N'était-ce pas déjà le cas lors des vidanges du barrage !

Et puis, imaginez-le, en été, éclairé par des spots lumineux qui feraient ressortir ses cinq merveilleuses arches qui se mireraient de nouveau dans l'eau ; il serait là, dominé par les hautes murailles du château (vestiges encore existants), qui, lui aussi, serait illuminé. Ces murailles que l'on pourrait approcher d'un bout à l'autre (à peu près 100 m. de long) si le chemin muletier d'autrefois était de nouveau entretenu puis protégé par une balustrade pour la sécurité des visiteurs qui viendraient admirer la haute élégance de ces remparts composés encore de courtines, d'amorces de tours, de contreforts, d'*archères* dont une meurtrière comblée, d'une sortie d'un châteaueu,



d'une petite tourelle dans laquelle un escalier de 90 cm de large conduit par une douzaine de marches en pierres à une petite poterne intacte ouvrant sur le coteau à pic ; de ce chemin muletier, on dominerait également le site plongeant en direction de notre vieux pont installé, lui, tout en bas, sur la *Motte du Portail*.

Ce serait un tableau grandiose rivalisant alors avec bien des spectacles « *sons et lumières* » connus de la région. La réalisation de ce « *tableau grandiose* » n'est pas insurmontable puisque la matière première nous la possédons : ce sont nos monuments, nos vestiges qui sont notre patrimoine, notre héritage que nous devons impérativement



légués à nos descendants. Je me permets de rappeler à nos élus, travaillant la terre, la fable bien connue : « *Un riche laboureur . . . dit à ses enfants : Gardez-vous de laisser périr l'héritage que nous ont laissé nos ancêtres ; un trésor est caché dedans . . . un peu de courage vous le fera trouver : vous en viendrez à bout . . .* » ; que Monsieur de La Fontaine me pardonne d'avoir pris la liberté de le citer à ma manière mais il me faut bien utiliser toutes les armes possibles pour sensibiliser nos édiles.

Le **vieux pont** lors de la dernière vidange



Pardon encore aux Merventais, peut-être lassés de mes écrits,

de revenir sur le sujet et de les importuner encore avec cette utopie de relever notre patrimoine : le **vieux pont**, le château, . . . , et que sais-je encore ! Notre commune est bien plus riche en vestiges historiques, archéologiques, . . . , que beaucoup veulent le dire. Il s'agit de les découvrir et de les mettre en valeur.

Domaine. (B. 1404. (Liasse.) — 10 pièces, papier (3 imprimées). Délimitation de la forêt de Vouvent.

← Pont du Déluge

Signification aux directeurs de l'hôpital général de Fontenay, d'une requête du procureur du Roi de la maîtrise au maître particulier, en date du 10



ruisseau des Verries), il s'est trouvé 123 chesnées sur 1 quart de large ou ladite lisière finist et la P. 2163



reprenant un peu plus loin à l'endroit et pré de la **Fosse aux Merles** jusqu'au **Rocher Cervelle** (p. précédente P GPS 46° 31' 44'' N - 0° 46'00'' W) ce rocher n'a pas d'histoire particulière et je ne l'ai trouvé mentionné que dans le procès-verbal de l'arpentage de la forêt en 1735 ; on peut tout de même penser que vu sa forme et sa taille, il était probablement connu dès l'époque celtique ; par contre, il est fort possible qu'il servit de lieu de guet car il est situé en face de notre château féodal ; aujourd'hui, ce belvédère, qui domine la Mère, est très difficile d'accès. On y accède à partir de la D 99a qui conduit également au pont du Déluge. L'ONF a récemment aménagé un chemin, balisé, pour y parvenir et a refait le garde-corps PGPS : 46° 31' 50'' N - 0° 45'05'' W) et joignant la rivière **Mère** entre ledit triage (du Pruneau) et les terres et prés de **Pruneau** l'arpenteur a mesuré 89 chesnées sur une un tiers de large et par la fait le dit arpenteur il s'est trouvé que la lisière de Pruneau contient 3 arpans 78 chesnées ».

← Le ruisseau des Verreries

Non loin de la « Fosse aux Merles » se trouve le « Gué des Cailloux » rendu inoubliable par le passage des armées de Lescure en 1793 qui se rendaient à Fontenay rejoindre les autres Vendéens en prévision de la fameuse bataille (voir bull. n° 56, 57, 58, 59).

1843 chemin n° 21 dit « Sentier du Rocher Servelle » : partant du Portail, tendant à la « Fosse

aux Merles » pour Vouvant passant au Rocher Servelle ou Rocher de Pruneau, se termine au chemin du Gué de Pruneau ; il fait 880 mètres sur 2 m de large.

20 novembre 1716 (Maillaud T 9 notes Pineau) : Jean Pineau demeurant au village du Nay, achète à divers consorts, pour 54 livres 2 sols un petit morceau de terre appelé « Louche aux merles » (proche la rivière Mère mais au confluent du ruisseau des Robinières ou le Vent), étant au fief et seigneurie de Mervent (bourg), proche du « gué des cailloux » qu'emprunterons, un peu plus de cinquante ans plus tard, les armées de Lescure venant de Vouvant.

Avant de poursuivre notre marche dans les pas des officiers forestiers arrêtons-nous un instant sur l'histoire du « ruisseau des Robinières », devenu « ruisseau des Verreries » que nous appelons aujourd'hui plus communément « le Vent ».

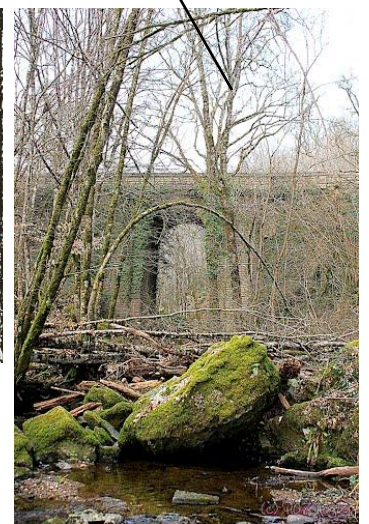
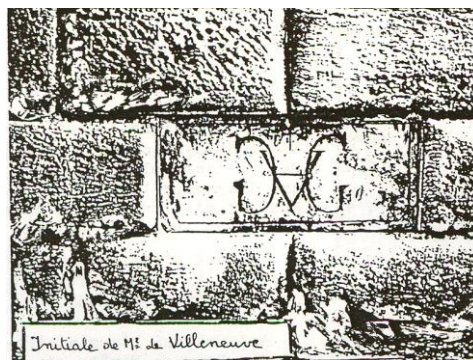
Ce ruisseau souvent à sec en été mais terriblement torrentueux en hiver mais aussi au printemps prend sa source dans le tènement des Robinières. Il poursuit sa course en direction de la rivière Mère et fait la limite de Vouvant à Mervent passant au lieu-dit le « Pont du Nay » (aujourd'hui en pierres ; jadis simple grosse planche de bois), puis le « Pont Morisson » (simple planche qu'on appelait souvent « Planche à l'eau »), puis passe sous le « Pont du Déluge », arrive à la « Fosse aux Merles » (ancienne cuvette d'extraction du sable au temps des verreries ou d'argile), puis au « gué des Cailloux » et se jette dans la rivière.

Le pont du Déluge fut construit en 1862 par Mr Héllion (ou Henry) de Villeneuve ingénieur des E. & F. de Fontenay-le-Comte, qui y a gravé ses initiales.

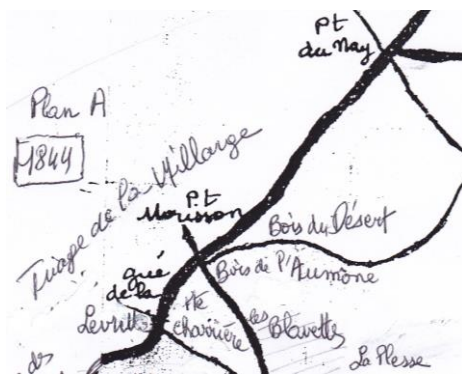
27 me triage : les Verries - 16^{ème} jour le lundi 20 juin 1735 –

(7 arpans = 350 ares +71 chesnées ½ et ½ quart de chesnées = 42 ares) = 392 ares

« De là, sommes allés audit parois (bornes) près le Ruisseau d'Eau (le « Vent » ou « ruisseau des Verreries ») marqué sur une face entre le triage du Bois Maingue, les Verries (près de la maison forestière (page suivante) de la Gd Rhée où on a découvert des scories de verre) et Pruneau et en suivant la lisière d'entre les dites Verries et Pruneau allant du levant au midy ledit arpenteur a mesuré jusqu'à La prise du Grand Logis de Mervent (Bois de la prise ;



début des terres de la *Chalandrie* ou *Grand Logis*, appartenant au Sieur de la Forêt de Chalandrie : Roch Durand voir bull. **P. 2164** Château et Portail), *107 chesnées sur une chesnées de large où finist la dite lisière des Verries à la rivière Mère et la prise et pré du Moulin de Foulet et le pré de Michel Boucard* (voir bull. Château et Portail) *jusqu'à la prise du Sieur du Bois* (Jean Hay Sieur du Bois moulin de Pierre Blanche) *proche ladite rivière, allant du midy au couchant, le dit arpenteur a mesuré 48 chesnées sur 1 chesnées et demy de large, et reprenant ladite lisière à ladite rivière Mère et chaussée = 698 du moulin de Pierre-Blanche, le long des prés et prises (bois) du Sieur du Bois jusqu'à la dite rivière du côté du midy ledit arpenteur a mesuré 32 chesnées sur $\frac{3}{4}$ de large, et reprenant ladite lisière à la dite rivière joignant le pré de la Grignonnière et le long des Petites Verries dépendant de la dite Grignonnière allant du couchant au Nord jusqu'à la lisière du triage du Douard où nous avons marqués 2 parois pour séparer ladite lisière d'avecq celle du Douard ledit arpenteur a mesuré 48 chesnées sur 1 et $\frac{1}{4}$ de large et des 2 parois suivant ladite lisière le long du dit triage du Douard allant du Nord au levant jusqu'au triage de la Millarge où nous avons marqué 1 parois pour séparer la dite lisière d'avec celle du Douard et de la Millarge ledit arpenteur a mesuré 109 chesnées sur 1 et $\frac{2}{3}$ de large, et continuant ledit lisière depuis ledit parois le long dudit triage de la Millarge jusqu'au Carrefour appelé La*



Verrie ledit arpenteur a mesuré 93 chesnées sur 1 et demy de large et continuant la dite lisière entre les dits triage de la Millarge et Les Verries jusqu'aux triage des Autours (sic) (ou les Autours de la Millarge, pourquoi cette appellation ?) ledit arpenteur a mesuré jusqu'à 2 parois marqués sur deux face faisant la séparation de la dite lisière d'entre celles des dits **Autours de la Millarge** 77 chesnées sur 1 chesnées $\frac{1}{3}$ de large et des 2 parois jusqu'au Ruisseau d'Eau et parois où nous avons commencé à



arpenter ladite lisière le long du triage des Autours ledit arpenteur a mesuré 113 chesnées sur $\frac{3}{4}$ de large et par la supputation que ledit arpenteur en a faite, il c'est trouvé 7 arpens 71 chesnées et demy, et demy quart de chesnées et remis au 21 des dits mois et ans que dessus la continuation de notre présent procès-verbal ».

Les virages où l'on prend la route de l'Allée de la Belle Cépée (avec rayon de soleil)



28 me triage : la **Millarge** (ou « les Autours de la Millarge ») **17^{ème} jour** le mardi 21 juin 1735

(semble indiquer une distance de mille pas, du latin milia),

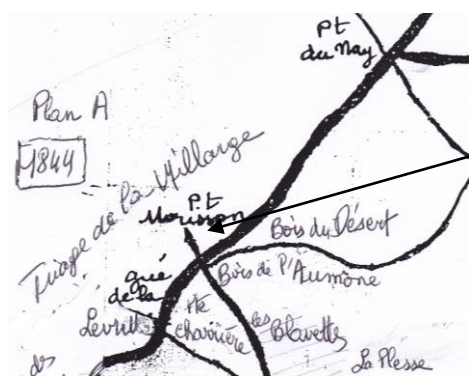
(6 arpens = 300 ares + 74 chesnées $\frac{3}{4}$ = 55 ares) = **355 ares**

Chemin qui descend du plateau de dans le triage des Verreries (parking de la varappe), et jusqu'à la rivière Mère et arrivant face à la montée au bourg, à **Foulet** (photo sitôt après le parking).

« Et advenant, le lendemain 21 juin 1735 nous officiers, commis greffier, arpenteur (Paul Berthon, de Mervent) et gardes susdits nous avons commencé par arpenter la lisière de la **Millarge** où nous avons marqué 1 parois qui la sépare avecq celle des **Verries**, et du **Douard** allant du levant au Nord jusqu'aux **champs de Mervent** (sic) dépendant de la Grande Ré où est marqué 1 parois pour séparer la dite lisière d'avecq celle du Douard ledit arpenteur a mesuré 9 chesnées sur 2 chesnées de large, et continuant la dite lisière depuis ledit parois le long des terres et prés de la Grande Ré et le Bois à ? du côté du Nord au levant jusqu'au Grand chemin de Vouvant (



chemin du Nay) à St Michel le Clouc le dit arpenteur a mesuré 188 chesnées sur 1 et demye de large, et **P. 2165**



continuant la dite lisière allant du du costé du levant le long du Bois de Culteprais jusqu'au Ruisseau d'Eau (ruisseau du Vent ou ruisseau des Robinières) du Pôn Morisson (pas très loin du Nay et en-dessous du Pont du Nay, beaucoup plus récent) ledit arpenteur a mesuré 112 chesnées sur 2 de large et reprenant la dite lisière audit ruisseau et pôn de Morisson (Pont Morisson) en continuant le long du Bois de l'Aumône (fief sans aucune charge à remplir ni aucune redevance à payer et appartenant aux sieurs directeurs de l'Hôpital

où nous ledit

sur $\frac{3}{4}$ de large, et dudit parois joignant le Morisson jusqu'a la lisière des Verries où faire la séparation des dites lisières, ledit 1 de large où finist la dite lisière, et par la la Millarge contient 6 arpens 74 chesnées

Dans ce triage de la Millarge, se voir bull. n°)

29 me triage : le Douard - 16^{ème} jour

(4 arpens = 200 ares + 65 chesnées et $\frac{3}{4}$ de

« de là nous sommes allés à la lisière du Douard séparée d'un paroi avec la lisière de la Millarge



de Fontenay) et le triage du Bois Maingue jusqu'au Bois des Autours avons marqué 1 parois sur une face arpenteur a mesuré 173 chesnées ruisseau quy découle venant du Pôn nous avons marqués 2 parois pour arpenteur a mesuré 21 chesnées sur supputation qu'il a fait, la lisière de $\frac{3}{4}$, ».

trouve le « Fort de Chantoizeau » (Le pont du Nay →

le mardi 21 juin 1735

chesnées = 70 ares) = **270 ares**

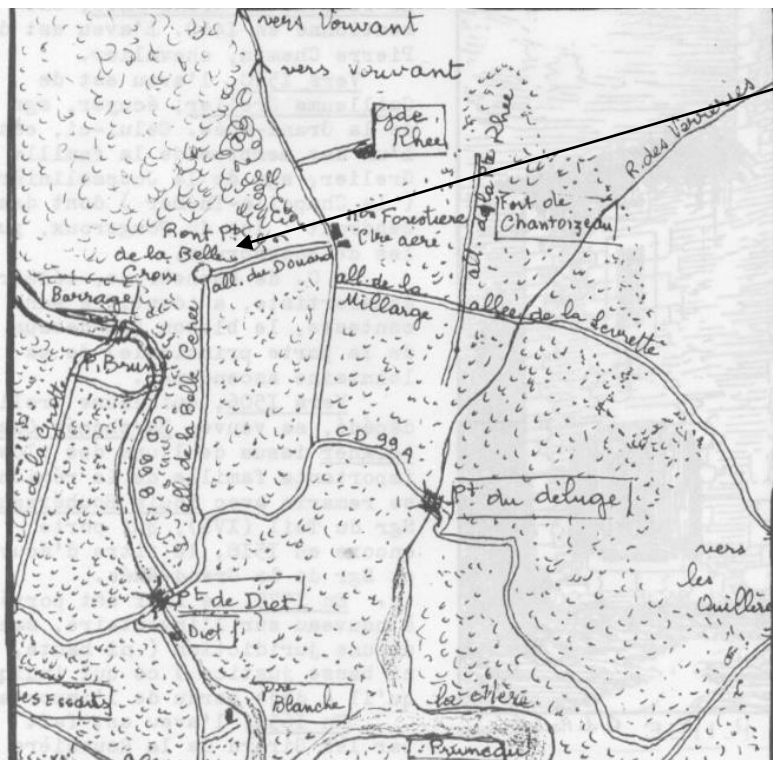
allant du levant au Nord le long des terres et bois de la Grande Ré jusqu'à La Gasse du Bois (la ferme du Gast) et pré (pâture) de la Folie (lieu dit au-dessus de la Grignonnière) ledit arpenteur a mesuré 127 chesnées sur $\frac{3}{4}$ de large, et continuant le dite lisière le long des Bois de la Grignonnière du costé du Nord jusqu'à la rivière Mère où finist ladite lisière ledit arpenteur a mesuré 114 chesnées sur 1 et $\frac{3}{4}$ de large, et reprenant la dite lisière un peu plus loin du costés du midy près de la dite rivière jusqu'aux 2 parois faisant les séparations de la dite lisière d'avecq Les Verries ledit arpenteur a marqué 114 chesnées sur 1 et demye de large où finist entièrement la dite lisière, et par la suputation qu'a fait ledit arpenteur la lisière du Douard c'est trouvé contenir 4 arpens 65 chesnées, $\frac{3}{4}$ de chesnées et remis au 22 du dit mois et an »

la Grignonnière , est situé au sud du territoire communal de Vouvant, le long de la rivière Mère. (ADV 3 E 35/5 - 17 janvier 1577) : Guillaume Pajaud, notaire en court lay, demeurant à Vix, retire sur Lancelot Tiraqueau, sieur de la Vregnyaye, demeurant à la seigneurie de la Grignonnière à Vouvant, des biens que celui-ci avait soustrait.

Datant probablement des guerres de Religion, le château est restauré trois fois comme il l'est indiqué sur une pierre gravée : en 1588, 1703 et 1805 (brûlé en partie durant la Révolution). Les premiers seigneurs de la Grignonnière sont les Grignon : les archives indiquent trois seigneurs de cette famille entre 1380 et 1420. Il est ensuite habité par la famille Gauthier au XV^e siècle, par la famille Tiraqueau du XVI^e siècle au XVII^e siècle, puis par la famille de Hillerin à la fin du XVIII^e siècle.

La bâtisse se présente sous la forme d'un manoir-ferme entourant une cour carrée avec un puits en son centre. Le domaine comprend trois cours : la cour intérieure, une grande cour devant le château et une ferme en basse-cour. Le château en lui-même se compose d'un corps de logis flanqué sur les côtés par deux grosses tours rondes couvertes de tuiles. Deux ailes, possédant à chacune des extrémités une tour ronde couverte d'ardoises, prolongent le corps afin d'entourer la petite cour intérieure. Une chapelle est construite vers 1850 par Louis Essarteau et Louis Pallardy à l'emplacement des bâtiments fermant le pavillon carré côté sud.





L'allée de la Belle Croix : cette P. 2167 appellation n'est plus usité, son nom même a été complètement oublié. Il y avait aussi le Rond-point de la belle croix.

30 me triage : la **Charrière** - 17^{ème} jour le mercredi 22 juin 1735

(en vieux français désignait chemin de charrette OU un chemin d'exploitation, un passage, voire une rue ; situé au-dessus du Pt du Déluge), (4 arpens) = **200 ares**

« Et advenant le lendemain 22 desdits mois et an, nous officiers, commis greffier, arpenteur et gardes susdits sommes transportés à la lisière de (triage) la **Charière** (sic) qui joint le **Bois de l'Aumône**, le ruisseau entre deux (ruisseau des Verrières) et le long des Bois de Culteprais (= près des Ouillères) que nous avons fait arpenter jusqu'au triage du **Bois Maingue** du costé du couchant où a esté marqué deux parois qui font séparation du Bois Maingue avecq ledit triage de la Charière ledit arpenteur

a mesuré 48 chesnées sur une de large et des dits 2 parois en continuant la dite lisière sur la mesme ligne jusqu'à 1 parois qui sépare la dite lisière d'avec celle du dit Bois Maingue, ledit arpenteur a mesuré 37 chesnées et demi sur une de large et dudit parois le long des bois du **Sieur Bouron** jusqu'au triage des Sensoudayées joignant la **futaie de la Citardière** où nous avons marqué 1 parois, a esté mesuré 37 chesnées sur une ¼ de large et du dit parois le long du triage des **Censoudayées** jusqu'à 1 autre parois séparant la dite lisière des dites Censoudayées a esté mesuré par ledit arpenteur 15 chesnées sur 2 chesnées et demi et continuant ladite lisière jusqu'au Ruisseau du **Pôn Morisson** qui fait la séparation entre la **Charière** et la **Millarge** a esté mesuré par ledit arpenteur 77 chesnées sur 3 de large et par la supputation qu'il a fait la lisière de la Charière (= c'est trouvé contenir 4 arpens ».



Il y avait diverses sortes de donations : la « franche – aumône » et la « pure aumône ». La « pure aumône », c'est-à-dire que si ce qui est donné est déjà dans la mouvance d'un fief et sous la juridiction d'un seigneur (ou d'un noble ou même d'un riche roturier), cette donation conserve le même statut : l'église profite des biens temporels, produisant des fruits et des revenus, mais doit toujours en faire l'aveu au donateur et en subir sa justice (voir bull. n° 46 p. 864, 865). La « franche – aumône », c'est l'inverse : lorsqu'un seigneur a donné un fonds mouvant de lui, pour construire une église, un cimetière, ou autre lieu sacré, sans y retenir aucun droit, alors auquel cas, il ne lui reste plus « ni foi ni juridiction » (obligation de lui en faire l'aveu et de subir sa justice), proprement dites, sur ce fonds, mais seulement le « droit de patronage » (droit de regard). En forêt, proche de la **Citardière** se trouve le « Bois de l'aumône » (fief sans aucune charge à remplir ni aucune redevance à payer. En 1735, il appartient encore aux sieurs directeurs religieux de Lospital (sic) de Fontenay. Depuis quand leur a-t-on fait le don de ce bois de 76 ares 10 dont le revenu leur sert pour leurs œuvres ?). Mais, était-il en « franche – aumône » ou en « pure aumône » ?

Le sieur **Bouron** dont il est question plus haut est très connu à Mervent et depuis fort longtemps. Cette famille de robe (magistrat), est aussi en partie originaire de Fontenay.

Cheminée du rez-de-chaussée du Logis des **Ouillères** →

Il demeure dans l'importante « seigneurie des Ouillères » laquelle est signalée comme étant un « Fief dépendant du château de Mervent » (et non de Vouvant) bâti, lui, dans le bourg. Ce « Logis » sera dès le XVI^{ème}, la propriété de la famille (



et puis de ses descendants) de M^o Jacques Bouheron, *sieur de la Rouvergne*.

P. 2168

Au XVII^{ème}, se trouvait toujours le logis appelé « *Houstel des Oullières* » (mentionné déjà au XIII^{ème} et qui existe toujours) mais qui a perdu de sa splendeur. Cependant on peut encore y voir deux magnifiques cheminées du XVI et XVII^{ème}, ornées de sculptures, de peintures représentant l'une, une « *scène champêtre* », l'autre une « *corbeille de fruits* ». Ce sont de véritables bijoux.

Logis des Oullières →

Le sieur Bouron (ou Bouheron) demeure, plus exactement dans le logis (n^o 15 rue du Centre, village des *Oullières* à Mervent), qui beaucoup plus tard, sera appelé : « *l'Hostel du Chagne* ou *Hôtellerie du Chêne* » (propriété revendue une énième fois en 2013), à cause du nom d'une terre où il fut édifié, appelée : « *La Rovergne* » ; d'ailleurs cette riche famille, qui l'habitera (entre autre et leurs descendants), portera le titre comme M^o Jacques Bouheron, *sieur de la Rovergne*.



Déjà, dès le 6 novembre 1593, André Bouheron (Maillaud T 6 notes Bouron), est un riche notable de



Mervent et *marchand-bois* demeurant avec son épouse Louise Chaboceau, au village des *Oullières* ; à cette date, Jacques Arnaud, sergent royal à Fontenay, dernier enchérisseur et adjudicataire du greffe des tailles de la paroisse de Mayrevent (sic), cédait son dit (sic) greffe à André Bouheron, *pour un quart en indivis*, sur les habitants de ladite paroisse. En 1593, il s'engage à fournir le bois nécessaire aux réparations de la halle de Fontenay (halle aux pourceaux) auprès de *Messire François Dalogny*, sieur de la Groys, et propriétaire des halles de Fontenay.

← Logis des Oullières (Section D1 des Oullières 1811)

M^o André

Bouheron est également *notaire en cour lay* de la baronnie du Petit Chateau

en la paroisse de Vouvant. De plus, toujours en indivis, il est également en 1616 fermier fermiers de la *seigneurie de Cutepray* (voir bull. n^o) avec les dîmes, terrages, cens, rentes et droits de fiefs, et dont faisait partie le *moulin à eau de Prousteau* (*Portail*).

Logis des Oullières (Section C2 des Oullières 1844) →

Au fil du temps cette famille toujours plus puissante et riche, dont son fils *Honorable Homme* M^o Jacques Bouheron, *sieur de la Rovergne* (*Rauvergne* ou *Rouvergne* ou encore *Rouergue*, nom d'une terre des *Oullières*, qui évoque un chêne ou une plantation de chênes), alors procureur (*procureur en cour lay* ou *es cour lay*) à Vouvant en 1618 (et encore en 1621), qui blasonne et porte un titre, son petit-fils Paul Bouron *Sieur de la Rauvergne*, qui se convertit au catholicisme en 1698, puis son arrière-petit-fils Paul Bouron, s'élèvent dans l'échelle sociale. La fille de ce dernier, Suzanne-Catherine épouse un riche marchand de Fontenay, François Marie Raison, d'une famille de marchand mais aussi de magistrats.



M^o Jacques Bouheron, *sieur de la Rovergne*, rend en 1722 aveu au château de Vouvant du Fief de la Grange-Talusseau (voir A. D. de la Vienne C 522 Fief mouvants des châteaux de Mervent et Vouvant) situé au faubourg de la ditte ville près la Grange du Vivier.

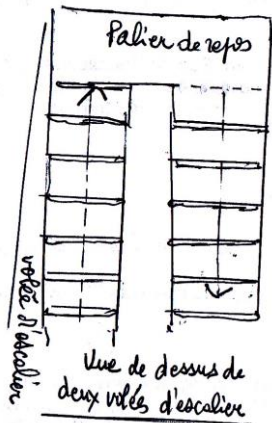
← Cheminée de l'étage du Logis des Oullières

Précédemment, en 1699, ce fief était tenu par François Guyot, huissier en cette ville de Vouvant, puis il passera le 8 juin 1722 entre les mains de Jacques Bouron, Sieur de la Rouvergne. Cette famille le conservera jusqu'au 21 juillet 1785, date où il change de mains, par rachat, à la suite du décès de Louis Bouron (fils).

La particularité de ce logis donc,



c'est qu'il possède deux remarquables cheminées, une au rez-de-chaussée et une à l'étage. Celle du **P. 2169** plain-pied, est moins raffinée que celle de l'étage.



Cette cheminée dont le manteau monte jusqu'au plafond, décorée par une peinture en couleur, qui représente une scène avec une « *corbeille de fruits* » (voir p. 2167) - style les « *quatre saisons* » et qui – paraît-il est du XVIIIème – d'après des spécialistes – cette peinture pourrait être est du 18è ou 2ème moitié du 17ème.

Après avoir monté un rustique escalier en pierre aux marches très usées, dans une chambre se trouve à droite en entrant, une cheminée dont le manteau monte jusqu'au plafond, elle est décorée d'une peinture « *scène champêtre* » avec des personnages, style Fragonard (p. précédente). Les couleurs sont superbes et l'ensemble est intact. Je n'ai jamais rien vu de pareil. J'ai tapé le fronton et le reste de la cheminée, c'est bien de la pierre. Une résine protège cette peinture demeurée intacte. Celle-ci serait – paraît-il - du XVIIIème – affirmatif – **elle est bien du 18ème**.

31 me triage : les **Sansoudées** - **18ème jour** le vendredi 22 juin 1735

(9 chesnées x 0 a 50) = **0 ares 45**

(c'est une toute petite bande de bois toute en longueur au-dessus du *Triage du Parc* et non loin de la *Citardière*)

« De là sommes transportés à la lisière des **Sansoudayées** aux parois qui font la séparation d'entre ladite lisière et le triage des **Censousoudayées** (sic) et après avoir fait les contours dudit triage des **Sansoudayées** jusqu'à l'autre parois faisant aussi la séparation de la dite lisière d'avec celle de la **Charrière** le long des **bois de la Citardière** du costé du levant a esté mesuré par ledit arpenteur 38 chesnées sur ¼ de large et par la suputation qu'il a faite la lisières des **Sansoudayées** contient 9 chesnées ».



32 me triage : le **Bois Maingué** - **18ème jour** le vendredi 22 juin 1735

(73 chesnées x 0, 50 a) = **36, 50 ares**

(dérivé de *maing* = grand ou bien évoque un manchot qui en aurait été le propriétaire) ; puis encore plus proche du *ruisseau du Clion* :

« Ensuite nous nous sommes transportés à la lisière du triage du **Bois Maingué** au parois qui la sépare de celle de la **Trappe** et suivant ledite lisière le long du Bois du **Sieur de Cheusse** (Moriceau de Cheusse Seigneur de la *Citardière*) jusqu'à un parois qui sépare ladite lisière d'avecq celle de la **Charrière**



ledit arpenteur a mesuré 17 chesnées sur deux de large et reprenant ladite lisière du **Bois Maingué** aux 2 parois qui la

séparent de celle de la **Charière** et la suivant au couchant le long des **Bois de Culteprais** jusqu'au **Ruisseau** (ruisseau des *Verries*) qui sépare ladite lisière d'avec celle de la **Millarge**, ledit arpenteur a mesuré 52 chesnées sur ¾ de large et par la suputation qu'il a faite, la lisière du **Bois Maingué** contient 73 chesnées, et remis au 23 des dits mois et an ».



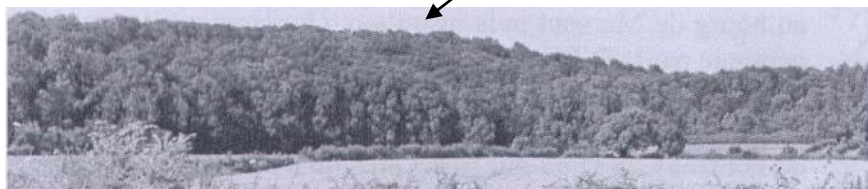
33 me triage : la **Trappe** - **19ème jour** le jeudi 23 juin 1735

(1 arpens = 50 ares + 45 chesnées + 22, 50 a) = **77, 50 ares**

(lieu enfermé, clos, mais aussi peut évoquer un lieu où se plaçaient des collets, ou alors ayant un lien avec des religieux),

« Et advenant le lendemain 23 desdits mois et an que dessus nous officiers commis greffier, arpenteur et gardes susdits nous nous sommes allez à la lisière du triage de la **Trappe** et le dit arpenteur a commencé à arpenter au parois qui la sépare d'avecq celle du triage du **Bois Mangué** et la suivant le long du **Triage du Bois Maingué** jusqu'à un paroi qui la sépare de celle de

Bois d'un Liard aux **Ragotières**



Pruneau où finist ladite lizière ledit arpenteur a mesuré trente sept chesnées sur un de large, et P. 2170 reprenant ladite lizière à un parois qui la sépare d'avec celle du triage de Pruneau et la suivant en faisant le tour le long des Bois du Sieur de Cheusse (propriétaire de la Citardière) et (ceux du sieur) Bouron (Bois de la Rovergue aux Ouillères et le long du ruisseau le Clion), les terres de Culteprais (sic) et le long du Grand Chemin de Vouvant aux Ouillères et du Grand Chemin, le long des bois du Sieur de Cheusse allant du levant au couchant en retournant au Nord le long des mêmes bois dudit Sieur de Cheusse jusqu'au dit parois qui sépare ladite lizière de celle du dit triage du bois Maingue ledit arpenteur a mesuré cent quarante cinq chesnées sur trois quart de large et par la suputation (= calcul) qu'il a faite la lizière de la Trappe contient 1 arpens 45 chesnées. En suite (sic) nous nous sommes allés ».

Erratum : Il apparaîtrait que la Citardière n'a pas été achetée par la famille Caillet – Guichet (comme dit dans le n° 15 voir généalogie des Caillet – Guichet p. 1225) et qu'elle entra entre leurs mains par héritage par un lointain cousinage des Guichet avec une descendante Moriceau –Sabourin. M° Pierre Ozée Guichet, natif de St-Pierre du Chemin et notaire royal à la Châtaigneraie était prétendument apparenté avec une demoiselle Sabourin de Dissay. Il y eut un long et, peut-être « ténébreux » procès. Quand on connaît la généalogie des Morienne –Sabourin, on se demande par quel tour de magie, ce gros domaine passa entre les mains des deux filles du notaire M° Guichet, et mariées avec deux frères Caillet. Ce sera Jean Caillet, qui recevra la Citardière en 1796 (p. 1226). Ensuite, la Citardière restera jusqu'à nos jours entre les mains des descendants de cette famille. Ce sont deux demoiselles descendantes qui m'ont demandé cette rectification.

Poursuivons l'énumération des triages :

Les officiers forestiers vont opérer maintenant dans la Haute Forêt, pour arpenter les autres triages et voici leur surface et le lieu où ils se trouvent (voir plan ci-après) :

34 les **Ragottières**, 672 ares (c'est le plus grand de tous les triages), se situe dans la Haute Forêt.

35 le **Gast**, 119 ares 929, se situe au-dessus du pont du Nay

36 la **Trimillière**, 170 ares 11 aussi en Haute Forêt.

37 **Fausse-Rue**, 67 ares aussi en Haute Forêt

38 les **Vieux-Arpents**, 385 ares 50 en Haute Forêt

39 les **Rejets**, 400 m2 50, en Haute Forêt

40 le **Bois-du-Château**, 0 are 49, se situe en Haute Forêt

41 les **Cosses**, 355 ares 53, se situe en Haute Forêt

42 les **Petits-Arpents**, 237 ares, en Haute Forêt

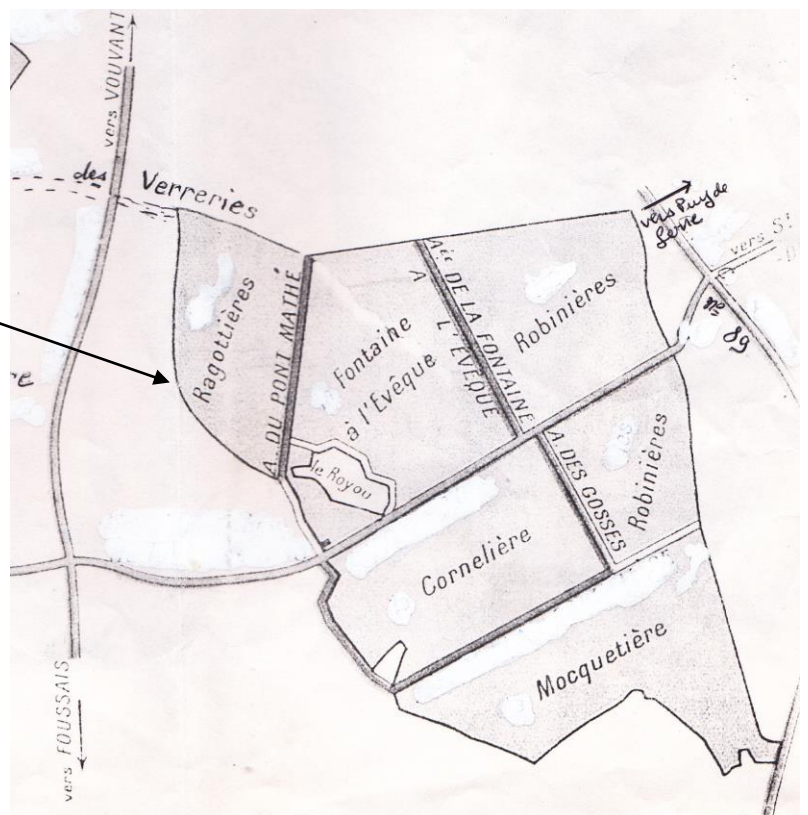
Poursuivons :

34 **me triage** : les **Ragottières** - 19^{ème} jour, le samedi 23 juin 1735 – se situe à gauche au-delà de l'allée du Pont Mathé

(13 arpens 50 a x 13 = 650 ares + 44 chesnées 50 m2 x 44 = 22 ares) = **672 ares**



lizière du levant au couchant le long des terres et bois du Sieur abbé Clisson (domicilié à la Cornelière de Puy-de-

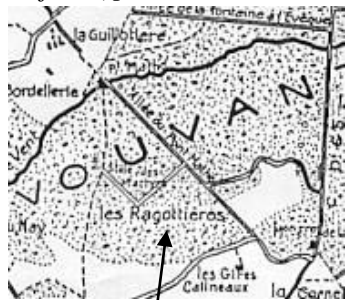


(Ragot fin XIV e = cochon de lait – sanglier – pousser des cris, grogner comme un sanglier)

← **Les Ragottières** (au fond, et à gauche le Turgeot, à droite les gîtes Calineaux, devant chemin du Nay à la Cornelière n° 45)

« à la lizière du triage des **Ragottières** (entre celui de la Fontaine à l'Evêque et celui des Vieux arpents et en dessous de celui des Rejets) que ledit arpenteur a commencé à arpenter au chemin qui conduit du village du Nay au village des **Guillottières** (de Vouvant ou chemin n° 9 en 1825) et suivant laditte

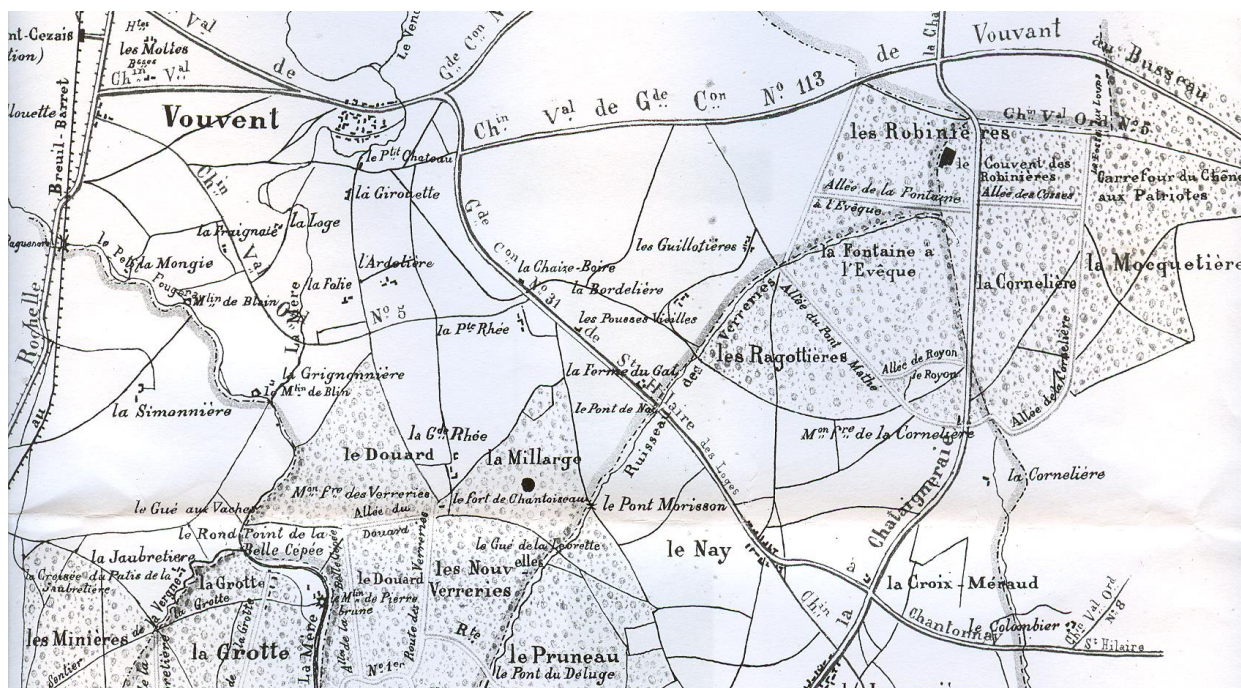
Serre voir bull. n° - Bois d'un Liard) - pré de la Demoiselle **Daudeteau** (métairie de la Bordellerie paroisse de **P. 2171** Vouvant) et encore aux bois et pastis de ladite **Demoiselle Daudeteau** jusqu'à deux paroix qui séparent laditte lizière de celle de la (triage) **Fontaine à l'Evêque** (époque XI – XII siècle) ledit arpenteur à mesurer deux cent vingt- six chesnées sur 1 chesnées et demi de large, et des susdits deux paroix continuant laditte lizière le long du triage de la Fontaine à l'Evêque jusqu'à la lizière du triage des Rejets (proche du couvent des Robinières) ou nous avons marqué 1 paroix



sur 3 faces pour séparer laditte lizière (des Ragottières) de celle du triage des Rejets l'arpenteur a mesurer 160 chesnées sur 2 chesnées et demi de large dudit paroix suivant laditte lizière le long dudit triage des rejets jusqu'au triage des Vieux



arpents ou nous avons marquez deux paroix pour séparer laditte lizière de celle qui est entre les rejets et les vieux arpents ledit arpenteur a mesuré 27 chesnées sur deux de large, des dits 2 paroix, suivant laditte lisière le long dudit triage des vieux arpents jusqu'à la lizière qui est entre les Vieux arpents et le (triage) Fosse rue (Fausse rue, comme la Fosse du Procureur, la Fosse rue était sans doute une fosse à argile ou de sable pour la verrerie) où nous avons marqués 1 paroix et suivant toujours laditte lisière des **Ragottières**, le long dudit triage de la Fosse rue jusqu'à la lisière de la **Fausse rue** (sic) qui est séparée par 3 paroix ledit arpenteur a mesuré 84 perches sur 3 plus deux tiers de large, des dits paroix suivant la même lizière le long des Bois du Sieur **Jolly de la Freslerie** (demeurant La Cornelière de Mervent voir bull. n° 53 - : Bois Jolly – en 4 parcelles - bois la Jolivetière + Pte Jolivetière ?) jusqu'à la lizière du triage du Gats où nous avons marqués deux



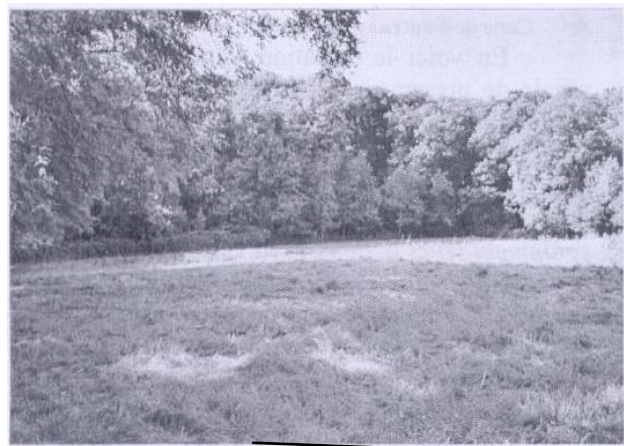
paroix l'arpenteur a mesuré 95 chesnées sur 2 de large des dits deux paroix suivants, laditte lizière le long des Bois du Sieur **Sabouraud** (Etienne Daniel Sabouraud fermier général de l'abbaye de Nieul-sur-l'Autise) et dudit Sieur

Jolly (demeurant au château de La Cornelière) et terres des Sieurs **Pineau** (au Nay) et **Clisson** (l'abbé Clisson qui possède aussi des biens au Nay) jusqu'ou nous avons commencé il a mesuré 142 chesnées sur 1 demi de large, et par la supputation que l'arpenteur à faite, la lizière des **Ragottières** contient 13 arpents, 44 chesnées et de là nous nous sommes transportés à la lizière du triage des Gast (sic) ».

Quelques années auparavant, le 3 juillet 1701, les gardes de la forêt avaient dressé des Procès-verbaux contre une trentaine de particuliers des villages du **Nay** et de la **Jamonière**, armés de pistolets, fourches de fer et gros bâtons, pour avoir voulu assassiner deux gardes qui amenaient des bestiaux par eux saisis dans le mareau des **Ragottières** ».

← **Bois d'un Liard**

Puis à nouveau, dix ans plus tard, les gardes royaux, ayant été informés de vols en forêt, verbalisent par acte du 1^{er} et 2 décembre 1711, ainsi « *Nous, Henry Desnoues, Jean Gaborit et Bernard Grelier, sergents gardes des Eaux & Forêt de la Maîtrise de Fontenay-le-Comte siégeant en ycelle (ville), résidant moy, sieur Desnoues en la ville de Vouvant*



et moy, Jean Gaborit au village du Nay, p/sse de Mervuant (sic) et moy, Grelier en la ville de P. 2173
 Fontenay, et sur l'ordre de Mr le Maître particulier de la Maîtrise dudit Fontenay, d'aller faire visite de tous
 les riverains de la forêt de Vouvant, étant informé que la majeure partie (sic) chassaient journellement tant en
 la forêt que hors d'icelle nous nous faisons transport (sic) au village des **Guillotières** p/sse de Vouvant chez le
 nommé Pierre Roy, sabotier, parlant à luy le
 faisant entré dans sa maison nous aurions
 aussi trouvé un fusil que nous aurions pris et
 emporté de la dite maison distante de la forest
 d'une portée de fusil ».

Signatures : **Grelier et Gaborit** →

A la suite de cette perquisition, les
 officiers forestiers signalent « delà nous nous
 sommes retirés chez le nommé Giraud,
 cabaretier (pour y passer la nuit) au village du
Nay p/sse de Mervuant (sic) ».

Document handwritten in French, likely a legal record or survey report. It features a large red stamp at the top, possibly a seal or official mark. The text is written in cursive and includes names like 'Gaborit' and 'Grelier'. There is a signature 'J. Gaborit' at the bottom right.

35 me triage : les **Gâts** - **19^{ème} jour** le samedi 23 juin 1735 –

2 arpens (50 a x 23 = 100 ares) 39 perches = 19 a 929 (la perche fut la mesure principale des arpenteurs soit environ
 51,1 m2) = **119 ares 929**.

« **Que ledit arpenteur a commencé à arpenter à l'endroit où sont marqués 2 paroies pour séparer ladite**



lisière de celle des Ragotières et suivant ladite lizière du Gast le
long des bois (4 grosses parcelles composent les Bois Jolly) du Sieur
Jolly de la Freslerie jusqu'à la lizière qui est entre La Remillière
 (la Tremellière) et (triage) la Fausse rue (Fosse rue en 1700) ou nous
 avons marqués 2 paroies, il a mesuré 73 chesnées sur 1 demye de
 large, des dits 2 paroies, en suivant ladite lizière le long du triage
 de la Tremillière jusqu'à un paroies où finist ladite lizière que
 nous avons marqué pour la séparer de celle de la Tremillière, il a
 mesuré 45 chesnées sur 4 de large, et reprenant ladite lizière du
 Gast au pasty du **Sieur abbé Clisson** (abbé Clisson possède terres et
 bâtiments à la Cornelière de Puy de Serre mais aussi au Nay où se trouvent ce
 pâtis) et le long d'iceluy ledit arpenteur a mesuré 4 chesnées et
 demy sur demi-quart de chesnées de large et (elle) finist la ditte
 lizière et la reprenant encore au pasty de **Favereau** (Sieur
 Favereau domicilié à Sérigné) et le long des bois du **Sieur Sabourault**

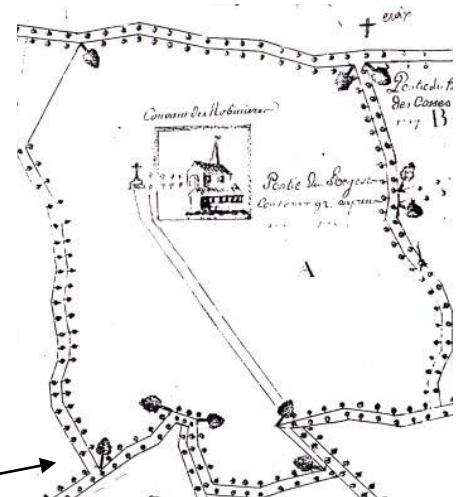
(de Nieul) jusqu'aux 2 paroies où nous avons commencé il a mesuré 22 chesnées sur une de large et par la
 supputation qu'il a fait la lizière du Gast contient 2 arpens, 39 perches remis (l'arpentage) au 28 desdits
 mois et ans que dessus ».

36 me triage : la **Trimillières** - **20^{ème} jour** le lundi 28 juin 1735

(3 arpens, 50 a x 3 = 150 ares) et 41 chesnées (50 m2 x 41 = 20 a 50) = **170 ares 50**

« et advenant le 28 des dits mois et an que dessus, nous officiers, commis greffiers, arpenteurs, et
 gardes susdits nous nous sommes transportés à la lizière du triage de la Trimillière aux paroies qui la sépare de
 celle du triage du Gast le long des terres du **Sieur Clisson** et les bois du **Sieur Jolly** jusqu'à la lizière de
 Fausse rue que nous avons séparée de celle de la Trimillière (sic) (

Tremillière) par 2 paroies qui se font face, l'arpenteur a mesuré 108 chesnées
 sur une et ³/₄ de large, et desdits paroies suivant ladite lizière le long du
 triage de la Fausse rue (Fosse rue en 1700, est-ce d'anciennes carrières d'argile ?)
 jusque à deux paroies que nous avons marqués joignant le Grand chemin du
 village de la Cornelière aux Robinières (chemin n° 5 en 1810) pour
 séparer ladite lizière de celle de la Fausse rue il a mesuré 72 perches sur 2
 de large, des deux paroies jusqu'à 2 autres paroies qui séparent ladite lizière
 de celle du triage du Gast il a mesuré 4 chesnées sur 2 de large et par la
 supputation qu'il a fait la lizière de la Tremillière contient 3 arpens 41
 chesnées, de là nous nous sommes transportés à la lizière du triage de la
 Fausse rue et ledit arpenteur ».



Édit du Roi portant règlement pour l'instruction des contumaces (

juillet 1773, f° 4). Arrêt du Conseil d'État maintenant les Cordeliers du couvent des **Robinières** dans la **P. 2174** propriété d'un arpent de bois (50 ares), formant ceinture autour du couvent, et leur permettant de disposer de 40 baliveaux des plus anciens dans le dit bois (19 novembre 1772, fo 5).

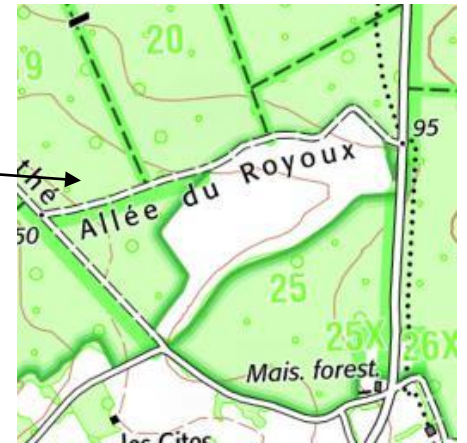
Voici le compte-rendu complet en 1717 (ADV série L G 2 ; écrit en vieux français) « *Le jeudy vingt septième jour du mois d'april (avril) au dict an mil six cent dix-sept nous sommes transportés en l'église paroissiale (de Mervent) où le service se faict aux cinq festes annuelles par un cordelier des **Robinières** (les moines du couvent des Robinières se déplaçaient donc pour assister le curé du lieu lors des fêtes : Pâques, Ascension, Pentecôte, Toussaint, Noël).*

37 me triage : la **Fausse Rue** - **20^{ème} jour** le lundi 28 juin 1735 –

1 arpens (50 ares) 35 chesnées (50 m² x 35 = 17 ares) = **67 ares**

13 arpens 50 a x 13 = 650 ares + 44 chesnées 50 m² x 44 = 22 ares

« *Et le dit arpenteur commence à l'arpenter par 2 parois qui la séparent de celle de la Trimillière et suivant ladite lizière de la Fausse rue le long des bois (Bois du Royou à gauche au-dessus de la maison forestière) du **Sieur Jolly, jusqu'à la futaye de la Moctière** (Mocquetière : moque du néerlandais = bloc de bois + de l'ancien francique mokka = masse informe et de l'ancien français moque = motte et diminutif = moquet (ière=XIIe XIIIe Siècle) (c'est toujours une réserve « la réserve ») il a mesuré 25 perches sur 1 et demy de large ou finist ladite lizière et reprenant ladite lizière de la **Fausse rue** au Grand chemin du village de la Cornelière aux **Robinières** aux parois qui la sépare de celle de la **Trimillière** jusqu'aux 3 parois qui la séparent de celle des **Ragottières** il a mesuré 23 chesnées sur 4 et ¼ de large, et par la supputation qu'il a fait la lisière de la Fausse rue contient 1 arpens 35 chesnées, et de là nous nous sommes transportés à la lisière du triage des **Vieux arpents** ».*



38 me triage : les **Vieux Arpents** - **20^{ème} jour** le lundi 28 juin 1735 –

7 arpens (50 a x 7 = 350 ares) et 71 chesnées (50 m² x 71 = 35 a 50) = **385 ares 50**

Arpent en 1080 du latin « arepennis » c'est un mot gaulois refait en « arpendis » dans le latin populaire. Le terme « arpenter » apparaît vraiment en 1384 = évolué en arpent « arpentage » fin XIIIe Siècle, arpenteur = milieu XIIIe Siècle



Les «**Vieux Arpents** » cette partie de la forêt était déjà réservée à l'époque gauloise puisque « Vieux » = ancien ; reconvertis en triage »

« *Et ledit arpenteur commence à l'arpenter par les 2 parois qui la séparent de celle des Ragottières, et la suivant jusqu'à futaye de la Moctière ou elle finist, il a mesuré 133 chesnées sur trois de large, et reprenant ladite lizière au coin de la futaye de la Moctière et en suivant le long du triage des Cosses jusqu'à la lisière qui est entre le triage des Cosses et les (triages) **Rejets** ou sont marquez 3 parois il a mesurez 83 chesnées sur 3 de large et des dits parois le long du triage des Rejets jusqu'aux 2 parois qui séparent la dite lizière de celle des **Ragottières** il a mesuré 83 chesnées sur 1 et demi de*

*large et par la supputation qu'il a faite, la lizière des **Vieux Arpents** contient 7 arpens, 71 chesnées et de là nous nous sommes transportés à la lisière du triage des **Rejets** »*

39 me triage : les **Rejets** - **21^{ème} jour** le lundi 28 juin 1735

7 arpens (50 a x 7 = 350 ares) 19 chesnées (50 m² x 19 = 9 a 50) = **400 m² 50**

« *Ou elle est séparé par 2 parois d'avec (sic) celles des **Vieux Arpents** et la suivant le long du triage des **Cosses**, des bois de la métairie d'**Epagne** (appartient au **Sieur de la Bastière** demeurant à Saint Jullien des Landes, paroisse de la Mothe-Achard (1735 – voir les Essarts) à cause de sa mestairie des **Pagnes** paroisse de St Maurice des Noues possède un bois*



taillis joignant la lisière des **Cosses** du côté du midi, (XIIIe Siècle ?) jusqu'aux parois qui la séparent P. 2175 ladite lisière de celle des **Ragottières** où finit ladite lisière des **Rejets** il a mesuré 47 chesnées sur 1 et 1/4 de large et par la supputation que ledit arpenteur en a fait il s'est trouvé 7 arpens 19 chesnées et 3/4 de chesnées remis au 30 desdits mois et an que dessus ».

Fosse : latin fossa, de fodere = creuser ; fossé (fosset) XIIe Siècle du bas latin « fossatur » (ci-contre : mestairie d'Espagne qui a toute l'allure d'un Logis presque fermé et possède un vaste étang)

Parois : borne limite, frontière ou marque sur un arbre

Cosses : (cossonnière) le nom de ce lieu est dérivé du mot poitevin « Cosse » (= souche) ce qui indiquerait un défrichement de bois pour la construction d'un village (quelques cabanes) ou « cosson » qui dans le vocabulaire des vigneron désignait autrefois un nouveau sarment qui pousse après la taille des plants, ce qui peut également indiquer la présence de vignes en ce lieu pour les moines des **Robinières** ou de Bonneraye.

Attention !! pourquoi ne mesure-t-on pas le triage de la Mocière ? peut être parce que c'est la réserve ? et que son bois n'est pas vendu ? Pourquoi ne parle-t-on pas du **Couvent des Robinières** ?

40 me triage : les **Bois du Château** - **22^{ème} jour** le vendredi 30 juin 1735 –

(triage des) = 98 chesnées (50 m2x 98 = moins de 50 ares) **0 are 49**

« et advenant le 30^{ème} jour dudit mois de juin et an, nous officiers, commis greffiers, arpenteur et gardes susdits, nous nous sommes transportés à la lisière du **Bois du Château** de Puy de Saire quy de Serre)

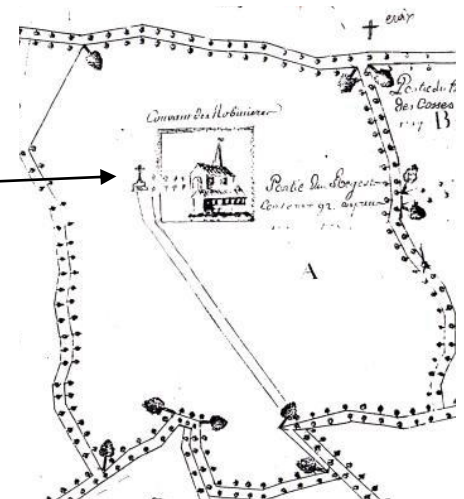
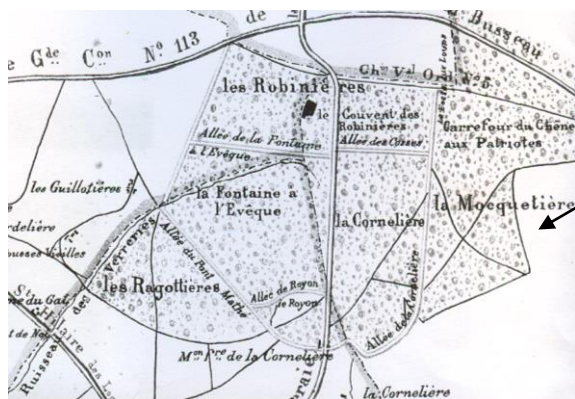
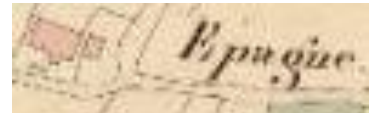
joint la **futaye de la Mocière** (Mocquetière qui est la réserve) et le suivant le long du triage des **Cosses** du côté du midy ledit arpenteur a mesuré 35 chesnées sur 1 de large jusqu'aux 2 parois que nous avons fait marquer sur 2 fosses (sic) (= face) pour faire la séparation de ladite lisière d'avec (sic) celle (qui est) entre ledit triage des **Cosses** et les bois de Bonneraye et desdits 2 parois avons continué ladite lisière et entre les dit bois de Bonneray et les bois du Château en allant au nord (sic) (Nord) jusqu'à un coin dudit Bois du Château ou nous avons fait marquer un « parois arbre fuyant » (suivant) pour séparer la dite lisière d'avec les bois dudit Bouneraye (Bonneraie) d'avec ceux de **Mme de la Briandière** (Veuve de l'Espinay Sieur de la

Briandière en 1735 elle demeure à la **Gibonnière de Puy de Serre**) ledit arpenteur a mesuré 37 chesnées sur 1 et demye (sic) de large et dudit parois continuant ladite lisière jusqu'à un parois pour séparer la dite lisière d'avec celle de la Dame de la Briandière ledit arpenteur a mesuré 32 perches sur 1 et demye de large, et dudit parois jusqu'ou nous avons commencé, a mesurer la dite lisière ledit arpenteur a mesuré 87 chesnées sur 1/3 de large, et par la supputation qu'il a fait (sic) la lisière des **Bois du Château** contient quatre vingt dix huit chesnées, de la sommes allés à la lisière des **Cosses** »

41 me triage : les **Cosses** - **22^{ème} jour** le vendredi 30 juin 1735 –

6 arpens (50 a x 6 = 350 ares), 51 chesnées 3/4 (50 m2 x 51 = 5 a 50) = **355 ares 53**

« aux 2 parois cy dessus marqués faisant la séparation de la dite lisière d'avec celle des bois du château en suivant la dite lisière du côté du couchant jusqu'à la « **Croix** » (voir Cassini) (une croix proche du couvent des Robinières) et a 2 parois cy-devant marqués qui séparent ladite lisière d'avec celle des **Rejets** ledit arpenteur mesuré 237 chesnées sur 2 chesnées 3/4 de large et par la supputation qu'il a fait la lisière des **Cosses** contient 6 arpens 51 chesnées 3/4 , de la sommes transportés à la lisière des Petites arpens ».

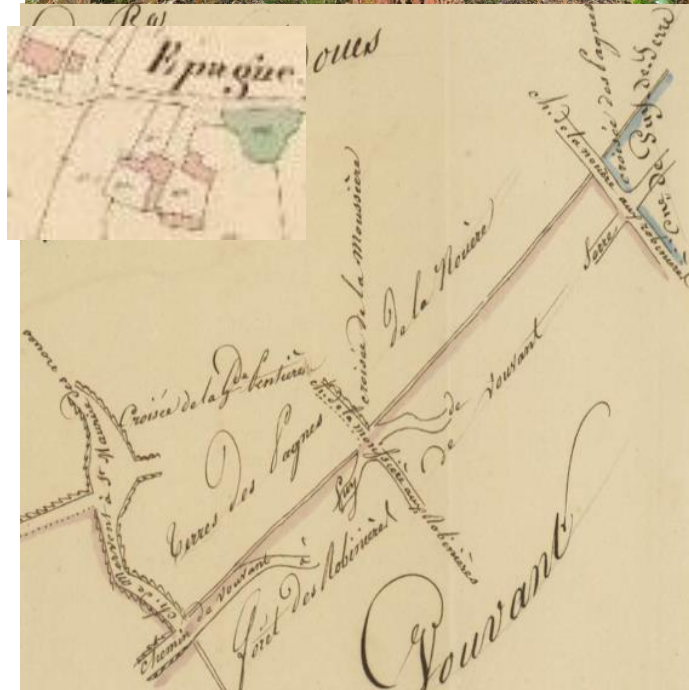


Plan ci-contre de gauche à droite : en-dessous, la forêt des *Robinières* coupée des *terres des P. 2176*



Pagnes et part le « *Grand chemin de Vouvant à Puy-de-Serre* » (D 113). C'est ici que se trouvait une « *Croix* » à la « *Croisée de la Petite Croix* aussi la « *Croisée de la Nouère aux Robinières* », le chemin en-dessous conduit (conduisait) au *Nay* ; donc toujours au-dessus, les terres des *Pagnes* dit les terres des *Pagnes de la Nouère* qui sont coupées dans le sens vertical par le « *chemin de la Nouère aux Robinières* » tandis que dans sa partie droite, se trouve non loin le *Logis des Pagnes* (de forme comme le *Logis de la Cornelière* et probablement conçu de la même manière, avec aussi un étang) ; ce « *chemin de la Nouère aux Robinières* » est coupé plus bas par le « *Grand chemin de Vouvant à Puy-de-Serre* » au lieu-dit la « *Croisée des Pagnes* » ; un peu plus loin encore le « *Grand chemin de Vouvant à Puy-de-Serre* » rencontre la « *Croisée de la Fosse aux Loups* » où dans l'angle supérieur est nettement signalée une fosse, aujourd'hui, c'est le croisement d'Espagne = étymologie : le fait que le toponyme soit au pluriel indique qu'autour du noyau d'habitation originel sont venues s'installer d'autres maisons dont les habitants appartenaient tous à la même famille, celle du fondateur du hameau ; les érudits du siècle dernier ont vu le souvenir de colonies espagnoles transplantées du III^e au IV^e siècle chez les Poitevins – d'après J.Loïc Le Quellec dans « *Noms de lieux de la Vendée* ». Il est vrai que ce domaine portait pour nom au XIII^e s. *Hispania*. Ces Hispaniques sont arrivés dans la région que sous le règne d'Honorius (384-423).

A cette époque, en effet, les gouverneurs de province encourageaient les « *barbares* », c'est-à-dire les non-Romains, à immigrer en Gaule pour défricher bois et forêts afin de mettre en valeur de nouvelles terres puis de les exploiter d'après J.Marie Cassagne et



Mariola Korsak dans « *Origine des noms de villes et villages en Vendée* »).

42^{ème} triage : les **Petits Arpents** - **22^{ème} jour** le vendredi 30 juin 1735 –

= 4 arpens (50 a x 4 = 200 ares) 74 chesnées (50 m² x 74 = 37 a) = **237 ares**

« où sont marqués 2 parois faisant la séparation de ladite lisière davec (sic) celle des *Rejets* le long des terres des *Guillotières* (Vouvant) ou l'arpenteur a commencé a mesuré jusqu'au **ruisseau de la fontaine à l'Evesque** faisant la séparation de la dite lisière davec celle de la Fontaine à l'Evesque (triage) il a mesuré 142 chesnées sur 2 de large et avons continué ladite lisière dudit ruisseau jusqu'au parois qui séparent ladite



lisière davec celle des *Ragottières* ledit arpenteur a mesuré 8 chesnées sur 3 de large et reprenant audit ruisseau entre ledit triage des *Petits arpents* allant le long de la Fontaine à l'Evesque jusqu'au 3 parois faisant la séparation d'avec celle des *Rejets* ledit arpenteur a mesuré 95 chesnées sur 2 de large, et par la supputation qu'il a fait la lisière des *Petis Arpents* contient 4 arpens 74 chesnées qui sont toutes les lizières de ladite forest de Vouvant et qui composent au total le nombre de 177 arpens, 34 perches deux tiers a raison

de 100 chesnées carrée par arpens, et 22 pieds de chainée (sic) 12 pouces par pied et attendu qu'il P. 2177 est six heures du soir nous nous sommes retirés en nos demeures audit Fontenay et remise a demain pour continuer notre présent procès verbal et faire arpenter la totalité de ladite forest de Vouvant (1735) aux fins d'en dresser les plans et figures et la diviser en coupes de 25 ares au dessin dudit arrest du conseil cy dessus datté ».

Les officiers forestiers n'en avaient donc pas terminé puisqu'ils reprennent quelques lisières pour en donner les dimensions ou autrement dit leur longueur (1 perche = 34 m). Mais là, ils ne s'intéressent pas aux propriétaires mais seulement au pourtour de la forêt proprement dit. Et attendu qu'il est soleil couché nous nous sommes retirés en nos demeures.

Mais, sous la main de l'homme ou pas, la forêt évolue. Dans son ouvrage, publié en 1893, Louis Brochet, conte l'histoire du massif forestier de « Vouvent ». Il rapporte qu'en 1892, la forêt rapporta 96 097 francs (y compris les droits de chasse). On y trouvait « **du chêne, châtaignier, hêtre et charme. En grumes, elle produisait annuellement 500 000 m³, bois de chauffage 400 000 m³. Avec les débris, on produisait du bois de latte et du charbon** ».

J'ignore complètement où elle en est aujourd'hui.

Si, je me suis autant attardée sur de petits détails, sur des lieux aujourd'hui totalement inconnus parce que oubliés,



c'est justement pour que, ces bulletins spécifiques sur notre forêt, en redonnent la trace, l'histoire et leurs emplacement. Je sais que toutes ces longues explications peuvent paraître, aujourd'hui fastidieuses mais il était indispensable de leur redonner, par quelques lignes, vie pour le temps d'une lecture.

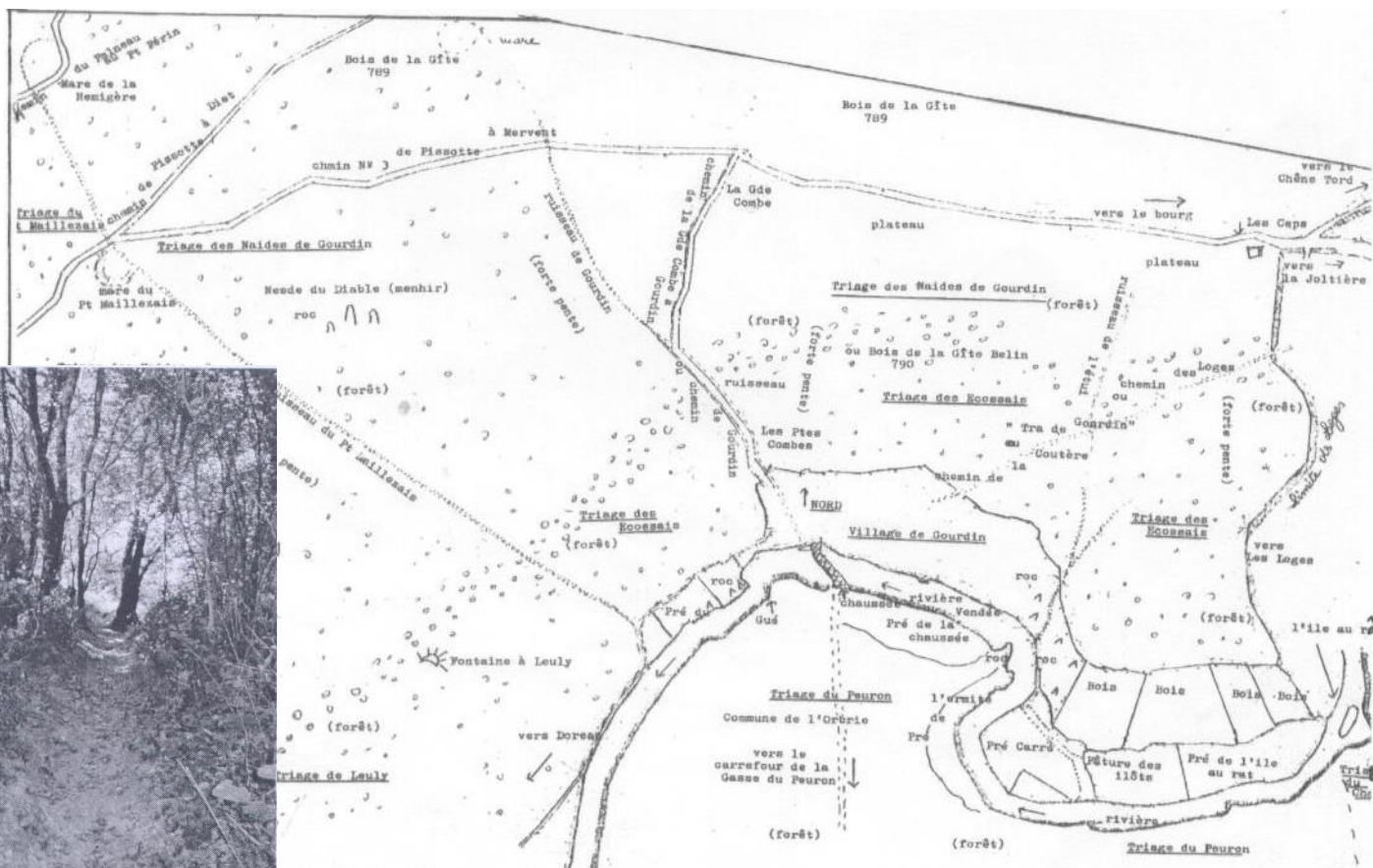
Merci à mes lecteurs d'en avoir pris connaissance. je leur signale également que notre forêt est devenu un haut lieu touristique.



Je dédie ce bulletin à Mme Pauline Coupaye, autrefois institutrice à Mervent, décédée en septembre 2019. Elle fut pendant longtemps ma correctrice et bien plus que cela. Elle m'a aimé, guidé, et surtout fait connaître notre forêt de Mervent qu'elle affectionnait tant. C'était une personne remarquable, que j'ai également profondément aimé, et une « *belle personne* » comme l'on dit aujourd'hui, une femme exceptionnelle.

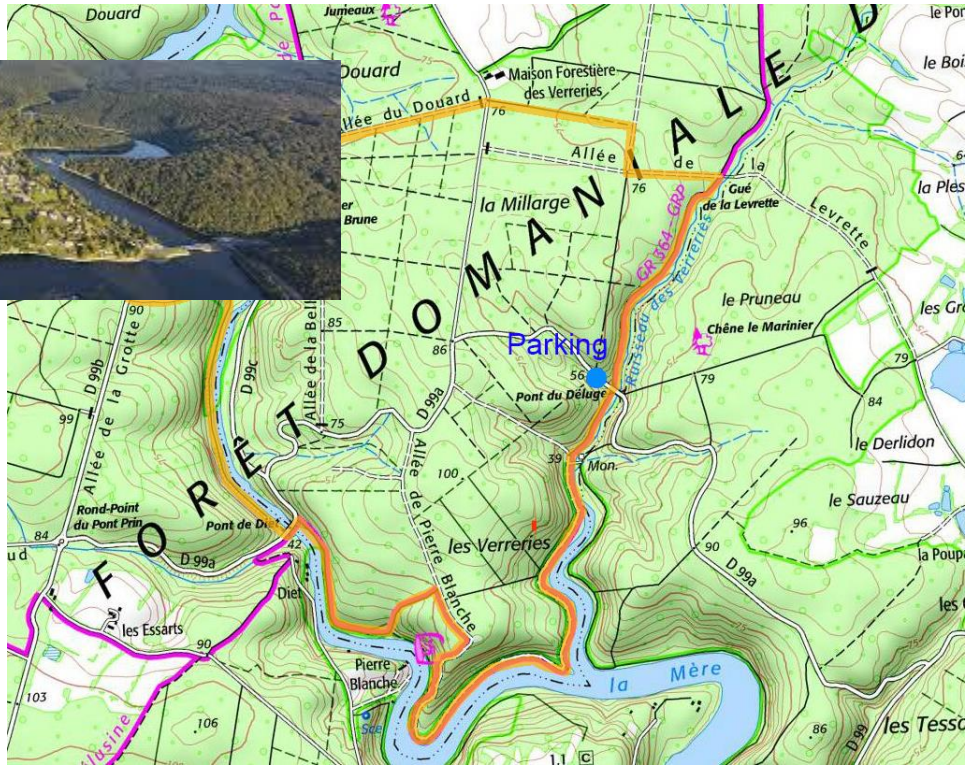
Peu connu, le système celtique des forêts-frontières, lieux légendaires et sacralisés a pourtant fortement contribué à façonner notre paysage. « Quoique possédant une agriculture florissante et une population

nombreuse, la Gaule d'avant la conquête romaine disposait de vastes massifs forestiers. Bon nombre d'entre eux étaient entretenus et pieusement conservés, tout autant parce qu'ils abritaient des sanctuaires que pour des raisons pratiques d'une nature bien différente de ce que l'on pourrait imaginer »

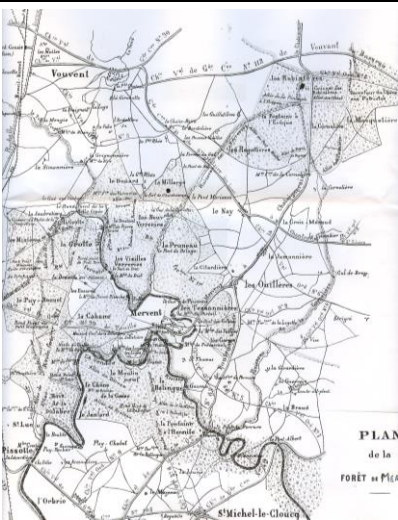


Le Douard : les « Cinq Jumeaux », arbre à cinq troncs possédant à sa base une vasque nommée « Fontaine aux biches »

← Chemin de l'annexe du maquis au *ruisseau des Robinières* (au-dessus du Nay)



← Début de l'allée du Pt Mathé



Réparations des chemins 1780-84 :

B. 1422. (Liasse.) — 26 pièces, papier (8 imprimées). — Domaine. — Apanage du comte d'Artois. — Forêt de Vouvent. — Réparations à faire aux chemins de la forêt. — Partie au levant, à prendre vis-à-vis le village du **Mazeau** (St-Michel-le-Clouc) jusqu'au sommet de la butte du **Rocher de Pérure** et de récolement (29 mai 1781).
 — Partie au levant, à prendre vis-à-vis la carrière de Mérité jusqu'à la **mare du pont Frère Joseph** : devis, cahier des charges et procès-verbal d'adjudication au profit de François Coirier (de St-Thomas ?), tailleur de pierres, moyennant 5,890 livres (6 juin 1781) ;
 — « Partie au couchant, à prendre au roc de Pissot (St-Luc) jusqu'au chemin de Pruneau, dans le triage des **Verreries** : copie d'un extrait des registres du

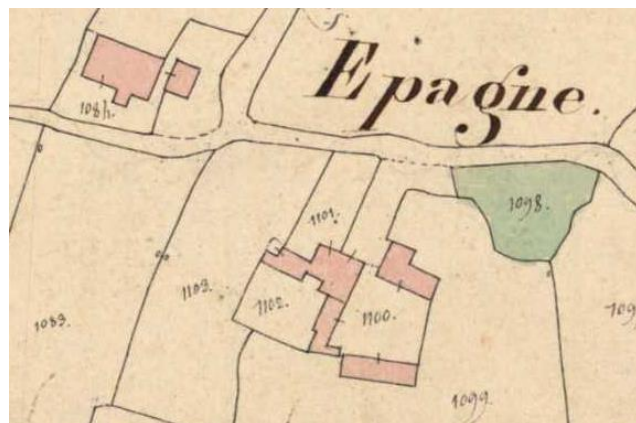
Conseil de Monseigneur le comte d'Artois, contenant un devis des travaux (8 septembre 1783)

B. 1241. (Cahier.) — In-4", 10 feuillets, papier. Déclaration d'ordonnances permettant à Charles Aubineau, chevalier, seigneur de Montbrun et de la **Grignonnière**, de faire la coupe d'un taillis dépendant de la Grignonnière, paroisse de Vouvent (9 octobre 1710, f» 2).

Ecrits de Mr Pierre Ribreau (décembre 2021) : Un de mes cousins québécois m'a demandé d'effectuer des recherches à propos de ses ancêtre François Cailler et Gabrielle Sirot.

Ce couple vivait dans les années 1600 autour de Fontenay-le-Comte. Lui était meunier. C'est leur petit fils Aubin, fils d'Isaac, également meunier, et de Françoise Barraud, qui émigra en s'engageant dans les troupes royales et resta définitivement au Canada. Son surnom de soldat était Jasmin (comme le soldat Lafontaine !).

Grâce notamment à Jean Maillaud et à mes propres recherches, j'ai découvert que le père et le fils ont été farinier au moulin des Deux Eaux en 1674 et 1678. Je pense que Isaac est décédé à Mervent avant janvier 1684 et que son épouse Françoise Barraud avait épousé en seconde noce Louis Encelin aussi farinier audit moulin (des contrats notariés confirment mes hypothèses). Pour info, ce Louis Encelin (ou Ancelin) ne me semble pas apparenté avec mes Ancelin qui venaient de La Chapelle aux Lys et qui en 1837 sont venus s'installer à St Thomas. Pour certains québécois



Jasmin, François et Isaac Cailler auraient été propriétaires du moulin, pour moi ils étaient plutôt fermiers. Qu'en pensez-vous ? **Bien sûr ! La propriétaire semble être Dame Marie Robin veuve Gobin – voir ci-dessous**

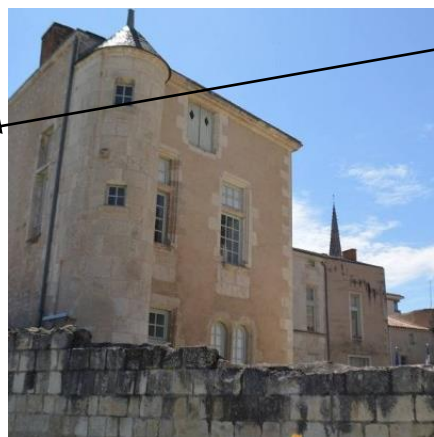
Lors de son mariage en 1686 à Montréal Aubin Cailler dit Jasmin avait déclaré qu'il avait 30 ans et donc qu'il serait né en 1686. Or son père était décédé avant janvier 1684 ! En fait Aubin aurait pu naître en 1683 voir dans les premiers mois de 1684, naturellement à Mervent. Avec Lafontaine et Jasmin, Mervent serait le berceau de 2 grandes familles québécoises, sauf erreur de ma part. **Oui, exactement, et pour le moment, à ma connaissance.**

Je réponds :

Le 10 décembre 1581 (Robert, notaire Fontenay + Maillaud T 13 dossier Gobin), « *Noble Homme Guillaume Gobin* » (frère de Marie Gobin), propriétaire en indivis avec ses frères et sœurs, d'un moulin à vent, le « *Moulin des Ajoncs* », près de **Perrure** (Perreure).

« *Noble Homme Guillaume Gobin* », a pour tante *Dame Marguerite Gobin* qui est alors propriétaire des *Essarts* (grosse métairie et ancien fief de Mervent).

Il est receveur 1581 à 1586, du Tallion à Fontenay où il demeure (près du Pont des Sardines, à Fontenay, où se trouve l'**Hôtel Gobin**, que l'on appelle aussi la Sénéchaussée, construit entre 1590 et 1595 par son fils, Guillaume Gobin, personnage extrêmement riche) et est l'époux de Marie Robin.



Devenue veuve avant 1590, *Dame Marie Robin*, demeure à Mervent (où : maison noble de *St-Thomas* ou à la *Grande Perrure* ?), et est dite alors, propriétaire du *moulin des Deux-Eaux* et du *moulin des Aiglons* (moulin à vent des *Ajoncs* où, en fait, il y a deux moulins à vent détruit au cours du 19^{ème} siècle), qu'elle donne à ferme pour 5 ans à Louis Joly, meunier, et à Marie Escotière, sa femme.

Le 26 mars 1589 (Robert not. Fontenay), est cité dans un acte Pierre Mainard (Ménard, Maynard) qui est meunier au *moulin des Deux Daymes* (Deux Eaux). Un de ses parents, Jacques Ménard dit « *La Fontaine* », quelques décennies plus tard, émigre en 1643 en Nouvelle-France (Canada) où il fondera une innombrable lignée (voir bull. n° 48). Un acte d'identité est passé le 19 décembre 1592 (Etude A (3 E 35) - Notaire Claude Rousseau) « *Ester Pichon, demeurant au moulin des Deux Aymes à Mervent, est fille des feus Jehan Pichon et Perrette Pellegaud* ».



Le 18 janvier 1608, s'y trouve comme meunier Mathurin Bonnaud dont les descendants seront en 1721 à *Brûleau*.

Le 3 mars 1619, y est installé Mathurin Giraud, et le 9 mars 1619 (Etude F (3 E 37) Notaire Jehan Robert 3 E 37/294), Jacques Bernardeau et Paul Gorrion, marchands, fermiers du prieuré de Notre Dame d'Auzay, afferment pour cinq ans à Jehan Nourry, meunier au moulin à eau de Pilorge paroisse Notre-Dame de Fontenay, et à Mathurin Giraud, meunier au *moulin des Deux-Eaux* à Mervent, les deux moulins baniers, l'un à eau (*Deux-Eaux*) et l'autre à vent (*les Ajoncs*), dépendant dudit prieuré (d'Auzay).



← Descendant canadienne Caillé : **Jean-René Jasmin** vers 1952

Cet acte démontre que le *moulin des Deux-Eaux* a bien appartenu, jadis, aux religieux ! **P.34**

Vers 1675, Izaak Caillé, meunier, et son épouse Françoise (native de Foussais fille de Mtre Antoine Barraud et Thérèse Fonteni) demeurent au *moulin des Deux Eaux*. Isaac Caillé (+ 21 mars 1684) était le fils de François Caillé et de Gabrielle Pivot.

Leur fils, Aubin Caillé dit « *Jasmin* », part en Nouvelle-France (Canada). Il était à son arrivée en Nouvelle France, un soldat de la marine franche à la solde de la Compagnie du sieur Le Villier, et plus tard de la compagnie du Sieur Dauphin de Laforest, ainsi que soldat pour le sieur de Repentigny. Il se marie en Nouvelle-France en 1716 avec Louise Couvret, native de Montréal. Cette lignée, issue de Mervian (sic) évêché de Poitiers, a depuis ce temps-là, pour patronyme « *Jasmin* » (selon les informations d'un de leurs descendant : Michel Jasmin 6317 rue Aumont Brossard Q.C. J4Z 1E9 Québec, Canada).

C'est la deuxième famille connue de Mervent expatriée au Canada : les Ménard et les Caillé. Je salue leurs descendants.

En tous cas, le 25. 7. 1709, le *moulin des Deux Eaux* est tenu par Jacques Gaschet tandis que son frère, Joseph (tous deux fils de François et tous deux protestants), est installé juste à côté au moulin dit le « *Moulinneuf* » (voir complément sur cette famille Gaschet qui y demeurera jusqu'en 1915 date où le moulin brûle sur bull. n° 39 *Les Deux Eaux*).

